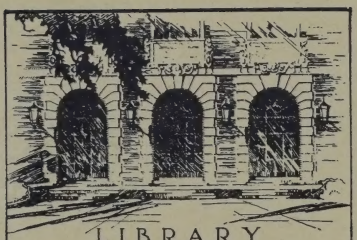

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF ILLINOIS

944.89
C13h
1923

3e Édition

LES VIEILLES PROVINCES DE FRANCE

J. CALMETTE et P. VIDAL

HISTOIRE

DE

ROUSSILLON

Ouvrage illustré de gravures hors texte

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE FURNE
BOIVIN & Cie, ÉDITEURS
5, RUE PALATINE (VIe)

HISTOIRE

DE

ROUSSILLON

LES VIEILLES PROVINCES DE FRANCE, Collection publiée sous la direction de M. A. Albert-Petit, professeur au Lycée Janson de Sailly.

SONT PARUES :

Histoire de Languedoc, par P. Gachon, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier.

Histoire de Normandie, par A. Albert-Petit, professeur au Lycée Janson de Sailly.

Histoire d'Alsace, par Rod. Reuss, correspondant de l'Institut.

Histoire de Franche-Comté, par L. Febvre, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg.

Histoire de Savoie, par Ch. Dufayard, professeur agrégé au Lycée Henri IV.

Histoire de Poitou, par P. Boissonnade, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Poitiers.

Histoire de Corse, par Colonna de Cesari-Rocca, et Louis Villat, professeur à l'Université de Besançon.

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

LES VIEILLES PROVINCES DE FRANCE

J. CALMETTE et P. VIDAL

HISTOIRE

DE

ROUSSILLON

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE GRAVURES HORS TEXTE

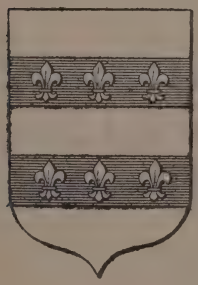

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE FURNE
BOIVIN & Cie, ÉDITEURS
5, RUE PALATINE (VI^e^)

1923

944.89
J31h
N2=

PRÉFACE

Tout a été dit par nos devanciers sur les difficultés que présente la condensation de l'histoire d'une province en un petit volume. Comme nos prédécesseurs dans la collection des « Vieilles Provinces », nous avons dû nous résigner à beaucoup omettre et à beaucoup résumer.

Sans doute, le Roussillon est l'une des moins étendues parmi les anciennes provinces de la France. Mais des circonstances spéciales, dont la plus concrète est la situation géographique, ont valu à ce coin de terre exigu une carrière agitée, et, au total, une histoire aussi riche que celle de territoires singulièrement plus vastes. Gardien à la fois d'un passage important et d'une frontière naturelle, le Roussillon a subi, à tout moment, la pression ou la pénétration du dehors. Le jeu de son évolution interne en a été sans cesse affecté, parfois considérablement modifié, et les dominations ont passé sur son sol, suivies

le plus souvent de réactions qui appelaient ou favorisaient quelque intervention nouvelle. Ce sont ces régimes successifs qui, tout naturellement, découpent en chapitres l'histoire de ce petit pays.

Et pourtant, les péripéties multiples de cette destinée mouvementée ne sauraient faire perdre de vue l'unité profonde qui se révèle à quiconque ne se borne pas aux apparences : il y a, à travers les changements sociaux et politiques, une race roussillonnaise et un esprit roussillonnais. Aussi bien, la persistance en est-elle sensible encore dans le présent. Elle l'est surtout dans le passé.

Puissance souvent irrésistible des forces extérieures, permanence de l'âme locale : ce sont les deux vérités qui devront se dégager de cette *Histoire*, si, du moins, elle répond aux intentions de ses auteurs.

HISTOIRE

DE

ROUSSILLON

I

LE PAYS, SES PREMIERS HABITANTS.

Le Roussillon **un et multiple** *à la fois. — Ses aspects; ses éléments géographiques et historiques. — Le passage pyrénéen. — La façade maritime. — Les vestiges préhistoriques. — Menhirs et dolmens. — Les Ligures; leurs tribus; leur civilisation. — Port et ville de* **Pyrénée**. *— Ruscino. — Les Ibères. — Illiberis. — Les Celtes. — Le passage d'Annibal. — L'intervention romaine.*

Parmi les provinces françaises, le Roussillon est assurément l'une des mieux délimitées. Sur la carte, les Pyrénées, les Corbières, la Méditerranée en dessinent les contours en traits vigoureux. Du côté du Languedoc, la langue catalane, religieusement conservée, accuse encore aujourd'hui, malgré les remaniements administratifs, la frontière qu'ont fixée les siècles.

Pourtant, l'unité si nette qui frappe quiconque s'attache à considérer la province dans son ensemble n'exclut nullement la multiplicité des éléments qui

la composent. Bien au contraire, on dirait que la nature s'est complue à réunir en cet étroit domaine ses contrastes les plus saisissants : la plaine, la montagne, la Côte Vermeille[1]. Elle a pris soin de varier les aspects, d'opposer les caractères. C'est d'abord la plaine même du *Roussillon propre*, chaude et fertile, qui commence au *Pas-de-Salses*, s'adosse en arrière aux premières pentes des monts, étale le long de la mer son littoral coupé d'étangs, la bande alluviale de la *Salanque* suivie des criques et des falaises capricieuses qui annoncent le cap de Creus. Que l'on remonte les petits fleuves côtiers dont les eaux intermittentes arrosent parfois l'été, et souvent inondent l'hiver, la région basse, voici que bientôt les paysages changent, les petites régions locales se différencient. Au cours du Tech et de son affluent le Réart correspondent le *Vallespir* et son annexe les *Aspres*, canton des pentes arides, des croyances tenaces; au cours moyen de la Tet correspond le *Conflent*, d'accès facile, pittoresquement étagé aux pieds du symbolique Canigou, ce roi des « montanyes regalades[2] », dont la masse altière, toute d'un jet, s'impose en fond de tableau; au cours supérieur de l'Aude, torrentueux et tourmenté, correspond le *Capcir*. Le pays de *Fenouillèdes,* ou haute vallée de l'Agli, avec Saint-Paul-de-Fenouillet, n'est qu'une pointe avancée du Languedoc : c'est le coin étranger soudé par la

1. On sait que telle est la dénomination désormais adoptée par la géographie touristique, au même titre que celle de *Côte d'Azur* ou *Côte d'Argent*.

2. *Monts délicieux,* premiers mots de la plus populaire des chansons locales.

Révolution à la terre roussillonnaise pour former, en 1790, le département substitué à la province. Inversement, les limites du département moderne n'embrassent qu'une partie de la *Cerdagne*, celle qui fut cédée à la France par l'Espagne lors du célèbre traité des Pyrénées. *Cerdagne française* et *Cerdagne espagnole* d'aujourd'hui ont partagé, jusqu'en 1659, le même sort. A cheval sur la ligne de faîte de la chaîne pyrénéenne, la Cerdagne, dont le col de la Perche est resté l'artère maîtresse, comprenait les hautes vallées divergentes nées au cœur du système montagneux, grandiose et boisé, que domine le majestueux Carlit. C'est dire que la Tet supérieure et le Sègre qui lui est symétrique sur le versant espagnol sont par excellence rivières de Cerdagne. Les hauts affluents de ces deux cours d'eau complètent son réseau hydrographique et la *Vallée de Carol,* qui correspond au bassin de l'Aravo, affluent français du Sègre, se présente comme une dépendance de la Cerdagne. Sur le haut Ariège, enfin, au *Pas de la Casa,* se marque la limite de l'*Andorre,* cette sorte de république cantonale, minuscule et écartée, vassale léguée par le Moyen Age, et parvenue intacte jusqu'à nous comme un exemple probant de la force des traditions.

Une grande voie humaine traverse de part en part le Roussillon. Elle ne suit ni le couloir sinueux qui longe la côte avant et après le cap de Creus ni le col de la Perche, plateau large mais élevé, neigeux et malaisément franchissable. Ce sont là des routes anciennes, mais secondaires, tandis que le seuil relativement bas qui fait communiquer la plaine du Roussillon et la plaine de l'Ampurdan, ouverte de

l'autre côté des Albères, a servi de passage principal aux races et aux armées comme aux pèlerins ou aux marchands de tous les temps. Par là le Roussillon a été maintes fois envahi, mais par là aussi il a été en contact permanent avec la civilisation, au lieu d'être, comme l'Andorre, emmuré dans des montagnes. Au total, peut-être, le Roussillon doit-il autant au passage pyrénéen qu'à la mer généreusement ouverte qui le baigne du nord au sud.

Maritimes ou montagneuses, les régions naturelles dont l'assemblage constitue le Roussillon ne sauraient être délimitées avec rigueur. Ce serait méconnaître leur nature que de vouloir enserrer chacune d'elles dans des lignes trop fermes. Elles se succèdent, en effet, par transitions insensibles, et il serait illusoire d'attribuer une portée précise tant aux formules géographiques qu'aux circonscriptions politiques et administratives, arbitraires et variables. *Un* et *multiple* à la fois : tel est bien le Roussillon. Les régions diverses dont il est fait ont assez de relations et d'affinités entre elles pour que l'histoire n'ait point eu à subir passivement le déterminisme de leur pluralité ; elles sont assez dissemblables pour que des centres différents aient pu, au bon moment, s'établir : Ruscino, Elne, Perpignan en Roussillon ; Llivia, Hix, Puigcerda et Montlouis en Cerdagne ; Collioure et Port-Vendres sur la côte, et, dans chaque vallée, sur chaque hauteur, de petites villes, des villages, des châteaux, ceux-là mêmes dont les épisodes successifs feront défiler les noms tour à tour dans les pages qui vont suivre.

Le Roussillon ne se classe point parmi les pro-

vinces françaises qui offrent le plus de vestiges de l'humanité primitive. Soit que les recherches y aient été jusqu'à ce jour insuffisantes, soit que notre sol ait été réellement pauvre en témoins des âges reculés, la nomenclature des découvertes quelque peu significatives est très brève.

Des fragments de crânes exhumés près de Saint-Paul-de-Fenouillet, aux lieux dits *Pont-de-la-Fou*, et *Caouno-de-la-Balmo*, quelques fragments (ossements humains, os de renne, aiguille en os), retirés de la grotte d'Estagel, c'est tout ce qui peut être rapporté au premier âge de la pierre (époque paléolithique).

Au second âge de la pierre, c'est-à-dire à la pierre taillée et polie (époque néolithique), correspondent des silex et des os trouvés non seulement dans la grotte d'Estagel, mais aussi dans celle de Fulla. Sur divers points, notamment dans les Albères et en Cerdagne, on a recueilli des haches polies, en syénite, en diorite ou en calcaire siliceux, dites *pedres del llamp*, pierres de la foudre. Fort peu de chose au total.

Le Roussillon était-il alors habité ? N'était-il qu'un lieu de passage ? La première hypothèse paraît plus vraisemblable si l'on doit, comme il semble, inscrire aux mêmes périodes les *mégalithes,* c'est-à-dire les *menhirs* et les *dolmens,* gros blocs qui se présentent les uns plantés en terre la pointe en bas, les autres posés dans le sens de la largeur. C'est en somme ce que le catalan désigne respectivement par les expressions *pera fita* et *pera lada*, et la fréquence de ces qualificatifs dans les noms de lieux doit être tenue pour caractéristique, alors

même qu'aucun menhir ou dolmen n'y correspond présentement.

La *pera fita* de Banyuls-sur-Mer subsiste ; la *pera lada* de Saint-Paul-de-Fenouillet a été brisée. De fait, menhirs et dolmens sont les plus anciens de nos monuments. On les appelait autrefois « monuments druidiques » et on les attribuait à tort aux Gaulois. La science est et sera peut-être toujours impuissante à dire quelles peuplades nous les ont légués, à quelles conceptions — sans doute religieuses — il conviendrait de les rapporter. Notons que les *cromlechs*, assemblage de grosses pierres rangées en enfilades ou en cercles, ne se rencontrent en aucun point de notre pays.

Les âges des métaux — âge du bronze et âge du fer — sont un peu mieux représentés. Sur plusieurs points du territoire ont été recueillis des objets de métal et de corne : haches, pointes de flèches, fragments de boucliers. Mais aucune trouvaille bien considérable ne peut être signalée.

Les *Ligures* sont le premier peuple dont nous puissions faire mention. Cités par les auteurs grecs (Hésiode au VII^e^ siècle avant Jésus-Christ, Hécatée au VI^e^), ils occupaient certainement la côte lorsque y débarquèrent les Phocéens dont le rôle civilisateur en Gaule et en Espagne fut si considérable. Hérodote fait remonter les expéditions de ces hardis marchands au VII^e^ siècle. Par eux les Ligures se trouvèrent en communication avec l'Orient, foyer de toute culture.

De race inconnue, de langue mystérieuse, les Ligures étaient peut-être dès longtemps établis chez nous, à supposer que les débris tels que ceux

de la grotte d'Estagel soient attribuables aux ancêtres directs des hommes à demi sauvages avec lesquels les Phocéens entrèrent en contact à l'aurore des temps historiques.

Malheureusement, ce que nous savons des tribus ligures est très incomplet, très incertain. Les principales de ces tribus semblent avoir été sur notre sol les Élysiques, les Sordes ou Sordons, les Cérètes, les Aucocérètes et les Cérétans.

Les Elysiques avaient pour centre Élicia ou Hélyce, sise au point que marque aujourd'hui le domaine de Montlaurès : ce fut là précisement le berceau de Narbonne qui devait s'élever plus tard à quatre kilomètres. Les Sordes occupaient le meilleur de la plaine roussillonnaise ; le littoral, alors très marécageux, qui s'étendait de la pointe de Leucate à l'embouchure du Tech, fut longtemps connu des géographes anciens sous l'appellation de « rivage des Sordons » (*ora Sordonum*). Les hautes vallées étaient peuplées par les autres tribus précédemment citées. Leurs noms se sont conservés grâce aux noms de lieux, ces témoins les plus sûrs du passé : *Cerdagne, Céret,* Saint-Laurent-de-*Cerdans,* autant de souvenirs ligures.

Pêcheurs, chasseurs, adonnés tout au plus à une agriculture et à un élevage rudimentaires, les Ligures n'avaient point de villes à proprement parler, mais seulement des lieux de marché et des lieux de refuge. Narbonne (Hélyce), Elne (Pyrénée), furent des marchés avant d'être des villes ; Llivia, Opoul (*Sordonia*) furent des forteresses ligures avant d'être des châteaux féodaux.

Ainsi les Ligures, et plus particulièrement les

Sordes, donnent au Roussillon sa première forme, assurément très simple, mais où déjà se dégagent quelques linéaments de l'avenir.

L'importance de *Pyrénée* à cette époque doit être surtout retenue. La légende veut que ce nom ait été celui d'une princesse aimée, puis abandonnée par Hercule, ce héros que partout l'on retrouve autour de la Méditerranée et dont le souvenir est lié par la mythologie aux origines les plus lointaines du passage pyrénéen. Des montagnes, une ville, un port auraient conservé la mémoire de la princesse inconsolable qui périt, dit-on, dévorée par les bêtes féroces dans les forêts de l'Albère. Les étymologies demeurent en fait insaisissables, mais il est hors de doute que la ville de Pyrénée des temps ligures correspondait à la future ville d'Elne, tandis que le port de Pyrénée correspondait aux anses de Collioure et de Port-Vendres.

Or, c'est par le port de Pyrénée que s'établit le contact des Ligures et des Phocéens. Ceux-ci avaient fondé Marseille vers 600, en terre ligure. Phocéens d'Orient et surtout Phocéens de Marseille fréquentèrent Pyrénée. Puis Agde au nord, Rosas et Ampurias au sud, toutes colonies marseillaises, prirent avec Carthage, et après elle, une part active au commerce du « rivage des Sordons », ainsi qu'en témoignent les monnaies de ces cités, retrouvées en nombre sur notre sol.

Une invasion vint troubler le développement lent et progressif du peuple ligure, l'invasion des Ibères. Il paraît certain que leur entrée en Roussillon s'effectua par le col du Perthus. La station de Pyrénée, détruite par l'invasion, fut remplacée

par la ville d'*Illiberis,* dont le nom signifierait « ville neuve » : second nom et seconde forme d'Elne. Des Sordons la maîtrise du littoral passait à la tribu ibérienne des Bébryces. Les Cérètes et Cérétans avaient gardé leurs positions dans le réduit de leurs montagnes, mais ils adoptèrent la langue et les mœurs plus avancées des Ibères. De la sorte, une civilisation ibéro-ligure se trouva constituée vers la fin du v^e^ siècle et régna sur tout le pourtour du golfe du Lion jusqu'au jour où une nouvelle intervention se produisit, celle des Celtes ou Gaulois.

Maîtres de l'intérieur de la Gaule, d'où ils avaient depuis longtemps refoulé, semble-t-il, les Ligures, les Celtes se décidèrent à descendre vers la mer aux environs de l'an 300. La tribu celte des Volkes s'établit alors le long de la Méditerranée. Cette tribu était partagée ou se partagea en deux groupes, les Volkes Arécomices et les Volkes Tectosages, ceux-là au nord-est de Béziers, ceux-ci au sud. Ainsi, au II^e^ siècle, le sol du Roussillon était partagé entre les Volkes de race celtique, les Bébryces de race ibérienne et les derniers Ligures, Cérètes et Cérétans, inexpugnables dans leurs hautes vallées. Illiberis était aux Ibères; Ruscino était à la limite des Bébryces et des Tectosages. C'est du moins ce qui ressort d'un épisode capital de nos annales, le passage d'Annibal.

On peut dire que la traversée du Roussillon par le grand Carthaginois marque l'entrée de ce pays dans l'histoire classique, à la date précise de 218 avant Jésus-Christ.

Annibal, après avoir pris et brûlé Sagonte, ville alliée des Romains, s'apprêtait à passer d'Espagne en Gaule, afin de marcher sur l'Italie, suivant le plan magnifique qu'il avait conçu. Le passage des Pyrénées et du Pas-de-Salses était le premier point délicat de ce programme. Rome essaya d'y faire échec. Cinq vieux sénateurs envoyés en ambassade s'efforcèrent d'exercer une pression sur les tribus qui habitaient la région, les exhortant à refuser l'accès de leur pays aux Carthaginois. A Ruscino, les cinq sénateurs plaidèrent leur cause difficile devant une assemblée houleuse. Lorsque les orateurs eurent exposé l'objet de leur mission, il s'éleva, dit-on, un grand tumulte dans l'assemblée, « tant ce peuple trouvait d'extravagance et d'impudeur à ce qu'on lui proposât d'attirer la guerre sur son propre territoire, pour qu'elle ne passât point en Italie ».

De fait, Rome était loin, les Carthaginois étaient proches. Ayant franchi sans peine le col du Perthus, Annibal assit son camp à Illiberis, puis vint à son tour à Ruscino. Il se présentait « comme hôte » et se déclarait prêt à ne tirer le glaive qu'en Italie, s'il était bien accueilli en Gaule. Des présents achevèrent de gagner au brillant Carthaginois ceux-là mêmes qui avaient naguère éconduit les graves sénateurs romains.

C'est apparemment avec les maîtres d'Illiberis qu'Annibal avait conclu le traité dont les historiens anciens nous ont rapporté la curieuse clause suivante : si des plaintes s'élevaient durant la traversée du pays par les soldats de Carthage, les griefs des habitants seraient jugés par Anni-

bal ou ses lieutenants; les griefs des Carthaginois, par les femmes des indigènes. Cette juridiction féminine, qui s'affirme en l'espèce, est l'un des traits caractéristiques, mais non le seul, par lequel se manifeste le rôle actif des femmes dans la civilisation ibérienne.

La seconde guerre punique, qui commençait ainsi par la volonté d'Annibal, rendait désormais bien précaire le sort du Roussillon. Quelle que fût l'issue du duel engagé entre les deux plus grandes puissances du monde antique, l'empire de la Méditerranée occidentale était acquis au vainqueur. Le Roussillon était donc compris dans l'enjeu de cette partie décisive que les conférences de Ruscino avaient pour ainsi dire ouverte. Rome, que nos ancêtres avaient rebutée, l'emporta, et c'est à la domination romaine que notre pays tout entier se trouva voué.

Malgré les transformations qui devaient suivre l'occupation romaine, les traces laissées par les populations primitives en Roussillon n'ont pas complètement disparu. Le pays a gardé, à bien des égards, l'empreinte de ses premiers habitants. Pyrénée et Illiberis ont fixé le site d'Elne; Ruscino a été l'ancêtre de Perpignan; le port de Pyrénée a marqué sur notre côte le point essentiel de nos relations maritimes.

Nous avons déjà eu l'occasion de citer quelques noms géographiques qui remontent à l'idiome ligure. Cet idiome a été longtemps parlé en Roussillon comme en Ampurdan, probablement même sensiblement après la conquête et jusqu'au temps

des empereurs. Il est douteux, par contre, que la langue celtique se soit répandue chez nous; tout au moins y a-t-elle été fortement mêlée d'éléments ligures. Ce sont, en tout cas, les racines ligures qui ont survécu en nombre dans la topographie locale. Citons les mots *calm* (pâturage élevé), *bes* (bouleau), *orri* (hutte), *ker* (rocher), *can* (même sens), *vern* (aulne), *balm* (caverne). Le Verdouble, affluent de l'Agli, et le lieu de Bésalu (en latin *Bisuldunum*), dont les noms offrent l'un et l'autre la racine nettement celtique *dun*, sont tous deux hors du Roussillon : le Verdouble dans la partie du Languedoc au nord des Corbières, Bésalu en Ampurdan.

Le nom même de *Roussillon*, dérivé de *Ruscino*, nous a été légué par les Ligures.

Voici, pour terminer ce chapitre, une liste des principaux noms propres de provenance ligure relevés sur la carte du département des Pyrénées-Orientales : 1° parmi les montagnes : le Boularic (montagne de Céret), le Canigou, le Carlit, Quer-Roig (entre Cerbère et Banyuls-sur-Mer); 2° parmi les cours d'eau : l'Aravo, la Regur, le Boulés, la Boulzane, la Muga, le Sègre, la Quera (rivière de Saint-Laurent-de-Cerdans), le Tech, la Tet ; 3° parmi les lieux habités : Ralleu, Ria, Ro, Espira, Estoher, Sahorre, Baho, Boule, Bolquère, Err, Ur, Collioure, Carol, Le Boulou. Collioure (*Cocoliberis*) se rattache à la même origine étymologique qu'Illiberis; Carol, corruption de Querol, se rattache à la racine *quer,* déjà citée, et dont l'emploi en pays de montagne a été particulièrement fréquent. Le Boulou, d'autre part, présente une graphie fran-

cisée et défectueuse de la forme *Volo*, conservée durant tout le Moyen Age et probablement d'origine ligure. Il ne faut pas oublier, au surplus, que le temps et l'ignorance ont parfois défiguré les noms propres au point d'en rendre la physionomie initiale méconnaissable à d'autres qu'aux spécialistes de la linguistique.

II

LA DOMINATION ROMAINE.

La conquête de la Narbonnaise. — L'organisation de la Tarraconaise. — L'histoire romaine et ses épisodes roussillonnais; les Trophées de Pompée; l'Autel de César. — Le proconsul Fonteius. — Les vicissitudes de **Ruscino**. *— La revanche d'Elne. — Les voies romaines. — Les institutions locales et la géographie historique : la* **cité**, *les* **pays**. *— La villa romaine, origine de nos villages. — Les dieux romains en Roussillon. — Le Christianisme. — Les monuments romains, les inscriptions, les œuvres d'art; les fouilles de Ruscino.*

Les Romains prirent prétexte du protectorat qu'ils s'étaient acquis sur Marseille pour mettre progressivement la main sur tout le littoral méditerranéen de la Gaule. Entre 154 et 121 avant Jésus-Christ tout le pays côtier des Alpes aux Pyrénées se trouva conquis, sans que le détail de la conquête soit connu. Le proconsul Domitius Ahenobarbus organisa la nouvelle « Province », mot d'où est venu le nom même de la Provence. Le nom officiel était celui de *Gaule narbonnaise,* du nom de la ville de Narbonne qui en fut le principal centre. Le Roussillon ne fut que l'extrémité sud de ce vaste territoire, plus tard seulement subdivisé.

Narbonne reçut, en 118, une colonie de citoyens

romains ; elle en reçut une seconde en 46. Éminente en dignité, la cité de Narbonne devait prospérer sous les empereurs romains au point d'atteindre un magnifique essor, et, semble-t-il, une population d'environ deux cent mille âmes.

Une fois l'Espagne définitivement conquise par eux, les Romains y créèrent une province symétrique de la Narbonnaise, appelée la Tarraconaise, dont Tarragone fut la capitale. La Cerdagne, avec Llivia pour centre, y fut annexée. Ce fut la première coupure entre la Cerdagne et le Roussillon, coupure qui fut d'ailleurs purement administrative. Peut-être y faut-il voir l'indice que les Cérétans, comme il advient souvent des montagnards, avaient été plus difficilement et plus tardivement soumis.

Quelques épisodes de l'histoire romaine intéressent le Roussillon. C'est ainsi qu'au début du I^er^ siècle l'esprit migrateur des Cimbres et des Teutons y amena par deux fois ces hordes germaniques, d'abord à leur entrée en Espagne, puis lors de leur retraite. Marius, comme on sait, les écrasa ensuite en Provence et en Italie. Lors des guerres civiles qui suivirent la mort de Sylla, Pompée alla combattre en Espagne les rebelles Sertòrius et Perpenna, et, à son retour, il éleva, vraisemblablement sur l'un des sommets de l'Albère voisin du col du Perthus, un monument commémoratif de ses succès, le monument connu sous le nom de « Trophée de Pompée ». Il n'en subsiste pas le moindre vestige.

La conquête de la Gaule par César ne changea rien à la condition de la Narbonnaise, déjà romaine depuis un siècle. César traversa pourtant, à son

tour, le Roussillon, en 49, pour combattre les lieutenants de Pompée. C'est alors qu'en face des Trophées de Pompée il édifia un Autel de pierres polies qui a péri comme le monument auquel il donnait la réplique.

Après ses victoires de Pharsale et de Thapsus, en Epire et en Afrique, César revint une seconde fois en Espagne pour y détruire les derniers « Pompéiens » : c'est par une seconde traversée du Roussillon et du col du Perthus qu'il ouvrit cette campagne de 45, qu'illustre la bataille de Munda, et qui devait être sa dernière gloire militaire, puisqu'il fut assassiné l'année suivante, en 44.

Les guerres civiles du monde romain ainsi déchaînées n'étaient point sans troubler profondément la vie provinciale. Pompée avait été sévère pour les partisans de Sertorius. Pour mener à bien ses guerres d'Espagne, il avait fait lever sans mesure des impôts et des troupes par le proconsul Fonteius, qui semble avoir été le Verrès de sa province et qui laissa le pays dans une profonde misère. La prospérité n'y revint que sous Auguste.

Ruscino jouit de la faveur des Romains et fut le véritable centre de la région, au détriment d'*Illiberis* qui tomba dans une profonde décadence. Les auteurs latins sont d'accord pour attester cette chute d'*Illiberis*. Pline l'Ancien l'appelle « faible reste d'une cité qui fut grande », et Pomponius Méla « un bourg, faible vestige d'une ville qui fut grande et eut de grandes richesses ». Cependant, sous Auguste — probablement en 27 — *Ruscino* passe à la condition juridique de colonie latine. On l'appelle *Ruscino latinorum*. Probablement

cette « colonie latine » fut transformée un peu plus tard en « colonie romaine ». Mais, au IVe siècle, Illiberis a eu sa revanche. Sous le nom romain d'Helena, qui lui fut donné en mémoire d'Hélène, mère de Constantin, la vieille cité ibérienne retrouva une prospérité nouvelle et une nouvelle fortune historique. Elne fut, en effet, la véritable capitale du Roussillon à la fin de l'Empire.

Comme partout, les Romains firent beaucoup en Roussillon pour l'amélioration des communications. Une voie transpyrénéenne préexistait aux Romains : c'était la voie suivie notamment par Annibal, et, dit-on, franchie bien avant lui par le légendaire Hercule. Aussi appelait-on cette voie la voie d'Hercule, *via Heraclea*. Il est difficile d'en préciser en toute rigueur le tracé, mais elle coïncidait, au moins en partie, avec le tracé romain. Domitius Ahenobarbus, que nous avons vu en possession du proconsulat de la Narbonnaise, en 121 avant Jésus-Christ, entreprit de grands travaux et rendit la voie carrossable sur tout son parcours. La voie prit apparemment son nom, car elle fut appelée couramment par les Romains « voie domitienne », *via domitia*.

Cette voie domitienne faisait suite à la voie aurélienne et mettait par suite en communication l'Espagne non seulement avec la Gaule mais encore avec l'Italie. C'est dire qu'elle traversait de part en part le Roussillon.

Au nord, elle y pénétrait à la station dite *Ad Salsulas* (Salses) ; elle passait près de Garrius et se dirigeait vers la station dite *Ad Combusta,* tout

près du village actuel de Saint-Hippolyte; passant à l'ouest de Claira, elle atteignait le gué de l'Agli, passait entre Bonpas et Villelongue-de-la-Salanque, franchissait la Tet, montait à Ruscino. De là, elle allait à *Illiberis*, puis remontait la rive gauche du Tech qu'elle franchissait près du Boulou. Remontant ensuite la petite rivière de Rom, elle s'engageait bientôt après dans les défilés des « Cluses » ou Clausures, dont le nom déformé aujourd'hui s'écrit officiellement « l'Écluse ». Là, une forteresse commandait le passage, et l'on arrivait enfin à la célèbre station dite *Ad summum Pyrenaeum* (« Au sommet des Pyrénées ») c'est-à-dire au point culminant du col du Perthus, d'où l'on redescendait en Espagne vers Figuères.

De Salses au Perthus, la voie romaine parcourait 53 kilomètres. Route postale en même temps que commerciale et stratégique, elle était parfaitement entretenue ; les distances y étaient soigneusement marquées par des bornes milliaires qui se succédaient de mille en mille, la valeur du mille romain étant d'environ 1480 mètres. La borne milliaire qui se trouvait à la station *Ad Combusta* est conservée dans l'église du village de Saint-Hippolyte.

Chacune des stations avait des relais, et, en même temps, une ou plusieurs auberges. Aussi bien la station d'une route aussi fréquentée que cette grande voie, pour ainsi dire internationale, pouvait facilement donner vie à une agglomération plus ou moins dense.

La voie domitienne n'est pas la seule route romaine du Roussillon. Des voies moindres s'y embranchaient; par exemple la route dite traditionnel-

lement *Carrera de Carles* ou *de Carlos Magno*, et qui ne doit, en réalité, rien à Charlemagne.

Elle se confond avec la voie domitienne jusque vers Théza ; mais, de là, elle gagne Collioure. De Collioure, un chemin franchissait le col de Banyuls allant vers *Juncaria* (Figuères) : ce chemin pourrait bien être celui qui préexistait aux Romains. De Collioure encore un chemin, franchissant le col des Bélitres, près de *Cervera* (Cerbère), se dirigeait vers *Rodas* (Roses) et l'Espagne.

Avant d'atteindre Collioure, la *carrera de Carles* se soudait à la *via Vallespiriana* (voie du Vallespir). Cette voie longeait la base de l'Albère. Arrivée au droit du *castrum Vulturarium* (château d'Oltrera), elle jetait à gauche un chemin qui remontait la vallée de Montbram ou de Saint-Martin-la-Vall et gagnait l'Espagne par le col de *la Carbassera* : c'est la *carrera vella* (vieille route) du Moyen Age. Quant à la voie du Vallespir, elle continuait au delà, remontant la rive droite du Tech, et rejoignait la voie domitienne au gué du Boulou. Elle se confondait avec cette grande voie pendant quelques milles, à peu près jusqu'à la hauteur de l'actuelle chapelle de Saint-Martin-de-Fenollar. Mais, à partir de ce point, la voie du Vallespir reprenait son individualité. Elle se dirigeait alors vers Céret, elle desservait la station thermale des Eaux-Chaudes (*Aquae Calidae*), qui n'est autre qu'Amélie-les-Bains, et peut-être arrivait-elle jusqu'au très ancien village de Coustouges (Custuja), assis sur un col qui a toujours servi de communication entre le Vallespir et le pays de Bésalu-en-Ampurdan.

La voie du Conflent, bien que citée seulement de

façon expresse par des documents du IXe siècle, a incontestablement aussi une origine romaine. Son tracé part d'Elne, passe par Pontella, Llupia et Thuir, et atteint le col de *Terranera* (près Bouleternère). Dans cette partie de son parcours, la voie du Conflent fut prise pour limite entre le Vallespir et le Roussillon proprement dit. Au delà, entrant en Conflent, la voie passait près de la tour de Rigarda, coupait en deux la plaine de Joch, dont une partie s'appelle encore la *strada* (du mot bas-latin *strata* signifiant chaussée), et desservait Marquixanes ; ensuite, elle laissait Prades à droite, traversait Codalet, et, de ce point à Fontpédrouse suivait exactement le tracé adopté par notre route nationale n° 116, sauf pour la portion qui traverse le village de Serdinya. Au-dessus de Fontpédrouse, la voie du Conflent (*via Confluentana*) passait à la Cabanasse et montait au col de la Perche en suivant le torrent du Jardo.

De ce col partait un embranchement vers le Capcir en franchissant la Tet ; un autre embranchement, dit chaussée de Cerdagne (*strata Cerdana*), traversait le col Rigat pour aboutir à Llivia.

Par la vallée de l'Agli, une route dont on ne peut préciser le tracé remontait dans le pays de Fenouillèdes.

Enfin, les ruines d'un pont, à quelque trois cents mètres en aval de Cases-de-Pène, semblent indiquer une route romaine probablement embranchée sur la voie domitienne. Sans doute était-ce là un chemin de traverse destiné à rejoindre vers Carcassonne la voie construite de Narbonne à Toulouse.

Comme on le voit, perfectionnant de vieux che-

mins antérieurs ou créant des percées nouvelles, les ingénieurs romains ont couvert le Roussillon d'un réseau routier très riche, très important, dont les habitants du pays ont usé bien longtemps après l'écroulement de la domination politique à laquelle ils devaient cet inestimable bienfait.

N'oublions pas, au surplus, que c'est grâce à leurs routes que les Romains civilisèrent et assimilèrent leurs provinces. La voie romaine est par excellence un instrument de pénétration : mœurs, langue et idées ont suivi les voies romaines et ont transformé le monde en général, le littoral celtique et ibéro-ligure en particulier, devenu, grâce à l'appoint de ses débouchés maritimes, terre privilégiée de la brillante civilisation gallo-romaine.

La géographie historique du Roussillon sous la domination romaine est assez obscure. Ce qu'il est permis d'en savoir ou d'en conjecturer peut se résumer en peu de mots.

Le Roussillon formait administrativement une « cité » (*civitas*) dépendante de la province de Narbonne. Cette cité avait *Ruscino* pour capitale. On sait que la « cité » était l'unité administrative du monde romain. Quatre magistrats ou duumvirs, siégeaient apparemment à Ruscino; deux rendaient la justice (*duoviri jure dicundo*), deux autres s'occupaient de la police. On appelait ces derniers les édiles (*duoviri aediles*). En outre un questeur (*quaestor*) gérait les finances. Au-dessus de ces magistrats était placé un préteur (*praetor*). Le sénat municipal des décurions (*ordo decurionum*), composé des anciens magistrats et grands propriétaires

du pays, au nombre total de cent, était le vrai maître de la cité. C'est ce corps sénatorial qui élisait les magistrats; ceux-ci, à leur tour, comblaient les vides du sénat. Ce gouvernement local, rigoureusement aristocratique, était complété par l'organisation des « pays » (*pagi*) ou cantons, division normale de la cité. A la tête de chacun de ces « pays » était placé un chef appelé *magister,* désigné par le sénat des décurions et fixé au chef-lieu de sa circonscription (*vicus*, bourg).

Or, les pays ont survécu à la cité dont ils ressortissaient, et leur importance a été prédominante dans les siècles suivants. Il est donc indispensable de donner ici la liste des *pagi* romains qui recouvraient, pour tout ou partie, le sol de la province dont nous faisons ici l'histoire.

On peut les énumérer dans l'ordre suivant : 1° *Pagus Liviensis* (Llivia); 2° *Pagus Reddensis* (Razès et Capcir) ; 3° *Pagus Fenolietensis* (Fenouillèdes) ; 4° *Pagus Confluentis* (Conflent) ; 5° *Pagus Vallis Asperi* (Vallespir) ; 6° *Pagus Ruscinonensis* (Roussillon).

Quant aux villes romaines, on ignore si les stations de la voie domitienne autres que Ruscino et Illiberis étaient des lieux habités en permanence et, en ce cas, quelle était leur importance relative. On sait fort bien, en revanche, que Collioure (*Cocoliberis*) et Port-Vendres (*Portus Veneris,* c'est-à-dire Port de Vénus) étaient des ports fréquentés. En y ajoutant Llivia (*Julia Libica*), on a à peu près la liste des agglomérations dont les noms sont positivement signalés par les textes.

Restent les « villas » (*villae*) qui ont joué, dans la

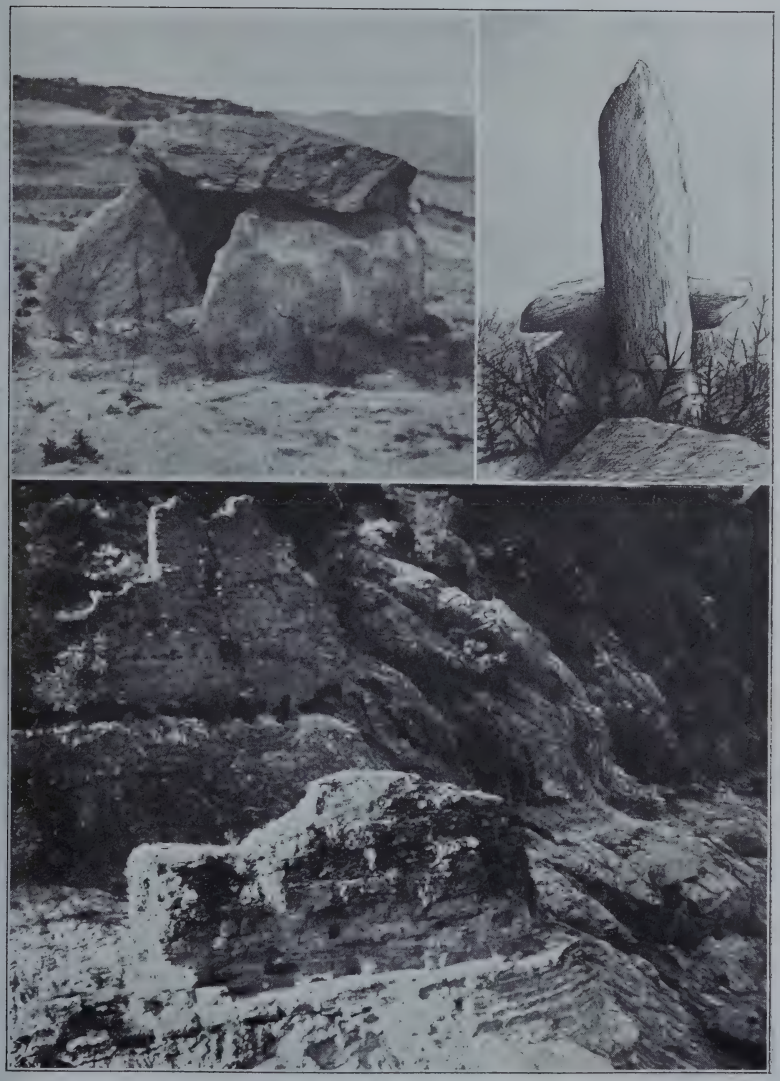

Dolmen de la Font de l'Arca. — Menhir dit La Perra dreta (*Campoussy*).
Traces de la Via Domitia dans la vallée de Rom.

PL. I.

civilisation romaine et dans les siècles qui en ont suivi le déclin, un rôle si général et si considérable.

Il faut se représenter la villa romaine comme un grand domaine rural ; elle a nécessairement un centre où voisinent la maison du maître, celle de l'intendant, les communs, les habitations des esclaves ; puis, généralement, après le grand triomphe du christianisme, une chapelle bien et dûment desservie. Car la vie très locale de la campagne romaine donne à la villa ce qu'on peut appeler son autonomie économique : on y cuit le pain, on y fabrique les outils, on y fait l'élevage, comme celui de ces porcs de Cerdagne, dont les jambons célébrés par les vers de Martial étaient réputés sur les marchés de Rome ; bref, chaque *villa* est un *tout* qui se suffit à peu près à lui-même. Multipliée sur ce modèle, la *villa* romaine est le principe d'un village qui emprunte au grand propriétaire son existence, son individualité et le plus souvent jusqu'à son nom.

Ce village ainsi engendré reste modeste souvent ; parfois il devient bourg ou même ville. De fait, villes, bourgs et villages des âges suivants, ainsi inaugurés, attestent fréquemment, par leur nom même, leur origine. Il est probable que Perpignan (*villa Perpiniani*) est du nombre. Des noms comme ceux de Cornella (*villa Corneliani*), Vinça (*villa Vinciani*), Orella (*villa Aureliani*), Pezilla (*villa Pediliani*) sont caractéristiques, et la présence dans leur vocable latin du suffixe *anus* placé à la suite d'un nom de famille suffit à le déceler. Hix, dépouillé de son titre de commune par Bourg-Madame, a été originairement la villa d'Iccius. Toutefois, tous les lieux habités à noms latins ne sont pas nécessaire-

ment des créations romaines faites de toutes pièces : il y a eu des changements de noms : *Sordonia* est devenue Opoul. Souvent la substitution nous reste inconnue. Mais dans la grande majorité des cas, les noms de famille (gentilices) romains indiquent des localités inaugurées ou tout au moins renouvelées par des Romains ou des Gallo-Romains.

Les conquérants et colons qui avaient apporté leur civilisation et leur langue avaient apporté aussi leur religion, et l'histoire religieuse du Roussillon est en étroite connexion avec l'histoire religieuse de Rome. Or, l'intérêt de cette histoire, au point de vue local, est double : il est moral et artistique à la fois.

Auguste avait accordé une reconnaissance légale aux nombreuses divinités adorées par les habitants : ces divinités furent admises dans le Panthéon romain à titre de « dieux lares » ou dieux domestiques. Les idoles protectrices des familles et des bourgs continuèrent donc à recevoir les hommages que les traditions lointaines leur assuraient. Le culte fut même réorganisé; des collèges de prêtres, dits *sevirs augustaux,* y présidèrent. Les divinités qu'ils servaient furent appelées *augustales*. Importées de Rome, les grandes divinités de la mythologie classique furent adoptées en province, prenant un caractère local et à ce titre ajoutant à leur nom le qualificatif d'Auguste.

Ainsi *Mercure Auguste* avait un autel à Saint-André-de-Sorède. Tolérance cultuelle, adaptation locale des grands dieux officiels, c'est bien sous un double aspect l'expression de cette faculté d'assimi-

lation merveilleuse qui fut le véritable secret de l'influence romaine.

C'est pourquoi, non seulement Mercure, mais encore Vénus, patronne de Port-Vendres, eurent des dévots en Roussillon; de même, Diane, Apollon, eurent des autels, par exemple à Pezilla-de-la-Rivière. Une stèle du vieux cimetière d'Angoustrine, en Cerdagne, porte une invocation à *Jupiter Très Bon, Très Grand*, qui n'est autre que le Jupiter du Capitole.

Or, de même que le Paganisme latin, le Christianisme a envahi notre pays à son tour. On n'admet plus aujourd'hui la tradition d'après laquelle les disciples directs du Christ auraient évangélisé la Gaule. Cette théorie — dite de l'apostolicité — a été rejetée par la critique. Commencée à la fin du IIe siècle et poursuivie au IIIe, la conversion de la Gaule romaine fut accélérée plutôt qu'enrayée par les persécutions et les martyrs, car Rome, tolérante pour tous les cultes, n'admettait point, en revanche, le refus d'adorer ses dieux officiels, dont les Chrétiens, obligés de n'adorer que leur Dieu unique, faisaient profession avec éclat. On ne sait rien d'ailleurs de positif sur les persécutions en Roussillon. Les vies de saints, fondées sur les traditions, font mourir sous les empereurs Décius, Valérien et Maxime plusieurs martyrs honorés en Roussillon, comme saint Vincent, sainte Eulalie, sainte Julie, sainte Basilice.

L'origine de nos paroisses demeure obscure; toutefois, comme nombre de sanctuaires signalés par les documents carolingiens sont dédiés à des apôtres et à des saints de la primitive Église,

plutôt qu'à des saints plus récents, il parait légitime de croire que la plupart des paroisses roussillonnaises remontent réellement à l'époque impériale.

Le triomphe du Christianisme a certes amené la destruction des temples, mais il a laissé subsister des débris romains et a provoqué l'érection de monuments nouveaux. Profanes ou religieux, les restes de l'art romain ayant quelque importance sont pourtant rares sur notre sol. Des monuments considérables, comme les Trophées de Pompée et l'Autel de César, dont il a été question plus haut, ont complètement péri.

Le célèbre Temple de Vénus Pyrénéenne n'a pas eu un meilleur sort. Plusieurs écrivains latins nous parlent de ce grand édifice. Son emplacement exact a été fort discuté par les archéologues. Quelques fragments (débris de mosaïque et de poteries, marbres), exhumés en 1881, ont révélé sa véritable position, dans la presqu'île du Fanal. Un coup d'œil jeté sur une bonne édition de la *Table de Peutinger* suffit d'ailleurs pour reconnaître l'emplacement de ce temple, que certains avaient voulu placer, bien à tort, sur l'un des sommets du cap de Creus.

Parmi les inscriptions romaines retrouvées en Roussillon, quelques-unes méritent une mention particulière. La borne milliaire de Saint-Hippolyte, découverte en 1847, porte : FLAV[IO] VAL[ERIO] CONSTANTINO NO[BILISSIMO] CAES[ARI] (A Flavius Valerius Constantin, très noble César).

Sur la façade de l'église de Théza ont été scellées deux inscriptions. L'une très lisible est ainsi conçue :

EVHANGELVS SOC[IORUM] XXXX (*quadragesimae* (SER-[VUS] MERCVRIO V[OTVM] S[OLVIT] L[IBENS] M[ERITO].

(Evhangelus, serviteur des percepteurs du droit du quarantième, a accompli de son plein gré son vœu envers Mercure).

L'autre inscription porte l'invocation D. M. (Diis Manibus, Aux Dieux Manes) et le mot RVSTICANIA avec les abréviations LIB. et CO. On croit reconnaître des bonnets d'affranchi sur les bords de la pierre, figuration d'autant plus naturelle que LIB. doit signifier « affranchie » (en latin *liberta*), qualité probable de *Rusticania*.

La chapelle des fonts baptismaux à Saint-André-de-Sorède offre un cippe dont l'inscription appartient à l'année 239 après Jésus-Christ. Elle se rapporte à Gordien III. En voici le texte :

IMP[ERATORI] CAESARI M[ARCO] ANTONIO GORDIANO PIO FELICI INVICTO AUG[VSTO] P[ONTIFICI] M[AXIMO] TRIB-[VNICIA] POT[ESTATE] I[TERUM] CO[N]S[VLI] P[ATRI] P[ATRIÆ] DECUMANI NARBONENS[ES]. (A l'empereur César Marc Antoine Gordien, pieux, heureux, invincible, auguste, souverain pontife, revêtu pour la seconde fois de la puissance tribunitienne, consul, père de la patrie, les décumanes deNarbonne).

Une autre inscription intéressante existe à Saint-André-de-Sorède; elle fut découverte dans l'absidiole nord de l'église : MERCVRIO AVG[VSTO] Q[VINTUS] VALERIUS HERMETIO L[OCO] D[ATO] D[ECRETO] D[ECU-RIONUM]. (A Mercure Auguste Quintus Valérius Hermetio, à l'emplacement décrété par les décurions). Ce dernier mot indique qu'il s'agit d'une inscription municipale.

L'autel romain d'Angoustrine porte I[OVI] O[PTIMO]

M[AXIMO] C[AIUS] P[OMPEIUS] POLYBIUS V[OTVM] S[OLVIT] L[IBENS] M[ERITO]. (Caius Pompeius Polybius a acquitté volontiers son vœu envers *Jupiter Très Bon et Très Grand*).

Plus de trente inscriptions — dont plusieurs relatives à la famille de Germanicus — ont été récemment livrées par les fouilles de Ruscino, et la continuation de ces fouilles ne peut manquer d'enrichir considérablement les ressources épigraphiques dont dispose à cette heure notre archéologie locale.

Trois petits monuments de pierre représentent surtout chez nous l'art gallo-romain : le bénitier de l'église d'Elne, l'autel de Pézilla-de-la-Rivière, le linteau conservé au musée de Perpignan.

Le bénitier de l'église d'Elne est un bloc cylindrique, légèrement aplati, décoré de feuilles d'acanthe; il paraît avoir servi primitivement de fontaine.

L'autel de Pézilla porte les attributs d'Apollon; on y voit une lyre, un chien assis, une biche debout, un arc, un carquois richement décoré. La partie supérieure a été creusée pour remplir l'office de fonts baptismaux. Les réemplois de ce genre sont fréquents et des pierres romaines ont été bien souvent reprises pour un usage chrétien.

Le travail gallo-romain tant à Elne qu'à Pézilla dénote le style du I^er^ siècle après Jésus-Christ. Bien postérieur est le linteau, d'ailleurs incomplet, que conserve le musée de Perpignan. On y voit un amour nu et ailé, debout, et un aigle sur un piédestal. C'est un travail de basse époque, peut-être pas antérieur au VI^e^ ou même au VII^e^ siècle.

De cette même époque doivent dater les trois sarcophages du cloître d'Elne qui ne portent ni la croix ni le monogramme du Christ (XP), mais où l'on retrouve ces pilastres plats et ce vase d'où s'échappent des pampres et des plantes décoratives, qui constituent des motifs ordinaires des sarcophages chrétiens.

De menus objets ont été trouvés en divers points : amphores, lampes en terre cuite, vases funéraires. Elne en a fourni ainsi que Garrius, Saint-Hippolyte, Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Collioure, Pontella, Llupia, Joncet. De même pour les monnaies, qui jalonnent les voies romaines et ont été recueillies en nombre, surtout à Elne, à Collioure, au Perthus. L'étude de ces monnaies est du reste fort instructive. Elles indiquent la direction des échanges, l'orientation du trafic, révèlent les relations des différentes villes ou encore la date des différents établissements.

Quant à Ruscino — la capitale détruite du Roussillon gallo-romain — son sol a fourni aussi des monnaies, des débris d'urnes, des lampes plus ou moins ornées dont une avec la Louve romaine, une statuette en bronze (Hermaphrodite), une belle plaque de bouclier (bronze doré) orné d'un foudre ailé, un grand vase du type appelé *dolium,* des fragments de marbres, de mosaïques et d'inscriptions; on y a encore constaté des restes d'une piscine et d'une citerne. Mais les fouilles qui y ont été et y sont conduites avec un zèle digne de tout éloge — bien qu'elles soient hautement intéressantes et fort utiles à l'histoire — confirment plutôt l'opinion que pouvaient faire concevoir les textes. Ruscino n'a

été, à tout prendre, qu'une ville romaine assez médiocre. Bien qu'on y ait repéré l'emplacement d'un forum ou place publique — élément constant de toute ville romaine — il n'y a guère d'espoir d'y découvrir jamais de grands temples, d'arènes ou de théâtres. Petit centre d'artisans actifs, lieu de marché et de foire, tel a dû être notre Ruscino, plus remarquable assurément par son antiquité que par son importance. Cette antiquité est d'ailleurs attestée par les derniers résultats des fouilles, qui ont fait notamment apparaître des fragments de céramique très antérieurs à l'occupation romaine, attribuables peut-être au v^e^ ou au vi^e^ siècle avant Jésus-Christ, par conséquent à la pure époque ligure. Le beau dolium, également découvert récemment, porte de très curieuses empreintes qui doivent être considérées comme la marque d'un atelier ibérien continuant son industrie après la conquête. Enfin les inscriptions relevées — une trentaine environ — confirment ce que l'on savait ou soupçonnait de l'organisation de la cité dont Ruscino était le chef-lieu.

Disons bien haut en terminant que les pièces archéologiques qui représentent dans nos musées ou nos églises la part de l'époque romaine sont bien peu de chose en comparaison du rôle que les Romains ont joué en Roussillon. Phéniciens ou Grecs avaient à peine entamé l'âme des populations primitives. Les Romains, eux, l'ont pénétrée à fond. Ils ont colonisé, exploité, mis en valeur le sol; ils ont fait l'éducation des habitants, les ont élevés jusqu'à eux, les ont fait bénéficier de tout le trésor accumulé de la civilisation classique. Les invasions

barbares qui vont se multiplier durant les premiers siècles du Moyen Age pourront anéantir presque complètement les témoins matériels de la civilisation gallo-romaine, les pires épreuves n'en effaceront pas l'esprit : n'est-ce pas de la langue latine que dérive la langue que doit garder à jamais ce coin de terre, c'est-à-dire notre catalan?

III

LES PREMIERS SIÈCLES DU MOYEN AGE.

Les invasions : Alains, Suèves, Wisigoths. — La Septimanie gallo-gothique. — Elne évêché; Ruscino devenu **Château-Roussillon**. — *Premiers linéaments d'une* **Catalogne**. — *Les Sarrasins. — Les Francs. — La Marche pyrénéenne, les comtés, l'aprision. — Les instituts ecclésiastiques; rôle des ordres religieux. — Géographie historique du Haut Moyen Age. — Les principaux comtes bénéficiaires. — L'élaboration du Roussillon féodal.*

Si la grande invasion des Barbares dans l'Empire romain qu'ils détruisirent marque, en thèse générale, le point de départ de la période historique connue sous le nom de Moyen Age, la date à laquelle cette ère nouvelle s'ouvre en Roussillon doit être fixée à 408.

C'est en 408, en effet, que les Vandales, accompagnés des Alains et des Suèves, vinrent se cantonner dans la région des Pyrénées orientales. On leur attribue, mais sans preuve positive, le sac de Ruscino et d'Elne.

En 414, ce fut le tour des Wisigoths, qui avaient pris Narbonne en 413. Refoulés en Espagne, ils revinrent en 419. Le royaume des Wisigoths comprit alors toute la Gaule méridionale, de la Loire aux Pyrénées, et les deux tiers de l'Espagne. Sa

capitale fut Toulouse. Ayant repris Narbonne en 462, les Wisigoths occupèrent tout le Roussillon et le gardèrent même après leur défaite par les Francs, même après l'annexion de l'Aquitaine au royaume mérovingien. Les capitales successives de l'État wisigoth, après Toulouse, furent Narbonne d'abord, ensuite Barcelone, enfin Tolède.

Sous la domination gothique, qui dura deux siècles et demi, le Roussillon faisait partie de la province de *Septimanie,* qui comprenait en même temps tout ce qu'on a appelé plus tard le Bas-Languedoc.

Le col du Perthus n'avait pas cessé d'être le passage pyrénéen par excellence : c'est ainsi qu'en 567 Galeswinthe, fille du roi wisigoth Athanagilde, prit cette route avec le brillant cortège qui la conduisait à la Cour de son fiancé, le Franc Chilpéric, roi de Neustrie. En 672, le roi wisigoth Wamba suivit le même itinéraire pour venir combattre, de ce côté-ci des monts, le duc Paul qui s'était fait proclamer roi à Narbonne. Il le poursuivit jusqu'à Nîmes, et, à son retour, ce fut à Elne qu'il s'arrêta pour licencier son armée.

Elne, quoique maltraitée par les premières invasions, restait incontestablement la ville principale du pays. Ruscino, déjà fort délaissé sous les successeurs de Constantin, semble avoir perdu désormais toute importance. On l'appelle maintenant *Rucinola*, et ce diminutif sonne comme le glas de la définitive décadence.

Les stations romaines de Collioure, Oltrera, L'Écluse, Llivia, se retrouvent dans les textes de l'époque wisigothique. Les habitats gallo-romains

ont certainement subsisté pour la plupart et de nouveaux se sont créés.

C'est ainsi qu'une grande villa gothique, la *villa Gothorum,* villa des frères Goths, avait été mise en exploitation par deux de ces Barbares : elle s'élevait au lieu dit plus tard *Malloles*. Au XIII^e^ siècle, Malloles était devenu une agglomération assez considérable, mais elle fut absorbée ensuite par Perpignan : c'est pourquoi le nom de Malloles a subsisté comme lieudit appliqué à des terrains de la banlieue perpignanaise.

Huyteza, Guixa, Cuxa, rappellent encore dans la toponymie du Roussillon l'établissement de colons de race gothique.

Les Wisigoths n'avaient pas adopté l'orthodoxie romaine, ils étaient Ariens, c'est-à-dire qu'ils niaient l'égalité des trois personnes de la Trinité et la divinité de Jésus-Christ, à l'inverse de la pure doctrine professée par les Gallo-Romains. Toutefois ces Ariens étaient tolérants. Non seulement ils respectèrent l'organisation ecclésiastique, mais encore ils la complétèrent. Sous eux fut créé, en effet, le diocèse d'Elne, démembré de celui de Narbonne, en 550.

En fait, le ressort du diocèse d'Elne correspondait à peu près à l'étendue de l'ancienne cité de Ruscino : les pays de Conflent, Vallespir et Roussillon proprement dit en faisaient partie, tandis que le pays de Llivia dépendait du diocèse d'Urgel et que le Capcir, comme le Fenouillèdes, était rattaché à Narbonne, puis à Alet. La dignité de *cité* que Ruscino avait perdue fut acquise ainsi à sa rivale. Le sens nouveau du mot *cité* — ville

épiscopale — a été si bien conservé au Moyen Age, que Perpignan, une fois devenu, politiquement et économiquement, la capitale incontestable du Roussillon, ne recevra nullement ce titre : l'on dira « la ville de Perpignan », mais « la cité d'Elne ».

En matière civile, les Wisigoths ont joué en Roussillon un rôle important : comme les autres peuples barbares, ils portaient avec eux leurs lois. Or, le statut du temps des invasions était celui de la loi personnelle, c'est-à-dire que la domination politique ne déterminait point le code sous lequel vivait chacun, mais la loi de sa race était seule applicable à l'individu. Les lois wisigothiques s'implantèrent donc chez nous. D'abord purement coutumières, elles furent promulguées sous forme écrite dès le VI^e^ siècle, déjà mitigées de beaucoup d'emprunts romains. Il en résulta une sorte de législation mixte, à demi romaine et à demi barbare. D'autre part, la fusion des races rendait à la longue impossible l'emploi d'un double code. L'unification définitive fut l'œuvre du roi Réceswinthe, auteur du code appelé *Forum judicum,* et c'est alors qu'on peut considérer la civilisation gallo-gothique comme constituée en Roussillon. L'expression même *gallo-gothique* représente certainement au VIII^e^ siècle une concrète et vivante réalité.

L'apport gothique s'ajoutant aux populations primitives et aux colons romains achève de constituer le fond de la race roussillonnaise. Les éléments arabes, francs et hispaniques qui surviendront à leur tour ne feront qu'amender très légèrement un ensemble ethnographique désormais fondu et dominant. Or, le même travail s'était accompli de

l'autre côté des Pyrénées. La compénétration des mêmes éléments de part et d'autre des montagnes détermina ainsi entre les deux versants une communauté qu'explique le passé et qui a eu sur l'histoire ultérieure une influence puissante et durable. Précisément, il semble bien — malgré les autres étymologies proposées — qu'il faille faire remonter aux Goths l'origine du nom de la Catalogne elle-même, en passant par la forme conjecturale *Gotholania*. Les invasions sarrasines, comme il arrive dans tous les périls communs, ne firent que mieux souder le sud de la Septimanie avec la Catalogne.

Sarrasins et Maures, tel était le nom sous lequel on désignait les Arabes. Ces appellations furent notamment courantes chez nous. Les sectateurs de l'Islam, qui associaient si curieusement le fanatisme religieux à leur désir du pillage, avaient débarqué en 711 dans le sud de l'Espagne, et d'un bond ils atteignirent les Pyrénées, qu'ils franchirent, soumettant le pays d'Elne, enlevant Narbonne, la Septimanie entière, entraînés toujours plus avant par l'élan de leur prodigieuse extension. Ils auraient anéanti la fortune des Francs eux-mêmes, si Charles-Martel ne les avait arrêtés à la fameuse bataille de Poitiers, en 732.

Cependant, dès l'an 719, l'ancienne Septimanie gothique était organisée en province de l'empire arabe, avec un vali à la tête de l'administration, et des caïds sous ses ordres.

Malheureusement, l'histoire de la période arabe est sans conteste la plus obscure de toutes les

périodes du passé roussillonnais. De 719 à 759, nous ne savons rien de positif. Des légendes locales avaient rattaché au séjour des Maures des débris de monuments qui n'ont en réalité rien de commun avec eux et datent, pour la plupart, de l'époque féodale. La tradition leur attribue aussi des dévastations ou des confiscations qui sont probables, mais dont nous n'avons que des indices postérieurs et indirects. En fait, le rôle des Sarrasins semble se réduire à quelques passages de bandes armées et à une exploitation fiscale plus ou moins ruineuse qui sévit pendant près d'un demi-siècle.

La civilisation gallo-gothique n'en fut point touchée quant au fond. La tolérance religieuse fut sinon immédiate, du moins assez vite acquise. Sans avoir été nulle, l'influence sarrasine sur la race et sur l'histoire du Roussillon a été assurément très atténuée, et peut-être faudrait-il dire qu'elle a été plus marquée au cours des échanges méditerranéens du Moyen Age que durant la sujétion politique du VIII^e^ siècle.

Rien en tout cas dans l'architecture — pas même la mystérieuse église triangulaire de Planès qu'on a voulu y rattacher — ne rappelle en Roussillon ou en Cerdagne la domination arabe.

Une vague maure avait recouvert la Septimanie; une vague franque venant en sens inverse la recouvrit à son tour.

Le retour offensif des Francs suit de près la décisive bataille de Poitiers. Instruits par l'exemple même de leurs adversaires, les maîtres de la Gaule septentrionale ont fortifié leur cavalerie; un premier

siège de Narbonne échoue sous Charles-Martel; mais en 759, Pépin le Bref, plus heureux, aidé d'ailleurs par les habitants complices, enlève la ville; tout le pays s'était déjà donné ou fut vite repris. D'ailleurs, le vainqueur se substituait purement et simplement aux anciens souverains wisigoths; les lois de Réceswinthe demeuraient; le régime gallo-franc se présentait comme la continuation pure et simple du régime gallo-gothique.

Et comme la vitesse acquise de la conquête entraînait les armées franques ainsi qu'autrefois en sens contraire les hordes arabes, la conquête carolingienne fut poussée au delà des Pyrénées, dans le bassin de l'Èbre. Une *Marche* d'Espagne ou duché frontière fut constituée sous Charlemagne, bien que le grand empereur n'ait point paru personnellement en Roussillon. Cette Marche fut étendue encore sous Louis le Pieux. C'était en vain que les bandes d'Abdelmalec avaient tenté une dernière pointe en Gaule par les Pyrénées, en 793, battant le duc de Toulouse, le fameux saint Guilhem, sur les bords de l'Orbieu. Les envahisseurs, disent les auteurs arabes, emportèrent un riche butin et emmenèrent de nombreux captifs. Ce succès fut sans lendemain. C'est seulement sur le revers méridional des Pyrénées que les Sarrasins mettront en péril, au IX^e^ siècle, la Marche franque.

Or, à l'inverse de la domination arabe, la domination carolingienne a beaucoup influé sur le sort de notre pays. C'est pendant l'époque carolingienne que le Roussillon féodal naît et prend forme. Il importe de bien saisir ce que représente

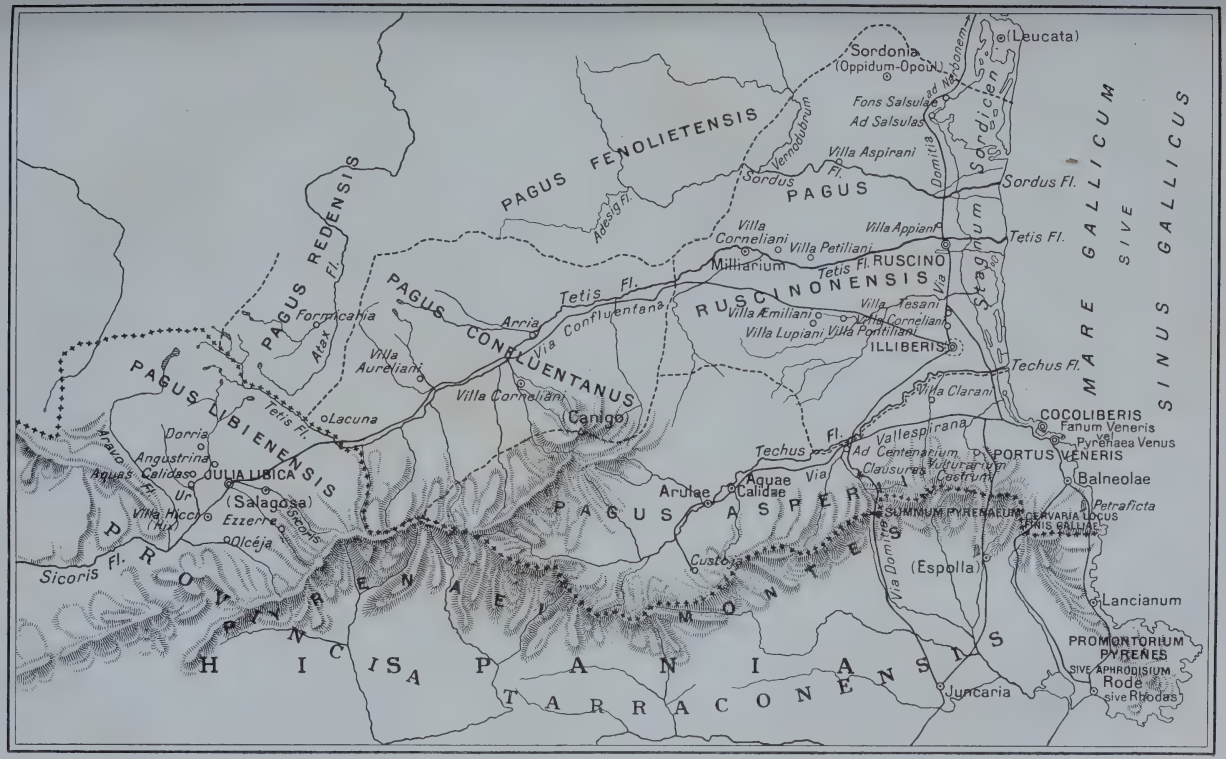

Le Roussillon antique.

PL. II

cette période féconde dans l'histoire de notre passé et de l'envisager sous ses différents aspects.

D'abord, l'ancienne Septimanie a été divisée en *comtés,* suivant le système adopté dans l'ensemble de l'empire franc. Le réseau des comtés carolingiens reproduisait à peu près la distribution romaine des « pays » ou *pagi* dont nous avons établi la nomenclature précédemment, plusieurs *pagi* étant habituellement groupés sous l'autorité d'un même comte. En outre, dans les régions voisines des frontières, les Carolingiens plaçaient d'ordinaire le commandement militaire de plusieurs comtés entre les mains de l'un des comtes, revêtu de la dignité de *duc* ou *marquis*, termes rigoureusement synonymes dans la langue officielle du temps.

Sous Charlemagne, le duc de Toulouse, saint Guilhem, cumula tous les commandements militaires face aux Arabes. Ce haut personnage était, en réalité, le bras droit du prince Louis, que son père avait fait roi d'Aquitaine en attendant la succession impériale.

Mais saint Guilhem se retira du monde à la fin de sa vie pour aller partager les exercices pieux des moines du couvent de Gellone (Saint-Guilhem-du-Désert) précédemment fondé par lui près d'Aniane. Sous le règne de Louis le Pieux, le duché de Toulouse et le duché de Septimanie ou Marche d'Espagne — dite aussi Marche de Gothie — devinrent des ressorts militaires distincts. Alors l'un des comtes du ressort nouveau reçut, suivant l'usage, la dignité ducale. Les premiers ducs et marquis en furent successivement :

Bera, comte de Barcelone; Rampon, comte de Gérone; Bernard, comte de Barcelone; Gaucelme, comte de Gérone et comte de Roussillon. Ces deux derniers étaient fils de saint Guilhem. Sous Charles le Chauve, Sunifred, comte d'Urgel, puis Aleran et Béranger remplirent le même office; mais les fils de Bernard revendiquèrent les comtés et les honneurs que leur famille avait autrefois détenus, et, comme l'autorité de Charles le Chauve était contestée en Aquitaine, où Pépin II, évincé au traité de Verdun, se prétendait roi légitime en vertu d'une donation de son grand-père Louis le Pieux, il est probable que c'est du nom de Pépin que se couvraient les héritiers de saint Guilhem, au cours des tentatives nombreuses et hardies par lesquelles ils troublèrent longtemps la Marche.

En 865, Charles le Chauve ayant définitivement établi son pouvoir dans le sud de ses États, coupa en deux la Marche d'Espagne; il l'arrêta aux Corbières et laissa en dehors le nord de l'antique Septimanie avec Narbonne, ou Gothie propre.

Cette répartition était très significative, car elle rattachait en fait le Roussillon, non à ce qui devait être le Languedoc, mais à ce qui devait devenir la Catalogne. Le comté de Roussillon, comme celui de Cerdagne, faisait maintenant partie du groupe de comtés pyrénéens et hispaniques dont Barcelone allait devenir le centre de gravité : par là une orientation était donnée à l'histoire des âges suivants. Certes, la communauté déjà affirmée, dès le temps des Wisigoths, entre les deux versants était la cause initiale de cette soudure,

mais le régime carolingien lui donnait la solidité.

L'unité romaine de la Narbonnaise était rompue : virtuellement, une question politique grave naissait, la question des Pyrénées. Elle ne devait se poser en fait que bien plus tard.

En attendant, en dépit de quelques à-coups, le régime carolingien était plutôt bienfaisant pour les populations subpyrénéennes. Et voici un nouvel aspect de l'histoire de cette période, la colonisation de la Marche.

Les seuls actes législatifs de la souveraineté carolingienne applicables spécialement à ce territoire sont les capitulaires relatifs aux Espagnols réfugiés, au privilège d'*aprision* qui leur est octroyé et aux droits de sujets francs qui leur sont explicitement reconnus. Ces mesures ont été prises pour favoriser l'émigration des Chrétiens d'Espagne qui, s'affranchissant du joug arabe, refluaient en masse dans les comtés de la Marche. La frontière passée, ils pouvaient user de toutes les prérogatives que possédaient dans l'Empire les regnicoles ; ils pouvaient s'approprier les terres désertes à condition de les cultiver.

Il faut donc admettre que les épreuves des invasions et de la domination sarrasine avaient déterminé l'abandon d'une partie notable du sol et vraisemblablement une diminution fort sensible de la population. Sans doute le fisc arabe avait dépossédé en masse les familles chrétiennes ; nous en verrions volontiers la preuve dans ce fait que quantité de terres appartenaient au fisc impérial sous Charlemagne et Louis le Pieux, ces princes ayant été substitués normalement aux Maures expulsés.

En tout cas, les avantages faits aux Espagnols par la monarchie carolingienne allaient de pair avec les avantages de toute nature consentis aux monastères et avec les concessions de bénéfices faites aux particuliers : c'était l'équivalent des facilités accordées par les États colonisateurs de l'époque moderne dans les pays neufs aux éléments reconnus aptes à mettre ces pays en valeur. Les documents très divers qui nous montrent réalisé le cas juridique de l'*aprision* témoignent de la fréquence et de l'efficacité de ce mode d'établissement : les extensions monastiques, dont le développement est parallèle, procèdent du même souci et concourent au même objet.

Dès la fin du VIII^e^ siècle, des Bénédictins, venus d'Espagne, fondèrent sur les bords du Tech l'abbaye d'Arles, en Vallespir. Ils élevèrent bien vite des dépendances de leur couvent sur divers points des alentours, des *celles* ou *cellules*, comme Sainte-Cécile-de-Cos, Saint-Pierre-de-Riuferrer, Saint-Martin-de-Fenollar.

La celle de Saint-Martin-de-La-Vall donne naissance au monastère de Saint-André-de-Sorède, qui établit à son tour la celle de Saint-Vincent-de-Tatzo-d'Amont. L'église d'Elne fit des fondations analogues : aux environs de La Roca-d'Albera (Laroque-des-Albères) furent créées les cellules de Saint-Félix et de Saint-Julien-de-Tanya.

Des cénobites espagnols établis à Saint-André-d'Exalada vers 840 s'adonnèrent à l'élevage en même temps qu'à l'agriculture et colonisèrent

Camplonch, près du Vernet, et Saint-Thomas-de-Balaguer. Une inondation ayant emporté Exalada, en 878, les survivants du désastre allèrent créer ailleurs un nouveau monastère, à Saint-Michel-de Cuxa.

Vers la même époque, le monastère de Saint-Genis des-Fontaines, fondé en 819, installa des cellules à Saint-Vincent-de-Roca-Vella en Vallespir et à Saint-Jean-la-Cella en Roussillon propre.

Enfin les couvents de Notre-Dame-de-la-Grasse et de Saint-Polycarpe (près Limoux), extérieurs à notre province, eurent des dépendances sur notre sol : Saint-Pierre-de-Prades et Saint-Martin-de-Canoès relèvent de La Grasse ; Salelles et Palol, aux environs d'Elne, relèvent de Saint-Polycarpe.

Laïques et ecclésiastiques, Espagnols et Goths semblent avoir eu du mal à défendre leurs exploitations contre les convoitises des comtes francs, dont la propriété foncière était la grande force et qui cherchaient soit à s'agréger aussi les terres vacantes, soit à pressurer les cultivateurs d'alentour. Le fait certain est qu'une opposition se fit jour entre la population hispano-gothique et les fonctionnaires impériaux, la plupart venus du nord, comme saint Guilhem lui-même, dont les attaches bourguignonnes constatées laissent entrevoir une plus lointaine origine. Des révoltes eurent lieu, surtout celle du Goth Aizon, sous Louis le Pieux ; le comte et marquis Bernard eut grand'peine à défendre Barcelone contre les Arabes qui, profitant de la révolte d'Aizon et peut-être de connivence avec lui, se déversèrent sur le territoire franc en 823. Jusqu'à sa

mort, en 844, Bernard eut de constants démêlés avec les instituts religieux de ses comtés : or, cet antagonisme de l'élément indigène contre les gouvernants envoyés du Palais n'est pas accidentel, mais permanent. Il apparaît comme une sorte de patriotisme élémentaire, l'ébauche d'un esprit catalan : ce fut, semble-t-il bien, la fortune de Joffre le Poilu (Wifredus ou Gausfredus Pilosus, en catalan Joffre lo Pilos), que de représenter, à la fin du IX^e^ siècle, le triomphe des aspirations locales, devenues victorieuses à la faveur de la décadence carolingienne.

Mais, avant de voir comment la Marche est allée se détachant de l'empire ou du royaume dont en principe elle était partie intégrante, il convient de jeter un coup d'œil rapide sur la géographie historique du Roussillon à l'époque carolingienne, et sur les quelques comtes dont la mémoire nous a été conservée.

Comme nous l'avons déjà remarqué, les pays ou *pagi* de l'époque romaine sont, d'une manière générale, les facteurs premiers de l'organisation carolingienne. Ces « pays » sont groupés sous l'autorité de comtes de façon fort variable. Un comte gouverne, à l'ordinaire, plusieurs « pays », sauf à déléguer l'exercice de ses fonctions à des *vicomtes ;* et si, souvent, le même groupe territorial se retrouve sous l'autorité de son successeur, il ne s'ensuit nullement que ce groupe forme une unité. C'est au gré des faveurs royales, des nécessités politiques et des tractations de famille à famille que les circonscriptions se font et se défont.

Nous connaissons déjà Gaucelme, l'un des fils de

saint Guilhem : il était comte de Roussillon et d'Empories; il devint ensuite comte de Gérone. Bernard et Béranger lui succédèrent. Sous eux, le Vallespir dépendait du Roussillon. Le Conflent, au contraire, paraît avoir été un comté séparé, au moins pendant une partie du IX^e^ siècle.

Vers 873, nous trouvons un Raoul comte de Conflent. Vers cette date, le comte de Cerdagne paraît être Salomon, en même temps marquis et probablement aussi comte de Roussillon.

Or, en 873, le Franc Salomon fut tué par Joffre le Poilu, comte de Barcelone, d'origine espagnole. Joffre se fit reconnaître par le Palais le titre de marquis et, profitant de l'affaiblissement de la royauté désormais trop lointaine, s'érigea en vrai maître de la Marche.

Certes, les historiens ont eu tort qui ont prétendu trouver dans un acte fautivement interprété une concession de souveraineté faite par Charles le Chauve à Joffre. Le lien théorique qui rattachait la Marche à l'État franc subsista, comme nous en aurons la preuve; mais, en fait, l'autorité carolingienne ne s'exerça plus guère que pour la forme, et la dynastie de Joffre le Poilu allait devenir l'ouvrière active, autant qu'intéressée, de l'indépendance catalane.

Les institutions politiques et sociales qui avaient leur origine dans le régime carolingien se développèrent alors pour ainsi dire à l'état libre; les établissements religieux, les grands domaines prirent un essor nouveau; et, peu à peu, la Marche revêtit la forme féodale.

Comme en tous pays, la genèse de la féodalité en Roussillon est obscure, difficile à définir. Les

siècles agités, à la faveur desquels elle se fonde, comptent parmi les plus confus, parmi les moins bien connus de l'histoire. Pourtant, les idées qui président à cette transformation se laissent apercevoir et les tendances qui nous ont paru se faire jour au IX^e^ siècle ont visiblement déterminé le sens de l'évolution.

On sait que la féodalité a été double, laïque et ecclésiastique. Le monastère carolingien est, à la fois, une colonie d'exploitation agricole et un centre intellectuel. A ne l'envisager que sous l'angle de son rôle économique, l'institut religieux de l'époque carolingienne devient à la vérité, comme jadis la *villa* de l'époque romaine, le type parfait de l'établissement foncier. Donations de terres fiscales, concessions d'immunités achèvent de l'accroître et de l'émanciper. Par la donation de terres fiscales, en vertu de ces diplômes dont nos archives gardent encore en original ou en copie tant de spécimens, la royauté fait passer de son domaine dans celui de l'Église avantagée d'immenses portions de territoire, dont la culture est par là même assurée. Par l'immunité, la royauté affranchit de la juridiction des fonctionnaires normaux — comte et subordonnés du comte — la terre sur laquelle porte le privilège, et transporte l'exercice de l'autorité à l'Église même. Une fois le pouvoir effectif de la royauté évanoui, la terre d'immunité devient donc tout naturellement une seigneurie. Si des *villas* de l'époque antérieure ont suivi le même processus, ce sont surtout les biens d'Église qui ont réalisé le type de la seigneurie d'origine immunitaire. La puissance spirituelle que détiennent ses chefs en

couvre au besoin les usurpations, en favorise en tout état de cause l'enrichissement et l'expansion. Peuplée d'hommes de conditions diverses qui la travaillent, la terre d'Église ne s'aliène jamais ni ne se démembre ; elle s'accroît sans cesse de fondations pieuses ; elle s'arrondit au moyen d'achats ou de contrats de cens. La grande propriété laïque, moins assurée de la pérennité, tend elle aussi à s'augmenter en vertu des conditions sociales qui régissent alors le problème du travail agricole. Il n'y a point alors de crédit, presque point de numéraire. Le salariat est inapplicable. Le petit propriétaire besogneux ou menacé cède sa terre à un voisin puissant pour la reprendre à cens, mais accrue d'une portion qui lui assure de quoi vivre en travaillant. Il entre ainsi sous la protection de celui pour qui il soigne ce lot, et, la coutume consolidant les relations de cet ordre, une hiérarchie de terres se crée parallèlement à la hiérarchie des personnes. Ainsi s'élaborait une société fondée sur la concession foncière et la dépendance personnelle, société nouvelle dont la villa romaine contient en puissance le germe, mais que les circonstances maintenant faisaient éclore et favorisaient de plus en plus.

IV

LES COMTES HÉRÉDITAIRES.

Comment la Marche pyrénéenne s'est détachée progressivement de la France; les origines du problème; Joffre le Poilu. — Le régime comtal en Roussillon. — Les comtés et les comtes. — Les origines de Perpignan. — Les synodes d'Elne et de Toulouges; la Trêve de Dieu. — Les malheurs du XI^e siècle. — Les vicomtés. — Les derniers descendants de Joffre. — Union du Roussillon à la Catalogne.

L'expression « comte souverain » pour désigner les comtes hériditaires est souvent employée par les historiens; nous la rejetons ici, car elle procède d'une erreur de principe qui risquerait de fausser le sens véritable de l'histoire.

Aussi bien l'avons-nous déjà dit, c'est sur la foi d'un texte mal compris que l'on a longtemps cru à une concession de souveraineté faite par Charles le Chauve à Joffre le Poilu. En fait, le geste de 873, si grave fût-il, ne tranchait point le lien qui rattachait la Marche pyrénéenne à l'Etat franc. Marquis par le glaive et maître réel du pays, Joffre demeurait théoriquement soumis à Charles le Chauve, et si les manifestations de la souveraineté royale furent intermittentes, de plus en plus

rares et de moins en moins efficaces désormais, aucune coupure ne s'aperçoit à aucun moment, aucune renonciation ne se formule, et la situation de principe créée par le fait même de la conquête carolingienne ne subit aucune altération. C'est en fait, non en droit, que la Marche se détache progressivement pour former un véritable État. Or, la position juridique du problème de la souveraineté a eu pour l'avenir une telle importance que méconnaître le droit pour ne s'arrêter qu'au fait rendrait incompréhensible quelques-uns des points culminants de l'histoire roussillonnaise.

Deux phénomènes expliquent comment l'indépendance effective de la Marche se conciliait avec le respect théorique de la souveraineté française.

C'est d'abord l'éloignement extrême de ce pays par rapport au centre d'action de la dynastie royale. En proie à des embarras croissants au cœur même de ses États, le Carolingien de la décadence a, de moins en moins, le loisir de s'occuper des affaires d'un groupe de comtés, où il sent qu'il n'aurait en aucun cas la possibilité d'intervenir en personne. Il couvre donc de son autorité à peu près tout ce qui s'y passe; les diplômes carolingiens ne sont plus que des confirmations, des reconnaissances solennelles — mais tardives et toujours plus rares — du fait accompli. Il en résulte que la politique de famille s'épanouit à l'aise. L'hérédité des bénéfices s'établit en fait. Enraciné au sol, le comte s'entoure de vassaux, se subordonne par la voie de l'hommage féodal la majeure part des propriétaires, et ceux-ci ne connaissent plus le roi que comme un suzerain vague, tandis que le comte tout proche, qui le repré-

sente en principe, exerce sur eux la plénitude des pouvoirs.

D'un autre côté, aliéné en fait aux comtes et à ses subordonnés, ou encore aux immunitaires, laïques ou ecclésiastiques, l'exercice ordinaire de la souveraineté échappe au roi. Son droit supérieur plane sur le pays, et ce droit nul ne le conteste, mais il n'a plus de prise directe, il est vidé de son contenu concret; aux yeux des hommes de ce temps il ne sert plus à rien. La souveraineté, en un mot, subsiste sans s'exercer, et c'est apparemment parce qu'elle est irréelle qu'elle demeure intacte en droit. Elle survit à l'extinction des Carolingiens et à l'avènement des Capétiens.

Dans la Marche, comme en pleine Ile-de-France, c'est par les années de règne des rois de France que se datent les actes publics. Or, c'est là une reconnaissance explicite de la *mouvance* française. Dater les actes des années d'un roi, c'est, dans les habitudes du Moyen Age, se proclamer dépendant de ce roi.

C'est au point que les formules de dates ont été, aux époques de crise, le refuge des protestations individuelles ou collectives. Lorsque la couronne était disputée, c'est au compte des années de règne que se reconnaissent les adhérents d'un parti. En 936, une de nos chartes publiées porte la date suivante : *anno I regnante Ludovico rege filio Charlonis qui debuerat esse rex et non fuit* (première année du règne de Louis fils de Charles qui aurait dû être roi et ne l'a pas été), protestation assez claire contre l'accession tardive au trône de Louis IV d'Outremer, fils de Charles le Simple, roi seulement

à la mort d'un intrus, le Bourguignon Raoul. Un autre acte, émané de la génération suivante et conservé aux archives de la cathédrale de Vich, est daté de la 32e année du règne du Christ : cela signifie que, trente-deux ans après le coup d'État de Hugues Capet, on ne reconnaît pas à Vich la dynastie capétienne et l'on tient le trône de France pour vacant.

Il convient d'ajouter que souvent le refus de reconnaître le roi effectivement régnant n'était qu'un paravent commode derrière lequel les ambitions locales se donnaient libre cours. Des formules comme celle qui vient d'être citée en dernier lieu n'allaient certes pas à renier la souveraineté française et ne s'attaquaient qu'à la légitimité des personnes : en pratique, elle n'en facilitait pas moins l'indépendance, car, pendant la vacance prétendue du trône, il n'était même plus de contrepoids théorique à la pression des forces féodales.

Au demeurant, une considération qu'il ne faut pas omettre justifie dans une certaine mesure et tout au moins explique à merveille l'érection de nos comtés en États indépendants de fait. La Marche était toujours en péril. La lutte contre les Arabes était quotidienne. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, les Chrétiens étaient comme en croisade permanente. Les protecteurs des populations hispano-gothiques furent les comtes, à défaut des rois.

Un fait précis, qui dut être fort commenté dans les comtés pyrénéens, symbolise, sous Hugues Capet, cet abandon de nos Marches à leur sort. Borel, comte de Barcelone, menacé par les Sarrasins, vient demander au chef de la nouvelle dynastie, à peine installé sur son trône branlant, l'appui de son épée

et de ses chevaliers. Hugues Capet, tout à l'ivresse de son titre nouveau, promet de secourir ce vassal de sa couronne. Il annonce même son départ. Et, tout aussitôt, la prise d'armes du dernier prétendant carolingien, Charles de Lorraine, absorbe si bien son activité que toute la vie du premier Capétien se passe à guerroyer autour de Paris et de Laon. Comment songer à des aventures pyrénéennes? Mais aussi, comment ne pas comprendre l'attitude que révèle le document conservé à Vich? Ce sont donc les comtes du pays et leurs vassaux qui, tout seuls, feront face aux Musulmans. Étant à la peine, ils veulent être à l'honneur, tandis que la souveraineté du roi restera théorique, tout comme la protection qu'il doit et qu'il ne peut traduire en actes.

Voyons maintenant, à la lumière de ces idées générales, comment les tendances qui viennent d'être définies sont passées dans les faits.

Joffre le Poilu, dont nous avons dit la haute fortune à la fin du règne de Charles le Chauve, avait donné ou fait concéder le comté de Roussillon à l'un de ses frères, Miron. Ainsi, Miron devint la tête d'une lignée comtale qui s'implanta en Roussillon. Mais la distribution des anciens *pays* sis des deux côtés des Pyrénées entre les membres de la famille barcelonaise a été variable d'une génération à l'autre. La pénurie des textes qui nous restent de cette période rend très confuse la connaissance que nous avons des états successifs de la carte historique.

Un comté, que l'on a coutume d'appeler comté d'Empories-Roussillon, et qui comprenait sur les

deux versants des Albères la côte et la plaine, conserva son homogénéité jusque vers 990, s'opposant au comté de Cerdagne passé aussi à un fils de Joffre le Poilu.

Ce comté, dont la ville principale était Hix, ajoutait à la Cerdagne : le Conflent, le Capcir, le Fenouillèdes et la partie haute du Roussillon.

Vers 990, les deux lots ainsi formés furent divisés chacun en deux parts, afin de pourvoir, d'un côté, les fils d'Oliva-Cabreta, comte de Cerdagne, et, de l'autre côté, les deux fils de Guifré, comte d'Empories-Roussillon.

Des deux fils d'Oliva-Cabreta, l'un, Joffre, eut la Cerdagne et le Conflent; l'autre, Bernard, surnommé Taillefer, eut le reste, y compris par conséquent : le Vallespir, la haute vallée du Tech jusqu'au Perthus, le pays des Aspres et la haute plaine du Roussillon avec Thuir, Ille, Millas et Saint-Féliu; il prit le titre de comte de Bésalu, et, de ce côté-ci des Pyrénées, fit probablement du château de Castellnou, bâti vers cette époque, le centre de sa domination.

Des deux fils de Guifré, l'un, Hugues, prit Empories et Peralada; l'autre, Guilabert I^er^, garda la basse plaine roussillonnaise avec le titre de comte de Roussillon.

De ces quatre lots, le plus durable fut celui qui semble avoir été territorialement le plus modeste, celui de Guilabert. Dès 1111, en effet, comme nous allons le voir, la maison de Barcelone réunissait à ses domaines ceux des comtes de Bésalu, et, en 1117, ceux des comtes de Cerdagne, tandis que la dynastie de Roussillon allait se perpétuer jusqu'à 1172.

Il y avait eu d'ailleurs, au cours du x^e^ siècle, des groupements éphémères de comtés ; c'est ainsi qu'en 981 Guifré avait agi comme comte jusqu'en Conflent, et un diplôme royal lui donne même le titre de *dux Rossilionensis pagi,* duc de Roussillon. Ce « duché de Roussillon » n'était que l'expression orgueilleuse, mais probablement officielle, du cumul des comtés que Guifré avait momentanément réunis : l'expression elle-même fut aussi peu durable que le groupement territorial dont elle nous a conservé la mémoire.

Nous ignorons où résidait — à supposer qu'il ait eu une résidence fixe — ce Guifré qui représente le mieux chez nous le type du comte au x^e^ siècle. Sans doute Elne était alors le centre urbain le plus important. Ruscino, déjà devenu *Rucinola* sous les Wisigoths, ainsi que nous l'avons vu, est appelé *Rosciliona,* en 816 ; puis, en 870 apparaît l'expression *Castellum Rossilio,* répétée en 914, avec une simple variante (*castrum Rossilio*) : c'est là précisément l'appellation qui a survécu, Château-Roussillon en français, *Castell Rossello* en catalan. Faut-il croire que les restes de la ville romaine furent détruits par les Normands débarqués sur nos côtes en 859? On l'a supposé. La preuve manque. Le fait certain, c'est que, dorénavant, le point qui avait marqué autrefois le centre de la domination romaine n'aura plus guère aucune importance : tout juste celle d'un médiocre château féodal.

On a souvent affirmé que Guilabert I^er^ était venu s'installer à Perpignan, vers 991, inaugurant ainsi la capitale des siècles suivants. Mais cette assertion

Fragment de la Table de Peutinger montrant

PL. III-IV.

ɔon de la Via Domitia du Pays de Ruscino.

ne repose sur aucun témoignage positif, et l'on ne trouve trace d'une communauté perpignanaise organisée que vers le premier quart du XI^e^ siècle.

La question des origines de Perpignan est, en réalité, fort obscure. La légende, qui ne s'accommode point des hésitations de l'histoire, a raconté de deux façons principales les débuts de cette ville.

Il y eut, rapporte-t-on, un immense incendie dans les montagnes de l'Albère au IX^e^ siècle. Les pâtres, fuyant ce formidable embrasement, s'en vinrent vers la plaine et construisirent leurs cabanes ainsi que leurs bergeries sur les bords de la Tet, en un lieu désert qu'ils nommèrent *Pyrepinia,* par corruption postérieure *Perpinya,* vocable qu'à grand renfort de rapprochements linguistiques grecs et phéniciens on traduit par les mots « commencement d'incendie ». La traduction a suffi visiblement à faire imaginer l'aventure.

De même, la seconde légende repose sur un jeu de mots. Il y avait autrefois aux Cortals, nous dit-on cette fois, dans un pauvre hameau de la froide montagne de la Tausse (en catalan *la Tosa*), en face du Carlit, un homme qui s'appelait Pierre Pinya (en catalan *Pere Pinya*). Dégoûté de la vie monotone et triste que mènent les bouviers à près de deux mille mètres d'altitude, Pere résolut de changer de pays. Un jour donc que la neige avait fondu, Pere descendit; il vint sur les bords de la Tet qui passe au pied des rudes escarpements de la Tausse, et, s'adressant à la rivière — puisque c'était au temps où les rivières entendaient et parlaient — il lui tint à peu près ce langage :

« O toi, qui descends tous les jours dans la plaine ensoleillée, guide-moi, je veux y aller aussi.

— Suis-moi, lui répondit la Tet, et je te montrerai le chemin. »

Notre bouvier se mit à pousser vivement devant lui ses bœufs attelés à la charrue; il suivit le flot échevelé et bondissant. Il parvint à une plaine dominée par deux gros mamelons, non loin de la mer. Et la Tet dit à Pere Pinya :

— « Arrête-toi ici : laboure et cultive cette terre; moi, j'arroserai tes champs. » Pere Pinya s'arrêta, en effet, dans ce pays inhabité, mais fait de terre grasse, limoneuse et vierge. L'homme traça avec sa charrue un sillon sans fin et, dans l'espace ainsi circonscrit, sous le ciel bleu et clément de la plaine hospitalière, il se construisit un logis. Ses bœufs aidant, il fit rendre à la terre généreuse leur nourriture et la sienne. Cette maison unique, engendra une ville, ce sillon devint un fossé et se doubla d'une muraille. Romulus n'a-t-il pas fondé Rome à peu près de même? Aussi le poète catalan Jacinto Verdaguer l'a-t-il rappelé en vers inoubliables :

Com Romulus un dia del Tibre en la ribera
De freixa ab sa carreta rodeja un tros de pla;
Alli planta una casa, un camp y una olivera;
Ara es ciutat la casa, mur ampla la rodera :
Lo mur de Perpinya.

Et Pere Pinya donne son nom à la capitale du Roussillon ainsi que Romulus avait donné le sien à la Ville Éternelle.

Plus élégante que la légende de l'incendie, celle

du bouvier de la Tausse, tout aussi fantaisiste dans ses détails, est cependant plus près de la vérité en ce sens qu'elle rattache le nom de Perpignan à un nom d'homme et à une exploitation rurale primitive. Si la *villa Perpiniani,* première forme latine à laquelle nous remontons, ne désigne pas la maison de Pere Pinya, elle signifie du moins la *villa* de *Perpinius*. C'est d'un gentilice, c'est-à-dire d'un nom de famille, que le nom même de Perpignan dérive de façon certaine ; origine d'autant plus acceptable que c'est précisément là le cas normal des *villas* antérieures et même postérieures aux invasions, ainsi que nous l'avons déjà noté.

Mais à quelle date apparaît la mention de cette *villa* de Perpignan, simple domaine rural qui fut l'amorce de la ville future? Les mentions les plus anciennes datent de 927, 929, 961. La *villa Perpiniani* est-elle donc née seulement au IX^e^ siècle ou même au début du X^e^? A-t-elle pour créateur, non pas un Gallo-Romain, mais un de ces Goths ou Espagnols installés dans la Marche, au lendemain de la conquête franque, sous le couvert des capitulaires carolingiens? Il serait téméraire de le prétendre. L'absence de mention antérieure ne prouve pas que la *villa* dont il s'agit n'existât pas bien avant le siècle où elle apparaît dans les documents, mais ce qui est bien établi, c'est que le nom même de Perpignan est inconnu avant la période des comtes héréditaires, et c'est pourquoi la question des origines et des débuts de la future capitale roussillonnaise avait sa place marquée au présent chapitre

Il n'est malheureusement pas possible de suivre

avec quelque sûreté les premiers progrès de cette *villa Perpiniani* qui nous apparaît si occasionnellement encore au x^e^ siècle et qui ne devait être guère alors qu'un village mesquin ; pour trouver un fait qui témoigne de la vie collective de sa population, il faut arriver jusqu'au xi^e^ siècle. En 1010, eut lieu vraisemblablement une première consécration de l'église Saint-Jean-Baptiste de Perpignan, présidée par l'évêque d'Elne Bérenger, événement dont le cartulaire d'Elne, commencé en 1040, avait retenu la mémoire. Une nouvelle consécration tout à fait certaine et dont on a conservé l'acte même, daté du 16 mai 1025, fut faite à la suite des dégâts causés par une grande invasion sarrasine survenue en 1017. A ce moment, dans la reconstruction effectuée, une très ancienne chapelle, Notre-Dame *del Correch* (Notre-Dame-du-Ravin) fut reliée à l'église et forma le croisillon sud du transept. C'est là le Saint-Jean primitif, distinct de la basilique actuelle. Il en reste des débris intéressants, et l'on appelle ce Saint-Jean de l'époque romane *Saint-Jean-le-Vieux*, par opposition à l'église gothique dont nous admirons aujourd'hui la haute voûte. Nous retrouverons d'ailleurs l'histoire monumentale de ces édifices lorsque nous traiterons, dans un autre chapitre, de l'art roussillonnais au Moyen Age.

L'église Saint-Jean était comprise dans une enceinte fortifiée ou *cellera* qui englobait l'espace recouvert maintenant : par la cathédrale Saint-Jean, la caserne de gendarmerie et les archives départementales (ancien grand séminaire), Saint-Jean-le-Vieux, la villa Campana et une partie de la cité Bartissol. Tel est le Perpignan du xi^e^ siècle, ou tout

au moins le réduit emmuré où les habitants en cas d'alerte pouvaient se réfugier. Il est vraisemblable que, dès ce temps, il y avait des maisons au delà du mur. En effet, dès les premières années du XII^e^ siècle, tout le terrain qui constitue aujourd'hui la paroisse Saint-Jean était habité. Vers le milieu de ce même siècle, une nouvelle enceinte fortifiée engloba le tout. On peut dire qu'à partir de ce moment Perpignan mérite vraiment le nom de ville.

Tandis que la future capitale du Roussillon s'accroissait ainsi, les descendants de Guifré régnaient péniblement en Roussillon.

A Guilabert I^er^, fils de Guifré, avait succédé Guifré II qui assiste, en 1025, à la consécration de Saint-Jean de Perpignan, puis, en 1027, à un synode tenu à Elne; enfin, en 1041, à un autre autre synode tenu à Toulouges. Ces deux synodes sont célèbres dans l'histoire générale, parce que les règlements connus sous le nom de « Trêve de Dieu » et destinés à limiter le fléau des guerres privées féodales y furent élaborés. Les clercs, les moines, les femmes devaient demeurer à l'abri des violences, en tout temps. En outre, « dans tout le comté ou diocèse d'Elne, il est interdit à quiconque d'assaillir son ennemi, depuis la neuvième heure du samedi jusqu'à la première heure du lundi ». Et la pensée pieuse qui a dicté ce premier adoucissement aux désordres quotidiens est ainsi exprimée : « C'est afin que tout homme puisse rendre à Dieu ce qu'il doit pendant la journée dominicale. »

Guilabert II (1074); Guinard ou Gérard I^er^ qui prit part à la première croisade ; Guifré III (1113)

et enfin Guinard ou Gérard II (1163) gouvernèrent successivement un pays que l'émiettement féodal vouait aux dévastations incessantes et qui traversait alors l'époque la plus pénible de son histoire : invasions sarrasines ou normandes, par mer et par terre; querelles de familles, guerres de château à château, pillages d'abbayes et d'églises; misère générale, voilà ce qui justifie amplement les lamentations obstinées dont nous trouvons l'écho dans les chartes de ce malheureux temps. Les efforts des synodes pour imposer aux barons batailleurs des trêves périodiques — telle la Trêve de Dieu — ne font que mieux montrer l'excès du mal.

Dans la famille même des comtes du Roussillon, le désordre est à son comble sous Guifré III. Celui-ci avait répudié sa femme Ermenjart, fille du vicomte de Béziers. Le fils qu'il en avait eu, son propre héritier Guinard, s'unit à sa mère et à son oncle Raymond Trencavel; le neveu et l'oncle entrèrent en Roussillon et exercèrent les plus terribles ravages, désolant les terres laïques et ecclésiastiques; Guifré lui-même, pour combattre son fils et son beau-frère, ne ménageait pas mieux son propre comté.

Les pirates avaient beau jeu à s'attaquer à un pays que ses défenseurs naturels traitaient de la sorte. Et nous voyons, au concile de Narbonne tenu en 1135, l'évêque d'Elne, Udalgar, faire un tableau effroyable de l'état de son diocèse : « Les infidèles, ajoute-t-il, réclament à ce moment même cent jeunes filles pour rançon des prisonniers qu'ils ont faits! » Livrés aux coups des seigneurs féodaux et des étrangers, les gens des campagnes se grou-

pent; ils s'habituent à ne vivre que derrière de bonnes murailles, et à la vie rurale se substitue la vie urbaine. Autour de quelque sanctuaire, les fidèles se massent; une agglomération serrée se forme; l'enceinte de Perpignan n'a pas d'autre origine et l'accroissement de la future capitale n'est, à son début, que l'effet des malheurs du temps.

Ce sont, apparemment, ces malheurs accumulés, pour la plupart postérieurs au début du XI^e^ siècle, qui ont donné lieu à la légende des terreurs de l'An mille.

L'idée de la fin du monde n'a pas été liée dans les esprits à l'attente du millénaire; elle était, en réalité, suggérée en permanence, avant et après l'année fatidique, par le spectacle des infortunes croissantes, du désordre incessant, du triomphe constant de la force brutale, du déchaînement des appétits que nulle puissance supérieure ne maîtrisait. Le découragement se traduisait par les donations pieuses dont bénéficiait l'Église et dont bénéficiait aussi la civilisation que l'Église, encore que féodalisée en partie, était alors seule à représenter.

De même que les comtes s'étaient, en fait, rendus indépendants des rois, de même les vicomtes, sur plusieurs points, s'érigeaient en seigneurs affranchis de tout autre devoir que le devoir purement féodal.

Nous avons vu que par le démembrement des *pays* réunis dans les mains du comte de Cerdagne Oliva-Cabreta, un comté de Bésalu, sous l'un de ses fils, Bernard, dit Taillefer, s'était détaché,

comprenant à la fois le pays de Bésalu ou Bezaudun, sur le versant sud des Albères, et le Vallespir avec la haute plaine roussillonnaise au nord, autour du château de Castellnou comme centre. A Castellnou, Bernard avait dû mettre un vicomte, et ce fut là l'origine de la vicomté de Vallespir, appelée aussi vicomté de Castellnou. En Roussillon, la maison vicomtale prit aussi le nom du château où elle avait sa résidence : ce fut la vicomté de Tatzo.

Du comté de Cerdagne dépendit parallèlement la vicomté de Conflent, pays dont les vicomtes habitaient le château de Joch. Mais cette maison vicomtale disparut dès le début du XI^e^ siècle. Les comtes de Cerdagne s'installèrent eux-mêmes dans la délicieuse vallée du Vernet, au château de Cornella, qu'ils appelaient pompeusement leur palais (*lo palau*) et où ils rendaient la justice. Les vicomtes de Castellbon se réclameront plus tard des droits des vicomtes de Cerdagne, successeurs des vicomtes de Conflent.

Bernard Taillefer mourut accidentellement en 1020. Son fils aîné Guillem, qui lui succéda, s'éteignit en 1052, en laissant après lui deux fils, Guillem et Bernard, qui gouvernèrent en commun; mais Guillem, s'étant attiré la haine de ses vassaux, fut assassiné en 1070; quant à Bernard, n'ayant pas d'enfant, il laissa l'héritage à un neveu qui était vraisemblablement son filleul — car il portait le même nom — et qui fut le dernier représentant de sa maison. En 1111, en vertu de conventions antérieures, la succession de Bésalu échut à Bérenger III, comte de Barcelone.

Quant à l'autre branche, son premier représentant Joffre, comte de Cerdagne après Oliva-Cabreta, est surtout célèbre dans l'histoire comme fondateur de Saint-Martin-du-Canigou (1001). Après avoir fait son testament en 1035, il prit l'habit monacal dans ce monastère et y mourut en 1050. Son fils Raymond, qui lui avait succédé dès 1036, prit part au synode de Toulouges de 1041, avec le comte de Roussillon, Guifré II; il assista aussi à la consécration de l'église d'Arles qui eut lieu en 1046. Il eut pour successeur, en 1068, son fils Guillem-Raymond, fondateur de Villefranche-de-Conflent, mort en 1095. Enfin Bernard-Guillem, fils et successeur de Guillem-Raymond, disparut sans postérité en 1117, laissant lui aussi son héritage à la maison comtale de Barcelone.

A cette date, des maisons comtales établies sur notre sol, seule subsistait la maison de Roussillon issue de Guilabert Ier : mais son dernier représentant, Guinard ou Gérard II, laissa aussi, par testament, ses domaines à la maison de Barcelone, à laquelle ce nouvel héritage échut en 1172. Le bénéficiaire fut alors Alphonse qui, en même temps que comte de Barcelone, était roi d'Aragon.

C'est ainsi que la première domination aragonaise commençait en Roussillon.

V

LA PREMIÈRE DOMINATION ARAGONAISE.

La Marche glisse dans des mains aragonaises. — Alphonse II d'Aragon. — Puigcerda capitale de la Cerdagne. — Pierre II. — Le régime communal à Perpignan. — Sanche et Nunyo-Sanche. — Jacques le Conquérant et la grande prospérité catalane au XIII^e siècle. — Réforme municipale à Perpignan. — Le **Call** *et l'***Aljama**. *— La question pyrénéenne entre Jacques le Conquérant et saint Louis : le traité de Corbeil. — Les fortifications. — Collioure et Port-Vendres.*

Alphonse II d'Aragon, appelé généralement par les historiens catalans Alphonse I^er^, parce qu'il est le premier des comtes-rois, devenait comte de Roussillon en 1172. Il était déjà comte de Cerdagne. Désormais, les comtés de Roussillon et de Cerdagne avec leurs annexes, c'est-à-dire l'ensemble des territoires dont nous retraçons ici la fortune historique, eurent le roi d'Aragon pour seigneur.

Or, il importe d'observer que cette situation n'était guère que le prolongement de celle qui s'était créée à l'époque carolingienne, alors que, sous Charles le Chauve, le Roussillon et la Cerdagne avaient été attribués à la Marche pyrénéenne dont le chef, Joffre le Poilu, avait établi à Barcelone le centre de gravité. Devenu catalan au IX^e^ siècle, notre pays devient, en somme, logiquement aragonais au XII^e^. Un prince hispanique,

souverain d'un jeune État créé naguère par la conquête au détriment des Maures dans les hautes vallées des Pyrénées centrales, se trouvait de la sorte maître effectif de ces anciens comtés carolingiens dont le lien avec la royauté française, nous le savons, n'avait jamais été brisé jusqu'ici.

Or, ce n'est pas seulement comme comte que l'Aragonais va gouverner le comté; il superpose tout naturellement à son titre comtal son autorité royale. A la faveur du silence et de l'inaction de la dynastie capétienne, trop occupée encore autour de son propre domaine, il se crée de la sorte une situation nouvelle dans cette région extrême qui glisse, pour ainsi dire, de plus en plus, hors de France.

Trois siècles d'oubli prescrivent-ils les droits nés de la conquête franque? Nul, du moins, en Roussillon, ne songe plus au roi de France. C'est des années du roi d'Aragon, maintenant, que l'on daterait plus volontiers les actes, puisque c'est le roi d'Aragon qui agit, qui légifère et qui gouverne. Du reste, l'habitude de dater les actes des années des rois s'est, à la longue, perdue; par l'effet d'une pensée pieuse, l'an de l'incarnation, c'est-à-dire l'ère du Christ a prévalu : à s'en tenir aux documents, le souvenir même de l'antique mouvance française s'est évanoui.

L'autorité souveraine, que les comtes héréditaires avaient laissée vague et indécise, est donc exercée sans ambages par la maison royale d'Aragon. Une main plus vigoureuse tiendra dorénavant nobles et roturiers, et, tandis que la féodalité, sortie de la douloureuse période d'élaboration, trouve

dans ses principes enfin mûris un certain équilibre, une époque plus ordonnée et plus heureuse s'ouvre pour le Roussillon.

Alphonse avait mis un grand empressement à prendre possession de son nouvel héritage. On le voit à Perpignan le 27 juillet 1172. Trouvant cette ville mal assise, il tenta d'en transporter les habitants sur le « Puig » voisin; mais jugeant ce projet ruineux pour eux, les Perpignanais supplièrent leur nouveau maître d'y renoncer; ils parvinrent à le fléchir, moyennant le don d'une somme convenable.

Le projet qu'Alphonse avait abandonné en Roussillon, il le réalisa en Cerdagne. Hix, capitale de la Cerdagne depuis la fin de l'époque romaine, recevait sa visite tous les étés. Il en jugea l'assiette insuffisamment forte et créa sur le « Puig Cerda », une nouvelle ville, celle dont le nom s'orthographie parfois en français « Puycerda ». Cette fondation date de 1178. Hix, qui, à l'époque précédente, avait été le grand marché de la contrée, tomba dès lors dans une irrémédiable décadence. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une métairie de la commune de Bourg-Madame (ancienne *Guingueta* d'Hix).

Alphonse fit son testament à Perpignan, en décembre 1194, et y mourut le 25 avril 1196. Son fils aîné, Pierre, lui succéda. Brillant chevalier, aimable troubadour, ce prince eut une politique peu conséquente. L'hérésie des Albigeois florissait alors en Languedoc. Il en combattit la contagion dans ses propres États, puis, soit sous l'influence de la parenté qui l'unissait aux grandes maisons languedociennes, soit par pure chevalerie, il alla rompre des lances

pour les Albigeois excommuniés et menacés d'extermination par la fameuse Croisade ; il s'en vint mourir non loin de Toulouse, dans une bataille qui ne fut guère qu'une échauffourée, à Muret, dans cette confuse journée du 12 septembre 1213 où se décidèrent, probablement à l'insu des vainqueurs et des victimes, les destinées de la France méridionale.

C'est sous Pierre II que le régime communal fut établi à Perpignan. Il le fut à l'amiable, en vertu d'un accord entre les habitants et le roi leur seigneur. La charte communale du 23 février 1197 établissait le régime du Consulat.

Cinq consuls étaient nommés, au suffrage universel, par « le peuple de Perpignan », sans distinctions ni privilèges. Les principaux agents de la commune furent les « clavaires » et les prudhommes ruraux ou *sobreposats de la horta*. Les clavaires (*clavaris* ou *mustassafs*) étaient spécialement chargés de la police urbaine ; les *sobreposats de la horta* étaient chargés d'apprécier les dommages causés aux fruits et aux récoltes, et de juger les causes soulevées à ce sujet.

Perpignan apparaît par là comme entouré de jardins, et c'est grâce à la culture autant que grâce à l'industrie que cette ville, comme nous le verrons, acquit, à partir de cette époque, une importance considérable.

Perpignan avait une milice, la *host*. Si tous les habitants étaient citoyens, tous les citoyens étaient soldats. Fallait-il défendre la ville, venger une injure faite à la collectivité ou à quelqu'un de ses membres, l'host se mettait en mouvement. Toutefois cette

milice locale ne pouvait prendre les armes sans le concours des officiers royaux, bayle (*batlle*) ou viguier (*veguer*). Il est même certain que le droit de guerre, ou droit de *ma armada* (main armée), comme on l'a appelé, était antérieur à la charte communale qui ne fit que le consacrer ou peut-être le limiter; l'organisation de la milice bourgeoise de Perpignan date proprement de 1174; à partir de 1197, le premier consul en fut colonel.

Le roi Pierre s'était toujours médiocrement intéressé aux affaires ; à la fin de son règne, son oncle, Sanche, puis le fils de celui-ci, Nunyo-Sanche, gouvernèrent le Roussillon. Nunyo resta en possession de cette sorte de vice-royauté jusqu'à sa mort survenue à Perpignan même, au début de janvier 1241, c'est-à-dire au delà de la minorité du roi suivant, Jacques le Conquérant.

Jacques le Conquérant, fils de Pierre et de Marie de Montpellier, avait hérité tout jeune d'immenses territoires, qui comprenaient non seulement l'Aragon, la Catalogne et les comtés de Roussillon et Cerdagne, mais encore la seigneurie de Montpellier. Il trouvait en outre dans l'héritage aragonais des fiefs ou des droits de suzeraineté étendus en Provence. Jacques accrut encore ces domaines déjà si vastes. Il y ajouta les Baléares, Valence et Murcie, gagnant ainsi son glorieux surnom.

Or, Jacques le Conquérant n'est point un simple guerrier féodal, c'est une des plus brillantes figures du XIII^e^ siècle. Grâce à son activité de capitaine et à son talent d'administrateur, il porta la monarchie aragonaise à un rang élevé parmi les États de l'Europe. Il mérite en particulier, d'être considéré

comme le véritable fondateur de la nation catalane. Car il est manifeste que les annexions du Conquérant profitaient surtout à la Catalogne. En façade sur la mer, l'antique Marche prend un essor politique et économique incomparable et Barcelone devient la capitale de l'État aragonais tout entier. La Méditerranée paraît à la veille de devenir, comme on l'a dit, « un lac catalan ». Les ports du Roussillon, nous le verrons bientôt, ont participé dans une large mesure au mouvement militaire et commercial qui s'accélère vers le Levant.

En Roussillon, Jacques le Conquérant se montra administrateur attentif et sage. C'est ainsi qu'il sut modifier la constitution communale de Perpignan pour adapter les libertés primitives à l'extension progressive de la ville.

A peine a-t-il pris en main le gouvernement des comtés, un an au plus après la mort de Nunyo-Sanche, qu'il fait en ce sens un premier pas. Il profite de la confirmation des chartes qui, selon l'usage, lui est demandée lors de son entrée en ville, au début de 1243, pour créer le *Call*, sur la pente du Puig. Sur le *Call* s'installa l'*Aljama*, c'est-à-dire la communauté juive de Perpignan.

C'est aussi au Conquérant que Vinça doit ses murailles, pour la construction desquelles il affranchit les habitants de droits onéreux ; c'est à lui également que remonte le *poblacio* d'Opoul, l'antique *Sordonia*.

Au demeurant, ces préoccupations défensives étaient fort légitimes à l'heure où, du côté français, la souveraineté de l'ancienne Marche pyrénéenne était remise en question.

Le glissement subreptice des comtés carolingiens dans la monarchie aragonaise créait, à cette heure, une situation délicate aux deux Cours de France et d'Aragon. La Croisade contre les Albigeois avait déterminé la chute du Languedoc dans les mains capétiennes. Les héritiers de Hugues Capet, longtemps retenus au Nord, redevenaient agissants au Midi. Sous forme de domaine réel se reconstituait pièce à pièce l'ancienne mouvance carolingienne. La dynastie laborieuse qui opère cette œuvre patiente de restauration s'entoure de légistes. Rien ne saurait prescrire pour eux la souveraineté ; jamais un roi de France n'a renoncé à ce que lui a attribué, au IX^e^ siècle, le traité de Verdun. Ainsi, la puissance capétienne, portée à son comble sous saint Louis, tendait à se heurter à la puissance aragonaise, portée à un point si élevé par Jacques le Conquérant.

Le problème pyrénéen, virtuellement posé par la rupture de l'unité romaine de la Narbonnaise, se trouvait maintenant énoncé en fait. Or, ce problème ne reçut au XIII^e^ siècle qu'une solution provisoire, mais qui devait suffire longtemps encore.

En effet, si le roi de France pouvait revendiquer un droit de souveraineté sur certaines terres incorporées au royaume d'Aragon, le roi d'Aragon, par contre, avait des droits en Languedoc et en Provence. Un compromis était dès lors possible. Il fut élaboré au traité de Corbeil (16 juin 1258).

Jacques, en vertu de ce traité signé avec saint Louis, gardait seulement de ce côté-ci des monts, le Roussillon, la Cerdagne et la seigneurie de Montpellier.

Le traité de Corbeil semblait donc supprimer toute cause de conflit entre l'Aragon et la France.

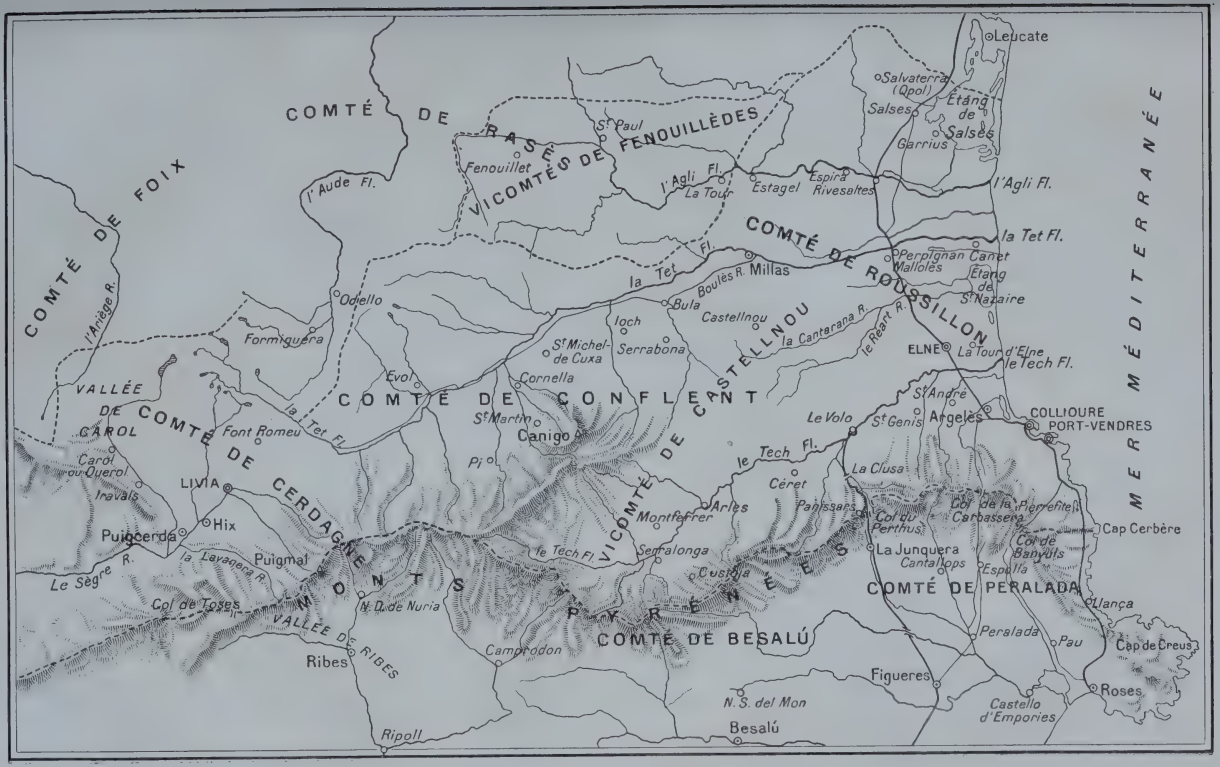

Le Roussillon Carolingien.

PL. V.

Jacques le Conquérant put du moins présider en toute liberté, pendant la dernière partie de son règne, au magnifique développement de ses États. En 1263, il établit en Roussillon une institution qui devait jouer un grand rôle, la Procuration royale (*Procuracio real*), chargée d'administrer le domaine et de gérer les droits du roi dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne.

Tandis que les comtés s'organisaient en province distincte de l'État aragonais, Perpignan prenait chaque jour plus d'importance. Trente ans après sa première entrée solennelle dans cette ville, le 1er mars 1273, Jacques signait à Gérone un privilège qui complétait le régime intérieur de la capitale roussillonnaise. Jusqu'alors, le pouvoir délibérant avait appartenu à l'assemblée générale des citoyens. L'augmentation de la population rendait de moins en moins pratique la réunion de pareilles assemblées. Désormais, il y eut un conseil de douze membres désignés par les consuls assistés du bayle.

Pendant l'année 1274, Jacques vint plusieurs fois en Roussillon, notamment au mois de juillet; mais c'est de Barcelone qu'il data la charte du 30 août par laquelle il déclarait que tous les habitants de Perpignan, même les nobles, devaient contribuer aux dépenses qui se feraient pour l'intérêt commun. Si quelqu'un cherchait à se dispenser de cette obligation, il se verrait exclu de la communauté; celle-ci ne serait plus tenue de le défendre en tant qu'habitant de Perpignan. Cette mesure visait certainement les grands travaux que l'on conduisait alors pour fortifier la ville.

Au cours d'une visite qu'il avait faite à Collioure, Jacques avait trouvé cette ville sale et mal bâtie. Il exigea que les rues fussent propres et ordonna la construction d'un nouveau port, qui paraît être le *port de la ville,* par opposition au *port d'aval.* Il s'intéressait aussi à Port-Vendres dont il voulait améliorer les conditions d'accès.

En octobre 1275, nous retrouvons le roi à Perpignan, à l'occasion du mariage de son fils, l'infant Jacques, avec Esclarmonde de Foix, sœur du comte de Foix, Roger-Bernard. Le mariage fut célébré à l'église Saint-Jean-le-Vieux et les divertissements les plus goûtés de la société féodale furent prodigués à cette occasion, notamment les tournois, où se distinguèrent les chevaliers de France, de Castille et d'Aragon.

Quelques mois après, le Conquérant terminait sa longue et glorieuse carrière à Valence, le 26 juillet 1276.

VI

LA PÉRIODE MAJORQUINE.

Le testament de Jacques le Conquérant; le royaume de Majorque. — Perpignan, capitale du royaume. — Le Château royal; la vie de Cour. — La ville; le commerce d'exportation; les draps. — L'enceinte de Perpignan. — Vicissitudes politiques du royaume sous Jacques Ier de Majorque. — Coup de main du roi d'Aragon en 1283. — Croisade française de 1285. — Sanche. — Jacques II, Pierre le Cérémonieux et la guerre de Cent ans. — Fin du royaume de Majorque.

En vertu de son testament, fait à Barcelone le 21 août 1261, Jacques le Conquérant avait distrait de l'ensemble de ses biens patrimoniaux, laissés à son fils aîné, Pierre, les éléments d'un État nouveau, destiné à son fils cadet, Jacques. A la mort du Conquérant, Pierre devient roi d'Aragon et Jacques roi de Majorque, souverain, à ce titre, d'un royaume qui comprenait les Baléares, les comtés de Roussillon et de Cerdagne, et la seigneurie de Montpellier.

Si le démembrement territorial ainsi réalisé en 1276 procédait d'une faute politique incontestable — source de guerres cruelles et d'épreuves pénibles pour les pays séparés — il n'en est pas moins vrai que Perpignan, déjà riche et prospère, gagna beaucoup à la domination majorquine. Il fallait, en effet,

au nouveau royaume une capitale. Or, plutôt que de s'établir dans un port insulaire ou dans l'enclave minuscule qu'il possédait en Languedoc, le roi Jacques opta pour la ville principale du Roussillon. Un pareil choix était pour Perpignan, une véritable bonne fortune. Esquisser le tableau de cette ville sous les rois de Majorque, c'est la décrire à la période la plus favorable de son histoire.

Et tout d'abord, à la capitale d'un royaume il fallait de toute nécessité un Palais royal. L'assiette choisie fut celle du Château commencé vers 1276, sur l'emplacement de la Citadelle actuelle, qui en englobe les vestiges.

Dans son ensemble, le Château dessinait un parallélogramme d'environ cinquante mètres du nord-ouest au sud-est et soixante-huit du sud-ouest au nord-est. Il était entouré de murs crénelés et flanqué de tours carrées.

Ces tours étaient au nombre de huit : une à chaque angle, une au milieu de chacune des quatre façades. A la façade septentrionale, la tour correspondait à la chapelle et traversait tout le corps de bâtiment jusqu'à la grande cour intérieure, qu'on appelait en catalan *lo pati* ou *l'ayre del castell*. Cette sorte de cour d'honneur communiquait avec deux petites cours sur lesquelles prenaient jour les appartements du roi, à droite, et ceux de la reine, à gauche. Par là aussi s'éclairait la chapelle au moyen de grandes fenêtres à remplage du style gothique. La tour de la chapelle, plus forte et plus haute que les autres, formait en même temps le donjon. En face d'elle,

au sud, s'élevait la tour d'entrée. De ce côté, l'aile était tout entière consacrée à la défense. Les ailes est et ouest étaient occupées par les divers services.

On arrivait à l'entrée du Château par une rue qui montait du quartier Saint-Mathieu; cette rue (*lo carrer de les Comes*) correspondrait, dans la ville actuelle, aux rues Grande-la-Monnaie et Dugommier. La même rue allait aboutir à l'une des portes de la ville, *lo portal de les Comes.*

Laissons momentanément l'enceinte de la ville et pénétrons dans le Château. Après avoir dépassé une première esplanade, *les lices,* espace libre ménagé autour de tout château féodal, nous voici devant un pont-levis qui précédait la première porte fermée au verrou. Ce pont-levis est l'ancêtre du pont dormant qui enjambe aujourd'hui le fossé à à l'entrée de la Citadelle. La seconde porte féodale était ferrée (*ferrissa*) et garnie d'une herse, grillage solide qui glissait entre deux rainures. Une troisième porte venait ensuite : il en reste les gonds. Au premier étage de la tour était installé un corps de garde : c'est de là que se manœuvrait la herse.

Du côté droit de la grande cour, s'ouvrait la Salle de Majorque (*Sala* ou *Aula de Mallorca*). C'était comme une salle des fêtes. Les hommages féodaux s'y rendaient, les banquets s'y donnaient. Les fenêtres de cette salle sont encore visibles. Au reste, cette *Aula* n'était pas voûtée, mais seulement recouverte d'une charpente que soutenaient des arcs d'ogive d'une puissance et d'une justesse de tracé remarquables. La salle

d'armes placée au-dessous a été trop modifiée pour qu'on puisse se la représenter exactement.

Cette salle basse, comme le *pati,* avait accès sur la petite cour où se voit le puits. L'escalier qui, de là, montait aux appartements du roi, est d'une coupe de pierre admirable. Il aboutissait à un vestibule en forme de « loge » largement ajouré au moyen de quatre grandes fenêtres gothiques et amorti d'un élégant plafond lambrissé qui subsiste encore. Au-dessous était la Salle des Sceaux (*Sala dels timbres*) dont les fenêtres géminées demeurent reconnaissables. On retrouve facilement encore dans ce corps de logis la chambre à coucher et la garde-robe à laquelle était annexé un cabinet d'aisance; puis la chambre à parade, la chambre des gardes, la chambre dite d' « étude », qui était le cabinet du roi. Les cuisines royales étaient placées au-dessous.

Quelques restes des appartements de la reine subsistent aussi, notamment deux fenêtres (dont l'une murée) qui donnent sur le fossé; mais il ne reste rien, bien entendu, des peintures qui décoraient les salles. Par contre, il reste une partie de la belle galerie établie intérieurement à hauteur du premier étage, sur le flanc nord, et formée d'arcades en plein cintre portées sur des piliers courts et trapus.

La chapelle était à double étage; la chapelle d'en bas était dédiée à sainte Madeleine, celle d'en haut placée sous le vocable de la sainte Croix. La porte de cette dernière est un des meilleurs spécimens de l'architecture roussillonnaise.

Enfin, des galeries de captation, qu'il ne faut

pas prendre pour des souterrains stratégiques, se développaient sous terre; un égout, qui devait jouer un jour dans l'histoire de la dynastie majorquine un rôle mémorable, déversait les eaux de l'habitation royale.

Il faut animer tout ce décor en évoquant le souvenir des princes et princesses, des officiers, fonctionnaires et servants de tout ordre qui y vivaient ou y fréquentaient. La vie de Cour au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle n'était plus l'ennuyeuse existence du sombre château seigneurial. Elle était somptueuse et mouvementée. On y dansait, on y riait aux plaisanteries des bouffons, on y accueillait les *joglars* et *ministrers* (ménestrels), faiseurs de tours, déclamateurs de poésie, chanteurs de couplets tantôt aimables et tantôt héroïques. On y donnait surtout des tournois, spectacles favoris de la société chevaleresque d'alors. Ces tournois avaient lieu dans les lices qui s'étendaient sous les murs du Château ou encore à la place des Joutes (en catalan *plassa de les Justes*), près de Saint-Jacques ; rien n'y manqait de ce qui composait le superbe appareil d'une chevauchée. Des coursiers merveilleusement caparaçonnés portaient des simarres multicolores. Les chevaliers, revêtus d'armures luxueuses, rivalisaient de force et de grâce. Et tandis que les combattants faisaient assaut de « gentillesse », les « familiers » du roi et de la reine étalaient les plus beaux atours.

La ville alimentait le faste de la noblesse que la Cour y attirait ; mais les riches bourgeois aimaient aussi à faire parade de leur opulence. Le velours, la soie, le « drap d'or », les pierres précieuses

foisonnaient. C'est que les affaires étaient prospères; le commerce et l'industrie faisaient affluer l'or.

Venant après les Croisades, qui ont tant contribué à ranimer le trafic méditerranéen en général, les expéditions de Jacques le Conquérant ont donné aux Catalans le goût du grand commerce. Associés aux Barcelonais dans l'exploitation commerciale des pays méditerranéens, les Perpignanais continuèrent à en prendre leur part sous les rois de Majorque. Des traités avec les princes africains ouvrent aux marchands du Roussillon la Tunisie et le Maroc. Le *solda* ou sultan de Babylone favorise les Catalans en Égypte. A Chypre, à Beyrouth, les Perpignanais jouissent de franchises. Après la quatrième Croisade, qui livra aux Latins la péninsule des Balkans, la Morée fut conquise par une bande d'aventuriers catalans connue dans l'histoire sous le nom de « Grande Compagnie catalane ». Des chevaliers roussillonnais, avec l'infant même à leur tête, en faisaient partie. Or, les commerçants suivaient les chevaliers. Perpignan faisait donc en Orient de grandes affaires. Port-Vendres et Collioure, et aussi Canet, servaient de ports à l'exportation et à l'importation de nos ancêtres.

Mais, pour alimenter un grand commerce, il faut une industrie. L'industrie par excellence de la capitale majorquine était la draperie. Cette industrie a eu chez nous, au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, un développement extraordinaire. Non seulement on fabriquait du drap, mais on en faisait venir du dehors pour le revendre. Et si les étoffes de Rouen, Paris, Bruxelles et cent autres villes devaient passer par

Perpignan, c'est qu'à Perpignan on avait un procédé d'apprêt spécial. Les ouvriers qui donnaient cet apprêt s'appelaient « pareurs » (*parayres*). La corporation des pareurs devient tellement importante qu'à la fin du XIII^e^ siècle elle compte quatre cents maîtres et installe une sorte de chambre syndicale ou *Casa communa*. La teinturerie était aussi fort active. D'autres corporations ajoutaient à la prospérité industrielle : travailleurs du bois, du fer, cordonniers, merciers, tanneurs. Deux foires annuelles donnaient le ton aux prix, l'une en août, l'autre le second dimanche de carême. On y venait en foule de Catalogne et de Languedoc.

Dans les villes du Moyen Age, la plupart des rues portaient le nom du métier auquel elles étaient, pour ainsi dire, vouées. Il en était ainsi à Perpignan, et la *Fusteria,* l'*Argenteria,* la *rue des Marchands* en témoignent encore. La rue Saint-Sauveur, par exemple, était, *lo carrer dels Fabres,* c'est-à-dire la rue des ouvriers du fer, et l'on pourrait citer quantité d'autres dénominations caractéristiques. Disons seulement que le quartier par excellence des *parayres* était celui où les rues dites « des Grandes Fabriques, des Fabriques d'en Nebot, des Fabriques d'en Nadal, des Fabriques couvertes » en conservent le souvenir, tandis que la rue Notre-Dame a pris un autre nom. A travers ces rues étroites et laborieuses, aux marchés qui se tiennent en plein vent, aux carrefours orgueilleusement décorés du titre de « places » (*plassa de les Gallines*, *plassa major* derrière l'Hôtel de ville, *plassa del pa,* derrière la Députation ou ancien Palais de justice), partout grouille une foule bigarrée, parfois

bien difficile à manier pour les autorités locales. La nuit surtout, les ruelles tant soit peu écartées deviennent des coupe-gorge. Le bourgeois qui ne veut pas risquer quelque mauvaise aventure doit se renfermer sagement chez lui quand sonne la « cloche du voleur » (*seny del lladre*), c'est-à-dire à heure du couvre-feu. Vers le milieu du XIV^e^ siècle, la seule rue des Parayries était éclairée au moyen de lanternes.

Si, à l'heure venue, chaque bourgeois se verrouille dans sa maison, la ville aussi se prémunit contre les surprises en fermant chaque soir ses portes. Elle s'endort alors confiante dans ses bonnes et récentes murailles, celles que Jacques I^er^ de Majorque a fait construire sur le plan arrêté à la fin du règne de son père et dont le tracé n'était guère différent de celui qui a subsisté jusqu'à 1859.

L'enceinte majorquine se détachait de la vieille enceinte, dont nous avons parlé dans un autre chapitre, par derrière l'église Saint-Jean. Elle englobait le Puig Saint-Jacques et montait au Château royal. Ensuite elle descendait vers la Basse, longeait la rivière, venait retrouver l'ancienne muraille près de la porte de Malloles, embrassant ainsi les nouveaux quartiers Saint-Jacques, la Réal et Saint-Mathieu.

Hors des murs, s'étendaient, au sud du Château, des jardins, une chasse réservée (la *Devesa*) et le Bois du roi, principalement garni d'oliviers.

Telle était la capitale des rois de Majorque; l'élan que la ville de Perpignan avait reçu grâce à eux devait survivre à la brève carrière de la dynastie et du royaume même.

Si le royaume de Majorque fut troublé et fréquemment mis en péril, ce ne fut pourtant pas la faute de ses souverains. Les rois de Majorque ne furent rien moins que turbulents ou ambitieux. Ils ont passé à travers l'histoire de leur temps comme des princes doux et pacifiques, médiocrement armés pour se défendre contre la force et la ruse. L'origine artificielle de leur Etat les condamnait. La coexistence de la puissance aragonaise et de l'indépendance majorquine était impossible, et, dès les premiers jours, la faute commise par Jacques le Conquérant en dédoublant sa monarchie porta ses détestables fruits. Pierre d'Aragon, en effet, frère de Jacques I[er] de Majorque, ne tarda pas à manifester à celui-ci une vive hostilité. Au mépris des volontés de leur père, fort de la raison d'État qui, primant toutes les complaisances, s'opposait à l'affranchissement du nouveau royaume, Pierre obligea Jacques à se reconnaître son vassal. Cette reconnaissance eut lieu à Perpignan même, dans le couvent des Dominicains, le 20 janvier 1279. Les « Usages et Coutumes de Barcelone » durent être admis dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne et la monnaie barcelonaise fut gratifiée d'un cours exclusif dans ces mêmes comtés. Par un détour Pierre d'Aragon revenait sur le testament paternel; il tendait, dès le premier pas, à transformer le royaume de Majorque en un simple apanage

Malgré les menaces qui s'annonçaient, le premier prince de la nouvelle dynastie avait organisé son gouvernement; il l'avait conçu à l'image des autres gouvernements de son temps. Quatre grands offi-

ciers se tenaient à la tête de l'administration : le maître d'hôtel ou majordome, le grand chambellan ou camérier (*camerlench*), le chancelier et le maître des comptes (*mestre racional*). Le majordome, choisi dans la fleur de la noblesse catalane, était chargé du service de la table; au-dessous de lui s'agitait une légion d'écuyers et de « sergents » parmi lesquels un *museu,* qui tenait les clés du garde-manger. Sous les ordres du *camerlench,* qui administrait la garde-robe, se trouvaient : le barbier, le chirurgien, le médecin et l'apothicaire. Le chancelier, préposé aux sceaux, était assisté d'un vice-chancelier, de deux rédacteurs ou notaires, sans parler des simples scribes. Le confesseur du roi était subordonné à la chancellerie qui avait, en même temps que la direction de la chapelle, la surveillance des messagers, courriers rapides qui portaient du Palais en tous lieux les ordres royaux. Le *mestre racional* gouvernait les finances avec l'aide d'un secrétaire et d'un trésorier; quant au domaine royal — *patrimoni* — il dépendait de cette *Procuratio real* que nous avons vue naître sous Jacques le Conquérant.

Le personnel de l'administration majorquine était donc assez modeste. C'est qu'en dépit de son luxe, la royauté nouvelle n'a que des ressources assez médiocres. Le domaine était peu productif, les droits sur les marchandises étaient sujets à bien des exemptions qui les diminuaient; les amendes et confiscations, les redevances exigées des Juifs qui faisaient la banque composaient le plus clair des revenus royaux. Aussi, pour compenser l'insuffisance de ces revenus, les rois de Majorque ven-

dirent ou aliénèrent peu à peu les terres fiscales. Grâce à ces dangereux expédients, la dynastie parvint à vivre. Elle ne songeait point à faire de la grande politique. Au demeurant, les rois de Majorque furent bienveillants à leur peuple; ils laissèrent dans le pays un souvenir de bonté qui dure encore. La pitié qu'inspirèrent leurs malheurs ne fit que rendre leur mémoire plus chère aux Perpignanais, qui leur devaient, en somme, l'essor décisif de leur ville.

La dynastie majorquine ne se heurta pas seulement à la mauvaise humeur de l'Aragon, mais aussi aux difficultés de la politique générale. Un conflit survint, à la fin du XIII^e^ siècle, entre l'Aragon et la France, et le royaume de Majorque s'y trouva fatalement impliqué.

Pierre III d'Aragon s'était brouillé avec le roi de France, Philippe III le Hardi, à propos de la Sicile, dont Charles d'Anjou, oncle de Philippe, venait de prendre la couronne, au mépris des droits que Pierre prétendait sur ce même pays. Le pape Martin IV prit parti pour la maison capétienne et excommunia Pierre III. Loin de céder, celui-ci se mit en devoir de résister aux Français et somma Jacques I^er^ de Majorque de joindre ses forces aux siennes. Il était clair que Montpellier et le Roussillon seraient exposés aux coups des Français si leur maître prenait fait et cause pour l'Aragonais. Les ambassadeurs de Pierre d'Aragon vinrent trouver Jacques de Majorque au Château de Perpignan. Jacques répondit évasivement. La Cour de France le sollicitait au même moment de

laisser la Croisade suivre son cours contre l'excommunié et de la favoriser. Le prince majorquin, se souvenant que son frère n'avait eu rien de plus pressé que de violer les dernières volontés de leur père et d'imposer au nouveau royaume une sujétion humiliante, opta pour l'alliance française. Le 17 août 1283, il prenait l'engagement formel d'aider le roi de France contre le roi d'Aragon.

La Croisade, conduite par Philippe III le Hardi, s'avança donc vers le Roussillon. Mais Pierre, à juste titre défiant, ne se laissa pas surprendre. Prenant les devants par un coup audacieux, il attaqua son frère et mit la main sur le Château de Perpignan à l'improviste. Le chroniqueur Dez Clot raconte que Jacques était alors malade dans sa chambre. Pierre lui fait dire qu'il veut lui parler. Alors, tandis qu'il fait attendre celui qu'il redoute, l'infortuné prince mande en hâte son architecte, le supplie de lui trouver une issue pour fuir. L'architecte lui avoue qu'il ne voit qu'un seul moyen de salut : se couler par les égouts qui déversent au dehors les eaux de l'appartement royal. « Eh qu'importe, répond le roi, pour se sauver tous les chemins sont bons! » Ainsi fut-il fait, et le prince put se réfugier quelques heures plus tard chez un vassal, au château de Laroque-des-Albères. Sa femme, ses enfants et ses archives étaient aux mains de son ennemi. Pierre prit des otages qui devaient lui garantir la fidélité des Perpignanais et s'en retourna en Catalogne.

En même temps, l'armée française franchissait le Pas-de-Salses. La capitale majorquine, dont la population semble avoir été à ce moment très divi-

sée, fut surprise et pillée; la campagne environnante fut mise à sac. Arrivés aux Albères, les Français ne purent forcer le col de Panissars, à l'ouest du col du Perthus, et durent reculer en désordre. Ralliés en plaine, ils entreprirent le siège d'Elne; la cité fut pillée par les troupes croisées que dirigeait le légat du pape. Quelques moines de l'abbaye de Saint-André-de-Sorède indiquèrent, dit-on, au roi les chemins du col de la Massane pour déboucher en Ampurdan. C'est au cours de ces opérations que la tradition place la légende de N'Aligsen (dame Elissende), l'héroïne de l'imaginaire défense du château de Montesquiu. Pierre d'Aragon avait tout préparé pour la résistance, mais un auxiliaire sur lequel il n'avait pas compté, le typhus, travailla surtout pour lui. Les Français battirent en retraite par les défilés étroits du Perthus et de l'Écluse, où leurs ennemis en firent d'effroyables massacres. Le roi de France qui, pour la première fois depuis les Carolingiens, avait tenté une intervention si lointaine, et qui avait poussé l'audace jusqu'à s'y engager en personne, paya de sa vie son imprudence. Il avait été atteint lui-même de la contagion qui décimait ses troupes. On le porta jusqu'à Perpignan dans une litière et il mourut en arrivant, s'il n'était déjà mort (5 novembre 1285). Une tradition fait expirer le fils de saint Louis à Perpignan même, dans une maison qui appartint à la famille d'Ortaffa (actuellement rue des Fabriques d'en Nebot).

La Croisade de 1285 avait passé sur le Roussillon comme une rafale. Les Français et le légat partis,

Jacques Ier reprenait possession de ses États. Il perdait cependant les Baléares que l'infant Alphonse, fils de Pierre d'Aragon, était allé conquérir et dont il proclama la confiscation en montant sur le trône à la mort de son père. Mais des négociations s'ouvrirent entre les deux Cours. Alphonse étant mort après quelques mois de règne, son frère, Jacques II d'Aragon, eut une entrevue avec son oncle de Majorque près d'Argelès, le 29 juin 1298. Les Baléares furent rendues, mais le roi de Majorque se reconnut vassal de son neveu.

A la fin de 1311, Jacques de Majorque mourut à Palma laissant ses États à son fils, Sanche, qui vint à Perpignan, en 1312. Instruit par l'expérience, le second roi de la dynastie s'efforça de bien vivre avec ses cousins d'Aragon. Il parvint à s'affranchir des obligations les plus humiliantes de l'hommage en acceptant le principe de la vassalité majorquine et en aidant son suzerain de ses flottes et de son argent. Il envoya, notamment contre les Pisans, des galères qui se conduisirent avec honneur en combattant pour autrui. Cette politique plus prudente que fière réussit à donner quelques années de tranquillité au Roussillon. La suppression de l'ordre du Temple s'y exécuta sans éclat. Le roi lui-même gagnait à sa bonhomie une popularité de bon aloi et pouvait aller faire, dans les vallées pittoresques de la Cerdagne et du Capcir, les villégiatures estivales qu'il affectionnait. C'est à Formiguères qu'il expira, le 4 septembre 1324, après avoir posé, l'année même de sa mort, la première pierre de la nef gothique de Saint-Jean à Perpignan.

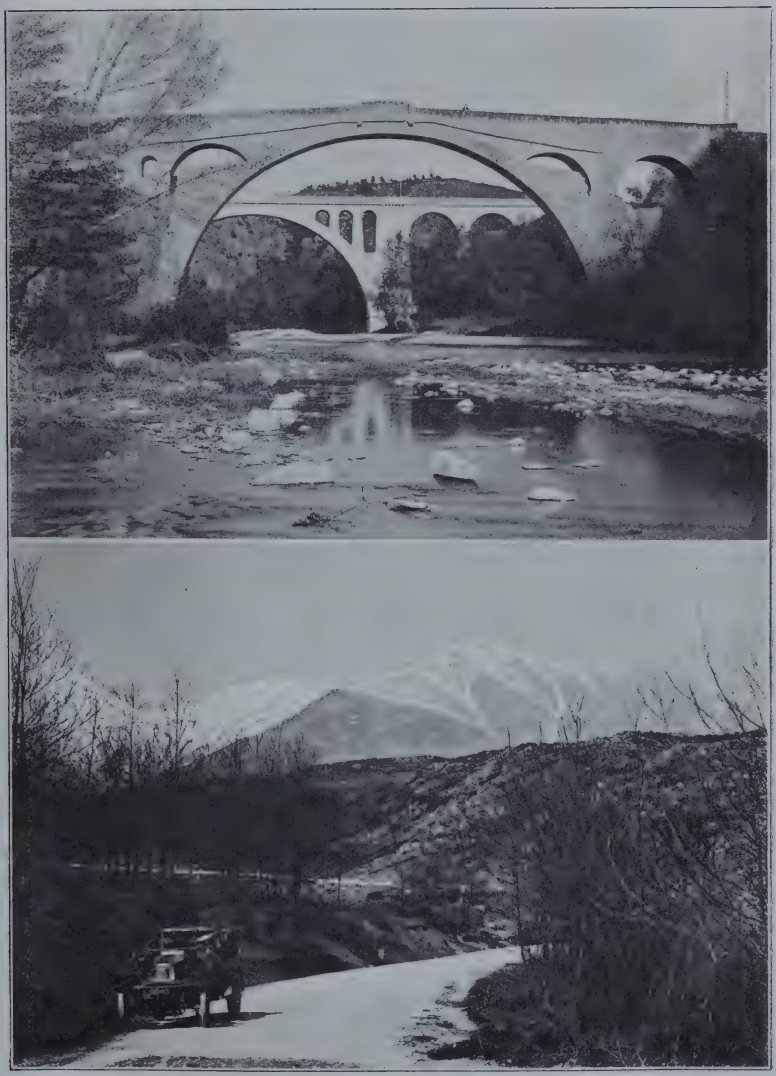

Le vieux Pont de Céret et le Pont du chemin de fer. (*Phot. Sites et Monum. du T. C. F.*) — Le Canigou (*id.*).

PL. VI.

Le fils de Sanche, l'infant Ferrand, était mort en Grèce, au cours des exploits de la Grande Compagnie catalane. L'héritier de la couronne était le neveu de Sanche, Jacques II. Tout jeune, Jacques II avait été apporté au Château de Perpignan par l'un des héros de l'expédition d'Orient, le chroniqueur Muntaner, homme d'épée en même temps qu'homme de plume. Un tuteur fut donné au prince, son oncle Philippe. Des intrigants, comme Dalmau de Banyuls et le comte de Foix, essayèrent de troubler la minorité. Philippe leur imposa silence. Mais il fallait au royaume de Majorque la paix extérieure, et les circonstances, de nouveau, s'apprêtaient à compromettre cette paix fragile.

Pierre IV, le Cérémonieux, était maintenant roi d'Aragon. Sa sœur Constance avait épousé Jacques II de Majorque. Les deux princes étaient donc cousins et beaux-frères. Cette double parenté ne devait pas les unir mieux que jadis la fraternité n'avait uni les deux fils de Jacques le Conquérant. D'abord, Pierre IV ne ménagea en rien l'amour-propre de Jacques et lui fit si durement sentir sa vassalité que le jeune prince en fut extrêmement blessé. Survinrent les complications internationales créées par le conflit franco-anglais, à la veille de la guerre de Cent ans. Les difficultés renaissaient pour le royaume de Majorque. Il semblait que cet État, artificiellement construit, était foncièrement inapte à s'adapter au jeu de la politique générale. Jacques II se trouvait pris, comme autrefois Jacques I^er^, entre les puissances hostiles. Au lieu de se ménager le roi de France, Philippe VI, il parut prendre à tâche de se l'aliéner. Victime sans doute

des menées anglaises, il commit l'imprudence de lier partie avec Édouard III d'Angleterre, dès 1340. Mais la défiance qu'il inspirait à la France par cette erreur de tactique n'était rien en comparaison de l'hostilité masquée de l'Aragon. Pierre le Cérémonieux, en réalité, n'attendait qu'une occasion de mettre fin à la maison de Majorque. Redoutant le roi de France qu'il a provoqué par son entente avec l'Angleterre, Jacques ne se borne pas à augmenter ses fortifications; il demande l'appui de l'Aragonais. Celui-ci l'amuse par des réponses dilatoires, puis, brusquement, prend l'offensive. Il l'accuse de faire battre à Perpignan une monnaie distincte de celle de Barcelone, contrairement aux traités. Apeuré, Jacques court à Paris, s'humilie devant Philippe VI, lui prête pour Montpellier un hommage qu'il a refusé l'année précédente. Puis, s'humiliant aussi devant Pierre le Cérémonieux, il consent à comparaître devant sa Cour. Mais cette démarche même ne le sauve pas. Le roi d'Aragon invente on ne sait quel complot, et, au début de 1343, confisque tous les domaines de son beau-frère. Alors s'ouvre la lutte suprême, brève et décisive. Battu sur mer, Jacques se réfugie à Perpignan, mais doit bientôt se soumettre. Pierre le Cérémonieux fait son entrée dans la ville, le 16 juillet 1344 : le royaume de Majorque cessait de figurer sur la carte; l'unité de la monarchie créée par Jacques le Conquérant et compromise par ses dernières volontés était rétablie.

VII

LA SECONDE DOMINATION ARAGONAISE.

Le Roussillon et la Cerdagne rattachés au Principat de Catalogne. — Institutions du Principat; son autonomie, sa prospérité. - Pierre le Cérémonieux. — L'Université de Perpignan; la défense militaire; le Castillet. — Les Routiers. — Les prétendants de la maison de Majorque. — Jean Ier; les aliénations du domaine. — Martin. — Le compromis de Caspe; Ferdinand le Juste; le grand schisme. — Benoit XIII à Perpignan. — Alphonse le Magnanime; la reine Marie. — Jean II et la crise catalane; les prétentions françaises. — Le Roussillon et la Cerdagne engagés à Louis XI et occupés par les Français.

La seconde domination aragonaise, ouverte par la chute de Perpignan en 1344 entre les mains de Pierre le Cérémonieux, s'étend jusqu'à l'occupation de Perpignan par les Français en 1463.

La constitution du royaume de Majorque avait paru rompre au XIIIe siècle la soudure qui s'était faite au XIIe entre le Roussillon et la Catalogne. La soudure est rétablie, consolidée au XIVe siècle. Les comtés de Roussillon et de Cerdagne font partie intégrante du *Principat de Catalogne*. Or, le Principat de Catalogne au XIVe et au XVe siècle témoigne d'une individualité et d'une importance de plus en plus grande, non seulement dans le système des États hispaniques, mais encore dans l'Europe politique et

économique. L'union du Roussillon avec la Catalogne acquiert de ce fait une haute signification historique, si bien qu'il est indispensable de définir brièvement au passage ce Principat dont le pays qui nous intéresse devait partager si longtemps la destinée.

Une considération essentielle, doit être retenue en premier lieu, c'est que la monarchie aragonaise n'est pas, à proprement parler, unitaire. L'État aragonais dont le Roussillon fait partie est, en fait, un État multiple, comparable à ce que fut, avant son effondrement, l'État austro-hongrois. Le roi d'Aragon est roi de Valence, de Majorque; sans parler de ses prétentions sur Jérusalem ou la Grèce, il s'intitule roi de Sicile et il conquerra toute l'Italie méridionale par l'épée d'Alphonse le Magnanime. Or, le Principat de Catalogne forme, au XIV^e^ et surtout au XV^e^ siècle, une véritable principauté constitutionnelle au sein de l'État aragonais.

L'élément primordial de cette organisation constitutionnelle doit être cherché dans les *Corts* catalanes, où siégeaient les mandataires du Roussillon et de la Cerdagne. Ces Corts se réunissaient, sur la convocation royale, au moins tous les trois ans.

Dans l'intervalle des sessions, elles étaient représentées par une sorte de commission intermédiaire qu'on appelait la *Députation* ou Conseil général et, par abréviation, le *Général de Catalogne*. Le Général ou Députation peut être défini la Commission permanente représentant les Corts catalanes et composée, à la période qui nous intéresse, de trois députés (*dipputats*), auxquels étaient adjoints trois

auditeurs de comptes (*oydors de comptes*). La Députation était, en définitive, la représentation et l'émanation de la nation elle-même, considérée dans ses trois ordres (*ordre, braç, stament*) : le bras royal ou populaire, c'est-à-dire le Tiers État, le bras ecclésiastique ou Clergé, et le bras militaire ou Noblesse. Le député du bras ecclésiastique était le président-né de la Députation. Ce conseil était lui-même considéré comme la personne collective qui personnifiait le Principat. Aussi, quand on s'adressait au Général, employait-on cette formule: « aux députés du Général et leur conseil représentant le Principat de Catalogne » (en catalan : *als dipputats del General e consell llur representant lo Principat de Cathalunya.*)

Au surplus, pour assurer la représentation effective de tous les ordres, chacun d'eux comptait un député et un auditeur. D'autre part, comme les Corts se réunissaient en session ordinaire de trois en trois ans, la députation était triennale. La période d'exercice formait *lo trienni*. Le renouvellement avait lieu chaque trois ans à Barcelone le 22 juillet, jour de sainte Madeleine.

Dans les cérémonies, un appareil imposant entourait la dignité de membre du Général. Les documents du xv^e^ siècle nous montrent les députés précédés de massiers portant des verges d'argent, revêtus eux-mêmes de *gramalles,* longues robes de drap rouge avec bordure de velours et ceinture de même ; au cou, ils portaient « l'insigne du Général », c'est-à-dire un cordon, auquel était appendue une médaille qui descendait sur la poitrine.

Les attributions de leur Conseil étaient très

variées, très étendues; elles touchaient à la justice, à la police, aux finances, à l'armée, à la marine.

Dans l'ordre législatif, le Général faisait publier les actes des Corts, dont il avait en quelque sorte la promulgation; il expliquait et interprétait ces actes, ainsi que les *Constitutions et Usages* de Catalogne; il avait la garde des sceaux des Corts.

Dans l'ordre politique proprement dit, le Général avait la garde de la constitution, et, selon la formule, la garde des « privilèges tant généraux que particuliers »; c'est lui qui remettait aux représentants de la Couronne les subsides votés par les Corts.

En matière militaire, les autorités catalanes pouvaient, grâce à la procédure dite du *somatent*, décréter la conscription et même la levée en masse pour la défense des « libertés de la Terre ». Tout abus de pouvoir, toute atteinte à l'intégrité du territoire du Principat — dont le Roussillon et la Cerdagne sont « membres » — peut donner lieu à la proclamation du *somatent*. En ce cas, le Général en nomme le chef; le patron militaire du Principat est saint Georges.

En matière de justice et de police, le Général a sa juridiction propre. Il fait aussi arrêter les criminels qui lui sont dénoncés par le procureur fiscal.

Sur mer, le Général fait une police active qui est destinée à protéger le commerce catalan et, subsidiairement, celui des autres pays de l'État aragonais.

Enfin le Général a ses finances; il lève des impôts spéciaux dits *drets del General;* il a son trésor à la banque appelée *Taula del General.*

Ainsi comprise, la Députation est, à proprement parler, le gouvernement central du Principat, dont

l'organisation constitutionnelle ne va à rien moins qu'à réaliser une véritable autonomie.

Dans certaines villes, telles que Perpignan, le Général a un représentant direct, le *député local*, qui entretient avec ses commettants une active correspondance. De même, de municipalités à municipalités, de consuls à députés, les rapports étaient incessants. La municipalité de Barcelone se trouvait en contact pour ainsi dire quotidien avec les autres villes. C'est grâce aux archives de Barcelone qu'il est possible de reconstituer en partie la correspondance des consuls de Perpignan depuis le XIV^e^ siècle. Et c'est au point que, malgré l'existence de la Députation, l'activité des courriers qui s'échangent de ville à ville fait apparaître le Principat sous la forme d'une fédération de communes dont Barcelone exercerait en quelque sorte la présidence. Cette solidarité des municipalités, cette réciprocité d'avis, de conseils et de bons offices donnent à leurs registres une variété, une abondance et une signification qui éclairent singulièrement et souvent dépassent l'horizon de l'histoire locale. Par là se trouve expliquée l'intimité qui se crée entre la Catalogne et le Roussillon. La langue commune a certainement beaucoup de part à cette intimité. Le commerce, la littérature, les soucis de chaque jour sont les mêmes des deux côtés des Pyrénées. Une même dynastie préside à leur destinée ; mais surtout leur liberté est faite de la même autonomie : ainsi Perpignan et le Roussillon vivent avec intensité de la vie du Principat à l'époque la plus brillante de son histoire.

Le roi d'Aragon, Pierre le Cérémonieux, qui joua

d'ailleurs un rôle fort considérable parmi les princes de son temps, sut comprendre à merveille l'importance de Perpignan devenu la seconde ville de Catalogne. Il avait été dur pour la capitale du dernier roi de Majorque. « Rendez-vous, avait-il écrit en propres termes à ses défenseurs, sinon l'effet de ma vengeance sera tel que vous en conserverez un lugubre souvenir. » Mais, après le triomphe, il eut la préoccupation visible d'effacer les ressentiments que sa rigueur, nécessaire à l'heure décisive, avait pu faire naître; sollicitude d'autant plus opportune que divers sinistres désolaient alors Perpignan : épidémies de peste (1348, 1361 et 1370), tremblements de terre (21 février 1330, 3 et 9 mai 1373, 27 avril 1381). Comme la ville avait une banlieue restreinte, Pierre lui donna le village du Vernet. Deux fois les Corts de Catalogne furent réunies au Château de Perpignan, en 1350-1351 et en 1356. Enfin la création de l'Université ou *Estudi Major* de Perpignan fut demandée au Saint-Siège.

Ainsi, quoique déchu de son rang de capitale, Perpignan continuait à prospérer. Il fallait remplacer le centre universitaire de Montpellier, passé à la France. Le mouvement intellectuel qui s'était développé au XIII^e^ siècle et qui se traduisait, notamment chez nous, par la culture des lettres, des sciences et du droit, justifiait l'initiative de Pierre le Cérémonieux. Toutefois, l'Université de Perpignan fut fondée seulement par le pape Clément VII, le 28 novembre 1379. Pierre IV n'eut pas à bâtir le palais de l'Université, et ce fut son fils qui, en 1381, accorda aux consuls l'autorisation de choisir un emplacement pour l'*Estudi Major*.

Au surplus, la royauté aragonaise n'était pas uniquement occupée de soins pacifiques. Les circonstances l'obligeaient à ne point négliger les précautions militaires. Il s'agissait surtout de prémunir les comtés contre un retour offensif du roi de Majorque détrôné et de ses héritiers. Il s'agissait encore de préserver le territoire roussillonnais contre les incursions désastreuses des routiers, qui, à la même époque, sous le nom de « Grandes Compagnies », désolaient la France en proie à la guerre de Cent ans. On appelait chez nous ces aventuriers « les mauvais étrangers » (*males gens estranyes*). Sitôt qu'un rassemblement en est signalé sur les confins du Languedoc ou du pays de Foix, Perpignan est en l'air; les consuls demandent secours à Barcelone. Les routiers n'ont point de patrie. Ces bandes armées pour le pillage ne respectent rien et sont la terreur des populations; mais les bonnes murailles les arrêtent d'ordinaire; elles n'aiment pas à combattre en bataille rangée et s'en retournent habituellement aussi vite qu'elles sont venues.

Quant à Jacques de Majorque, il fit, en 1347, une tentative sur la Cerdagne et le Conflent; mais il échoua. En 1349, il opéra une descente dans l'île de Majorque et y perdit la vie. Son fils, l'infant Jacques, assaillit le Roussillon en 1374, mais il n'osa pas attaquer Perpignan et se jeta en Cerdagne, puis, en Catalogne, par Puigcerda; mais le roi d'Aragon eut vite raison de lui.

Tant pour protéger la ville contre les négateurs de ses droits que pour la mettre à l'abri d'une surprise de la part des routiers, Pierre le Cérémonieux avait eu soin de renforcer encore les fortifications

de Perpignan. Dès 1365, on construit quelques pans de rempart sur le front le plus démuni, celui de la Basse. Plusieurs tours sont réparées. On travaille au *Pont del Toro,* mais surtout on bâtit le Castillet. Il y avait précédemment de ce côté l'une des portes de la ville dite « Porte de Vernet ». Vers le milieu du XIV^e^ siècle au plus tard, cette porte fut connue sous le nom de « Porte de Notre-Dame-du-Pont » (*Porta de Nostra Dona del Pont*), à cause d'une chapelle établie sous ce vocable près du pont de la Basse. Cette porte, suivant l'usage, était flanquée de tours. C'est sur ce point que les architectes du roi Pierre construisirent le Castillet, c'est-à-dire « le petit château », par opposition au grand château, qui était le Château royal. Cette construction date de 1368. Ce *Castillet* du XIV^e^ siècle n'était, en somme, qu'une porte un peu fortement aménagée. Mais plus tard, au XV^e^ siècle, cet ouvrage fut augmenté ou plutôt transformé, comme nous le verrons.

Pierre le Cérémonieux laissa le trône à son fils, Jean I^er^, qui régna de 1387 à 1396. Les droits de la maison de Majorque ayant passé aux comtes d'Armagnac, le comte Jean III se jeta sur la Catalogne en 1390; mais sa tentative n'eut aucun succès.

Le grand titre de Jean I^er^ à la reconnaissance des Perpignanais est certainement l'institution du Consulat de mer, dont nous constaterons dans un autre chapitre la haute importance.

Jean fut moins heureux dans l'administration du domaine. Déjà, nous l'avons vu, ses prédécesseurs immédiats avaient cédé à la tentation de tirer de

l'argent du « patrimoine ». Avec Jean Ier, ce fut pis encore. Les terres fiscales furent par lui vendues ou engagées en masse, et il en résulta une véritable crise.

En septembre 1393, le gouverneur des comtés de Roussillon et de Cerdagne déclare que les ressources du domaine sont réduites à rien et que, n'ayant ni hommes ni argent, il ne sait comment subvenir aux besoins des services publics. Les recettes ordinaires et extraordinaires qui, sous le règne précédent, s'élevaient à 16.906 livres par an n'étaient plus que de 475 livres en 1394. Il y avait eu vraiment dilapidation des biens de la couronne. Aussi une politique prudente s'imposa-t-elle aux successeurs de Jean Ier. Après lui, les aliénations cessèrent; mais ce fut seulement après 1419 qu'il fut procédé à des rachats.

A Jean Ier succéda Martin, roi de 1396 à 1410. Les historiens espagnols donnent à ce prince un surnom particulièrement honorable : ils l'appellent l'*Humain*. Il se montra attentif aux intérêts de Perpignan. La population chrétienne s'était soulevée contre les Juifs, à plusieurs reprises. Ce fut Martin qui réglementa leur situation.

Le fils unique du roi Martin étant mort avant son père sans laisser d'enfants légitimes, la dynastie s'éteignit en 1410. Une difficile question de succession se trouva par là suscitée. Elle causa une crise de deux ans et fut enfin résolue par l'acte connu dans l'histoire d'Espagne sous le nom de *Compromis de Caspe*. Une commission des *Corts*, réunie à Caspe, écarta des candidatures nombreuses — notamment celle du comte d'Urgell et celle du duc d'Anjou — et déclara roi d'Aragon un cadet

de la maison de Castille, Ferdinand d'Antequera dit Ferdinand le Juste (1412).

La maison castillane, qui héritait ainsi des multiples couronnes de la dynastie aragonaise, a joué en Europe un rôle brillant et actif. A l'intérieur, elle eut une politique prudente et réparatrice au point de vue économique. Ainsi Ferdinand le Juste employa la dot de sa femme, Marie de Castille, à racheter des terres aliénées du domaine en Roussillon.

Les derniers rois de la précédente maison s'étaient déjà fort occupés de la crise religieuse qui sévissait alors, et qui est connue dans l'histoire générale sous le nom de *Grand schisme d'Occident*. Ferdinand le Juste s'y engagea aussi très activement, si bien que Perpignan devint le centre d'une intrigue où le sort de la Chrétienté elle-même était en cause. Il s'agissait de faire triompher les prétentions de l'antipape d'Avignon, Benoît XIII, contre le pape de Rome.

Benoît XIII — de son nom de famille Pierre de Luna — était issu de la plus haute noblesse aragonaise. Chassé d'Avignon et obligé de céder la place à son rival Grégoire XII, Benoît se réfugia en terre aragonaise, en Roussillon. Le roi lui assigna pour résidence le Château de Perpignan.

C'était en 1408. Benoît convoqua un concile pour rendre la paix à l'Église, mais sans résultat. Un second concile s'assembla l'année suivante pour le même objet. Vingt-deux prélats réunis dans la chapelle du Château à Perpignan proposèrent que l'on convînt d'un lieu où se rendraient les délégués

du pape de Rome, afin d'arriver à une entente. Benoît XIII, dont l'obstination était extrême, refusa de prêter les mains à tout arrangement qui risquerait de le priver de la tiare.

En 1415, on vit à Perpignan, non seulement Benoît XIII et Ferdinand le Juste, mais aussi l'empereur d'Allemagne, Sigismond. L'entrevue n'amena point la pacification. Benoît XIII se renfermait dans l'intransigeance; seulement, effrayé des menaces de l'empereur, il courut à Collioure où il s'embarqua. Il mourut en 1424, à Peñiscola, près de Valence, sans avoir renoncé à la papauté.

Ferdinand le Juste, après avoir fait son testament à Perpignan, mourut à Igualada, le 2 avril 1416. Il eut pour successeur son fils aîné, Alphonse le Magnanime ou le Savant (*lo Sabi*).

C'était un homme éclairé, vrai prince de la Renaissance. Il aimait à répéter qu'à son estime « un prince ignorant n'est guère au-dessus d'un âne couronné ». Avec lui, la royauté aragonaise reprit son élan vers la Méditerranée et l'Orient, comme au temps de Jacques le Conquérant. Alphonse guerroya en Corse, en Sardaigne et dans l'Italie méridionale. Il joignit aux multiples couronnes qu'il héritait de son père celle de Naples et exerça dans la Méditerranée, surtout dans le bassin occidental de cette mer, une réelle hégémonie. Il en résulta un nouvel essor du commerce catalan, et la prospérité économique du Principat se trouva portée à son comble.

Seulement, occupé toute sa vie par ses aventures italiennes, le Magnanime n'eut pas le loisir de gouverner en personne ses États patrimoniaux. Il laissa

ce soin à sa femme, la reine Marie, assistée, surtout pendant les dernières années, du prince Jean, qui devait être son successeur.

C'est la reine Marie qui autorisa, en 1448, la construction de l'un des monuments les plus intéressants de Perpignan, « la Maison de la Députation », appelée plus tard « Palais du Conseil souverain » puis « Palais de justice ». La Députation du Roussillon, représentant celle du Principat, levait dans le ressort les « droits du Général » dont il a été question plus haut.

Sous Alphonse, les Roussillonnais prirent part aux expéditions d'Italie ; ils allèrent aussi, à plusieurs reprises, combattre en France, principalement sous la bannière du comte de Foix. La royauté française, au plus fort de la guerre de Cent ans, accueillait et sollicitait tous les secours. En 1426, on vit une véritable légion catalane se former sous les ordres d'un chevalier roussillonnais, Bernard Albert. On trouve Albert et ses compagnons à Tours, puis à Melun (1428). D'ailleurs, Albert agissait avec l'assentiment de son souverain, puisque à la Cour du « roi de Bourges » il mène une négociation dont l'objet est de procurer à Alphonse le Magnanime, alors à Valence, des ménétriers ou musiciens français. Et, de fait, le 12 avril 1428, passaient à Perpignan Jean Boyssard dit Berdolet, son fils Jean-Guy-Colin et Mathias Verdet, tous « ménétriers du sérénissime roi de France ».

L'extrême prospérité du Principat de Catalogne et du Roussillon s'affirme de plus en plus sous l'administration de la reine Marie, « lieutenant général ». L'autonomie catalane se développe à

l'aise. Les institutions municipales s'épanouissent. Les libertés s'étendent et le Principat prend presque figure de République. La correspondance abondante qu'entretiennent les villes, notamment Perpignan et Barcelone, à cette époque, donne nettement cette impression.

La reine fait de longs séjours à Perpignan, y tient des *Corts*. Elle est vénérée, mais on sent qu'elle ne se conduit guère que par le conseil des représentants de la nation. Un patriotisme catalan est formé. Et voici que brusquement il se heurte à l'autoritarisme systématique du successeur d'Alphonse, Jean, devenu roi d'Aragon par la mort de son frère, le 28 juin 1458.

Alors éclate la crise rapide et tragique qui va faire passer en fait le Roussillon sous la domination française pour une génération.

Des précédents caractéristiques orientaient du côté des Pyrénées méditerranéennes les ambitions françaises. Nous avons vu comment l'unité de la Narbonnaise romaine, c'est-à-dire en somme celle de la Gaule, avait été rompue ; comment les Pyrénées avaient cessé d'être frontière ; comment s'était soudé le Roussillon à la Catalogne. En vain, le traité de Corbeil avait paru résoudre, entre saint Louis et Jacques le Conquérant, l'antinomie qui s'était créée entre les maisons de France et d'Aragon par le glissement hors de France d'un pays géographiquement et historiquement français. Le fils même de saint Louis, Philippe le Hardi, avait inauguré les expéditions françaises au delà des Pyrénées. Le mauvais succès de la Croisade de

1285, puis les épreuves de la guerre de Cent ans avaient dévié ailleurs les forces vives de la France. Mais, sous Charles VII, l'attention de la maison de Valois se tourne vers la Catalogne, et les prétentions des princes d'Anjou servent de prétexte à des démonstrations significatives. Aussi bien, le jeu des rois de France à l'égard du Roussillon, au xv^e^ siècle, ne pourrait se comprendre si nous ne définissions ici les fondements généalogiques sur lesquels les intéressés ont édifié la théorie des « droits » à la couronne d'Aragon.

A cet effet, il faut se rappeler que la maison d'Anjou avait été mise en avant lors du compromis de Caspe ; il faut aussi savoir que Jean I^er^ d'Aragon avait laissé une veuve, Yolande de Bar, dont la fille, Yolande de Sicile, avait épousé Louis d'Anjou. Une fille était née de ce mariage, Marie d'Anjou, laquelle était devenue reine de France par son union avec Charles VII. La dot d'Yolande de Bar avait été fixée par contrat à 160.000 florins d'or avec assignation sur divers droits féodaux, le tout garanti par le roi Martin, frère et successeur de Jean I^er^. La dot de la grand'mère avait été transmise à la fille d'abord, à la petite-fille ensuite. La reine Marie, la propre femme de Charles VII, avait donc en mains des actes explicites qui spécifiaient ses droits. Un jour, Charles VII s'avisa que la dot de sa femme n'était point soldée et que les parchemins qu'elle lui avait apportés étaient improductifs.

Il envoya alors une ambassade outre-monts. C'était en 1447. L'ambassade fit valoir ses réclamations à Barcelone devant la reine Marie d'Aragon, alors « lieutenant général » pour son mari,

Porche de la Cathédrale Saint-Jean (*Perpignan*). — Notre-Dame de Font-Romeu. — Porte à Saint-Jean-le-Vieux. — Sceau de Bérenger, évêque d'Elne et petit sceau à l'effigie des SS^tes^ Eulalie et Julie, patronnes du diocese.

PL. VII.

Alphonse le Magnanime. Marie d'Aragon fit une réponse évasive. Mais, au retour, les agents français se présentèrent devant les consuls de Perpignan et formulèrent leurs prétentions au cours d'une audience dont ils firent dresser un procès-verbal qui nous a été conservé, de la main du notaire perpignanais François Pastor.

Ce procès-verbal porte en substance que les ambassadeurs, au nom de leur maître, requièrent qu'il leur soit fait justice et déclarent qu'ayant inutilement poursuivi satisfaction auprès de la reine d'Aragon, ils s'en prennent à la ville de Perpignan, responsable comme sujette de la monarchie aragonaise. Les envoyés de Charles VII s'en retournèrent comme ils étaient venus, mais le geste de 1447 montre que la France entend ne rien laisser prescrire. Ce n'est point par hasard que, pour trouver des responsables de la dette aragonaise, la diplomatie française s'en prenait à Perpignan plutôt qu'à Barcelone. La crise du règne de Jean II donnera précisément aux ambitions françaises qui s'annoncent la plus belle des occasions.

Au début, pourtant, c'est une alliance franco-aragonaise que déterminent les événements intérieurs du nouveau règne.

Une querelle de famille déclanche la série des complications dont la monarchie aragonaise va être bouleversée, la querelle de Jean II et de son fils D. Carlos, prince de Viane, à propos de la couronne de Navarre. Jean II, qui avait épousé en premières noces la reine Blanche de Navarre, prétendait, quoique remarié à une Castillane, Jeanne Enriquez, gouverner la Navarre sa vie durant.

D. Carlos, fils de Jean II et de Blanche, prétendait avoir un droit immédiat à la succession de sa mère. L'opinion catalane exigea que Jean II donnât à son fils aîné (*primogenit*), D. Carlos, la lieutenance dans le Principat, et, aussitôt, Barcelone devint le foyer d'une agitation favorable à D. Carlos, hostile au roi. D. Carlos entama des négociations personnelles contraires à la politique paternelle, tant en Castille qu'en Dauphiné où régnait alors le dauphin Louis, qui devait devenir un peu plus tard le roi Louis XI. Jean II, prompt et énergique, arrête son fils à Lérida, l'emprisonne, mais, devant l'effervescence des Catalans, se voit contraint de le relâcher. Enfin, D. Carlos étant mort prématurément, son père et sa marâtre sont rendus responsables de sa mort. La Députation, soutenue par la population qui s'exalte, réclame l'envoi du nouvel héritier présomptif, le *primogenit* Ferdinand, âgé de neuf ans à peine. Et comme la reine Jeanne, sa mère, l'accompagne en qualité de tutrice, la situation devient bientôt très tendue entre les autorités catalanes et la reine.

Le roi n'ose pas entrer dans le Principat, de peur de déchaîner la révolution qui gronde. Au fond, une pente naturelle conduisait la Catalogne de l'autonomie à l'indépendance. Jean II avait compris qu'à laisser les choses s'accomplir, c'était le démembrement de sa monarchie : il entendait en assurer, par tous les moyens, l'intégrité.

Allié déjà à Charles VII, il imagine donc de resserrer son alliance avec Louis XI, qui vient de succéder à son père, et de faire sortir de cette

alliance un secours armé propre à lui permettre de briser la résistance des Catalans.

Louis XI, après avoir fait mine d'abord de se donner pour protecteur à Barcelone, voyant ses agents rebutés par les Catalans patriotes et défiants, se décide à lier partie avec l'Aragonais, mais en dictant des conditions qui rendent l'affaire avantageuse. A la suite d'une entrevue des deux rois, un traité définitif est signé à Bayonne, le 9 mai 1462. Par ce traité, le roi de France s'engage à fournir au roi d'Aragon une armée de secours dont la composition est minutieusement fixée. Cette armée devra rester au service de l'Aragon jusqu'à complète soumission des Catalans et pourra même être employée contre tout souverain qui se mêlerait à la guerre, à moins qu'il ne soit allié de la France. Comme indemnité pour la fourniture et les frais de cette armée, l'Aragon devra à la France 300.000 écus d'or. Enfin, comme sûreté pour l'exact payement des termes de cette somme, les Châteaux de Perpignan et de Collioure devront être tenus au nom du roi de France qui touchera, en attendant, tous les revenus royaux des comtés de Roussillon et de Cerdagne.

Ainsi c'est par la voie de l'alliance aragonaise que Louis XI entendait pousser sa frontière du Pas-de-Salses aux Pyrénées. Et, de ces clauses de Bayonne, qui ne lui donnaient nullement le droit d'occuper les comtés, il allait prendre prétexte pour mettre tout le pays dans sa main.

En effet, les arrangements des deux rois une fois divulgués, les Catalans ne gardent plus de mesure. Ils proclament Jean II déchu de ses droits au trône,

et la Députation s'érige, en fait, en gouvernement indépendant. La reine, contrainte de s'enfuir à Gérone avec son fils, y est assiégée par l'armée du *somatent* que commande un capitaine hardi, le comte de Pallars.

Il est vrai que l'armée française de secours, commandée par le comte Gaston IV de Foix, délivre les « personnes royales »; mais cette armée échoue contre Barcelone, et comme les Roussillonnais ont pris fait et cause pour la révolution catalane, reçu le comte de Foix en ennemi, attaqué les capitaines de Perpignan et de Collioure, Charles et Béranger d'Oms, enfin mis obstacle à la prise de possession de ces Châteaux au nom de la France, Louis XI envoie une seconde armée sous les ordres de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Cette armée assiège et prend Perpignan, occupe en fait les deux comtés (1463), et quand les délégués de la capitale roussillonnaise viennent trouver le roi de France, celui-ci évoque le droit de conquête, déclare que les Roussillonnais ayant renié leur seigneur appartiennent à qui les prend, et proclame le Roussillon et la Cerdagne annexés à la France : « Est ledit Seigneur conclud et déliberé de unir et joindre lesdits comtés de Roussillon et de Cerdagne à sa couronne et sans pouvoir en estre séparés pour chose qui peut advenir. » On ne saurait être plus catégorique.

Cette prise de possession était d'autant plus audacieuse que Gaston de Foix, prenant prétexte de l'intervention du roi de Castille, allié de la France, en faveur des Catalans, se retira en Navarre. Le traité de Bayonne aboutissait, un an

après sa conclusion, à ce résultat paradoxal : la révolution catalane triomphante, le Roussillon et la Cerdagne usurpés par le roi de France.

Désormais, entre la France et l'Aragon allait se jouer une partie politique serrée dont le sort des comtés pyrénéens était l'enjeu.

VIII

L'OCCUPATION FRANÇAISE DU XV^e SIÈCLE.

Étendue et nature de l'occupation. — Les fautes de Louis XI. — Le patriotisme local; la famille d'Oms. — Les tournants brusques de la politique française. — Jean II à Perpignan. — Siège et traité de 1473. — Campagne de 1474. — Siège et capitulation de Perpignan en 1475. — Héroïsme de la Ville-Très-Fidèle. — Le secret de la patience aragonaise. — La domination française sous Louis XI et Anne de Beaujeu. — Rétrocession des comtés par Charles VIII.

Le dimanche 9 janvier 1463, les consuls et les notables bourgeois de Perpignan s'étaient rendus au camp du duc de Nemours, qui assiégeait leur ville, et là, tous à genoux, mains jointes, avaient crié « merci! » (c'est-à-dire miséricorde), suivant l'usage du temps. Cette reddition avait permis à Louis XI de se considérer, nous l'avons vu, comme maître du pays par droit de conquête. Le roi d'Aragon, aux prises avec les pires difficultés intérieures, n'avait garde de dénoncer cette onéreuse alliance franco-aragonaise dont le partenaire faisait pourtant un si singulier abus : ce fut donc, en fait, l'occupation française imposée au Roussillon et à la Cerdagne.

Il est bon de remarquer que l'occupation éphémère du xv^e siècle a été plus complète que ne

devait l'être la cession définitive du XVII^e siècle. Aujourd'hui, la Cerdagne est partagée entre la France et l'Espagne. La mainmise de Louis XI sur les comtés s'étendait à la Cerdagne entière; dès le 16 juin 1463, la bannière française aux fleurs de lis flottait à Puigcerda.

Pendant les premiers mois de cette année 1463 se succèdent les mesures destinées à organiser le régime français en Roussillon et en Cerdagne. Le roi de France donne la haute main à un lieutenant général ou vice-roi; à ce poste élevé est appelé un prince de la maison de Foix, Jean de Foix, comte de Candale et captal de Buch; Bernard d'Oms, un Roussillonnais qui avait pris du service à la Cour delphinale et qui était ensuite devenu sénéchal de Beaucaire, fut adjoint à Jean de Foix; il porte généralement dans les actes le titre de gouverneur; Charles d'Oms, seigneur de Corbère, et Bérenger d'Oms, c'est-à-dire le père et le cousin de Bernard, restèrent, comme ils l'étaient sous le régime aragonais, revêtus d'importantes charges : le premier était procureur royal et capitaine du Château de Perpignan, le second capitaine du Château de Collioure. Les privilèges municipaux de Perpignan furent confirmés, mais avec des restrictions telles que la ville libre d'autrefois était absolument asservie. Un Parlement français fut créé avec juridiction sur l'ensemble du pays annexé.

Habitués à la large autonomie du Principat, les Roussillonnais supportèrent avec peine les tendances centralisatrices du nouveau régime. Louis XI était autoritaire, et les lieutenants généraux qui

succédèrent à Jean de Foix ajoutèrent encore à la compression : Pons-Guilhem de Caylus, seigneur de Clermont-Lodève ; Tanneguy du Châtel ; Antoine du Lau.

Or, Louis XI, si habile sur tant de points et en tant de circonstances, commit en Roussillon une série de fautes insignes. D'abord il se contenta d'une possession de fait sans en poursuivre la reconnaissance en droit. Invoquer, comme il l'avait fait à l'égard des Perpignanais, le droit de conquête, ne pouvait suffire. Jean II ne renonçait point à sa qualité de comte de Roussillon et de Cerdagne et, en droit international, le roi de France était possesseur sans titre.

D'autre part, en se fiant à la maison d'Oms, Louis XI avait commis l'erreur qui consiste à confier au loup la garde de la bergerie. Ardemment roussillonnais et fidèles serviteurs de l'Aragon, les membres de la famille d'Oms ne se ralliaient en apparence à Louis XI que pour faire les affaires de Jean II.

De cette dissimulation, dont il aimait tant lui-même à user, le roi de France n'a eu aucun soupçon. Bernard d'Oms reste son homme de confiance ; il a beau s'allier par le sang, en 1468, à une des familles aragonaises les plus en vue en épousant Élisabeth de Requesens, il conserve la haute situation qui, sous des vice-rois étrangers au pays et ignorants de sa langue, fait de lui le vrai chef de l'administration. En 1468 aussi, Bérenger d'Oms étant mort, Louis XI se montra si confiant qu'il laissa la survivance de la capitainerie de Collioure au fils du défunt, Guillaume d'Oms.

L'opinion publique dans les comtés a facilité et, peut-être en partie, inspiré la conduite de ces « membres de la maison d'Oms », comme disent les textes.

En comparaison de la liberté dont les Roussillonnais avaient joui jusqu'ici, le despotisme de Louis XI leur faisait l'effet d'un véritable joug de fer. Dès 1463, une révolte avait été sur le point d'éclater et un massacre général des Français résidant en Roussillon faillit ensanglanter le pays, comme autrefois, à Palerme, les Vêpres siciliennes. Alors, par ordre du roi, ce fut une série de vexations dont les archives des Pyrénées-Orientales nous ont conservé la trace. Des registres entiers sont remplis d'actes de confiscations qui dépouillent des particuliers et des familles. Sous prétexte de frapper les partisans de la révolution catalane, Louis XI récompense ses propres fidèles, surtout les officiers qu'il a envoyés en Roussillon et qu'il paie au détriment de sa conquête. Et — sans doute pour récompenser Jean II de sa patience à laisser faire — il prodigue en même temps ses faveurs aux « bons et loyaux sujets de son oncle le roi d'Aragon », ce roi à qui il a enlevé une province et dont il continue à se dire l'allié à la face du monde.

Cependant, à travers les événements compliqués qui se déroulaient en Espagne, Louis XI caressait le projet subtil d'abandonner l'alliance aragonaise en se faisant le protecteur de ces mêmes Barcelonais rebelles, dont il avait promis d'étouffer la révolte. Vers la fin de 1463, il crut le moment venu d'opérer cette volte-face. Soudain, il manifeste à « son oncle d'Aragon » une grande froideur et

comble de caresses une grande ambassade venue de Barcelone à sa Cour. A ce moment précis, les agents français en Roussillon modifient leur attitude. Ils favorisent les amis de la révolution et molestent les partisans de Jean II. Ce geste est à peine esquissé, car les Barcelonais reçoivent mal les avances du roi de France et, jaloux d'éviter une si dangeureuse protection, proclament pour leur seigneur D. Pedro de Portugal, petit-fils de ce comte d'Urgel qui avait été candidat au trône d'Aragon en 1412. La proclamation de D. Pedro blesse au vif Louis XI. Il voue à ce ravisseur d'une proie espérée une hostilité vengeresse, et cette hostilité se traduit par de nouvelles vexations à l'égard des patriotes catalans du Roussillon, tandis que les partisans de Jean II sont plus choyés que jamais.

D. Pedro meurt, et soudain tout change. Les Catalans, cette fois, se donnent à René d'Anjou. Louis XI, oubliant ses engagements, favorise ce prince, son oncle. En Roussillon, il persécute maintenant les partisans avoués ou secrets de celui qu'il appelle « *le roi Jean, son ennemi* », tandis qu'il réserve toute sa bienveillance aux anciens partisans de D. Pedro, devenus désormais les bons et loyaux sujets de son « *oncle le roi de Sicile* ».

Qu'est-ce à dire, sinon que les deux grands partis qui se divisaient alors le Roussillon, comme ils se divisaient la Catalogne, ont été frappés tour à tour? Le jour de la pacification, l'accord de ces victimes successives devait fatalement se faire contre le persécuteur. Louis XI, habitué à agir en autocrate, ne s'était point avisé que, par excep-

tion en ce siècle, les Catalans avaient un sens profond de la liberté et une claire conscience politique. Il avait gouverné le coin de Catalogne qu'il avait conquis comme il aurait gouverné une sénéchaussée française. C'était une méprise. Elle avait eu pour effet une véritable exaspération du patriotisme local. Pour qui songe aux attaches françaises du Roussillon dont le passé était garant, pour qui sait avec quelle facilité ce même Roussillon devait devenir plus tard français, l'intransigeance de nos ancêtres du XV^e siècle apparaît bien significative. La responsabilité revient entière aux procédés dont Louis XI avait usé à leur égard.

Tous les témoignages concordent sur l'antipathie suscitée à cette époque par la France en Roussillon. L'un des contemporains qui nous en donne le mieux la sensation est le notaire perpignanais Antoine Pastor, auteur d'une petite relation intitulée « Libellus ». L'auteur de cet opuscule a pour les Français une telle horreur qu'il n'hésite pas à leur prêter en toute occasion les idées et les mœurs de véritables sauvages. Alfonsello, recteur de Rivesaltes et chanoine de Gérone, appelle l'occupation française en Roussillon une « captivité ». Le chroniqueur castillan Diego de Valera constate le même état d'esprit, et les meilleurs historiens français de l'époque, Thomas Basin et Philippe de Commines, l'avouent sans ambages.

Cette ambiance défavorable à la politique de Louis XI explique les à-coups de l'occupation française. La position des Français n'est pas menacée tant que la révolution catalane tient Jean II en échec. Mais, après dix ans de luttes, Jean II

triomphe. Il met le siège devant Barcelone en 1472 ; les jours de la résistance sont comptés. Par une politique faite d'énergie et de concessions, le roi d'Aragon a refait l'unité morale de sa monarchie avant même d'en avoir rétabli l'intégrité matérielle.

A Perpignan, les progrès de Jean II sont suivis avec passion. On sent que de lui seul peut venir la libération. Le 10 avril 1472, la police française découvre un complot. Un bonnetier de la ville, Jordi Tarrades, est arrêté, exécuté. Le 13 du même mois, plusieurs nobles se révoltent dans leurs châteaux forts ; parmi eux figure Guillaume d'Oms, capitaine de Collioure. Un mouvement irrésistible se dessine. Le 16 avril au soir, la cité épiscopale d'Elne se soulève : les jours suivants, quantité de places lèvent la bannière d'Aragon. Déjà la situation est assez modifiée pour que Bernard d'Oms se démasque. Le voici qui se met à la tête des patriotes et agit non en fonctionnaire français, mais en agent aragonais. Le lieutenant général Antoine du Lau est débordé et s'efforce en vain de battre la campagne avec des forces devenues insuffisantes. Toutefois, comme du Lau tient le Château, la ville de Perpignan n'ose encore se déclarer. Mais la Cerdagne et le Vallespir ont déjà échappé à la France. Le 18 avril, une nouvelle tentative échoue à Perpignan. Un chevalier, Riambau, paie de sa vie sa précipitation : il est décapité sur la place de la Loge.

A dire vrai, le mouvement de révolte s'était déclanché en Roussillon avant l'heure, avant le moment où Jean II, ayant achevé son œuvre en Catalogne, serait libre d'agir de l'autre côté des

Pyrénées. Mais, qui aurait pu retenir l'explosion du sentiment populaire, l'astreindre aux subtils calculs de l'opportunisme politique?

Enfin, Barcelone capitule; Jean II, maître de la situation, accorde aux rebelles des conditions si douces qu'elles surprennent et convertissent ses pires détracteurs. Alors, tout concourt à la reprise des comtés. Jean II lui-même, bien que septuagénaire, se met en campagne personnellement, comme si après avoir fait admirer sa clémence à Barcelone, il avait à tâche de faire admirer son courage à Perpignan.

Toutefois, le roi d'Aragon était trop prudent pour agir sans préparation. Il organise ses forces à la fin de 1472 et se met en route seulement en janvier 1473.

Cette lenteur même paraissait propice à Louis XI. Elle lui permettait, ce semble, de se préparer lui aussi à la lutte. Il n'en fut rien. Très occupé ailleurs et mal renseigné de ce qui se passait sur une frontière lointaine, il ne prit pas les mesures rapides que commandait la situation. La défection des membres de la famille d'Oms, maîtres de l'administration française, avait tout désorganisé, et c'était partout le désarroi. Antoine du Lau était coupé de ses communications, déjà à peu près bloqué dans le Château de Perpignan. Tandis que Jean II s'approche, l'effervescence grandit en ville. Le 25 janvier, comme l'armée aragonaise campe au Boulou, un mouvement se produit sur la Loge où de jeunes gentilshommes crient : « Aragon! Aragon! » La même manifestation a lieu devant la porte Saint-Martin. Mais ce fut seulement le

31 janvier au soir que le roi d'Aragon franchit la dernière étape, et, dans la nuit, exactement le 1er février à trois heures du matin, il arrivait en compagnie de Bernard d'Oms devant la porte de Canet où les consuls, Jean Blanca en tête, étaient venus recevoir leurs libérateurs. L'entrée en ville du cortège royal fut saluée par un enthousiasme délirant.

Un retour offensif des Français n'en était pas moins inévitable. Jean II se résolut à y faire face.

Le roi d'Aragon réunit les Corts à Perpignan; il y prononça un énergique discours du trône; groupant autour de lui ses meilleurs capitaines, secondé par son meilleur général, le comte de Prades, il prépara tout pour la défense. Devant la population assemblée dans l'église Saint-Jean, il fit le serment solennel de ne pas quitter Perpignan avant d'avoir obligé les Français à lever le siège dont ils menaçaient la place, et tint parole.

L'armée française, dirigée par le beau-frère de Louis XI, Philippe de Bresse, mit le siège devant Perpignan au milieu d'avril 1473, appuyée par la garnison française du Château que commandait Antoine du Lau. Plusieurs assauts échouèrent. Alors les assiégeants se mirent à ravager les alentours, coupant les arbres à fruits et détruisant les récoltes sur pied. Ils comptaient sur la famine qui, en effet, devint bientôt très meurtrière. Les troupes aragonaises y paraient de leur mieux en multipliant les sorties : dans l'une de ces sorties, au cours d'un combat livré près du « pont-de-pierre », Antoine du Lau fut fait prisonnier. Cependant,

l'été approchait. Les épidémies décimaient déjà les assiégeants. L'intervention diplomatique du duc de Bourgogne, allié de Jean II, et l'approche du *primogenit* d'Aragon, Ferdinand, avec une armée de secours, déterminèrent Philippe de Bresse à signer l'armistice du 24 juin, suivi des trêves de Canet. Des négociations pour la paix entre les deux couronnes furent entamées. Alors, Jean II, considérant sa tâche terminée, retourna à Barcelone.

Il est vrai qu'en août, Louis XI tente une démonstration militaire : mais son lieutenant, Louis de Crussol, n'ose attaquer Perpignan ; il meurt bientôt au cours de cette imprudente campagne d'été, qui coïncidait avec une saison exceptionnellement torride. Les négociations furent alors reprises; elles aboutirent au traité de Perpignan du 17 septembre 1473. Par ce traité, les clauses de Bayonne étaient remises en vigueur, et, en attendant le règlement du compte franco-aragonais, le Roussillon et la Cerdagne, dont les revenus avaient été engagés au roi de France, étaient en quelque sorte neutralisés : ni l'un ni l'autre monarque ne pourrait y pénétrer ou y envoyer des troupes, et le gouvernement en serait remis à un gouverneur nommé par le roi de France sur une liste de candidats dressée par le roi d'Aragon. Le négociateur aragonais du traité, Pere de Rocaberti, fut désigné pour cette haute mission. Dans ce curieux régime de neutralité, le problème pyrénéen trouvait une solution provisoire, et il semblait que, par la voie de droit, l'on s'acheminât à une solution définitive.

Il n'en était rien pourtant. Une ambassade aragonaise ayant été envoyée à la Cour de France pour débattre des intérêts engagés, Louis XI arrêta les ambassadeurs, au mépris du droit des gens, et viola le traité de Perpignan en faisant envahir le Roussillon par ses troupes. Perpignan fut assiégé pour la troisième fois et étroitement bloqué. Le 5 décembre 1474, la cité d'Elne fut enlevée, et Bernard d'Oms, qui la défendait, fut pris, amené au Château de Perpignan et exécuté. La mémoire de cet ancien favori de Louis XI, tombé au service du roi d'Aragon, a été exaltée par les écrivains d'inspiration aragonaise. Le nom d'un autre personnage a été paré d'une auréole encore plus brillante, celui de Jean Blanca. La tradition raconte que ce patriote ardent était consul, lors du troisième siège de Perpignan par les Français; son fils fut pris par l'ennemi au cours d'une sortie. Alors, les Français firent savoir à Blanca que, s'il n'ouvrait pas les portes de la place aux assiégeants, son fils serait égorgé sous ses yeux. Héroïque, le consul répondit que son fils ne pouvait passer avant son Dieu, son roi et sa patrie. En commémoration de ce fait une inscription fut placée sur la maison de Blanca, portant ces mots :

HUJUS DOMUS DOMINUS FIDELITATE
CUNCTOS SUPERAVIT ROMANOS
(Le propriétaire de cette maison a surpassé tous les Romains en fidélité.)

C'est là une légende : elle repose sur un épisode réel, la mort du jeune Blanca passé par les

Château royal. — Bastion et épée de Charles-Quint. (*Perpignan.*)

PL. VIII.

armes après être tombé aux mains des Français en 1475; mais le cas de conscience du consul Blanca est d'autant plus imaginaire que Blanca a été consul en 1473, non en 1475. Il faut donc ranger la légende de Blanca parmi les traditions poétiques sous la forme desquelles a coutume de se condenser, dans la mémoire des hommes, le souvenir des actes de courage collectif.

Car ce qui demeure, c'est que Perpignan, au cours de ce siège, oppose une résistance acharnée pour ne succomber finalement qu'avec tous les honneurs dus au courage malheureux. Peut-être le chroniqueur Marino Siculo exagère-t-il quand il nous dépeint cette Perpignanaise qui, ayant deux fils dont l'un périt, prolonge, dit-il, la vie de l'autre en lui faisant manger, faute d'autre nourriture, la chair de son frère. Mais ce qui est certain, c'est que le surnom de « mangeurs de rats » resta longtemps aux Perpignanais, à cause du sort qu'ils avaient fait à ces rongeurs, au moment de la famine. L'énergie de la résistance fut telle que les généraux français, préférant éviter de réduire ce peuple au désespoir, acceptèrent les conditions très douces de la capitulation que les consuls avaient proposées. Encore, les Perpignanais ne se prêtèrent-ils à cet arrangement que sur l'ordre exprès de leur seigneur, le roi d'Aragon, qui décerna à Perpignan le titre de Ville-Très-Fidèle (*Fidelissima*) et déclara formellement lui conserver ses qualités et prérogatives de ville aragonaise. C'est dans ces conditions que, le 10 mars 1475, la capitale du Roussillon se livra aux Français.

Ainsi, ce même Jean II, qui avait si fièrement et si vigoureusement sauvé les Perpignanais, en 1473, les laissait tomber, en 1475, au pouvoir de la France. On ne saurait le lui reprocher. C'est qu'au lieu d'être libre d'agir sur les Pyrénées, comme en 1473, Jean II, en 1475, regardait surtout ailleurs. Le roi de Castille, Henri IV, étant mort en 1474, une guerre de succession s'était ouverte entre les deux infantes Jeanne et Isabelle. Or, celle-ci était mariée à Ferdinand *primogenit*, d'Aragon; Jean II n'avait pas de trop de toutes les ressources financières et militaires de sa monarchie pour soutenir son fils et préparer ainsi, avec le triomphe de ce prince, la réalisation de la plus grande pensée de son règne : l'unité espagnole au profit de la maison d'Aragon.

Puisqu'il sacrifiait momentanément les comtés pyrénéens afin de gagner un grand royaume, Jean II laissait Louis XI occuper le Roussillon. Louis XI alors, voyant à sa merci ces Roussillonnais qui avaient naguère rejeté avec tant d'empressement sa domination, ne songea qu'à la vengeance. La capitulation accordée par ses généraux aux Perpignanais le mit dans une violente colère. Il qualifia les signataires de « malicieux traîtres » et envoya l'un de ses favoris, Imbert de Batarnay, sire du Bouchage, avec des instructions qui se résumaient dans le mot de « répression ». Les ordres royaux étaient tels que le Napolitain Boffille de Juge, comte de Castres, établi au nom de Louis XI comme gouverneur des comtés, refusa de les exécuter à la lettre et fit des représentations à la Cour. Il fit ressortir que les coupables avaient spontané-

ment « vidé » la ville, et qu'il valait mieux gagner le reste par la modération. Louis XI ne changea point de méthode, mais la répression fut certainement adoucie dans l'application, grâce au tact de l'adroit Boffille. Telle qu'elle fut, la répression fut cependant fort dure. Le régime municipal à Perpignan fût à peu près suspendu en fait. L'émigration était intense. Ceux qui ne pouvaient partir se résignèrent, mais la haine contre la France était parmi eux générale et, au fond du cœur, tous, ou presque tous, souhaitaient le retour à l'Aragon.

En apparence, Perpignan n'en était pas moins ville très française. On y célébrait des manifestations officielles pour tous les événements heureux qui arrivaient à la Maison de France. C'est à Perpignan que mourut en captivité le fils de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, confié à la garde de l'Italien Capecci, oncle et lieutenant de Boffille.

Il y eut pourtant, dans la mission de ceux à qui Louis XI avait confié sa conquête, des obligations moins attristantes que celles qui procédaient de l'esprit de vengeance et de tyrannie. Deux monuments de Perpignan gardent encore la trace de l'occupation française : la cathédrale Saint-Jean et le Castillet. C'est alors que fut terminée l'abside de notre cathédrale gothique, et une clé de voûte ornée de l'écusson de France l'atteste. Le Castillet fut transformé et prit l'aspect définitif, celui d'un véritable « petit château », face au grand château ou citadelle. Grâce à ces deux ouvrages, la ville pouvait être défendue contre un péril exté-

rieur, mais surtout maintenue dans l'obéissance.

Tandis que l'œuvre française se précisait en Roussillon, Jean II se bornait à vivre avec la France sous le régime des trêves. Ferdinand triomphait en Castille. Le 19 janvier 1479, la mort de Jean II faisait monter le « primogénit » sur le trône d'Aragon. Ferdinand et Isabelle, les « Rois Catholiques », maîtres de l'Espagne chrétienne, n'aspiraient plus désormais qu'à chasser les Maures de Grenade et les Français de Perpignan.

Un moment, il parut que le Roussillon et la Cerdagne allaient être rendus bénévolement par Louis XI agonisant. Hanté par la crainte de la mort, le roi de France, en son château de Plessis-les-Tours, avait fait appeler saint François de Paule, et celui-ci, plus préoccupé d'alléger l'âme de son royal pénitent que d'obtenir la guérison de son corps, lui avait commandé de réparer ses injustices, en particulier de rendre à la Cour d'Aragon les provinces mal acquises. On voit même l'évêque de Lombez, Jean de Billières-Lagraulas, se mettre en route pour négocier cette restitution; mais des lenteurs calculées permirent au roi de mourir et à la régente, Anne de Beaujeu, de faire rebrousser chemin à l'ambassadeur avant qu'il n'eût atteint la frontière.

Invitée par Ferdinand à exécuter la promesse de son père, Anne de Beaujeu déclare qu'il y a lieu d'attendre la majorité de Charles VIII. Cette réponse dilatoire, qui masquait un refus, n'avait d'autre cause que les embarras intérieurs de la minorité. Les Rois Catholiques, de leur côté, occupés par la lutte contre les Maures, ne voulaient

pas engager la guerre avec la France. Ils se contentaient de lui faire échec partout où ils en avaient l'occasion, notamment en Bretagne et en Italie.

En Roussillon, Anne de Beaujeu avait tenté un effort pour introduire un peu plus de libéralisme dans le régime imposé au territoire annexé. Ainsi, le 16 février 1484, elle fait signer par Charles VIII un mandement qui, à la requête du *batlle* de Perpignan, Jean Solanell, rend aux Perpignanais la libre disposition de leurs finances que Louis XI n'avait pas craint de « mettre en sa main », suivant l'euphémisme de la chancellerie. Seulement, à l'inverse de ce qui s'était passé en 1475, c'étaient maintenant les fonctionnaires français qui faisaient du zèle dans le sens de l'oppression. Lorsque l'approche de la majorité du roi et l'exaltation de ses projets d'expédition en Italie feront craindre aux agents français une rétrocession à laquelle ils auraient tout à perdre, on voit certains d'entre eux oublier toute mesure. Le vicomte de Rodes, Guillaume de Caraman — lieutenant du vice-roi Gilbert de Montpensier — ne craignit pas d'empêcher, en 1492, les élections consulaires à Perpignan, nomma des consuls de son choix et prétendit susciter d'autorité des manifestations favorables au maintien de la domination française. Au bout de quatre mois seulement, après une enquête confiée à une commission dont le chef était l'évêque d'Albi, des élections régulières purent avoir lieu dans Perpignan. Mais, à la Cour, le parti d'Anne de Beaujeu perdait tous les jours du terrain. Le roi majeur ne rêvait plus que des « fumées d'Italie », comme le dit spirituellement Commines. Or, pour

être libre d'agir de l'autre côté des Alpes, il fallait faire la paix sur les Pyrénées.

A la suite de négociations longues et laborieuses, menées successivement à Figuères et à Narbonne, un traité entre la France et l'Espagne fut définitivement signé à Barcelone : les comtés de Roussillon et de Cerdagne étaient restitués par Charles VIII sans indemnité et pour prix de la seule amitié espagnole, qui devait être pour lui si décevante. Le 13 septembre 1493, par une pluie battante, les « Rois Catholiques » Ferdinand et Isabelle, faisaient dans Perpignan leur entrée solennelle, et l'enthousiasme des Perpignanais, en ce jour, était égal à celui qui avait salué dans ces mêmes murs, le 1er février 1473, le vieux roi Jean II. Mais, c'était à l'Espagne unifiée, non plus à l'Aragon de jadis que le Roussillon revenait. Le Moyen Age était clos. Avec l'ère moderne, s'ouvrait pour l'histoire de notre pays une période nouvelle : celle de la domination espagnole.

IX

LA CIVILISATION ROUSSILLONNAISE AU MOYEN AGE.

Le régime féodal; les conditions sociales. — Campagnes et villes. — Agriculture, irrigation. — Le sous-sol. — L'industrie et le commerce. — Les arts : architecture et sculpture, art roman et art gothique. — Le mouvement intellectuel; les troubadours en Roussillon; la littérature catalane. — L'Université et les études juridiques; usages, lois et coutumes. — Mœurs locales.

La civilisation roussillonnaise au Moyen Age a été, comme partout ailleurs en Occident, une civilisation féodale. Mais cette civilisation a évolué, politiquement et socialement. Elle a subi, en outre, très profondément, l'influence des idées religieuses, du mouvement intellectuel, des transformations économiques. Les événements historiques, qui ont fait se succéder sur notre sol les dominations, ont également contribué à donner à la vie roussillonnaise sa couleur et son rythme. C'est de tous ces facteurs qu'il conviendrait de tenir compte pour acquérir une notion exacte de ce que fut au vrai le Roussillon, entre la décadence carolingienne et la Renaissance.

Nous avons vu, en étudiant l'histoire des comtes

héréditaires, comment s'était élaboré politiquement le régime féodal, comment l'exercice des pouvoirs avait peu à peu glissé aux mains d'une aristocratie constituée sous la forme d'une hiérarchie seigneuriale. Comme régime social, la féodalité a consisté essentiellement dans la possession de la terre sous forme de tenure. Lorsque le propriétaire possède lui-même la terre et la cultive ou la fait cultiver à son compte par des travailleurs libres ou non libres, il réalise le type de l'*alleu* ou propriété pure et simple; mais lorsqu'il concède par contrat sa terre à charge d'une rente ou à charge de servitudes, il n'a plus sur cette terre qu'un droit supérieur appelé « directe seigneurie », et c'est le concessionnaire qui réside et possède. Étant de nature contractuelle, la concession terrienne a été assez variée; mais, par l'effet de la coutume, elle s'est fixée en un certain nombre de types : le fief noble, la tenure roturière par bail dit « à acapte » ou bail emphithéotique. Or, la concession était perpétuelle, même lorsque cette perpétuité n'était pas expressément spécifiée dans l'acte. Moyennant exécution des conditions et respect de la « directe », retenue par le concédant, le concessionnaire possède donc héréditairement le sol dont le propriétaire ou son ayant droit ne dispose plus. Cette décomposition du droit originaire de propriété en « directe » et en « tenure » étant devenue le fait général, doit être considérée comme la caractéristique propre de la féodalité.

La « directe » comporte certains droits utiles que les documents locaux mentionnent. Par exemple, si le tenancier vend sa tenure, le seigneur touche un

droit de mutation, le *foriscapi,* car la vente ne pouvait théoriquement avoir lieu qu'avec le consentement du seigneur, et ce consentement se résolvait en une taxe proportionnelle au produit de l'opération. Pendant la durée de sa tenure, le tenancier est obligé aux services et redevances qui ont leur origine dans le contrat initial ou, à défaut, dans la coutume. Parmi les redevances, il faut placer au premier rang le *cens,* droit fixe qui symbolisait la sujétion de la terre. Il se payait, le plus souvent, en nature et il était minutieusement fixé dans sa composition. On y voit fréquemment figurer des mesures d'orge, de froment, de seigle, de vin, et aussi des jambons, des perdrix, des « fougaces ». Ici, l'abbaye de Saint-Martin-du-Canigou perçoit une paire de fers de mule ou de cheval; là, tout se réduit à un verre d'eau, jouant le rôle de nos locations de terrain à un franc par an, dans le cas où il s'agit d'accorder en fait la gratuité, en réservant pour l'avenir tous les droits. Les cens en argent étaient payables à termes fixes; c'étaient, habituellement, les termes de Noël, Pâques, Saint-Jean et Saint-Michel. Par opposition au cens, l'*agrer* était proportionnel à la récolte; il s'exprimait par une quotité, à la façon de nos droits calculés à tant pour cent. Mais, à raison de la rareté du numéraire, ces redevances étaient exprimées et remises en nature.

Les services dus par le tenancier étaient nombreux et souvent fort onéreux; les corvées et le gîte (*alberga*) étaient les principaux. En vertu du droit de gîte, non seulement le seigneur et sa suite, mais aussi les officiers seigneuriaux et ceux du haut suzerain, étaient logés et hébergés; mais il y avait à ce

droit des tempéraments et des dispenses. Il pouvait être racheté ou limité par contrat. L'*alberga* du Moyen Age n'avait pas uniquement une origine domaniale; elle dérivait aussi (et peut-être surtout) du droit jadis attribué au fonctionnaire carolingien de se faire loger et nourrir par les sujets, à peu près comme certains fonctionnaires de l'État moderne sont obligatoirement logés par la ville de leur résidence. De même, dans la corvée du Moyen Age se trouvaient mélangées les anciennes prestations d'État et les servitudes dérivées de contrats de concession.

Redevances et services, considérés dans leurs rapports avec la « directe », étaient des charges de la terre. Pour exprimer la situation du tenancier qui devait les acquitter à l'égard du seigneur foncier, les Catalans disaient qu'il était son homme *propi e soliu*. La reconnaissance de cette sujétion se faisait par l'acte solennel appelé l'hommage. Pour bien spécifier pour quelle terre le tenancier se reconnaissait l'homme du seigneur, un dénombrement était établi par l'acte juridique qu'on appelle en catalan *capbrevatio*. Dans les *capbreus,* ou terriers — le plus souvent dressés pour une seigneurie sous forme de registre — on voit spécifier les corvées à côté des redevances.

Le tenancier, responsable du service de la terre était astreint en principe à la résidence; il était dit *afocat,* ce qui signifie lié à l'âtre, ou encore *amansat,* lié au mas. Toutefois, le temps aidant, on admit que cette obligation pût être rachetée. Alors on donna à ces tenanciers le nom de *pagesos de remensa,* c'est-à-dire « paysans à rachat ». Ce rachat

consistait dans l'abandon au seigneur du tiers de leur bien. Une jeune fille de cette condition voulait-elle se marier au dehors, elle devait se racheter en payant ce que le droit féodal français appelle le *formariage*.

La *remensa* était l'une des plus gênantes et des plus lourdes parmi les obligations paysannes. On la comprenait parmi les *mals usos* ou « mauvais usages » avec la *cugucia,* l'*intestia* et l'*exorquia,* ou confiscations pour cause d'adultère, d'absence de testament et de défaut d'héritier légitime. La classe agricole a lutté avec opiniâtreté pour obtenir l'atténuation ou la suppression de ces « mauvais usages » et elle a souvent réussi à en obtenir la décharge complète ou partielle : favorisée par la royauté aragonaise, cette libération paraît s'achever vers le milieu du xv^e^ siècle.

Le tenancier vit au *mas;* la dépendance du mas, à savoir les terres, les personnes et le train de culture, s'appelle la *masada*. Une famille compose ainsi un feu, *foch*.

Il faut se représenter la demeure rurale comme un logis le plus souvent fort humble; ses habitants, comme vêtus et nourris pauvrement; mais la mortalité qu'entraînent la misère, le mépris de l'hygiène, les épidémies et les guerres, tout est racheté par le nombre des naissances, si bien que la population s'accroît sans cesse, d'autant plus robuste que ceux-là seuls résistent qui apportent en venant au monde une vigoureuse santé. D'autre part, l'insécurité de la vie aux époques troubles, surtout au temps des comtes héréditaires, a déterminé l'abandon presque

complet des habitats isolés. Les populations se sont groupées en villages, et la *villa* de l'époque gallo-romaine en a fourni le type primitif. L'existence de biens communaux, dès l'époque de la *villa* gallo-romaine, a déterminé la conservation ou la formation de communautés d'habitants; cette communauté se confond avec la paroisse. Souvent la communauté possède un hôpital, et la plupart des très anciennes fondations charitables ont, de la sorte, une origine populaire. Par contre, l'organisation politique des « communes » ne paraît pas avoir beaucoup préoccupé nos ancêtres. La première charte communale du Roussillon est celle de Perpignan dont nous avons vu les caractères, et cette charte est tardive, étant datée de 1197. La plupart des communautés roussillonnaises furent simplement constituées par un conseil de *prohomens* (prudhommes) siégeant à côté du *batlle* seigneurial : ces prudhommes s'appellent *rectors* (recteurs), au XIII^e^ siècle; *consols* ou *cossols* (consuls) au XIV^e^. L'usage de mettre en état de défense toute agglomération un peu importante a engendré le village fortifié, diminutif et souvent germe d'une ville. Le terme de *castell* (*castrum*) désigne en général le village fortifié. Souvent, en dedans de l'enceinte, un réduit plus fort encore a été ménagé, c'est la *cellera* ou fortification intérieure.

L'église, centre religieux du village, lieu de réunion de la communauté, a souvent joué dans la défense un rôle considérable. L'architecture militaire se combinait volontiers avec l'art religieux et les églises fortifiées sont fréquentes sur notre sol : c'est ainsi qu'on voit cité, en 1237, un commandant mili-

taire du clocher de Coustouges. Saint-Jean-le-Vieux, à Perpignan, était entouré de créneaux.

Considéré au point de vue stratégique, le lieu fortifié était qualifié de *forsa*.

Quant au village ouvert, on l'appelait en catalan *vila,* terme qui indique bien l'origine domaniale, et l'on employait le diminutif *vilar* pour désigner le hameau.

Le mot *castell,* déjà signalé comme courant pour désigner le village fortifié, s'employait également pour le château fort. Ainsi, l'on appelait *Castell Rossello* le château seigneurial qui occupait l'emplacement de l'ancienne cité de *Ruscino*. Les autres châteaux importants de la région étaient : en Roussillon propre, Cornella-del-Vercol, Torreilles, Tautavel, Salses; en Vallespir, La Roca d'Albera (aujourd'hui Laroque-des-Albères), Corbère, Castellnou (aujourd'hui Castelnau), Montesquiu, Palau del Vidre; en Conflent, Joch, Paracols, Vernet, La Bastide, Évol, Nyer; en Capcir, Formiguères, Puig-Valador; en Cerdagne, Llo, Llivia, Carol. Aucun de ces châteaux n'a jamais eu l'imposante majesté des grands châteaux historiques dont certaines autres contrées de la France peuvent légitimement s'enorgueillir.

Au château résidait le seigneur et son *batlle* qui le représentait, et, de là, il dominait le village où vivaient les tenanciers. Tous les droits autrefois exercés par l'État carolingien étaient tombés, comme nous l'avons vu, aux mains des seigneurs. Ceux-ci administraient donc librement, sauf les droits du suzerain dont ils relevaient. L'administration sei-

gneuriale était exercée par les *batlles*. Ces fonctionnaires seigneuriaux rendaient la justice, assistés de juges, d'huissiers (*saigs*) et de prudhommes (*prohomens*). Fût-il roturier d'origine, le *batlle* seigneurial devait à sa fonction une sorte d'ennoblissement. Il jouissait d'un prestige spécial parmi les classes de la société, « vivant noblement, mangeant du pain de froment et possédant un cheval ».

Le Roussillon a connu les mêmes distinctions sociales que les autres pays entre nobles et roturiers, mais non la qualité de serf, car la condition la plus défavorable, celle du *pages de remensa,* dont nous avons indiqué la nature, ne peut s'identifier avec le servage. En revanche, il y a eu, en Roussillon, un esclavage au Moyen Age; nos textes mentionnent souvent des esclaves à l'antique, soumis à la servitude personnelle. C'étaient des étrangers, le plus souvent des Maures capturés en Orient et vendus, de même que les Sarrasins capturaient et vendaient chez eux des Chrétiens. A Perpignan, les esclaves se vendaient aux enchères sous les *Porxos de la Gallinaria* (La Barre) et sur la place de la Loge.

Protégés aux jours d'alerte derrière les remparts de leurs villages fortifiés ou de leurs villes, les paysans du Moyen Age, sans cesse troublés par les hommes d'armes, exposés aux sévices des barons pillards — tel le comte Guinard ou Pons du Vernet — n'ont pu cultiver leurs terres que par intermitence. Et pourtant, l'exploitation du sol a été singulièrement améliorée par les générations successives dont la vitalité ne s'est jamais découragée. Les abbayes ont donné l'exemple, jouant, grâce aux nombreux

cultivateurs qui dépendaient d'elles, le rôle de véritables colonies rurales. Les règles monastiques, en particulier la règle bénédictine, furent favorables au travail agricole, et l'intérêt des instituts religieux y poussa plus encore. Malgré les difficultés de la période comtale, la plus sombre de toutes, le progrès voulu et préparé par les Carolingiens a continué tant bien que mal. Les dynasties royales qui ont ensuite régné sur le pays ont protégé les sujets, limité l'arbitraire seigneurial et favorisé l'essor des classes laborieuses. Autour de Perpignan, dans toute la plaine du Roussillon, se développent les cultures maraîchères et les vergers. L'orge, le froment et le maïs, dit « blé d'Inde » (*blat d'India*), alternent avec la vigne qui, sur les coteaux des Aspres, des Albères et des Corbières, se mêle aux olivettes. Les olivettes étaient importantes. Les constitutions de paix et trêve interdisaient, sous des peines sévères, de les incendier. Il faut attribuer le grand nombre des oliviers à la fréquence des concessions de tenures faites « à charge de planter ». Quant aux crus, plusieurs étaient renommés. On voit par exemple l'anti-pape Benoît XIII commander sa provision de muscat de Claira. Dans les parties montagneuses, c'est le seigle qui domine. La Cerdagne possède cependant à l'époque aragonaise des vignobles qu'on y chercherait vainement aujourd'hui; toutefois, elle a surtout pour richesse, comme de notre temps et de tout temps, les prairies naturelles et l'élevage. Les porcs du pays n'ont rien perdu de l'excellence que leur attribuaient déjà les gourmets de Rome, au témoignage du poète Martial, et l'on fait reproduire aussi les vaches, les brebis et les juments.

Les méthodes de culture restent simples, régies par d'immémoriales traditions. L'usage de laisser les champs en jachère pour les faire reposer ne permettait pas de tirer du sol tout ce qu'on aurait pu lui demander. Les instruments aratoires étaient primitifs. La charrue n'avait qu'un soc de bois. Elle servait à labourer la vigne (*arar*). On travaillait plus souvent la vigne à la bêche à deux pointes très aiguës (*bigos*) ou plate (*aixada*), selon la nature des travaux qui consistaient à creuser la terre (*cavar*), à repercer (*magencar*), à déchausser les ceps (*escaucellar*). Pour tailler (*podar*), on observait soigneusement la lune vieille de novembre et de décembre. Pour toute fumure, on se bornait à l'enfouissement des résidus d'étable. C'était là, à peu près, toute la science du *pagès* ou cultivateur roussillonnais.

L'unité de surface agraire était *l'eyminata* ou surface ensemencée avec une *émine* (mesure) de grains. Encore en usage parmi nos paysans, l'éminade vaut de 60 à 62 ares. La *charge* usitée pour la vente des légumes se subdivisait en 10 *mesures* de 12 *picotins*. La *charge* de vin avait pour sous-multiples le *pot*, le *demi-pot*, la *chopine*. Huit *dorchs* faisaient une charge d'huile. Les pommes de terre se vendaient par *robes* et *demi-robes;* l'herbe se vendait au quintal de 100 livres.

Ce qui explique la prospérité agricole de ce pays, malgré les épidémies et les guerres, c'est, en plus de la fertilité naturelle du sol, l'excellence de l'irrigation. L'arrosage en Roussillon est un des facteurs essentiels de la richesse. Il faut y voir l'une des caractéristiques les plus remarquables de ce coin de terre. Les accidents naturels du terrain durent en-

Porte de l'Abbé (*St-Michel de Cuxa*). — Abside de Serrabone. — Cloître d'Elne.
(*Phot. Sites et Monum. du T. C. F.*)

PL. IX.

seigner aux habitants le moyen d'utiliser les rivières. A ses différents niveaux, l'eau demandait relativement peu d'efforts pour être domestiquée. Si nos documents ne nous fournissent pas de détails sur le mode des travaux entrepris, ils nous permettent du moins de voir à quelles dates apparaissent les principaux de ces canaux : sur la Tet, le canal ou *rech* du Vernet-en-Conflent apparaît en 863 ; celui de Corneilla-de-la-Rivière en 898 ; de Pézilla-de-la-Rivière, en 902 ; de Fulla, en 957 ; de Saint-Féliu en 959 ; d'Aja en 1023 ; de Marquixanes en 1035 ; de Malloles, en 1123 ; de Néfiach et Millas, en 1162 ; de Thuir, en 1172. Sur le Tech, nous trouvons le *Rech dels Molis*, à Céret, en 866 ; celui du moulin d'Elne, en 902 ; ceux de La Tour-bas-Elne, en 945, et d'Elne, en 1184. Enfin sur l'Agli, le canal de Rivesaltes est signalé en 923, celui d'Espira en 1098 et celui d'Estagel en 1103.

Les eaux suivaient juridiquement le sort des terres qu'elles traversaient, et bien souvent les chartes en font expresse mention avec une insistance verbeuse qui montre leur importance au point de vue du droit de propriété et de jouissance. C'est que les canaux étaient sujets à l'appropriation privée. De nombreux moulins à eau furent établis en cours des temps. Ces moulins mesuraient la quantité d'eau qui les mettait en marche, si bien qu'on prit l'habitude d'exprimer le débit de l'eau courante en « moulins », puis en « meules d'eau », ces expressions désignant à la fois l'appareil mécanique et l'unité de force motrice. D'ailleurs, la valeur du terme résiste à toute tentative d'évaluation mathématique : elle reste vague, parce qu'elle est empirique. La

grande extension des moulins à eau détermina l'enrichissement du réseau d'irrigation, et les terres en bénéficièrent de plus en plus. Des conventions intervinrent alors de meuniers à cultivateurs et entre tenanciers. A la fin du XII^e^ siècle et surtout au XIII^e^, les concessions d'eau se multiplièrent. On distribue alors l'eau des canaux secondaires en « meules d'eau d'arrosage », sous-multiple vague de la vague « meule d'eau » primitive. Les droits respectifs des meuniers et des arrosants donnèrent lieu à des compromis variés et à des procès interminables. L'accord intervenait, en général, sous forme de partage à temps; par exemple, sur divers canaux, les meuniers disposaient exclusivement des eaux pendant la nuit, les tenanciers en disposaient pendant le jour, la limite étant réglée par le lever et le coucher du soleil, « *de sol à sol* ». L'autorité publique en vient à appliquer cette règle, d'office, à défaut de conventions contraires stipulées par les parties. On remarque, de plus, qu'en matière d'arrosage les paysans traitent de pair à pair avec les seigneurs. Il est certain que le progrès des populations agricoles a été puissamment aidé par l'amélioration constante du réseau d'irrigation.

Les rivières de la Tet, du Tech, de l'Agli étaient les principaux réservoirs de cette irrigation. Mais, lors des crues, leurs cours torrentiels occasionnaient des dégâts. On y obviait par des plantations de bois, mal respectées, en dépit des syndicats de défense, dont certains existent encore.

L'exploitation du sous-sol n'a pas été aussi active, mais elle n'a pas été non plus négligée. En 1011, des mines sont signalées en Roussillon; en 1183, des forges sont mentionnées. A cette date, le roi

Alphonse concède aux moines de Saint-Pierre-de-Campredon les *manticas* que le domaine royal possède à Pi-en-Conflent avec le droit *d'empriu,* c'est-à-dire le droit de coupe dans les bois d'une portion délimitée de ce territoire. Louis XI fit rechercher activement les mines du Roussillon, aussitôt qu'il eut prononcé l'annexion de la province. Le procédé dit *forge à la catalane* pour le traitement du minerai de fer paraît très ancien : il n'a été détrôné qu'au XIX^e^ siècle par les méthodes modernes.

L'exportation des *draps,* que nous savons avoir été si florissante aux époques majorquine et aragonaise, semble avoir déjà existé au XII^e^ siècle, car des plantes tinctoriales, telles que la garance (*roja*), étaient alors l'objet d'une culture. La *canne* de drap était de 8 pams ; elle comptait 72 pouces. Le nombre des cannes exportées annuellement était considérable. Toutefois il est difficile d'apprécier ce qu'était au juste, à cette époque, le commerce roussillonnais : on voit des Génois fréquenter alors à Port-Vendres, mais les documents qui mentionnent leur présence sont trop vagues pour permettre d'estimer l'intensité de leur trafic.

Jusqu'au XIII^e^ siècle, les mentions fugitives de nature à éclairer l'histoire du mouvement commercial sont très rares. Le marché de Perpignan (*mercadal*) est mentionné en 1152, mais il était déjà ancien à pareille date, car la « mesure de Perpignan » était alors une unité courante. Il y a eu un marché à Villefranche-de-Conflent dès la fondation de cette « ville neuve » par le comte de Cerdagne Guillaume Raymond, en 1095. Un marché existe aussi à Hix. Quant aux foires, il semble bien que la

première a été celle de Perpignan, établie en 1174.

Comme partout, d'étroits règlements royaux ou municipaux fixaient les droits des différentes corporations et les conditions des échanges. Taux des denrées, poids, marques de fabrique étaient strictement arrêtés et surveillés par les autorités. A Perpignan, les corporations avec leurs bannières — pareurs de drap en tête — défilent à tous les cortèges.

Le sou (en catalan *sol*) roussillonnais, qui est souvent mentionné par nos textes à l'époque comtale, n'a été, au moins dans les débuts, qu'une monnaie de compte. Le sou courant était celui de Melgueil, c'est-à-dire une monnaie de Languedoc. Jacques le Conquérant prohibe l'usage de cette pièce étrangère et y substitue le sou barcelonais. Une espèce monétaire souvent citée par nos documents locaux est le *marabotin* d'or. Il valait sept sous de Melgueil, soit huit francs environ.

Avec les conquêtes du roi Jacques, un élan entraîne les Catalans à travers la Méditerranée, et le Roussillon, partie intégrante du *Principat*, suit ce mouvement avec ardeur. L'industrie catalane et roussillonnaise tient une belle place en Orient, où des traités de commerce, ménagés par la royauté aragonaise, lui ouvrent de fructueux débouchés, en même temps que se crée un service régulier d'exportation. Les produits de nos métiers, dont nous avons vu l'importance et l'essor au XIII^e^ siècle, vont ainsi à Tlemcen, Bougie, Tunis, Rhodes, Chypre, Jaffa, Damas, Alep, Alexandrie. Les bazars de l'Orient étalent et vendent des draps « parés » à Perpignan, à Prats-de-Mollo, Villefranche-de-Conflent, Puigcerda. Le grand port d'exportation, et aussi d'impor-

tation, était celui de Collioure et de Port-Vendres, qui, à cette époque, ne faisaient qu'un : on disait *lo port Vendres de Copliure*. Perpignan expédiait également et recevait par Canet.

En 1387, au moment de la mort du roi Pierre IV, le commerce et l'industrie avaient atteint en Roussillon leur plus haut point de prospérité. Aussi, en 1388, le roi Jean I^er^ accorda-t-il aux consuls de Perpignan le droit d'élire, chaque année, deux « consuls de mer » avec deux assesseurs et un juge d'appel pour décider des contestations relatives au commerce maritime. Ainsi se trouve constituée la juridiction du Consulat de Mer, véritable tribunal de commerce, qui joue un rôle actif et témoigne de l'importance économique du Perpignan aragonais. En 1397, le roi Martin autorise les consuls de mer à construire un logis spécial : c'est la Loge (*Llotja del Consolat de Mar*), qui dans sa forme primitive ressemblait comme une sœur à la Loge de Palma de Majorque élevée par Guillaume Sagrera, le maître d'œuvre de Saint-Jean de Perpignan. La Loge fut agrandie et modifiée au XVI^e^ siècle. La girouette en forme de navire, qui figure à l'angle de la balustrade de ce charmant édifice, est un souvenir de sa destination primitive en même temps que le symbole de l'activité qu'ont déployée jadis sur mer les commerçants roussillonnais.

Les Roussillonnais ne savaient pas filer l'or et l'argent. Ils faisaient venir ces fils de Lucques, mais la fabrication des dentelles fut une spécialité de nos ouvriers ; la ganterie eut, au XV^e^ siècle, une grande activité à Perpignan et l'une des rues voisines de l'Hôtel de ville s'appelait la « rue

de la Ganterie ». Nos argentiers (orfèvres) avaient aussi leur rue (*carrer de l'Argenteria*) qui existe encore; ils étaient fort habiles. La reine Marie leur faisait des commandes. Ils ont contribué à fournir le mobilier de nos églises, et leur art vient s'ajouter à celui des architectes et des sculpteurs.

Au Moyen Age, l'architecture joue le rôle d'art majeur, et les autres arts lui font cortège. L'architecture est surtout un art religieux. L'art roman s'est développé dans les pays catalans comme dans les autres régions de la Chrétienté. L'arc plein cintre domine longtemps. Il s'associe chez nous à une construction d'aspect massif, où les murs soutiennent la voûte, généralement en berceau, au moyen de leur seule épaisseur, sans l'aide de contreforts. Le plan des églises est généralement le rectangle à une ou trois absides au chevet et à nef unique. La chapelle de Saint-Martin-de-Fenollar, qui semble être le plus ancien spécimen de l'architecture roussillonnaise, présente une nef voûtée en berceau dont l'établissement pourrait remonter au IX^e^ siècle. La chapelle de Notre-Dame-de-Vie près d'Argelès-sur-Mer, la chapelle Sainte-Anne de Banyuls-des-Aspres, l'église Saint-Fructueux du hameau d'Iravals, près de La Tour-de-Carol, enfin l'église de Saint-Clément de Régleille sont conçues sur un plan analogue. Le berceau brisé, avec le maintien du plein cintre dans les arcs d'ajourement et de décoration, prend le dessus au XII^e^ siècle. A ce groupe appartiennent les églises de Montbolo, du Vilar-de-Reynès (1114), de Saint-Assiscle, près de Perpignan (1118), de

Notre-Dame-du-Vilar, près de Villelongue-des-Monts (1142), de Vilella, près de Rigarda, l'église ruinée de Cortsavi (1158) et quelques autres telles que l'église du monastère de Serrabona. Dans ces églises, le berceau n'est point soutenu par des arcs doubleaux. Le doubleau, par contre, se voit à Caldegas, en Cerdagne, à l'abbaye bénédictine de Saint-Genis-des-Fontaines (1153) et à l'église de Coustouges. Cette dernière église, important édifice de la première moitié du XII^e^ siècle, fournit un bel exemple d'église fortifiée. On y voit aussi un beau spécimen du cordon décoratif en dent de scie qui orne tant de nos façades romanes. Ce motif se développe généralement en une plate-bande horizontale, comme c'est le cas à Coustouges; mais il forme parfois archivolte autour d'une voussure, comme au prieuré de Marcevol. Notons encore que le parement extérieur du mur et les clochers sont souvent décorés de corniches et de ces arcatures que les archéologues sont convenus d'appeler « bandes lombardes ». Leur propagation jusque chez nous paraît être imputable à l'ordre de Cluny.

Tous les monuments romans qui viennent d'être cités réalisent le type à nef unique. Le cas de deux nefs est rare et, quand il se rencontre, les deux vaisseaux sont généralement inégaux : soit que le plan original comportât trois nefs dont l'une n'a pas été exécutée, soit que la nef la plus réduite ait été une adjonction postérieure. L'église de Tatzo-d'Avall paraît être la seule de nos églises dont les deux nefs aient procédé d'un plan nettement arrêté.

Parmi les églises romanes à trois nefs, les unes sont sans doubleaux et contrebuttent la maîtresse voûte au moyen des voûtes latérales, les autres possèdent, en plus, des doubleaux. Dans la première de ces deux catégories se classent la vieille église d'Amélie-les-Bains, l'église de l'Ecluse-Haute, l'abbatiale de Saint-Martin-de-Canigou. La plus remarquable des églises qui se rangent dans la catégorie des trois nefs voûtées sur doubleaux est la collégiale de Corneilla-de-Conflent qui remonte vraisemblablement à la fin du XII^e^ siècle. Enfin quelques rares églises n'ont point de contrebuttée, ce sont des modèles archaïques (Sainte-Eulalie-de-Fulla, Torreilles, Arles, Saint-Estève-del-Monastir).

La classification qui vient de servir de cadre à l'énumération précédente laisse échapper quelques cas spéciaux : l'église du monastère de Saint-Michel-de-Cuxa (956) avait une simple charpente sur doubleaux et ne fut voûtée qu'à l'époque gothique; au même monastère, l'église ronde « de la Crèche » (*del Pesebre*), qui est souterraine, a la forme d'un anneau développé autour d'un gros pilier cylindrique; l'église bénédictine de Saint-André-de-Sorède (1110-1120) a ses bas-côtés réduits aux dimensions de simples couloirs latéraux longeant la nef avec une largeur de 80 centimètres seulement. Il ne faut pas oublier de mentionner enfin l'église triangulaire de Planès, dont le plan est peut-être unique dans toute la chrétienté, et qui a été prise, à tort, soit pour un monument arabe, soit pour un monument funéraire : il s'agit apparemment d'un oratoire roman du XIV^e^ siècle dont l'art

attardé et le plan symbolique ne doivent plus donner le change aux archéologues.

La sculpture romane est représentée en Roussillon par quelques œuvres d'un intérêt considérable. L'église de Saint-Jean-le-Vieux, à Perpignan, possède un porche décoré de cinq statues : le Christ, saint Pierre, saint Jean-Baptiste, saint Paul et saint Benoît. Le Christ est bénissant et a une figure impressionnante. Mais la technique très grossière des quatre saints plaqués dans le marbre a fait souvent considérer comme appartenant au XI^e^ siècle cet ensemble dont la date véritable ne doit pas s'écarter beaucoup de 1200. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher les œuvres les plus primitives de la sculpture romane en Roussillon. Ainsi, le linteau de Saint-Génis-des-Fontaines et les deux apôtres qui décorent « la porte de la maison de l'abbé » à Saint-Michel-de-Cuxa sont du XI^e^ siècle. Parmi les statues funéraires du Roussillon, quelques-unes méritent une mention : à Arles-sur-Tech, la statue de Guillaume Gaucelme figure un squelette réaliste enveloppé de vêtements dont les plis sont ménagés avec finesse ; dans le cloître d'Elne se voient deux statues couchées, sèches et froides, celles de deux évêques, dont l'un, Guillaume Jorda, est mort en 1186, et l'autre en 1200, d'après leurs inscriptions respectives.

Les chefs-d'œuvre de la sculpture romane en Roussillon sont à Elne. Le cloître d'Elne renferme, en effet, deux séries célèbres de chapiteaux : les uns ornés de feuillages, de bêtes et de motifs géométriques, les autres historiés, c'est-à-dire décorés de scènes, parmi lesquelles se remarque une création

d'Adam et d'Ève, d'une inspiration hardie. L'élégance des motifs et des feuillages, le galbe des corbeilles, la finesse des personnages, tout fait de ces chapiteaux, qui datent de la fin du XII^e^ siècle, des spécimens très précieux de l'art chrétien.

De curieux ouvrages en bois ont été également conservés et remontent à peu près à la même époque : tels les Christ de Serdinya, Iravals, Palau, Hix, Bellpuig, La Llagone, Angoustrine, et plusieurs vierges assises du type de celles d'Odello (Font-Romeu), Planès, Camélas, Corneilla-de-Conflent, Marinyans, Prunet, Perpignan.

La peinture a laissé peu de traces. Les fresques que l'abbé Oliva avait prodiguées à Saint-Michel-de-Cuxa ont péri. Il reste deux ensembles fort appréciés des archéologues, celui du cul-de-four (voûte d'abside) de l'Écluse et celui du chevet de la chapelle de Saint-Martin-de-Fenollar, qui paraissent être du XII^e^ siècle. Les peintures de Saint-Martin-de-Fenollar sont de beaucoup les plus importantes et constituent l'un des exemples les plus complets et les plus curieux qui nous soient parvenus de la décoration picturale à cette époque.

Enfin — sans parler des manuscrits enluminés dont le diocèse d'Elne, comme tous les diocèses de France ont gardé de beaux spécimens — la piété du Moyen Age prodiguait ses richesses artistiques dans les moindres détails de l'aménagement, et la ferronnerie a laissé des morceaux de haute valeur à Corneilla-de-Conflent, à Marcevol et aussi à Coustouges, où l'abside est séparée de la nef par une grille d'un très bel effet, accusant le style de la première moitié du XII^e^ siècle. A Saillagouse,

la porte de l'église est munie d'un verrou très original.

L'art gothique, né dans l'Ile-de-France, est arrivé tardivement en Roussillon. L'invasion est venue par le Languedoc. L'édifice qui représente principalement cet art chez nous, à savoir Saint-Jean de Perpignan, se rattache aux mêmes formules architecturales que celles qui ont donné naissance à Sainte-Cécile d'Albi et dont la donnée essentielle se définit par une nef unique soutenue par de puissants contreforts entre lesquels se logent des chapelles.

Les origines de Saint-Jean sont intimement liées aux origines mêmes de Perpignan. Plusieurs églises se sont succédé sur le même emplacement, chacune laissant des traces que les archéologues ont exhumées, sans s'accorder toutefois entièrement sur la conclusion qu'il convient de déduire quant à l'historique du monument. Pour ne retenir ici que les points acquis, il suffira de dire qu'on peut distinguer un oratoire primitif, puis la chapelle dite *Notre-Dame dels Correchs,* ensuite une église romane à triple vaisseau, Saint-Jean-le-Vieux, dont nous avons signalé les sculptures conservées, enfin l'église gothique, qui est la basilique actuelle. Les premières pierres de cette dernière construction furent posées le 27 avril 1324 par le roi Sanche de Majorque et par l'évêque d'Elne, Béranger, mais les travaux furent très lents. Le nom de l'architecte Guillaume Sagrera, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, doit être attaché à l'œuvre de Saint-Jean durant le première moitié

du XV^e^ siècle. Une clé de voûte aux armes de Louis XI témoigne qu'on maçonnait encore au temps de la première occupation française, et, de fait, ce fut seulement en 1509 qu'eut lieu la consécration définitive.

Le vaisseau de Saint-Jean se recommande par son ampleur et sa majesté. Il a près de 80 mètres de long, et l'ossature en pierres foncées qui en supporte la couverture voûtée d'ogive donne à l'ensemble un aspect de force singulière. Dans le clocher, une cage datant de 1743 enferme une cloche énorme qui remonte à 1418.

La chapelle Sainte-Croix, du Château royal, dont nous avons décrit la disposition essentielle à propos de la vie de Cour sous les rois de Majorque, offre, à Perpignan même, l'exemple d'un portail des premières années du XIV^e^ siècle, porte artistique dont la façade nue de Saint-Jean ne saurait suggérer l'idée.

La porte de la chapelle Sainte-Croix est en marbre; elle présente des assises et des claveaux alternativement rouges et blancs, suivant une disposition habituellement adoptée pour les belles portes catalanes. L'archivolte repose sur des colonnettes montées sur de hautes bases et amorties de chapiteaux dont la sculpture est d'une remarquable finesse. Le tympan, nu aujourd'hui, était orné jadis d'un bas-relief représentant Dieu le Père entre deux Anges. Personne n'a signalé jusqu'ici la parfaite ressemblance de ce portail et de celui de la chapelle Sainte-Anne, au Palais royal de Palma de Majorque, chapelle fondée par le roi Jacques II, le 5 novembre 1310 : sans aucun doute, même

architecte et même sculpteur ont travaillé à Palma et à Perpignan.

Si brillant qu'il ait été, l'art ne représente pas seul le mouvement intellectuel au Moyen Age. Il serait injuste d'omettre le développement des lettres, des sciences et du droit.

Parmi nos abbayes bénédictines, l'une surtout fut un foyer d'études : Saint-Michel de Cuxa. Dans ce monastère et, à un degré moindre, dans les autres instituts religieux des deux comtés, l'étude jouait son rôle à côté du travail et de la prière, et, durant de longs siècles, c'est parmi les moines que se conservèrent les germes de la culture classique, comme nos vieux manuscrits en témoignent.

A côté de la culture latine, il faut signaler la littérature romane.

Au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, un essor littéraire remarquable se manifeste et vulgarise, dans toute la France du Midi, en Roussillon et en Catalogne, la poésie que l'on est convenu d'appeler *provençale*, la poésie des troubadours. La Cour d'Aragon accueille ces poètes, les protège, leur fait honneur. Des Catalans se font troubadours, et, parmi eux, on en compte d'excellents : Bérenger de Palasol, Guillem de Cabestany, Pons d'Ortafa, Fromit de Perpignan, Ramon Vidal de Bésalu, Severi de Gerona, Guillem de Berga. Les rois Alphonse II, Pierre II et Pierre III écrivent eux-mêmes en provençal. Le provençal que ces Catalans manient avec maîtrise peut contenir parfois des mots catalans, mais n'en est pas moins pour eux une sorte de langue savante, réservée justement à cette

poésie lyrique qui sert de patrimoine commun aux troubadours. Lorsque un peu plus tard, Jacques le Conquérant, Desclot, Ramon Muntaner et Pierre IV écrivent leurs « Chroniques » en prose catalane, leur langue est fort différente de celle des vers provençaux. C'est alors l'avènement tardif du catalan dans la littérature.

Le catalan, d'abord langue vulgaire et, comme telle, certainement formée dès le XI^e^ siècle au moins, ne donna d'abord lieu qu'à des compositions populaires, proses et hymnes comme *lo Plany de Sant-Estève* et *lo Plany de Santa-Maria*. On prêchait en catalan, par nécessité, dans les églises, et il reste quelques fragments de sermons qui doivent remonter au XII^e^ siècle. A partir du XIII^e^ siècle, la langue catalane produit de belles œuvres et, jusqu'au XV^e^ siècle, époque de son apogée, elle est l'organe à peu près exclusif de la civilisation de ce brillant Principat aux destinées duquel nous avons vu que les comtés de Roussillon et de Cerdagne avaient été associés. Les œuvres de Ramon Lull, de Jacques I^er^, de Pierre IV, de Muntaner, de Desclot, d'Ausias March, enfin les grands romans du XV^e^ siècle comme *Tirant lo Blanch* et *Lo Comte de Partinoples* avaient encore des lecteurs en Roussillon il y a cent ans.

Délicate dans la poésie lyrique, claire et savoureuse dans la narration des vieilles chroniques, la langue catalane montre particulièrement sa fermeté et sa vigueur dans les textes juridiques. La race catalane, très attachée à ses privilèges et amoureuse de liberté, a été particulièrement appliquée à la fixation des usages et des lois. Ce fut natu-

rellement d'abord en latin que la rédaction en fut faite. Les *Usages de Barcelone*, que l'on pourrait appeler le premier code de l'Europe féodale, devinrent la loi du comté de Barcelone dès 1071 et s'étendirent progressivement à toute la Catalogne comme loi du Principat. Sous le régime catalan que nous avons décrit dans un précédent chapitre, le pouvoir législatif des *Corts* développa et compléta les usages primitifs. Ainsi se formèrent les *Constitucions de Catalunya,* dont l'application s'étendait au Roussillon, sans préjudice d'ailleurs des coutumes locales; telle la coutume de Perpignan, compilée vers le milieu du XIII^e^ siècle. A Perpignan, comme à Barcelone, on étudiait et on discutait à la fois les coutumes locales et cette législation générale du pays catalan que les représentants des différentes classes sociales avaient mission de sauvegarder et d'amender.

Médiocrement brillante au point de vue proprement littéraire ou scientifique, éclipsée par la gloire de Montpellier au point de vue médical, l'Université de Perpignan a été surtout un institut d'études juridiques en même temps que d'études théologiques. Sans doute, il y a eu, dans la capitale du Roussillon, des écoles avant l'institution de l'Université fondée, nous l'avons vu, par Pierre IV. Aussi bien, dans cette fondation même, le roi d'Aragon fait allusion à « des hommes éclairés et savants » sortis peut-être de ces vieilles écoles perpignanaises qui avaient donné, d'après un document de 1396, leur nom à une rue (*lo carrer de las Escoles Velles*). L'Université ainsi créée sous le régime aragonais embrassait la jurisprudence, la théologie, la mé-

decine et aussi la « faculté des arts », rubrique sous laquelle voisinaient la philosophie et la grammaire. L'enseignement de l'Université comprenait, à ce titre, des matières qui correspondent à peu près à notre enseignement secondaire, et même à notre enseignement primaire, car les enfants de la bourgeoisie, même ceux qui ne se destinaient pas aux professions libérales, passaient, en général, tout enfants, par l'Université.

En revanche, le peuple, surtout le peuple des campagnes, était d'une extrême ignorance. Certes, il y eut, de bonne heure, dans nombre de villages, des *maîtres privés;* mais l'effort était souvent éphémère ou intermittent. Savoir lire était un privilège fort rare, savoir écrire était à peu près un apanage réservé aux clercs. La criminalité était très répandue et les sévérités de la répression n'en venaient pas à bout. Châtiments corporels, fouets, tortures, expositions aux piloris n'empêchaient point les campagnes, les villes mêmes, d'être peu sûres. C'est seulement l'hérésie que l'on parvint à enrayer.

L'Inquisition, en effet, a eu chez nous un plein succès. Etablie à la suite de l'hérésie albigeoise qui avait contaminé tout le Languedoc, l'Inquisition fut introduite en Roussillon en 1243, époque où fut fondé à Perpignan le couvent des Dominicains. Une chasse active fut faite dès lors à tous les suspects; aucune hérésie bien caractérisée ne se développa dans le pays; l'Inquisition fut, par conséquent, plus préventive que répressive, mais il y eut des procès et des bûchers. En 1260, le cadavre de Pons du Vernet est déterré et brûlé; ce haut baron avait, paraît-il, entretenu des relations

Siège du château de Salses. — Vue du château.

PL. X.

avec des hérétiques, et la mort même ne désarmait pas la justice des « Inquisiteurs de la Foi ». En 1346, encore, Jean David, un Juif converti, soupçonné d'opinions hétérodoxes, est brûlé vif. L'opinion publique trouvait fort bien que l'on brûlât des hérétiques, des sorciers et des sorcières, *saludadors* (septième garçon de la famille, détenteur de secrets), *bruxots* et *bruxes* (jeteurs de sorts) : aucune idée de tolérance ou d'humanité ne se faisait jour en faveur de ces victimes, le plus souvent innocentes. L'exposition au pilori, le châtiment corporel aux carrefours, le bûcher — tel au XIX^e^ siècle encore la guillotine — faisaient partie des distractions normales de la foule.

Les coutumes les plus caractéristiques de la vie roussillonnaise au Moyen Age se rapportent aux mariages, aux funérailles, au costume, aux pratiques religieuses.

Les mariages se célébraient fréquemment avant le jour : c'étaient alors des cortèges accompagnés de torches, avec des cris et un assourdissant orchestre de *joglars*. Il fallut qu'un règlement limitât le nombre des torches qu'il était permis d'allumer. En 1323, le roi Sanche de Majorque alla plus loin : il interdit de monter avec des musiciens chez ceux qui se mariaient la nuit : on pouvait danser devant la maison des mariés, mais sans torches ni flambeaux. Plus tard, les *joglars* sont exclus et une ordonnance permet de « danser dans la maison au son d'instruments à cordes ou au son de la voix », mais « sans *ministrers* (ménestrels) ni *joglars* ».

Les funérailles et les deuils donnèrent lieu aussi

à des réglementations. En 1313, Sanche de Majorque rendit également un édit à ce sujet. Il s'agissait d'empêcher le scandale de ces réunions tumultueuses qui se tenaient dans la maison mortuaire et que parents, alliés et amis faisaient durer parfois plusieurs jours. Le luxe excessif fut banni. Sanche ne veut pas qu'on recouvre le cadavre de drap d'or ou de soie pour le porter en terre. Il n'admet pas qu'une femme mariée, quelle que soit sa condition, prenne le deuil pour un autre que son mari : « Une femme, dit-il, ne doit pleurer dans ses vêtements que celui qui est son chef et son honneur. » Par contre, le même prince ne veut pas que le mari se revête de bure noire pour la mort de sa femme, car « il n'y a pas de deuil pour les femmes », et ce trait — qui illustre les mœurs — mérite, assurément, d'être retenu.

Hommes et femmes de la bourgeoisie riche et de la noblesse affectaient d'ailleurs, en toute occasion, un grand luxe de vêtements. Les hommes aimaient à porter le manteau sur la tunique que la mode faisait tantôt plus longue, tantôt plus courte, et que l'on rehaussait de fourrures de prix. Les femmes avaient le *garnatxa,* robe en forme de surplis, longue mais sans manches, et, par-dessous, le « cotte » et le « garde-corps ». Les bijoux étaient nombreux et variés : c'est surtout à en limiter l'abus que visaient ces règlements somptuaires dont le nombre, à travers les différents régimes, suffit à prouver l'inefficacité et que corroboraient, sans plus de succès, les prédicateurs.

Au reste, la religion du Moyen Age était très extérieure et les cérémonies du culte tenaient une

place de choix parmi les spectacles auxquels se pressaient nos ancêtres. Le clergé ne voyait aucun inconvénient pour la foi à des représentations comme la fête grotesque des Saints-Innocents, ou comme ces *mystères* qui n'étaient en somme que l'histoire sainte ou la légende dorée en action. Mais il y avait des manifestations plus édifiantes et plus recueillies, et c'était surtout le cas des nombreuses processions, celles que ramenait le calendrier à jour fixe et celles aussi qu'un événement extraordinaire faisait organiser soudain. L'éclat de pareils cortèges était bien fait pour frapper l'imagination des fidèles; surtout la procession de la Fête-Dieu (*Corpus*) et celle de la nuit du Jeudi-Saint, se déployant à travers les rues, étaient d'un pittoresque achevé.

Les Roussillonnais, au surplus, avaient des distractions plus profanes : maisons de jeu, lieux de plaisir prospéraient; les mesures prises contre ceux qui les tiennent prouvent assez qu'elles ne chôment guère. Ainsi se consolait-on des malheurs des temps, des troubles que causaient les guerres trop fréquentes, des changements de domination qui n'allaient jamais sans à-coups, des épidémies que l'ignorance faisait si terribles, en un mot de cette insécurité du lendemain qui, en dépit des efforts des autorités constituées — civiles ou religeuses — reste, en définitive, la note dominante du Moyen Age, en Roussillon comme ailleurs.

X

LA DOMINATION ESPAGNOLE.

Le Roussillon incorporé à la monarchie castillane. — L'unification ; ses effets. — Institutions de la période espagnole. — Les vicissitudes de la frontière roussillonnaise. — Le siège de 1542. — L'alerte de 1595. — Les fortifications sous Charles-Quint et Philippe II. — Les invasions de Huguenots. — Transfert de l'évêché d'Elne à Perpignan. — La Ma-Armada en 1612 et en 1629. — Décadence de Perpignan. — La peste ; le malaise croissant ; la corruption de la langue catalane.

La restitution consentie par le Roi Très Chrétien aux Rois Catholiques semblait renouer le passé et replacer le Roussillon et la Cerdagne dans la situation exacte où les comtés se trouvaient à la veille de la crise tragique qui avait troublé le règne de Jean II d'Aragon.

Or, la réalité était bien différente. Redevenus « membres du Principat », le Roussillon et la Cerdagne ne recouvrent nullement l'heureuse prospérité dont ils avaient joui au temps de la reine Marie. C'est que le triomphe de Jean II a été le point de départ d'une évolution politique nouvelle. L'unification de l'Espagne a fait mieux encore. La Catalogne tend à n'être plus qu'une province de la monarchie castillane ; l'Espagne, comme la France du même temps, va d'un pas rapide à l'absolutisme ; après Ferdinand

le Catholique, après le règne éphémère de Philippe le Beau, c'est Charles-Quint, ensuite Philippe II. Les vieilles institutions catalanes perdent leur vertu. La langue catalane se voit bientôt sérieusement entamée par la langue castillane; une centralisation vigoureuse triomphe, et, dans le domaine politique comme dans le domaine religieux, le despotisme fait son œuvre.

Une forte armature administrative est, dans les provinces, le corollaire obligé d'un régime résolument centralisateur. Les comtés seront maintenant divisés en quatre vigueries : Roussillon et Vallespir, chef-lieu Perpignan; Conflent et Capcir, chef-lieu Villefranche; Cerdagne, chef-lieu Puigcerda; Vall de Ribes, chef-lieu Ribes. A la tête de chaque viguerie sera un viguier (*veguer*), à la fois administrateur, juge, chef de guerre : c'est ainsi que le viguier d'Andorre cumule aujourd'hui encore dans ses mains toutes ces attributions. Le *Portant-veus* (en latin *Gerentem vices,* lieutenant) du gouverneur, a aussi tous les pouvoirs et superpose son autorité à celle des viguiers. Il réside à Perpignan. Mais il a lui-même un chef dans la personne du *Lieutenant général,* véritable vice-roi, qui siège à Barcelone et y représente le roi dans toute la plénitude de sa souveraineté.

A la hiérarchie administrative correspond la hiérarchie judiciaire des appels à deux degrés. Les causes jugées à la viguerie peuvent venir à Perpignan devant le tribunal de la *Governacio* que forment sept juges gradués en droit et que préside le *Portant-veus;* mais, de ce tribunal, appel peut être formé devant le tribunal de la *Real Audiencia,*

Cour suprême qui, à Barcelone, possède une juridiction souveraine sur le Principat tout entier.

La Députation subsiste, les municipalités gardent le plus qu'elles peuvent de leurs prérogatives, les *Corts* continuent à fonctionner ; mais la royauté n'est plus l'autorité simplement régulatrice de jadis, et, bientôt, tout se décidera, en fait, par ordre venu de Madrid ou de l'Escurial.

Aussi bien, le premier geste des Rois Catholiques, Ferdinand et Isabelle, annonce clairement les temps nouveaux. Entrés dans la capitale des comtés le 13 septembre 1493, les souverains espagnols étaient à peine au Château depuis une semaine lorsqu'ils promulguèrent la célèbre ordonnance du 21 septembre, aux termes de laquelle les Juifs étaient expulsés du Roussillon et de la Cerdagne, comme ils l'étaient de tous les territoires soumis au couple royal. Par cet acte retentissant s'inaugurait la nouvelle domination. La mesure fut, du reste, exécutée avec une impitoyable rigueur par les officiers de Ferdinand et d'Isabelle. A Perpignan même, la Juiverie ou *Aljama* était alors réduite à quelques familles, d'ailleurs peu fortunées. On enleva à ces malheureux tout ce qu'ils possédaient. Chassés du *Call*, leur quartier, et entassés à Port-Vendres sur le navire barcelonais *Santa-Maria y Sant-Cristofol*, ils furent débarqués à Naples, d'où quelques-uns gagnèrent plus tard Constantinople.

Restitué par la France à la maison d'Espagne en vertu d'un traité d'alliance, il semblait que le Roussillon fût désormais à l'abri des périls extérieurs. L'amitié franco-espagnole, si abondamment

exprimée en 1492 et sanctionnée par l'abandon territorial que Charles VIII avait consenti, paraissait assurée du lendemain. Il n'en fut rien, et les deux puissances pyrénéennes ne tardèrent pas à opposer à nouveau leur politique.

Charles VIII, le Roi Très Chrétien, avait été généreux envers les Rois Catholiques, Ferdinand et Isabelle, afin de donner libre carrière à ses ambitions italiennes ; il entreprit alors de faire valoir ses droits sur Naples et chassa de cette ville la maison cadette d'Aragon qui y régnait. Ferdinand laissa faire. Puis, comme il avait lui-même des desseins sur l'État napolitain, il prit prétexte de l'occupation des États de l'Église par les Français pour se déclarer le protecteur du pape — alors un Espagnol, Alexandre VI Borgia, — et fomenter la *Très sainte ligue de Venise* où entrèrent le pape, l'empereur d'Allemagne et la plupart des États italiens. A la prière de ses alliés, le roi d'Espagne masse des troupes en Roussillon, afin d'obliger le roi de France à évacuer l'Italie par crainte d'une invasion du Languedoc.

Il y eut alors des démonstrations et des escarmouches sur notre frontière. Les Français prirent même un moment l'offensive et livrèrent un combat à Salses dont les fortifications furent beaucoup augmentées. Mais les négociations s'ouvrirent entre les deux Cours et le traité de Marcoussis, en 1498, mit fin aux hostilités.

Ce n'est pas sur les Pyrénées que la France et l'Espagne portaient alors leur rivalité, mais plutôt en Italie, et, un peu plus tard, en Allemagne. Charles-Quint était devenu empereur et il était roi

d'Espagne. Son long duel avec François Ier est bien connu. Ce qui l'est moins, c'est le contre-coup de cette lutte du côté du Roussillon. Un épisode saillant des annales roussillonnaises marque pourtant le règne de Charles-Quint, c'est le siège de Perpignan en 1542.

En cette année, vers la fin du mois d'août, une armée française tenta de surprendre Perpignan. Elle était commandée par le dauphin, fils de François Ier. Mais la capitale des comtés se tenait sur ses gardes. Le plus célèbre capitaine de la monarchie espagnole, à cette date, le fameux duc d'Albe, s'y était jeté avec un petit corps de troupes, et avait mis la place en état de se défendre. Le 23 août, au premier signal annonçant l'arrivée de l'ennemi au pont de la Pierre, l'alarme est donnée, et tout le monde prend les armes. N'osant franchir la Tet devant Perpignan, les Français passèrent la rivière vers Bajoles et Castell-Rossello ; ils vinrent s'établir en vue du bastion Saint-Lazare qui couvrait le front oriental de la ville, et commencèrent les tranchées. Le siège dura jusqu'au milieu de septembre et la conduite des Perpignanais fut admirable. Le dauphin dut se borner à ravager la plaine ; puis, le 15 septembre, il abandonna la partie. Il se retira vers Narbonne, emmenant à sa suite des prisonniers — femmes et enfants — qu'il fallut racheter à prix d'argent.

François Ier mourut le 31 mars 1547, laissant le trône de France à son fils Henri II ; Charles-Quint, le 16 janvier 1557, abdiqua pour se retirer au monastère de Saint-Juste (Yuste), laissant la couronne d'Espagne à Philippe II, qui devait régner

jusqu'en 1598 : la rivalité de la maison de France et de la maison d'Espagne-Autriche continuait, mais elle exerçait ses ravages au loin, et, tandis que sur d'autres frontières la guerre était incessante et acharnée, nos comtés pyrénéens goûtaient une tranquillité relative.

Du moins, on s'intéressait vivement, en ce pays, aux péripéties de la lutte engagée entre les deux puissances. C'est ainsi qu'on voit, le 23 août 1557, le clergé de Perpignan organiser une procession pour implorer de Dieu la victoire de Philippe II contre Henri II, violateur de la trêve de Vaucelles.

Un peu plus tard, une nouvelle procession a lieu pour fêter la victoire que vient de remporter, le 10 août, Philippe II à Saint-Quentin. Mais la paix est au moins aussi favorablemant accueillie que les victoires, et, dans les rues de Perpignan, se déroule également une procession pour rendre grâces au ciel lorsque arrive la nouvelle officielle du traité de Cateau-Cambrésis, signé entre les deux royaumes le 3 avril 1559.

A la fin du règne de Philippe II, une tentative nouvelle fut faite par les Français sur Perpignan.

En 1595, en effet, une armée française envahit brusquement le Roussillon et, sous le commandement du maréchal d'Ornano, essaya d'enlever la ville nuitamment. La vigilance et la vaillance des habitants firent échouer cette fois encore l'audacieux projet. Au signal du canon de la Citadelle, les tambours et les trompettes avaient appelé tous les habitants aux armes. En un instant, toutes les fenêtres s'étaient illuminées. On avait garni en hâte tous les postes de défenseurs. Sur divers

points, on jeta des gerbes de paille enflammées dans le fossé afin de distinguer où l'ennemi portait son effort. Le notaire Puignau, auteur d'une relation manuscrite de l'aventure, découvrit le premier les assaillants. L'attaque de la porte d'Elne ayant été manquée, d'Ornano se retira, se contentant de ravager la Salanque et d'y faire quelques prisonniers. La paix se conclut à Vervins le 2 mai 1598.

La rivalité des deux grandes puissances pyrénéennes donne à ces épisodes militaires, qui jalonnent le XVI^e^ siècle, leur véritable signification historique. C'est encore cette rivalité qui explique les grands travaux dont furent dotées à la même époque les places roussillonnaises et surtout Perpignan. La situation des comtés, sans cesse menacés, exigeait des mesures sérieuses. C'est à Charles-Quint et à Philippe II que Perpignan doit d'être devenu l'une des places fortes les plus réputées de l'Europe.

L'évolution de l'architecture militaire au XV^e^ et au XVI^e^ siècle y est, d'ailleurs, très intéressante à suivre. Les armes à feu, peu dangereuses à leurs débuts, sont enfin devenues l'un des éléments essentiels de la science des combats; leur intervention bouleverse l'art d'attaquer et de défendre les places. C'est la fin des tours, tourelles, bastilles et châteaux à la façon du Moyen Age.

Déjà, pour tenir les Perpignanais eux-mêmes en respect, Louis XI n'a pas seulement agrandi le Castillet, il a encore transformé l'ancien Château des rois de Majorque et d'Aragon en une véritable *Citadelle*. Sur les ordres de Charles-Quint, vers 1540, la Citadelle de Louis XI s'enrichit de deux

redans unis par une courtine qui subsiste encore. Toutefois ce n'est guère qu'en 1552 que l'empereur-roi se décide à englober le Château dans un système de fortifications conçu suivant les principes modernes.

Vers la même époque furent établis, autour de la ville, des boulevards (*baluarts*). On appelait ainsi des ouvrages avancés qui garantissaient les maisons contre l'attaque à distance par l'artillerie. Ce genre de fortifications avait été inauguré en Roussillon depuis 1497, date à laquelle l'ingénieur de Ferdinand le Catholique, Ramirez, avait construit un ouvrage de ce type au fort de Salses.

Le Castillet lui aussi fut modifié sous Charles-Quint, en 1542, par l'adjonction d'un petit bastion à échauguette qui est demeuré en place jusqu'à sa démolition en 1906.

Charles-Quint avait donc considérablement amélioré la force de résistance que Perpignan pouvait opposer à une invasion. Mais les perfectionnements de l'artillerie rendirent bien vite insuffisantes ces réparations ou adjonctions. Les ingénieurs espagnols conçurent alors tout un plan nouveau, cohérent et méthodique, et ce plan fut mis à exécution à partir de 1560.

Il ne s'agissait de rien moins que de constituer une enceinte élevée, inexpugnable, assez vaste pour englober toutes les fortifications déjà établies et pour envelopper même tout l'ensemble des ouvrages de fortification dont Louis XI et Charles-Quint avaient entouré le Château royal. Une nouvelle Citadelle serait construite. L'ingénieur Jean-Baptiste Palia dressa le plan de cette Citadelle, et la pre-

mière pierre en fut posée le 10 mars 1564. On admire aujourd'hui encore la porte d'entrée de Palia; ce remarquable morceau d'architecture est daté de 1577.

Pour découvrir convenablement les abords de la nouvelle enceinte, il fallut démolir, vers 1585, un grand nombre de maisons bâties au *Gramenar,* terrain en pente sis au quartier Saint-Mathieu et au quartier Notre-Dame-de-la-Réal. Les frais considérables de tous ces travaux étant une charge trop lourde pour la ville, Philippe II fit participer non seulement le Roussillon tout entier, mais encore plusieurs vigueries situées de l'autre côté des Pyrénées, au payement de l'enceinte dont il protégeait Perpignan : c'est que cette ville devenait désormais une place de premier ordre, apte à sauvegarder non seulement ses alentours immédiats, mais la Catalogne entière. C'était dorénavant la clé de l'Espagne.

Si la politique active des rois d'Espagne à l'extérieur exposa en permanence le Roussillon aux coups de la France voisine, en revanche l'intransigeance religieuse des Rois Catholiques préserva le Roussillon des complications intérieures et des conflits de conscience qu'apportait avec lui le protestantisme dans les pays où il s'infiltrait.

Cependant, nos annales mentionnent des incursions de Huguenots en terre roussillonnaise : en 1570, ils viennent à Estagel; en 1592, ils pénètrent jusqu'à Vinça. A la même époque, des bandits couraient le pays, probablement des vagabonds que suscitaient les guerres de religion, fléau

de la France à cette époque. Les bandes armées, qui prêtaient leur concours à chaque faction pendant les guerres, étaient inoccupées pendant les trêves, et la tentation du pillage les attirait tantôt ici et tantôt là, sans souci des frontières, comme jadis, au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, les routiers des Grandes Compagnies. Pendant plusieurs années, ces bandes furent la terreur des campagnes, à tel point qu'on osait à peine sortir des villes et des villages.

Le 15 septembre 1598, Philippe II mourut. Son fils, Philippe III, lui succéda et présida aux destinées de la monarchie jusqu'au 31 mars 1621, date à laquelle monta, à son tour, sur le trône ce Philippe IV, qui devait être en 1659 le signataire du traité des Pyrénées par lequel le Roussillon passa définitivement à la France.

La première moitié du XVII^e^ siècle est signalée, dans la province, par un petit nombre d'événements marquants, dont le premier est d'ordre ecclésiastique. C'est le transfert à Perpignan de la résidence de l'évêque et du chapitre d'Elne. Bien que le siège nominal de l'évêché restât à la vieille cité, le chef-lieu réel du diocèse coïncida dès lors avec la capitale politique et administrative des comtés.

Le 30 juin 1602, on vit venir vers Perpignan une procession solennelle. Elle arrivait d'Elne et apportait les reliques, afin de les déposer dans l'église Saint-Jean qui, depuis, prit le titre de cathédrale. Au cortège étaient portées quarante-sept croix de différentes paroisses, et le clergé suivait. En tête, on voyait un étendard sur lequel était peinte l'image

des patronnes du diocèse : sainte Eulalie et sainte Julie. Près de Perpignan, au lieu dit la *Arcada d'Elna,* vers sept heures du soir, la procession venue d'Elne rencontra une autre procession venue au-devant d'elle : c'était tout le clergé de la ville, réguliers et séculiers, et, avec eux, tous les pénitents des confréries, des gentilshommes à cheval et plus de cent jeunes filles, vêtues de blanc, pieds nus et têtes voilées. Au moment où les reliques entrèrent dans la ville par la porte d'Elne, l'artillerie du Château « fit grandes fêtes ». Après quoi, les gentilshommes, ayant escorté jusqu'au bout la procession, vinrent sur la place de la Loge et terminèrent la pieuse cérémonie en exécutant divers jeux, notamment celui que notre chroniqueur, le notaire Pascal, appelle *lo joch de canyes lladriolades.*

Un épisode d'un tout autre genre signale à l'attention des historiens locaux l'année 1612 : c'est l'épisode de la Main-Armée (*Ma-Armada*). En 1612, les consuls de Perpignan avaient envoyé à l'abbaye de Saint-Martin-de-Canigou un syndic et des délégués chargés d'en ramener les reliques de saint Gaudérique, car les Roussillonnais avaient grande confiance en ce saint chaque fois qu'il s'agissait d'obtenir du ciel la cessation de la sécheresse, si redoutable en ce pays. Or, comme la procession qui escortait les reliques passait par le territoire de Vernet-en-Conflent, les gens de ce village arrêtèrent le clergé et le syndic, enlevèrent les reliques, les portèrent dans leur église. A leur tour, le viguier de Conflent et les habitants de

Villefranche enlevèrent reliques et syndic et retinrent le tout. L'affront fut vivement ressenti à Perpignan.

Les consuls se souvinrent alors du vieux privilège de la *Ma-Armada* qui permettait à Perpignan offensé de prendre les armes et d'exercer le droit de guerre. Depuis les luttes du xv^e^ siècle, on n'avait jamais vu flotter l'étendard de la *Ma* hors des murailles : il guida la *host* perpignanaise contre Villefranche le 23 janvier 1613. La petite troupe disposait d'une pièce de canon qui tira quelques boulets sur la ville ennemie, tandis que les miliciens ravageaient consciencieusement les vignobles des alentours. Les assiégés ne pouvaient que se rendre à de semblables arguments. Ils restituèrent le syndic et les reliques.

Quelques années plus tard, en 1629, l'étendard de la Main-Armée fut arboré de nouveau ; cette fois, à la suite d'une affaire qui faillit très sérieusement compromettre la tranquillité des Perpignanais.

Perpignan supportait mal la subordination des comtés de Roussillon et de Cerdagne aux autorités supérieures résidant à Barcelone. On affirmait — et peut-être avec raison — que les fonds locaux allaient au dehors, soit à l'occasion des procès portés devant l'*Audiencia,* soit à titre de droits perçus par la Députation, de sorte qu'il n'en revenait qu'une faible partie aux comtés eux-mêmes. Ceux-ci s'appauvrissaient, et peut-être faisait-on trop exclusivement remonter au régime administratif une décadence d'ordre économique d'une portée plus générale. Toujours est-il que Perpignan sollicitait avec insistance la séparation

des comtés d'avec la Catalogne, leur constitution en province distincte et indépendante.

Or, Barcelone s'émut fort d'une pareille prétention. Des marchands perpignanais, qui se trouvaient dans les murs de la capitale catalane, furent molestés. A cette nouvelle, il y eut à Perpignan un grand tumulte; les esprits s'échauffèrent, l'étendard de la *Ma-Armada* fut arboré à l'Hôtel de ville le 2 janvier 1629. Allait-on voir se déclarer une guerre, en plein état monarchique, entre deux villes jadis si unies? Barcelone, plus sage, proposa de régler à l'amiable l'incident; les consuls de Perpignan prêtèrent l'oreille à cette suggestion; mais comme le peuple faisait mine de se souveler, il fallut mobiliser et mettre en marche la milice; toutefois, bien que le but assigné fût, cette fois, plus lointain qu'en 1612, l'host n'alla même pas aussi loin. Les Perpignanais partis pour conquérir Barcelone ne dépassèrent pas Elne. Les consuls reçurent du roi une lettre qui les invitait à garder le calme, et tout s'arrangea pacifiquement, sans que rien fût changé au régime établi sous Ferdinand le Catholique.

A la décadence économique de Perpignan s'ajouta la peste, très fréquente au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle. Ce terrible fléau, qui avait été très violent en cette région au XIV^e^ siècle, plus rare au XV^e^, se fit sentir très vivement à cinq reprises durant le XVI^e^; mais l'épidémie la plus meurtrière fut celle de 1631. Elle éclata le 17 juillet de cette année, apportée dans le village de Pollestres par une femme venue de France; de Pollestres, elle fut introduite à Per-

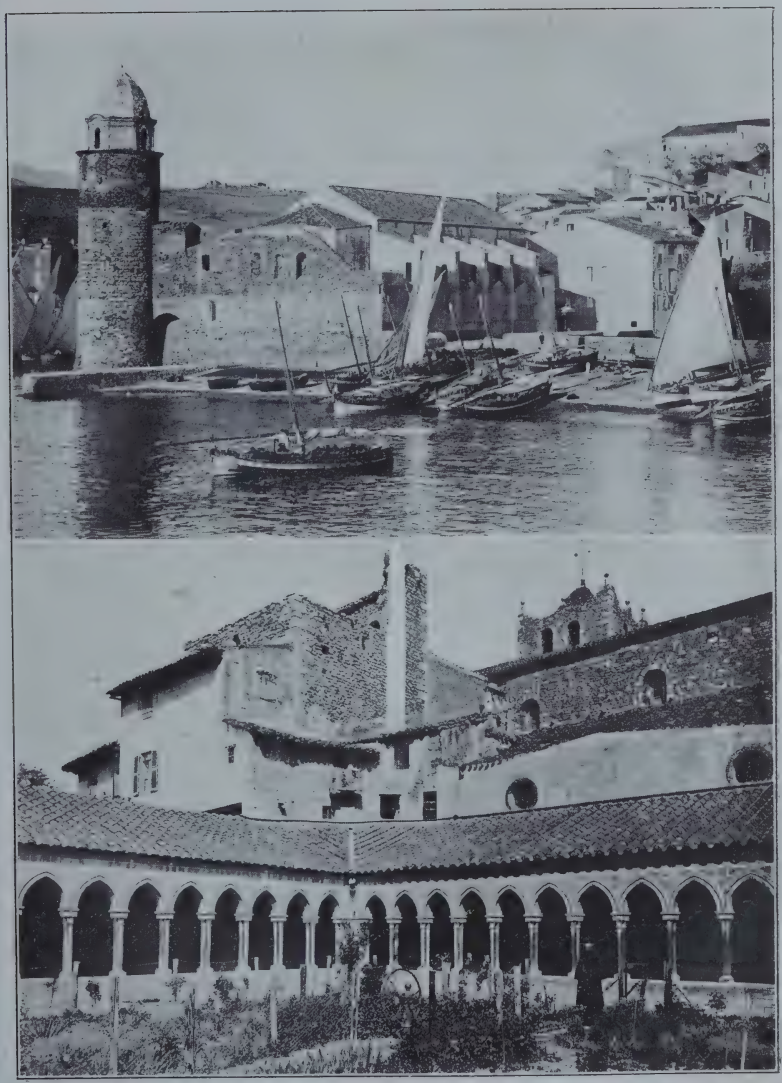

Pont d'Amont (*Collioure*). — Cloître (*Arles-sur-Tech*). (*Phot. Sites et Monum. du T. C. F.*)
PL. XI.

pignan par un habitant de la rue des Orangers (*carrer dels Torongers*). Sur douze mille habitants que comptait alors la capitale du Roussillon, il en périt quatre mille cinq cents, et toute la plaine fut envahie par la contagion. La Roque, Thuir et Vinça furent plus particulièrement éprouvés. La mortalité ne diminua qu'au début de 1632.

Ainsi, les derniers temps de la domination espagnole en Roussillon étaient assombris par toutes sortes d'épreuves. Une centralisation croissante, s'exerçant au détriment des intérêts locaux, créait dans les comtés un malaise de plus en plus grave. La langue même perdait sa pureté : des mots et des tournures castillanes se remarquent fréquemment sous la plume des Roussillonnais les plus convaincus du XVII^e^ siècle. Le régime castillan, établi en Catalogne, comprimait toujours davantage un pays où le sentiment des libertés d'autrefois était endormi, mais vivant. L'absolutisme, sous Philippe IV, allait en préparer le douloureux réveil.

XI

LA RÉUNION A LA FRANCE.

La politique française des frontières naturelles. — La révolte de la Catalogne contre la monarchie castillane. — Philippe IV et Olivarès; Louis XIII et Richelieu. — Perpignan et les soldats espagnols. — Le gouverneur La Rena. — La guerre franco-espagnole. — La campagne de 1642; le siège et la capitulation de Perpignan. — L'annexion définitive du Roussillon; le traité des Pyrénées.

La guerre de Trente ans, qui n'est elle-même qu'un acte du long drame historique suscité par la rivalité de la France et de la puissance austro-espagnole, a ramené, en 1639, les Français en Roussillon. Ce retour offensif n'a plus le caractère épisodique des aventures militaires qui ont jalonné la période précédente. Richelieu a formulé la politique des frontières naturelles. Il ne s'agit plus de tenter des diversions sur les Pyrénées, mais de donner au royaume des Bourbons ses limites logiques. C'est donc en vertu d'un plan nettement conçu que les troupes de Louis XIII franchissent le Pas-de-Salses.

Au début de juin 1639, le prince de Condé et le maréchal de Schomberg enlèvent la vieille forteresse d'Opoul et investissent le fort de Salses qui capitule le 19 juillet. Les envahisseurs se répandent

ensuite dans la Salanque; ils s'avancent jusqu'à Canet d'une part, jusqu'à Estagel d'autre part. Au mois de septembre, les Espagnols reprennent l'avantage et, le 6 janvier 1640, ils recouvrent Salses.

C'est alors qu'éclate, en Catalogne, une nouvelle révolution. Depuis que Philippe IV avait accordé toute sa confiance au comte-duc Olivarès, la compression monarchique était devenue intolérable aux Catalans. Le vieil esprit d'indépendance, atteint trop brutalement, se révolta, et ce fut un de ces sursauts du *Catalanisme* dont l'histoire enregistre plusieurs exemples.

Comme en 1463 contre Jean II, la Catalogne se levait maintenant contre Olivarès. Le mot d' « impérialisme » a été choisi par l'éminent historien espagnol D. Rafael Altamira pour définir le système de gouvernement du comte-duc. On ne pouvait mieux dire. Fier, ardent, impérieux — tel, enfin, que l'a peint le grand Velasquez sur la toile célèbre qui le représente à cheval, au musée du Prado à Madrid — le premier ministre de Philippe IV n'était pas l'homme qui pouvait calmer une effervescence populaire. Où la modération pouvait seule réussir, il employa la rigueur.

Des troupes castillanes furent envoyées en Catalogne et logées, d'autorité, chez l'habitant. C'étaient de véritable dragonnades. Déjà un antagonisme redoutable séparait les soldats castillans des populations catalanes. Perpignan partageait le même sentiment, et les Castillans envoyés contre les Français envahisseurs étaient entrés en conflit violent avec la population, si bien qu'une collision s'était produite dans les rues le 13 septembre : des morts

et des blessés étaient restés sur la place. Soudain, en 1640, l'idée séparatiste prenait de telles proportions que l'on songea, en Catalogne, à se donner à la France. Richelieu comprit tout le parti qu'il pouvait tirer d'un pareil état d'esprit, et des négociations furent entamées entre Barcelone et Paris.

Un traité d'alliance entre les Catalans et le roi de France fut signé le 15 août 1640; un second traité, signé le 28 octobre, fut suivi d'un troisième en date du 23 janvier 1641 : Louis XIII devenait comte de Barcelone. Ce que Louis XI n'avait pu ou su réaliser au XV^e^ siècle, son successeur lointain le réalisait au XVII^e^. Seulement, au fond, Richelieu ne reprenait point la politique aventureuse de l'avant-dernier Valois. Il entendait ne se prêter au jeu de la révolution catalane que dans la mesure propre à servir ses intérêts immédiats; il ne songeait pas à enlever le Principat à l'Espagne, mais à opérer la réunion du Roussillon et à donner définitivement à la France la frontière des Pyrénées méditerranéennes.

Le soulèvement du Principat avait eu pour effet de faire refluer des forces castillanes en Roussillon. Le 11 juin 1641, le gouverneur, marquis de La Réna, requiert le logement des nouveaux venus chez l'habitant. Les consuls de Perpignan refusent. Maître de la citadelle, La Réna lance bombes et boulets sur la ville. Le peuple s'ameute, des barricades se dressent. L'évêque, portant le Saint-Sacrement, monte à la Citadelle et obtient la cessation du feu. Mais les chefs militaires ne se relâchent point de leurs exigences : ils les renouvellent, au

contraire, et adressent aux consuls une sommation pressante. Les consuls en réfèrent au peuple, massé sur la Loge : la foule se déclare hostile au logement de gens de guerre. Alors, la fureur du gouverneur redouble : il fait reprendre le bombardement. Effrayés, les membres du corps municipal, les nobles, les prêtres exhortent la population, l'amènent à consentir à un arrangement : un certain nombre de maisons seront préparées pour les soldats du roi réfugiés à la Citadelle. Mais La Réna, qui veut avoir la ville à sa merci, prétextant que l'on ne hâte pas assez l'exécution de ces conditions, fait de nouveau jouer le canon. En quelques heures, cinq cent soixante-quatre maisons sont démolies ou incendiées. L'évêque et le procureur général montent à la Citadelle. Cette fois, ils implorent la clémence du gouverneur et apportent la soumission. Les maisons furent pillées, les bourgeois désarmés, et, pour effrayer le peuple, des potences se dressèrent sur la place Neuve et sur la Loge : l'impérialisme d'Olivarès était bien servi.

Cependant, un gouvernement s'était organisé à Barcelone sous la suzeraineté de Louis XIII. Renforcés de quelques contingents français, les Catalans pouvaient tenir tête aux Castillans. A Perpignan, au contraire, les officiers du Roi Catholique étaient les maîtres.

Or, tandis qu'il soutenait le Principat juste assez pour tenir en échec le gouvernement de Madrid, Richelieu fit du côté du Roussillon l'effort qu'il sentait nécessaire et opportun. Il envoya Arpajon avec 8.000 fantassins et 1.000 cavaliers. Cette avant-garde entra en Roussillon, le 3 juin 1641, et s'empara

en peu de jours de Villelongue, de Clayra, de Saint-Laurent, de Saint-Hippolyte, de Canet, de La Roque et d'Elne.

Perpignan, Salses et Collioure tenaient. Toutefois, Perpignan, entouré de troupes, avait déjà bien de la difficulté à se ravitailler. Avant même qu'un siège régulier eût été formé, la famine commençait à se faire sentir dans la ville surpeuplée. Deux officiers dévoués à Philippe IV, rudes guerriers sans pitié et sans peur, commandaient la garnison : le marquis Flores d'Avila et D. Diego Cavallero.

Le maréchal de Brezé, qui portait le titre de vice-roi de Catalogne pour Louis XIII, arriva sur ces entrefaites en Roussillon. Il essaya de couper les dernières communications entre Collioure et Perpignan. Malgré ses efforts, les capitaines castillans parvinrent encore à faire entrer un convoi de blé, mais leurs hommes le gaspillèrent (8-20 janvier 1642). Le blocus ne fut complet qu'à l'arrivée du gros de l'armée que La Meilleraye commandait, ayant à ses côtés, en qualité de lieutenant général, celui qui devait être le premier homme de guerre du siècle, le vicomte de Turenne.

Le 10 avril 1642, Collioure, défendu par Mortara, capitule. Tout le Roussillon est aux Français, sauf Salses et Perpignan.

Richelieu et Louis XIII lui-même s'étaient transportés à Narbonne pour surveiller les événements. Malade, le cardinal ne put aller plus loin, mais le roi arriva, le 23 avril, sous les murs de Perpignan; il s'installa à Saint-Estève, dans la métairie d'En Joan Pauques, connue depuis sous le nom de *Mas*

del Rey. Un moment, les opérations qui se déroulaient en ce coin de terre furent le point de mire de l'Europe. Autour du monarque se pressait ce que la France comptait de plus vaillant : Cinq-Mars, Schomberg, La Meilleraye, Turenne, d'Espenan, de Tréville, Fabert; la noblesse la plus titrée, les régiments les plus célèbres par leur bravoure étaient là : Enghien, Conti, Polignac, Brissac, chevau-légers de la Garde et jusqu'aux mousquetaires du Cardinal.

Forte de 22.000 fantassins et 4.000 cavaliers, l'armée assiégeante bloquait étroitement les remparts, et, derrière cet infranchissable écran de pierre, il ne restait déjà plus qu'une partie des 3.000 hommes qui s'y étaient jetés : un mélange de toutes races, castillans seulement en minorité, mais tous vétérans de la guerre de Trente ans, débris de cette vieille infanterie de l'armée d'Espagne qui avait alors dans le monde une réputation méritée de froide endurance et d'inébranlable opiniâtreté.

Le siège fut sans merci. Les formidables murailles dont Perpignan avait été entouré défiaient l'assaut; mais elles condamnaient la ville à mourir de faim si elle n'était secourue. Le 26 avril, le roi de France, accompagné des maréchaux de La Meilleraye et de Schomberg, et suivi d'un brillant état-major, fit une reconnaissance autour de l'enceinte : simple promenade militaire, car l'on était bien décidé à tout attendre de la famine. « Il ne se fit rien de mémorable durant ce siège, — dit l'historien Levassor. — Perpignan, étroitement bloqué, se prit, pour ainsi dire, en jouant au maillet et aux boules. »

La garnison endurait de cruelles épreuves, mais

la population souffrait bien davantage. L'animosité réciproque des soldats et des bourgeois était au paroxysme. Singuliers défenseurs que ces officiers et ces soldats de Philippe IV, traitant en ennemis les habitants de la ville qu'ils défendaient! Et quelle angoisse était celle de ces Perpignanais, dont les aïeux avaient montré si souvent leur courage, mais à qui, maintenant, manquait la foi patriotique qui endurcit les cœurs! Ils résistaient et mouraient pour un roi qu'ils avaient renié; les capitaines qui, du haut de la Citadelle, disposaient de leurs biens et de leurs personnes, n'étaient pour eux que des tyrans!

A leurs troupes les chefs avaient donné, en effet, la « liberté de conscience », c'est-à-dire l'absolution par avance de tous les crimes qu'ils pourraient commettre. C'était la bride lâchée aux pires instincts. Le résultat fut le pillage en permanence. Tous les vivres furent confisqués. Et les précautions, qui, en d'autres temps, eussent paru naturelles de la part de l'autorité militaire, devenaient, dans le cas présent, d'insupportables vexations. La haine des Castillans contre cette population qu'ils jugeaient infidèle et traître ne connaissait plus de frein.

Les religieuses, dépouillées de tout, étant venues supplier le marquis d'Avila de pourvoir à leur subsistance, se virent invitées, faute de pain, à manger des cailloux. On finit pourtant par leur octroyer une once de pain par tête, chaque semaine.

Ayant appris que quelques maigres provisions restaient encore au couvent de Saint-François, Diego Cavallero s'y précipite pour faire une perquisition. Le prieur se récrie et refuse de laisser entrer le

commandant. Celui-ci alors menace les moines du bâton. On le laisse passer, il fouille partout et ne découvre rien.

Un autre jour, le même Diego menace de faire sonner le tocsin qui — affirme-t-il aux consuls — sera le signal de l'égorgement de tous les habitants. La terreur seule comprimait les Perpignanais, et, de plus en plus, ils s'habituaient à voir dans leurs prétendus défenseurs leurs véritables ennemis, à mettre tout leur espoir dans les assiégeants.

En attendant, ils subissaient toutes les tortures de la disette. Après avoir mangé les ânes et les mulets, on fit la chasse aux chiens, aux rats; on apprêta les excréments de quelques chevaux qui avaient été épargnés. On vit des soldats, malades à l'hôpital, dévorer leurs paillasses.

Il y eut des scènes plus atroces encore. Le notaire Pascal aperçut des soldats broutant l'herbe du cimetière « comme eussent fait des animaux ». Le chroniqueur Miguel Parets raconte le fait suivant : une femme demande la charité à un Dominicain qui passe, et, comme le Dominicain lui tend une pièce de monnaie : « Ce n'est pas de l'argent qu'il me faut, dit-elle, mais du pain. — Venez avec moi, répond le moine, et vous partagerez ma pitance. » Elle le suit. Et l'instant d'après, entendant un bruit sourd derrière lui, le religieux se retourne : la pauvresse venait de tomber, morte d'inanition.

Schomberg lui-même affirme qu'une femme « déroba, tua et mangea un enfant de trois ans »; il ajoute que « deux hommes de l'hôpital furent pendus pour avoir achevé d'étouffer des mourants et en

avoir vendu et mangé la chair. » Les capitaines de Philippe IV tenaient toujours.

Philippe IV avait envoyé contre la révolution catalane une expédition dirigée par le vaillant Torrecusa. A son approche, le « gouvernement de Barcelone » prit peur et, quittant sa résidence officielle, franchit les Pyrénées afin de se mettre sous la protection du seigneur de son choix. La présence de la Députation en Roussillon fortifiait la situation du roi de France, achevait de faire de celui qui assiégeait Perpignan le vrai maître légitime.

Le 10 juin, le roi, que les premières chaleurs de l'été incommodaient, alla rejoindre à Narbonne le cardinal. Après plusieurs sorties infructueuses, Diego Cavallero fit des ouvertures d'accommodement; mais les conditions qu'il émettait furent jugées inacceptables par les maréchaux. Enfin, La Motte-Houdancour ayant arrêté Torrecusa en Catalogne et la flotte castillane ayant été obligée par la tempête de se réfugier dans les ports des Baléares, Flores d'Avila consentit à signer une capitulation conditionnelle : il ouvrirait les portes le 9 septembre, s'il n'était pas secouru. Aucun renfort ne s'étant présenté, la place fut rendue au jour fixé.

Les Castillans sortirent par la porte de Canet. Les honneurs de la guerre, qu'avait assurément mérités leur héroïsme, leur furent accordés. Ils défilèrent devant les Français rangés en bataille, mais les Catalans avaient été placés en arrière des lignes pour épargner aux vaincus un surcroît d'humiliation. Suivant l'usage, les officiers de Philippe IV saluèrent le drapeau français. On raconte

que le marquis d'Avila, en quittant la ville qu'il avait si vigoureusement défendue, descendit de cheval, mit genou en terre, et, les larmes aux yeux, salua les armes d'Espagne sculptées sur la porte; puis, ce rude soldat eut un geste émouvant : de son bras levé, il fit une croix sur la ville, lui disant ainsi, au nom de son pays, un adieu qu'il jugeait éternel.

A peine le dernier soldat espagnol avait franchi la porte de Canet que, par la porte d'Elne, entraient 6.000 Français avec des vivres pour un an. Une heure plus tard, l'archevêque de Narbonne, assisté des évêques de Nimes et d'Albi, entonnait le *Te Deum* dans la cathédrale Saint-Jean.

Ainsi finissait ce siège mémorable, le plus terrible assurément que la capitale du Roussillon, tant de fois assiégée au Moyen Age, eût jamais subi. Aux accents de l'hymne — devenu célèbre — des *Segadors,* le catalanisme avait opposé à Philippe IV une barrière vivante, et le Roi Très Chrétien avait pu, sans grand'peine, réaliser ses desseins de ce côté-ci des monts. Œuvre de patience et aussi d'adresse, la conquête était, à dire vrai, le triomphe de Richelieu. Le cardinal, alors bien près de la mort, en éprouva « une indicible joye », et, comme les rebelles Cinq-Mars et de Thou venaient d'être exécutés, il écrivit à Louis XIII la phrase célèbre : « Sire, vos armes sont dans Perpignan et vos ennemis sont morts! »

A la Cour d'Espagne, la nouvelle de l'événement causa une grande consternation. Olivarès entre en larmes dans le cabinet de son maître, se jette à

genoux, parle d'attenter à ses jours. Et comme Philippe IV s'enquiert de la cause d'un pareil désespoir : « Sire, s'écrie-t-il, Perpignan est perdu ! » — « Il se faut soumettre à la volonté de Dieu ! » répond gravement le petit-fils de Philippe II. Déjà, la dernière forteresse roussillonnaise était aux mains des Français : le capitaine de Salses, qui avait résisté jusqu'alors à l'attaque combinée des troupes de terre et de la flotte commandée par Brezé, voyant Perpignan au pouvoir des assiégeants, demanda, à son tour, les honneurs de la guerre, et sa petite garnison fut admise au même cérémonial le 15 septembre.

Pour être durable, la conquête du Roussillon ne devait pas rester, comme au xv^e^ siècle, un simple fait. Il importait que l'annexion fût sanctionnée par le droit public et qu'un traité régulier consacrât la renonciation de l'Espagne.

Au début, l'occupation française n'alla point sans difficulté. Accueillis en sauveurs dans Perpignan, les Français prirent avec les usages et les privilèges locaux des libertés excessives, et des oppositions se manifestèrent. Toutefois, l'antipathie que les Catalans avaient vouée aux Castillans était trop vive et trop profonde pour que la domination française pût être mise sérieusement en péril. Parmi les nobles, les uns se rallièrent, les autres émigrèrent. Ceux-ci furent remplacés par des familles venues de Barcelone, fuyant le retour offensif de l'absolutisme, car, médiocrement soutenue désormais par Mazarin qui avait hérité de la politique de Richelieu et de Louis XIII, l'indépendance cata-

lane succombait sous les coups des armées de Philippe IV. Le 4 octobre 1651, la capitale du Principat capitulait; les derniers renforts français repassaient les Pyrénées. Toutefois ce fut seulement en 1659 que la paix fut rétablie entre les deux monarchies : le 7 novembre 1659, le traité des Pyrénées ou de la Bidassoa était enfin signé dans l'île des Faisans; en vertu de clauses compliquées, dont une commission de délimitation eut peine à débrouiller le détail[1], l'Espagne cédait à la France le Roussillon avec la moitié de la Cerdagne. La réunion de ce territoire à la France était un fait accompli.

1. L'enclave de *Llivia*, par exemple, est le résultat de ces difficultés de délimitation.

XII

LA PROVINCE DE ROUSSILLON.

L'organisation provinciale; l'Intendance. — L'Université et la Monnaie. — Le séjour de Louis XIV. — Les exils à Perpignan. La gabelle; les Angelets. — Vauban et son œuvre. — La « francisation ». — La vie locale. — Les institutions charitables. — Raymond de Saint-Sauveur. — L'état économique. — L'Assemblée provinciale et la Commission intermédiaire.

La province française de Roussillon fut organisée, dans son ensemble, sur le modèle des autres provinces de la monarchie des Bourbons ; toutefois, elle constitua un tout à elle seule, et, pour cette raison, présenta quelques caractères originaux.

Perpignan, devenu officiellement la « capitale de la province de Roussillon », fut le siège d'une *Intendance* en tout semblable aux autres. L'Intendant était, sous l'Ancien Régime, le représentant direct du pouvoir : guerre et finance, justice et police, marine, commerce, agriculture, instruction, tout se réunissait dans ses mains. Il avait, comme subordonné, le subdélégué.

Les trois vigueries de Roussillon et Vallespir, de Conflent et Capcir, et de Cerdagne (française) demeurèrent comme circonscriptions administratives. Des viguiers et des *batlles* (bayles) repré-

sentèrent les échelons principaux de l'organisation locale.

En tant que ressort judiciaire, le Roussillon forma une circonscription bien limitée ; mais au lieu de lui donner un Parlement, comme sous Louis XI, on se borna à le doter d'un *Conseil souverain*. Ce Conseil devait « connaître de toutes causes criminelles et civiles » et « tout juger souverainement et en dernier ressort selon les lois et les coutumes locales ». Un respect réel des usages en vigueur présidait donc à cette organisation. C'est pourquoi l'un des premiers actes du Conseil souverain fut-il l'enregistrement des « Constitutions de Catalogne » qui régissaient traditionnellement le pays.

Au point de vue militaire, la province eut un *Gouverneur;* à ce titre particulièrement expressif resta uni celui de « Capitaine général », et les deux offices furent constamment occupés par des membres de la famille de Noailles. En l'absence du Gouverneur et Capitaine général — qui ne résidait guère — le gouvernement militaire était exercé par un « Lieutenant général commandant en chef » qu'on appelait couramment le « Commandant de la Province. »

L'Université de Perpignan fut maintenue, mais l'hôtel des Monnaies fut désaffecté, attendu que le roi de France n'accordait pas de privilège monétaire à ses bonnes villes. Au moment de la capitulation de Perpignan, il est vrai, les consuls avaient demandé l'autorisation de frapper des pièces de billon et l'on trouve des doubles-sous de 1644, 1645 et 1647. En 1649 et 1651, on fabrique des *menuts* qui sont les dernières espèces de monnaie munici-

pale de Perpignan. L'organisation définitive du Roussillon en province s'opposait à toute monnaie locale. En 1710, la Monnaie de Perpignan fut rétablie pour frapper des espèces royales. Fermée en 1794, rouverte l'année suivante, elle fut définitivement supprimée en 1836. Les pièces sorties de cet atelier portent comme « différent » la lettre Q.

La vie provinciale du Roussillon français fut, pour ainsi dire, inaugurée par le séjour de Louis XIV en janvier 1660.

Le jeune roi, allant au-devant de l'infante Marie-Thérèse qu'il devait épouser, reçut à Montpellier les hommages des consuls de Perpignan qui l'invitèrent à visiter leur ville. Le souverain y consentit et vint avec sa Cour; il demeura douze jours. Le Roi Très Chrétien confirma à cette occasion les privilèges et constitutions, mais la ville de Perpignan, mal remise des épreuves du siège, n'avait pas eu l'heur de plaire aux courtisans ; ils l'avaient trouvée « très vilaine », suivant le mot authentique de M^lle^ de Montpensier. Est-ce à cette impression ou simplement à son éloignement que notre cité a dû de servir de lieu d'exil? Déjà, sous Louis XI, Thomas Basin y avait été relégué; sous Louis XIV, un président du Parlement de Dijon, Nicolas Brulart, y fut envoyé pour expier son intransigeante opposition à l'absolutisme.

En 1661, le gouvernement entreprit de faire lever en Roussillon l'impôt indirect de la Gabelle. Les consuls de Perpignan s'émurent et protestèrent. Un tel impôt leur paraissait contraire aux « privilèges », solennellement confirmés. Mais par une

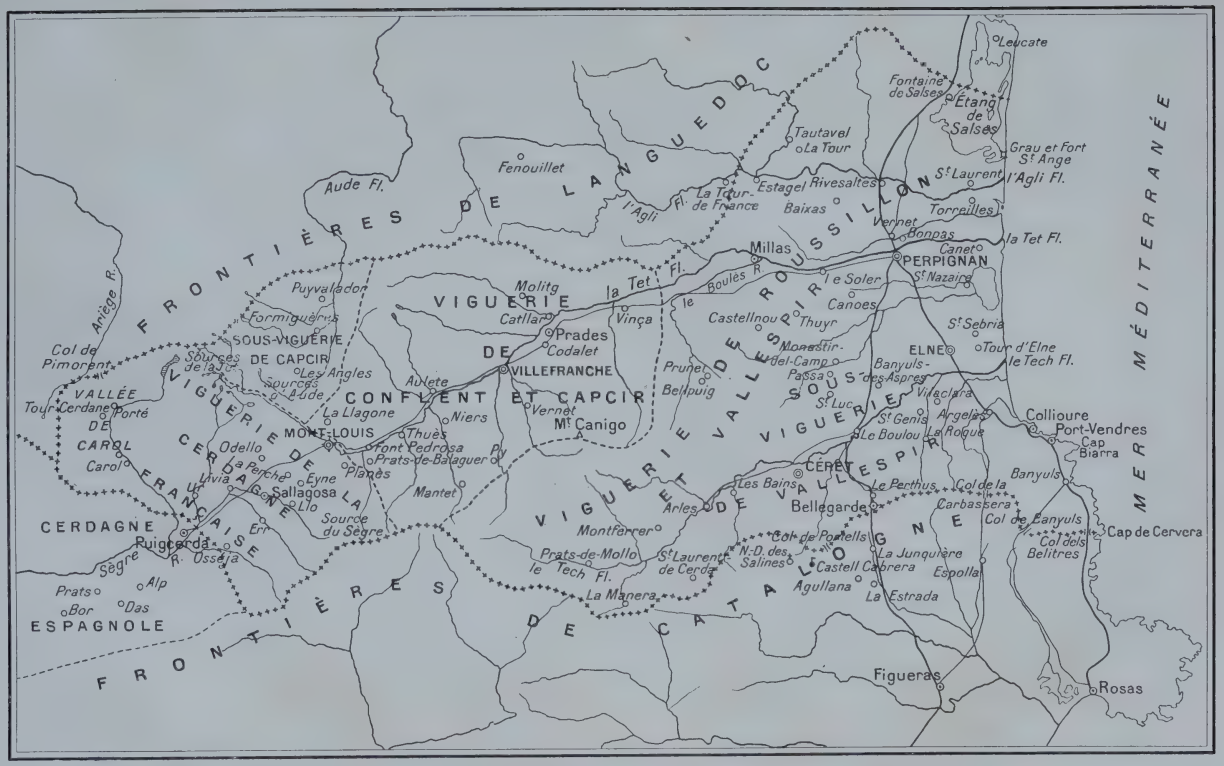

Le Roussillon au XVII^e^ siècle.

PL. XII.

délibération du 14 janvier 1662, le Conseil souverain cassa la délibération municipale. Quoique Catalans, les membres de cette cour avaient rendu un arrêt de complaisance, encore que l'accueil réservé par les habitants à l'innovation ne fût point douteux. Ce monopole du sel, si universellement impopulaire, et la façon vexatoire dont il s'exerçait, ont soulevé partout des oppositions. A plus forte raison une nouvelle province devait-elle y être réfractaire. L'administration essaya de brusquer les choses et procéda avec sévérité. Des troubles éclatèrent en Vallespir au mois de mai 1667; plusieurs employés des gabelles furent tués. Alors, la révolte s'étendit et il fallut envoyer des troupes contre les émeutiers, qui s'étaient baptisés eux-mêmes du nom de *Angelets*.

Les souvenirs de cette révolte n'étaient pas effacés lorsque en 1674 une conspiration fut ourdie pour rendre le Roussillon à l'Espagne.

Le général espagnol San Germa prit Bellegarde et s'avança entre Le Boulou et Céret. Mais Schomberg, avec 9.000 hommes, s'établit en mai-juin sous les murs de Perpignan, marcha sur les Espagnols, les mit en déroute et reprit Bellegarde. Le traité de Nimègue mit fin à la guerre dont cet épisode bref n'était qu'un contre-coup.

Cependant cette alerte rendait sensible l'importance stratégique de Perpignan. Si fortement qu'elles eussent été conçues, les fortifications de Philippe II étaient vieillies et appelaient une mise au point. Ce fut l'œuvre de Vauban.

Le grand ingénieur n'a pas, comme on l'a dit quelquefois à tort, bâti les remparts de Perpignan;

il a complété, modifié et modernisé les remparts de la ville espagnole. Le mémoire très clair que Vauban a adressé au roi, en 1679, et qui contient le devis de son projet, montre bien ce qu'il a respecté du passé et ce qu'il y a ajouté.

Avant tout il s'appliqua à renforcer le front est de la place. Deux grands ouvrages semi-circulaires — du type appelé demi-lune — furent élevés en avant de la porte de Canet, le bastion Saint-Jacques fut doublé. A l'entour du coude de Saint-Dominique, Vauban fit dresser le bastion de ce nom ainsi que le « mur de rempiètement » qui le joignit au bastion Saint-Jacques. Le bastion Saint-Jean est aussi inscrit au projet. C'est encore Vauban qui créa la « Ville neuve », en englobant le quartier des Blanqueries dans l'enceinte. En outre, il fit raser, pour plus de sûreté, toutes les éminences qui avoisinaient la place, et notamment celles qui se trouvaient devant les portes d'Elne et de Canet. A la Citadelle, il conserva les constructions de Charles-Quint et de Philippe II, mais les couvrit de demi-lunes. Ainsi enrichies et mises au courant des progrès de l'art, les fortifications de Perpignan furent le boulevard de la France sur les Pyrénées orientales. Collioure, Villefranche, Prats-de-Mollo, Fort-les-Bains, Bellegarde, eurent de même leurs enceintes améliorées par Vauban, qui, en revanche, construisit de toutes pièces la forteresse de Montlouis, cette ville nouvelle, destinée à être la capitale de la Cerdagne française, en face de Puigcerda resté à l'Espagne.

Les susceptibilités des Roussillonnais à l'endroit de leurs privilèges ne mettaient pas un obstacle

invincible à la « francisation » de la nouvelle province. De fait, cette œuvre fut poursuivie par la monarchie avec méthode : l'esprit français pénétra profondément, et, en somme facilement, dans le pays.

PERPIGNAN A LA FIN DU XVII^{e} SIÈCLE.

I. Loge de Mer et Hôtel de ville. — II. Cathédrale Saint-Jean. — III. Couvent des Dominicains. — IV. Caserne Saint-Jacques. — V. Eglise Saint-Jacques. — VI. Porte de Canet. — VII-VIII. Ancien Palais des rois de Majorque et Citadelle. — IX. Poudrière du Papagall. — X. Porte Saint-Martin. — XI. Caserne Saint-Martin. — XII. Castillet Notre-Dame.

Un des moyens employés par le gouvernement royal pour obtenir une assimilation aussi prompte que possible fut la réforme des couvents et les créations scolaires qui en sont le corollaire. Louis XIV peupla les maisons roussillonnaises de religieux à

sa dévotion venus de France. Dès 1663, il avait songé à créer à Perpignan des écoles françaises, et, cette même année, les Filles de Notre-Dame, plus connues sous le nom d'*Enseignantes,* entrèrent en grande solennité dans la ville : c'était l'introduction officielle de la langue française. Mais la langue catalane était trop enracinée dans les comtés pour ne pas y conserver sa place. Jusqu'en 1700 les actes publics continuèrent à être rédigés en catalan ou en latin.

Inaugurée par les Enseignantes, la langue française fut d'abord apprise par les jeunes filles; l'école fondée par les Filles de Notre-Dame, près de la porte Saint-Martin, fut suivie seulement en 1682 d'une école primaire gratuite de garçons. On y enseignait la langue française, la doctrine chrétienne, l'arithmétique, et aussi « les principes de la langue latine », comme dans l'école de grammaire qui avait été longtemps attachée à la vieille Université ou *Estudi Major*.

Cette école de grammaire avait été acquise en 1661 par les Jésuites, tout dévoués à Louis XIV. Ils l'avaient rattachée à leur collège de Saint-Laurent, l'un des instruments les plus actifs de la francisation. L'école de filles créée en 1663 et l'école de garçons créée en 1682 firent des progrès médiocres. Au début du XVIII^e^ siècle, l'immense majorité des femmes de Perpignan ne sait pas signer; parmi les artisans, les trois quarts sont absolument illettrés. Néanmoins, pour juger équitablement de cette ignorance, il faut se rappeler que partout les illettrés sont nombreux, à l'heure où triomphe la littérature classique.

L'Université fut, en réalité, le centre de la vie

intellectuelle à Perpignan sous l'Ancien Régime. Par l'école de grammaire ou par le collège passait la moitié des marchands (*mercaders*) et des bourgeois, mais l'élite de la population terminait à l'*Estudi Major* l'enseignement supérieur qui préparait aux carrières libérales, tandis qu'une *Académie,* qui ne fut jamais très prospère, servait d'école militaire de cavalerie à quelques jeunes nobles.

En 1710, l'Université fut chassée de la vieille maison qu'elle occupait au quartier Saint-Mathieu et qui fut alors donnée à la Monnaie rétablie. Les classes furent dispersées dans divers couvents de la ville. Elles furent ensuite portées dans la maison Jorda située près la Fontaine-Neuve. Un peu plus tard, ce vieux local menaçant ruine, on le démolit. Le comte de Mailly, Commandant de la province, qui avait à cœur le bien du pays, releva le bâtiment pour y réinstaller l'Université. Le nouveau local fut inauguré le 10 janvier 1763 : c'est celui qu'occupe aujourd'hui la bibliothèque municipale de Perpignan. Aussi bien celle-ci dérive-t-elle originairement de l'article 16 du statut universitaire du 31 mars 1759, créant une bibliothèque publique dans le local de l'*Estudi Major*. Ce même statut rétablissait et organisait les quatre facultés (théologie, droit, médecine et arts); un cours de physique expérimentale était institué. Il y eut aussi un jardin botanique dont le recteur Bonnafos s'occupa avec sollicitude.

Un séminaire, enfin, avait été établi à Perpignan en 1690 au faubourg Notre-Dame. Supprimé à la Révolution, il reparut en 1822 dans l'ancien Syndicat de Saint-Jean.

L'histoire intérieure de l'Ancien Régime se résume, en Roussillon comme ailleurs, dans l'affaiblissement graduel de la vie locale. C'est ainsi que l'autonomie municipale, déjà atténuée par le régime espagnol, fut singulièrement réduite au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle. Le *batlle* n'est plus qu'un fonctionnaire royal. Les consuls mêmes sont nommés par le roi. Ils sont toutefois désignés par le système dit de l'*insaculation,* c'est-à-dire que les noms des personnes reconnues éligibles sont mis dans une bourse d'où l'on tire trois noms par charge à pourvoir. Un Conseil d'élection choisit les élus. Le « Conseil général » de Perpignan, qui correspondait alors à notre Conseil municipal, ne devait être réuni que « dans les affaires de la plus grande importance » et avec permission expresse de l'Intendant. Le viguier de Roussillon ou le *batlle* de Perpignan, fonctionnaires de l'Intendance, assistaient aux séances. Ils y jouaient le rôle de commissaires du roi et veillaient « à ce qu'il ne s'y passât rien de contraire à son service ». Aussi, le Conseil se réunissait-il rarement. Les consuls étaient assistés, à l'ordinaire, par un comité restreint, le « Conseil de douzaine », réduit à neuf membres en 1768. Les membres de ce Conseil se partageaient les attributions administratives qui incombent à une municipalité. Adoptés par les consuls, les règlements préparés par les neuf prenaient force de loi. En 1778, disparurent les *clavaires,* vieux survivants du système municipal du Moyen Age. Ils sont remplacés par quatre commissaires nommés par les consuls.

Toutes proportions gardées, les autres villes de la province étaient organisées à l'image de la capi-

tale. Les petites communautés avaient un *batlle,* officier d'épée, qui surveillait et le plus souvent dirigeait consuls et conseils.

La tendance centralisatrice se faisait donc sentir avec vigueur, malgré l'éloignement de la Cour. Mais cette tendance, en dépit de ses inconvénients, s'exerçait parfois au bénéfice des populations, et, notamment, les institutions charitables progressèrent.

L'hôpital Saint-Jean, fondé par le comte Gausfred III en 1116, avait survécu à tous les changements de régime. Il admettait les pauvres malades de Perpignan et ceux de toute la province, même des étrangers. Dans un quartier séparé, on soignait les fous, qui, s'il faut en croire un témoin, étaient traités avec toute la sollicitude qu'exigeait leur état. Dans un autre quartier, on donnait asile aux enfants trouvés; mais cette partie du service paraît avoir été défectueuse.

Louis XIV, en 1686, créa un Hôpital Général. Cet établissement devait « pourvoir à la nourriture, entretien et éducation chrétienne des pauvres et invalides de l'un et de l'autre sexe de la province ». Les lettres patentes qui l'instituaient portaient union de cet hôpital à celui de la Miséricorde qui, fondé en 1637, non loin du Pont-d'En-Vestit, était destiné à recevoir les orphelins. L'Hôpital Général et la Miséricorde formèrent de la sorte une seule maison d'assistance publique sous le nom d'*Hôpital-Général de Notre-Dame de la Miséricorde*. On en louait fort la sage administration, à laquelle les consuls prenaient une large part.

La « Pieuse Aumône », pourvue de ressources modiques, avait pour mission de soulager les « pauvres honteux », c'est-à-dire ceux que la pudeur de leur propre misère empêchait de mendier. Les consuls concouraient aussi à l'administration de cet institut. Citons encore, dans le même ordre d'idées, le « Dépôt de mendicité » pour les mendiants et vagabonds : c'était un baraquement tenant de l'asile et de la prison : il était établi au quartier des Blanqueries. Enfin, la « Maison des Repenties », dirigée par le « Père des Repenties », occupait l'ancien couvent de Saint-Guillaume (Sant-Guillem) à côté du *Pallol* ou Halle au blé.

Tant de mesures prises contre le vagabondage et la mendicité n'empêchaient pas les vols commis par des gens sans aveu : la potence plantée sur la place de la Loge a accroché bien des pendus, hommes et femmes.

En matière de sécurité et de salubrité publiques, le Roussillon a dû beaucoup à son dernier intendant, Raymond de Saint-Sauveur. Plus encore qu'Orry — plus tard collaborateur du cardinal Fleury et contrôleur général des Finances — Raymond de Saint-Sauveur est le type du bon Intendant de Roussillon au XVIII^e^ siècle. Orry a introduit la sériciculture ; Raymond de Saint-Sauveur a manifesté sous des formes multiples son activité. Cet administrateur consciencieux et expérimenté prit des mesures contre les ravages de la petite vérole ; il se préoccupa de l'hygiène de l'enfance ; il fit mettre en état les établissements de Molitg, La Preste et Arles ; il demanda, en outre, la création d'un médecin des épidémies. A Perpi-

gnan, il fit placer des lanternes dans les rues ; il réglementa l'enlèvement journalier des immondices ; il fit ouvrir les rues Notre-Dame et de l'Intendance, et réparer les égouts. Enfin c'est à lui que Perpignan doit ses premières pompes à incendie.

Les voies de communication ne préoccupèrent guère les Intendants jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. A cette époque, à laquelle remontent tant de grands travaux dans diverses régions de France, les bureaux des Ponts et Chaussées manifestèrent une grande activité, mais, les projets élaborés ayant été interrompus à la Révolution, le soin de les mettre à exécution fut légué au XIX^e siècle. Contrarié par le manque de voies, le commerce était peu prospère dans la province : la décadence, déjà profonde sous la domination espagnole, semble s'être plutôt aggravée durant les cent premières années de l'occupation française. Le troisième quart du XVIII^e siècle fut marqué, en revanche, par quelques mesures favorables au mouvement économique. En 1759, Louis XV accorde à Perpignan une foire franche annuelle de trois jours. Les barrières fiscales tombent entre le Roussillon et le Languedoc. Mais Perpignan ne retrouve ni ses industries anciennes ni l'activité maritime du Moyen Age. Port-Vendres n'est alors visité que par de rares navires, tous de faible tonnage. Le courant commercial a été complètement détourné.

Restait l'agriculture : elle était en piteux état. Comme dans la plupart des provinces, la majeure part de la terre était immobilisée entre les mains du Clergé, qui, suffisamment renté, ne se souciait pas de faire rendre beaucoup au sol. Les métayers cul-

tivaient mal, et, découragés par les impôts, ne faisaient guère donner davantage aux lots dont ils étaient chargés. Les céréales et les olivettes semblent donner moins qu'au Moyen Age. Le vignoble gagne du terrain et envahit la Salanque. Le muscat de Rivesaltes devient décidément le cru le plus renommé.

L'aggravation du poids de l'impôt est le fait saillant de l'histoire économique de l'Ancien Régime. La *taille* ou impôt foncier n'avait pas été établie en Roussillon, mais on y avait successivement introduit toutes les impositions extraordinaires qui se payaient dans le reste du royaume : tabacs, gabelles, fermes générales, impôts sur les huiles et salaisons, papier timbré, etc... Les Roussillonnais payaient aussi les impôts ordinaires de la capitation (impôt personnel) et du vingtième (5 p. 100 du revenu). Les impositions extraordinaires tombaient sur les roturiers, car les classes privilégiées en étaient exemptes. Au total, on compte que la province payait alors à peu près autant qu'en 1914 le département des Pyrénées-Orientales, mais la charge était bien plus lourde sur les sujets, car ils étaient plus pauvres, ils étaient moins nombreux, et la répartition était inégale, vexatoire, arbitraire. Des abus de cet ordre et du malaise social qui en était la conséquence devait sortir la Révolution.

L'esprit ardent des Roussillonnais ressentait d'autant plus vivement les vices de l'Ancien Régime que la province, devenue irrémissiblement française de cœur, participait activement au mouvement social et politique de la France. C'est ce que prouve

jusqu'à l'évidence un mémoire de 1787 préconisaut une réforme qui « substituerait des règles dictées par la sagesse à l'arbitraire » dont tout le monde souffrait. Un moment on put croire à l'avènement pacifique de ce régime rêvé, lorsque Louis XVI appela à se réunir l'*Assemblée provinciale*. C'était placer à la tête de la province un corps élu. Au-dessous, l'organisation de 1787 comportait deux assemblées de district, l'une pour la viguerie de Roussillon et Vallespir, l'autre pour les vigueries de Conflent et de Cerdagne. La première assemblée provinciale s'ouvrit à Perpignan à la fin d'octobre 1787. Elle nomma deux procureurs généraux syndics : l'un pour le Clergé et la Noblesse, Raymond de Matheu Bou, et l'autre pour le Tiers État, François-Xavier de Lucia, qui devait jouer un grand rôle bientôt après. L'assemblée représentant les trois ordres de la Nation s'occupa des intérêts publics avec une grande sollicitude. Elle demanda la modération des impôts et signala la nécessité d'une amélioration des chemins. C'était mettre en lumière les deux points critiques. Mais l'assemblée, ayant clos ses séances le 19 janvier 1788, fut remplacée, en attendant une nouvelle session, par la « Commission intermédiaire ». Survint la crise financière qui rendit nécessaire le recours aux États Généraux. Et, comme ailleurs, le réveil de l'esprit local, que Louis XVI avait déterminé, n'eut d'autre résultat que de mûrir, dans l'esprit de nos pères, la Révolution.

XIII

LA CIVILISATION ROUSSILLONNAISE PENDANT L'ÉPOQUE MODERNE.

La Renaissance en Roussillon. — L'imprimeur Rosembach ; ses successeurs. — L'Université. — L'histoire ; ses représentants : Pascal, Rigau, Bosch ; Xaupi et Fossa. — Dom Brial. — L'art du XVI^e^ siècle : La Loge, la maison de la Main de Fer à Perpignan. — Les peintres et les sculpteurs. — Guerra et Rigaud. — Le mouvement social et les mœurs. — La Bourgeoisie et l'esprit de la Révolution. — Les journaux, les Loges maçonniques. — Impopularité croissante de l'Ancien Régime.

La Renaissance gagna le Roussillon au XV^e^ siècle et s'y manifesta surtout au XVI^e^, non sans quelque retard. Le mouvement intellectuel a valu pourtant à la vieille Université locale un regain très vif, et l'on voit alors sortir de ses Facultés, jusqu'alors un peu pâles, une élite de médecins, de jurisconsultes, d'écrivains qui ont dépouillé les méthodes du Moyen Age et qui se montrent imbus d'humanisme. L'imprimerie est devenue, dans les pays catalans, comme ailleurs, le meilleur véhicule de ce progrès.

A Perpignan, le plus ancien imprimeur fut Rosembach. Cet Allemand, né à Heidelberg, nous venait de Barcelone où il était domicilié au moins depuis 1493 ; il s'installa dans la capitale du Roussillon vers le mois de juillet 1499. En novembre 1500, il y fit paraître le plus ancien livre

connu pour y avoir été imprimé, le *Bréviaire d'Elne,* ouvrage rarissime, que la bibliothèque de Perpignan ne possède pas, mais dont un superbe exemplaire sur vélin est conservé à Paris (bibliothèque Sainte-Geneviève). En 1502, un *Vocabulaire* catalan-allemand sortit des mêmes presses. Ce curieux volume, inconnu jusqu'alors, fut révélé en mai 1914 par l'exposition bibliographique de l'Institut d'études catalanes, à Barcelone.

En 1503, l'atelier perpignanais de Rosembach produisit aussi la *Cirurgia de mestre Pere de Argilata,* traduite en catalan par le bachelier Narcissola, et corrigée par trois médecins de Perpignan, savoir : François Servent, Alphonse de Torrelles et Gelabert. Un acte du 8 mars 1509 signale encore la présence de Rosembach à Perpignan ; mais, cette année même, il retourna à Barcelone où il édita aussitôt le *Missel* de Tarragone et, en 1510, la *Rigaudina,* ouvrage célèbre qui contient un inventaire des archives consulaires de Perpignan et qui est infiniment précieux pour l'histoire locale, à cause des documents perdus qui s'y trouvent analysés.

Longtemps après le départ de Rosembach, nous voyons la typographie représentée à Perpignan par Sampso Artus qui imprima, en 1584, un petit livre intitulé « *Directorium curatorum* », écrit en latin par l'évêque d'Elne, Pierre Martyr Coma.

Au commencement du XVII^e^ siècle, Barthélemi Mas et Pierre La Cavalleria exercent la même industrie et, pour ne citer que des livres particulièrement mémorables, l'un donne, en 1608, une traduction castillane de Flavius Josèphe, l'autre, en 1628, la première histoire du Roussillon, celle qu'André

Bosch, notaire de Perpignan, a rédigée sous ce titre apologétique et expressif : *Titols de honor de Catalunya, Rossello y Cerdanya*. Il n'y eut jamais plus de deux imprimeurs à la fois à Perpignan jusqu'à la Révolution ; mais Thuir avait, en même temps, un atelier.

Imprimés sur place ou importés, les livres ont singulièrement aidé le réveil des études classiques qui signale la grande Renaissance. Parmi les élèves de l'Université de Perpignan qui lui font honneur à cette époque, il y a quelques noms à retenir. Pierre-Damien Hortola, qui vécut pendant la première moitié du XVI^e^ siècle, fut un théologien éminent, capable d'appuyer ses discussions sur un savoir étendu et solide ; Thomas Roca a écrit des ouvrages de médecine remarqués ; François Carrère devint premier médecin des armées du roi d'Espagne ; Descamps professa la rhétorique et la philosophie avec talent ; Antoine Ros et François Soler furent des jurisconsultes éminents ; les Giginta fournirent, de 1488 à 1588, une lignée ininterrompue de bons professeurs de droit : tout un siècle de science juridique dans une même famille.

Ces hommes éclairés sortent de la bourgeoisie devenue, en fait, la classe dirigeante de la société. Elle produit, notamment, toute une série d'hommes de loi qui tiennent une belle place : les Guilla, les Ortega, les Rigau, les Fita, les Puiggari, les Rodo, les Pascal, les Bosch, tous riches et considérés. Parmi eux, les notaires ont une propension remarquable à se faire historiens. Rigau, compilateur de la *Rigaudina,* Bosch, notre premier et trop complaisant apologiste local, ne sont pas les seuls

qui se mettent à narrer le présent ou le passé, et qui savent se créer, pour séduire les lecteurs, un catalan savoureux. Pascal a laissé dans ses *Memorias* un pittoresque récit des événements qui ont bouleversé le milieu du XVII^e^ siècle. De leur côté, des prêtres en font autant; ils rédigent les *Memorias* de Saint-Jean et de Saint-Jacques et inscrivent dans un ordre chronologique rigoureux les épisodes locaux, heureux ou malheureux, saisis au jour le jour.

Au XVIII^e^ siècle, de vrais érudits illustrent le Roussillon. Alors surgissent l'abbé Xaupi et l'avocat François Fossa. L'abbé Xaupi est un esprit curieux, pénétrant, parfois aventureux. Fossa est un dialecticien retors, un prodigieux travailleur. Une discussion mémorable les met aux prises : celle des « Bourgeois honorés » ou « Citoyens nobles ». Les consuls et descendants de consuls prétendaient à la noblesse. Les gentilshommes contestaient les titres — d'ailleurs contestables — sur lesquels se fondait cette prétention. Xaupi luttait pour les bourgeois, Fossa luttait contre. Le procès inextricable et passionné, commencé en 1738, durait encore en 1789. Il nous a valu des recherches dans les archives et le sauvetage de nombreux documents dont les originaux sont aujourd'hui perdus.

Déjà vivement intéressé par les questions d'histoire locale, le Roussillon a donné encore, au XVIII^e^ siècle, un grand érudit à l'histoire générale. Le Bénédictin dom Brial, né en 1743, mort seulement en 1828, a été le collaborateur et le continuateur de dom Bouquet et a associé son nom au sien, partageant ainsi l'honneur d'avoir élaboré le grand *Recueil des historiens des Gaules et de la France,*

l'une des œuvres maîtresses de l'école historique française.

L'art de la Renaissance avait été retardé et atténué par la persistance du style gothique, venu d'ailleurs lui-même tardivement. La Renaissance se fait sentir en Roussillon sous Charles-Quint. C'est en 1540 que l'empereur fait agrandir la Loge de Perpignan. Dans cette construction même il est manifeste que le gothique domine à travers le revêtement des formes nouvelles. Ce mélange est plus encore le trait frappant des constructions antérieures, comme on en voit la preuve à Perpignan, d'abord dans une maison caractéristique, sise rue du théâtre, puis à l'Hôtel de ville et à la maison dite « de la Main de Fer ». L'Hôtel de ville de Perpignan, qui offre des parties romanes du XIII^e^ siècle, fut agrandi aux XIV^e^ et XV^e^. Le péristyle, le plafond à compartiments profonds de la « *Salle consulaire* », au rez-de-chaussée, datent de cette dernière époque; la colonnade qui entoure la cour ou *pati* sur deux côtés est du XVI^e^ siècle, tandis que l'escalier attenant (celui qui conduit à la « Salle Arago », ancienne salle du tribunal de mer) n'a été établi qu'au XVII^e^.

La maison de la rue de la Main de Fer ou « Cercle de l'Union » fut commencée en 1508 aux frais du bourgeois perpignanais Sancho; la façade et l'intérieur sont d'un gothique tardif et délicieusement décadent, déjà influencé et comme effleuré par l'art nouveau; au total, cet hôtel privé demeure l'un des plus séduisants spécimens de l'architecture civile en Roussillon.

Pour en finir avec l'histoire de l'architecture

Les Consuls de Perpignan sortant de l'Hôtel de Ville. — Vue cavalière de Perpignan, d'après une vieille estampe.

PL. XIII.

durant l'époque moderne, nous signalerons comme caractéristiques du XVII^e siècle l'église de Prades et l'église Saint-Mathieu à Perpignan.

Au XVI^e siècle, les artistes roussillonnais sont nombreux et plusieurs d'entre eux sont fort habiles. Peintres et sculpteurs reçoivent, des églises et confréries, de bonnes commandes, et des « amateurs » aussi recourent à leurs talents. Parmi les peintres perpignanais, Philippe Brell, Joseph Brell, Antoine Peytavi et Jean Perles sont au premier rang. Perles et Peytavi, qui sont associés, peignent, en 1565, pour l'église des Dominicains de Perpignan, le rétable de Notre-Dame-du-Rosaire, aujourd'hui à Saint-Jacques, non loin du rétable de la *Verge dels desemparats*, notable pièce du XVI^e siècle. Les deux artistes peignent encore ensemble le rétable de l'Immaculée Conception de la cathédrale Saint-Jean de Perpignan sculpté par le *fuster* (menuisier) Pierre Barofet dans le style touffu et rutilant du plus riche mauvais goût espagnol.

Le buffet des orgues, situé à côté de la chapelle de la Conception, est remarquable par le travail de sa boiserie, dont les arabesques à jour et les motifs bien révélateurs de sa date sont d'un effet heureux. Les volets sont peints à la façon d'un dyptique, et l'on y voit figurée Salomé apportant à sa mère, assise à table avec Hérode, la tête de saint Jean-Baptiste, tandis que, dans une tribune qui domine la scène, joue une *colla de joglars* (troupe de musiciens), l'un tenant la saquebute, un autre la cornemuse, les deux derniers des hautbois. La date de 1504 est inscrite sur cette œuvre.

A côté des artistes locaux, il faut faire leur place

aux étrangers. C'est un Espagnol venu « du royaume de Léon » qui est chargé de peindre le rétable de la chapelle de Raymond-de-Penyafort, dans l'église des Dominicains de Perpignan, en 1608 ; c'est un sculpteur de Ripoll, Joseph Casamira, qui reçoit, en 1640, pour l'église de la Réal, la commande du rétable de saint Julien et sainte Basilice, tarifé à 500 livres « moneda de Rossello ». Le Carcassonnais Meler exécute le rétable des saintes Eulalie et Julie pour la cathédrale Saint-Jean (1675), œuvre colossale, surchargée en reliefs et en dorures, bien inférieure au splendide rétable tout en marbre du maître autel dû à Barthelemi Soler, artiste de Barcelone. Cette belle page, qu'il faut placer entre 1620 et 1625, et qui est universellement admirée, se recommande autant par l'ordonnance que par l'exécution. Ses figures en haut-relief sont remarquablement soignées, et l'on croit sentir, à l'allure générale du faire, que l'auteur avait vu les grandes œuvres des maîtres italiens de l'âge précédent.

Un autre Catalan, Lazare Tremullas, de Villefranche-de-Panadès, exécuta un rétable de Notre-Dame-du-Rosaire pour l'église des Dominicains en 1643 ; puis, en 1649, il agrandit le maître autel du couvent des Carmélites Déchaux. La même année le supérieur, Joseph de Sainte-Thérèse, confie à Luc Guadangor la dorure d'une partie de ce rétable pour 320 livres de Perpignan. Le contrat passé à ce sujet montre bien ce qu'était alors la condition des artistes, car l'une des clauses oblige le supérieur à loger et à nourrir pendant la durée du travail le peintre et un ouvrier qui l'assiste. En 1654,

Tremullas s'engage encore à faire pour le même couvent le rétable de saint François de Paule, et lorsque ce laborieux meurt, en 1656, sa veuve remet le soin de terminer les besognes dont il s'est chargé à Louis Générès.

Louis Générès, « architecte et sculpteur », était un Perpignanais. Il nous a laissé la preuve de son talent dans le rétable du maître autel de Saint-Mathieu, achevé en 1697. Perpignanais aussi était ce Rago qui peignit le rétable de Saint-Raymond-de-Penyafort, aux Dominicains de Collioure.

Mais aucun nom d'artiste n'égale chez nous celui des Guerra, et moins encore celui de Rigaud.

Antoine Guerra, né à Perpignan, le 4 décembre 1634, mort en 1705, était fils d'un tailleur, Jean Guerra ; deux des trois fils d'Antoine furent, comme leur père, des peintres distingués, surtout le premier, Antoine Guerra *Minor*, qui jouit d'une grande vogue à Madrid et fut peintre du roi Philippe V. Le musée de Perpignan possède deux œuvres de lui, *Saint Elme* et *Saint Mathieu*.

Par une coïncidence souvent remarquée, Hyacinthe Rigaud (*Rigau* en catalan) naquit aussi d'un tailleur perpignanais, Mathias Rigau. Mais il avait de qui tenir puisque le père et le grand-père de Mathias étaient peintres : leur nom figure dans maint acte depuis la fin du XVI^e^ siècle. Plus encore que Guerra, Rigaud s'est haussé au grand-art. Il a francisé l'orthographe de son nom et il est devenu le peintre de Louis XIV. N'était-il pas né l'année même de l'annexion du Roussillon, en 1659 ? Les portraits des grands hommes du grand

siècle, dont Rigaud est l'auteur, et qui honorent les grands musées de l'Europe, forment une galerie si célèbre qu'il serait superflu, ici, de les énumérer.

Un Roussillonnais devenu le peintre par excellence des gloires de la France monarchique, c'est bien là, dans le domaine des arts, la preuve éclatante de l'assimilation parfaite de la province conquise par Louis XIII, non sur ses habitants, mais sur les Espagnols d'Olivarès.

Et, tandis que la francisation du pays se poursuit, tandis que le régime français étreint le Roussillon comme les autres pays de la France soumise à la royauté absolue, la vie du Moyen Age continue pour le peuple : même labeur, et aussi mêmes distractions et mêmes fêtes.

C'étaient, avant 1659, les événements de la Cour de Madrid qui entrecoupaient la monotonie de l'existence ; cérémonie funèbre en l'honneur de Marguerite d'Autriche, femme de Philippe III, le 9 novembre 1611 ; en l'honneur de Philippe III lui-même, le 13 mai 1621. Ce sont, après 1659, les événements de la Cour du Louvre, puis de Versailles, qui remplissent le même office ; c'est ainsi, par exemple, que le mariage de Louis XV est fêté à l'Hôtel de ville, tandis que des feux de joie s'allument sur la Loge ; mais les fêtes les plus brillantes du siècle sont celles des 22, 23 et 24 octobre 1781. Il s'agissait de célébrer la naissance du Dauphin, le futur Louis XVII, et pour la première fois on vit figurer dans le programme une distribution de pain aux pauvres : il y eut aussi un feu

d'artifice et l'on fit couler une fontaine de vin à la porte de l'Hôtel de ville.

Les processions conservent leur même éclat : processions régulières, comme celles de *Corpus,* ou processions occasionnelles, comme celle qu'on organise en cas de peste, sans oublier la procession de saint Gaudérique, réservée pour les temps de sécheresse. Les coutumes se conservent, comme la langue, et la lenteur des communications préserve ce coin de terre lointain de tout ce qui pourrait le dénaturer; bref, le vernis officiel qui le recouvre en apparence n'entame point son originalité profonde.

Si le peuple mène la même vie sous les Bourbons que sous les descendants de Charles-Quint, la haute classe tend à se modifier, moins par l'effet de la « francisation » que par la vertu d'une évolution dont toutes les provinces donnent alors le spectacle. La bourgeoisie monte de plus en plus. Ne disions-nous pas qu'elle prétend à la noblesse? En même temps, elle prend goût à la politique. C'est l'élaboration d'un esprit public.

En 1776, un sieur Nanteuil fonde, à Perpignan, un journal, d'ailleurs éphémère, destiné à paraître trois fois par mois. Ce vénérable ancêtre de la presse roussillonnaise porte un titre compliqué, mais digne d'être transcrit ici : *Affiches, Annonces et Avis divers de la Province du Roussillon.*

A partir de 1784, deux Loges maçonniques existent à Perpignan, l'*Égalité* et la *Sociabilité.* Les membres sont surtout des négociants, des bourgeois. Les gens qui se piquent d'être instruits inclinent à devenir ce que le français classique

appelle des *libertins*. On discute les philosophes : Voltaire et plus encore Jean-Jacques Rousseau.

Une noblesse orgueilleuse et généralement dissolue, une haute bourgeoisie ambitieuse et prodigue, une classe moyenne craintive, mais hantée d'égalité et de réformes, un clergé trop souvent avide et mal discipliné, tel est, dans son ensemble, l'esprit public en Roussillon à la veille du bouleversement révolutionnaire. Qu'on y ajoute les ferments de révolte que cache mal, à cette date, un peuple sans instruction, accablé d'impôts, abreuvé de mépris, poussé aux gestes de colère par l'insolence et l'opulence des privilégiés : lorsqu'un beau seigneur se prélasse par les rues dans sa chaise à porteurs, il n'est point rare d'entendre les cris des miséreux qui insultent le maître et la valetaille [1] : « *picassou ! arri bourrou !* » Les exaspérés de la veille seront les sans-culottes du lendemain.

1. On pourrait traduire en français, sinon littéralement, du moins en équivalent : « à la chie-en-lit ».

XIV

LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE.

Les élections de 1789. — L'organisation nouvelle. — Incidents locaux : l'affaire du régiment de Touraine. — La Constitution civile du Clergé et les complications religieuses. — Progrès de l'idée républicaine. — Les difficultés économiques, les assignats. — La crise de 1792. La Patrie en danger : le péril espagnol. — Les Conventionnels; l'armée des Pyrénées-Orientales et la campagne de 1793 : généraux et représentants en mission. — Le Roussillon envahi : marche de Ricardos. — Le Camp de l'Union; la campagne en Cerdagne. — Bataille de Peyrestortes et rôle de Cassanyes. — Dagobert et Dugommier. — Campagne de 1794. — La Union successeur de Ricardos. — Bataille du Boulou. — Reprise de Banyuls et de la côte. — Reprise de Bellegarde et prise de Rosas. — La réaction thermidorienne. — Application de la Constitution de l'an III. — La crise du Directoire en Roussillon; Cassanyes et Augereau à Perpignan.

L'événement initial de la Révolution est l'élection de 1789. Au mois d'avril de cette année mémorable les trois ordres furent appelés, dans toutes les provinces, à nommer leurs délégués aux États Généraux du Royaume. A Perpignan, la campagne électorale et les votes furent assez calmes. Toutefois, un désaccord s'accusait déjà entre la Noblesse et le Tiers État. Dans le sein même du Tiers quelques divergences de vues s'étaient manifestées entre bourgeois et villageois. Ces derniers avaient demandé, sans succès, qu'on insérât dans le « cahier

des doléances » — véritable programme électoral — la suppression de certains privilèges de la ville.

La liste des députés élus aux Etats est la suivante : François Terrats, Hyacinthe-Xavier Tixedor, Julien Roca et Sauveur Graffan, pour le Tiers État; l'évêque Leyris-Desponchez et le chanoine La Boissière, pour le Clergé; Banyuls de Montferré et Coma-Serra pour la Noblesse. Les quatre élus du Tiers s'attachèrent fermement au parti des réformes; les élus des ordres privilégiés eurent une attitude moins persévérante : les deux députés ecclésiastiques firent abandon de la dîme, mais se liguèrent ensuite avec les tenants de l'Ancien Régime; les deux députés de la Noblesse se laissèrent porter un moment par le courant démocratique, mais se découragèrent vite et optèrent pour la contre-révolution.

La prise de la Bastille, au 14 juillet, eut son contre-coup en Roussillon. Des désordres éclatèrent. A la fin de juillet, les administrateurs de l'Ancien Régime prirent la fuite ou furent chassés, et la garde nationale fut organisée.

L'Assemblée Nationale ayant brisé le cadre des anciennes provinces et institué les départements, le *département des Pyrénées-Orientales* fut établi : il comprenait, outre le Roussillon et la Cerdagne française, quelques lambeaux empruntés au Languedoc : Corbière de Sournia, Pays de Fenouillèdes. Notre département se subdivisait en trois *districts :* Perpignan, Céret, Prades. Dans ce système, Perpignan était, en même temps que chef-lieu de département, chef-lieu de district. Les districts étaient eux-mêmes divisés en « cantons » et en « municipalités ».

A la tête du département, la nouvelle Constitution avait placé un « Conseil général de département », corps élu qui nommait dans son sein un *procureur général syndic* et un *directoire* de huit membres; chaque district avait un « Conseil du district » et un procureur syndic. Les élections eurent lieu à la fin du mois de mai 1790, et les administrations locales furent dès lors constituées. Parmi les membres élus au Conseil général, il faut citer : Moynier, maire d'Ille; Sébastien Escanyé, de Mosset; le marquis d'Oms de Tort, futur émigré; Ribes, avocat à Perpignan; de la Ferrière, d'Ille; l'abbé Mathieu, de Perpignan; Isidore Lavila, de Mosset; Siau, de Perpignan; enfin, François-Xavier de Lucia, qui devint procureur général syndic du département.

Au Conseil du district de Perpignan, on remarquait Foulquier, de Saint-Paul-de-Fenouillet; Cassanyes, de Canet; Isidore Muxart, Birotteau, A. Tastu de Perpignan : ce dernier devint procureur syndic du district.

Le Conseil du district de Céret prit pour procureur syndic Jaubert, et, parmi ses membres figuraient l'avocat Campdoras, Talrich, de Serrallonga, et Companyo, de Céret.

Julien Roca, député aux États Généraux, fut choisi comme procureur syndic par le Conseil du district de Prades, dans lequel siégeait, entre autres membres, un prêtre d'idées avancées, Laurent Delcasso, de Saint-Pierre-dels-Forcats.

En somme, les « Patriotes » — ainsi s'intitulaient les partisans de la Révolution — avaient le dessus à peu près partout. Les « Aristocrates », par

contre, n'avaient obtenu qu'une très faible minorité. Mais, dès ce moment, sur chaque point du territoire, les partis se constituent et s'observent, et tous suivent avec une fiévreuse attention les graves événements de Paris.

Le 14 juin 1790, le « Conseil du département » se réunit pour la première fois dans l'hôtel de l'Intendance, devenu le « Département » : c'est l'hôtel de la préfecture actuelle. A peine cette installation était-elle achevée qu'éclata l'affaire du régiment de Touraine. Ce fut un incident retentissant, et dont il est bien difficile de se faire une idée nette dans le détail en présence de commentaires variés et contradictoires. Soldats et « bas-officiers » (sous-officiers) de ce régiment, en garnison à Perpignan, fraternisaient avec la garde nationale, qui arborait la cocarde tricolore « signe de ralliement de la Nation ». Les officiers, tous aristocrates de marque, voyaient d'un mauvais œil ces compromissions. Le colonel du régiment n'était autre que le vicomte de Mirabeau, frère cadet du grand orateur. On l'appelait *Mirabeau-Tonneau*. Ce gentilhomme, d'opinion très rétrograde, accourt de Paris, se répand en récriminations, puis quitte brusquement la ville en emportant les cravates des drapeaux du régiment, emblèmes inséparables des drapeaux eux-mêmes. Alors, le régiment se soulève. On se saisit du maire, le marquis d'Aguilar, dont Mirabeau a été l'hôte; on conduit le maire à la citadelle et on le retient comme otage. Le colonel était à Toulouse : c'est dans cette ville qu'on put le joindre et lui faire restituer les cravates. Cet incident tumultueux (19 mai-26 juin 1790) avait passionné au plus haut point les esprits. Patriotes et

aristocrates avaient vivement discuté la mutinerie des soldats de Touraine, et l'élan des partis adverses s'en trouva singulièrement accéléré.

Comme partout, les *clubs* envenimaient les querelles locales. Il s'était formé à Perpignan un *Club patriotique* qui rayonnait dans tout le département et qui devint la *Société des Amis de la Constitution*. Parmi ses adhérents on remarquait le procureur général syndic Lucia, homme supérieur, attaché aux idées de réforme et de progrès, mais aussi aux principes d'ordre et de tolérance. Les royalistes créèrent, de leur côté, la *Société des Amis de la Paix* qui vint s'installer en face des *Amis de la Constitution,* dans la rue Fontfroide. Tel était l'état des esprits que l'élection d'un maire révolutionnaire, l'abbé Guiter, ne put s'accomplir sans qu'on en fût venu aux mains (5 décembre 1790).

La Constitution civile du Clergé ajouta aux passions. Aussitôt promulguée, elle souleva, en Roussillon, les mêmes difficultés qu'ailleurs. Lucia et les patriotes avaient dénoncé au Conseil du département l'attitude des curés qui refusaient de lire au prône la nouvelle loi. Sa mise à exécution créa tout naturellement un schisme. Parmi les curés, les uns consentirent à prêter serment, les autres refusèrent. Les premiers furent appelés « constitutionnels » ou « assermentés » ; les seconds, « réfractaires » ou « insermentés ». La Constitution civile portait élection des évêques par le peuple : le 1er février 1791, Deville, curé de Saint-Paul-de-Fenouillet, fut élu « évêque du département des Pyrénées-Orientales » à la place de Leyris-Desponchez. A la ville, dans chaque village, dans chaque paroisse, la lutte était

désormais ouverte entre clergé constitutionnel et clergé réfractaire. Les catholiques attachés à la discipline orthodoxe et aux directions de Rome refusaient au clergé constitutionnel toute autorité; de son côté, le pouvoir civil considérait le clergé réfractaire comme en état de rébellion. Moines et curés se cachèrent, se réfugièrent dans les campagnes, particulièrement en Vallespir. Plusieurs, dès ce moment, émigrèrent. Ils furent suivis par des fidèles de toutes les classes de la société, surtout par des nobles. La plupart de ces mécontents s'installèrent à Figuères, d'où ils surveillaient les événements et entretenaient sur la frontière un état permanent d'inquiétude. L'émigration fut interdite, considérée par le gouvernement comme un crime; les biens des émigrés furent ensuite saisis et vendus au profit de la Nation. De même, les biens des couvents furent confisqués et mis en vente. Les « Biens Nationaux » ainsi vendus devinrent des objets de spéculation. De nombreuses églises furent désaffectées dès ce moment.

Pourtant, il n'était pas encore question de république. Les éléments les plus avancés croyaient à la possibilité d'une monarchie constitutionnelle. La fuite et l'arrestation de Louis XVI à Varennes dissipèrent cette illusion.

A la nouvelle que le roi avait tenté de passer à l'étranger et avait été arrêté, puis ramené prisonnier à Paris, la France entière fut ébranlée : la foi monarchique était frappée à mort. L'idée qu'il fallait fonder l'État nouveau sur une autre base que la royauté fit, à Paris et dans les provinces, des progrès immédiats : en Roussillon, comme partout, le

contre-coup de l'incident de Varenne détermina la naissance d'un parti républicain.

Déjà, le 29 juin 1791, l'un des membres du conseil général, Foulquier, écrivait de Saint-Paul-de-Fenouillet à Lucia en se déclarant « républicain » et en parlant de ses amis les « républicains ».

A mesure que les événements précipitaient la marche de la Révolution, les esprits s'échauffaient chez nous de plus en plus. Voici qu'un nouvel incident militaire surgit au mois de décembre 1791. Il y avait, en ce moment, à Perpignan deux régiments d'infanterie, le 20e (ci-devant Cambrésis) et le 70e (ci-devant Médoc), plus le 12e bataillon de chasseurs et deux compagnies du régiment d'artillerie de La Fère, détachées à Perpignan depuis le 18 mars. En de fréquentes occasions s'était manifesté le dissentiment qui existait entre les officiers et les patriotes. Le comte de Saillans, commandant le 12e chasseurs, était le plus hostile aux idées nouvelles. Il se fit l'âme d'un complot qui n'allait à rien de moins qu'à livrer la Citadelle aux Espagnols. Le maire Guiter eut vent de l'affaire et agit vigoureusement. Le comte de Saillans, découvert, prit la fuite; il alla alors organiser une nouvelle conspiration au Camp de Jallès, mais il fut pris peu après et mis à mort par des paysans. Le recours à l'étranger était la tentation des « aristocrates » aux abois; c'était, en même temps, l'écueil de leur opposition, car le sentiment français y répugnait, et les « patriotes » puisaient dans l'indignation du peuple le meilleur de leur force. L'administration départementale avait fait arrêter plusieurs complices du comte de Saillans, militaires ou civils, pour les déférer à la Haute cour d'Or-

léans : ils n'y arrivèrent pas, car le peuple les massacra à Versailles, le 4 septembre 1792 (massacres dits « de septembre »).

Cependant, la crise économique prenait les proportions d'un désastre national. Survenant à un moment de détresse financière, après de mauvaises récoltes et le ralentissement du courant économique, la Révolution avait trop fortement secoué le corps social pour n'en avoir pas ébranlé, en quelque sorte, la santé.

Le malaise social se traduit aux yeux par la dépréciation monétaire. Une monnaie de papier fut créée, les *assignats nationaux*. Or, le cours des assignats baissait chaque jour. Déjà, le 26 janvier 1791, Lucia écrivait : « La perte des assignats est forte, elle est de 30 % et personne n'en veut. » Un double prix se créait sur toutes les marchandises, l'un en espèces, l'autre en assignats, et, chaque jour, l'écart entre les deux prix allait s'élargissant.

Pour remédier à cette anomalie, les autorités municipales et départementales pressent, à la Monnaie, l'émission de « pièces d'un sou », pour aider aux transactions, et la frappe de pièces de 15 et 30 sous, grâce à l'argenterie enlevée aux couvents et aux églises supprimées ; ces espèces étaient destinées à garantir l'échange des assignats.

Mais la crise de confiance ne faisait que s'aggraver. L'émission de *billets patriotiques* (25 mars 1792), la création d'une boulangerie municipale et la formation d'un syndicat de boucherie acceptant ces billets ne furent que des palliatifs insuffisants. Il fallut recourir aux mesures de rigueur, d'autant plus

déprimantes et vexatoires; le 7 avril 1792, la municipalité de Perpignan prit un arrêté aux termes duquel les denrées de premières nécessités (pain, viande, vin et huile) ne pouvaient avoir qu'un prix unique, fixé d'office, et payable indifféremment en espèces ou en billets. C'était le cours forcé avec tous ses inconvénients, et, dans ces conditions, la crise ne pouvait que se perpétuer.

La nervosité des populations n'en devenait que plus menaçante, et tout devenait prétexte à l'agitation. Les haines privées se donnaient carrière à la faveur des divergences politiques. Le carême et la semaine sainte de 1792 provoquèrent une recrudescence de dévotion chez les uns, un nouvel accès de sévérité chez les autres à l'égard des prêtres réfractaires qui officiaient encore. Ceux-ci profitèrent des cérémonies et des devoirs de la conscience pour exiger de leurs fidèles, à l'approche de Pâques, le serment de ne jamais entendre la messe d'un assermenté; ils refusèrent la communion à quiconque ne voulait pas prêter ce serment; ils refusèrent également l'absolution à quiconque avait acquis des domaines nationaux. Il y eut des manifestations et des contre-manifestations. La municipalité prit alors des arrêtés pour expulser « tous les prêtres remplacés dans leurs fonctions publiques ». La Législative, avant de se séparer, déclara banni du royaume tout prêtre qui ne prêterait pas le serment exigé par la loi, et qui, par conséquent, n'adhérerait pas à la Constitution civile.

Il ne restait plus en place que les assermentés, c'est-à-dire ceux que le pouvoir civil reconnaissait, mais dont les Catholiques purs ne voulaient pas.

Beaucoup cessèrent alors de demander les sacrements à des ministres officiels que Rome condamnait comme schismatiques; la vie religieuse fut à peu près suspendue dans le pays, tandis que l'émigration devenait plus générale, favorisée par la proximité de la frontière et la propagande de ceux qui, réfugiés à Figuères et déjouant toutes les surveillances, ne cessaient d'entretenir des relations suivies avec leurs amis connus ou secrets.

Ce qui sauva la France et la Révolution, ce fut, à n'en pas douter, le péril extérieur. La déchéance de Louis XVI, la déclaration de la *Patrie en danger,* autant de manifestations du *patriotisme.* Un souffle d'ardeur nationale passe alors à travers le pays. On vote avec joie pour la *Convention Nationale* qui va incarner la France; on s'apprête à prendre les armes pour défendre la liberté, et voici que pour la première fois *La Marseillaise* est chantée à Perpignan où vient de se former une « Compagnie franche ». L'enthousiasme déborde. Aux jeunes gens se joignent les hommes mariés : ce sont « les volontaires de 92 », qui se lèvent et la vivacité catalane consacre, à cette heure solennelle, le don de soi que le Roussillon a consenti jadis à la France monarchique.

Aux termes de la Constitution, les électeurs formaient les assemblées primaires de canton pour nommer les délégués appelés eux-mêmes à désigner les députés. Cette élection à deux degrés eut lieu les 26 août et 2 septembre 1792. Les députés envoyés par notre département à la Convention furent : Guiter, maire de Perpignan; l'avocat Birotteau;

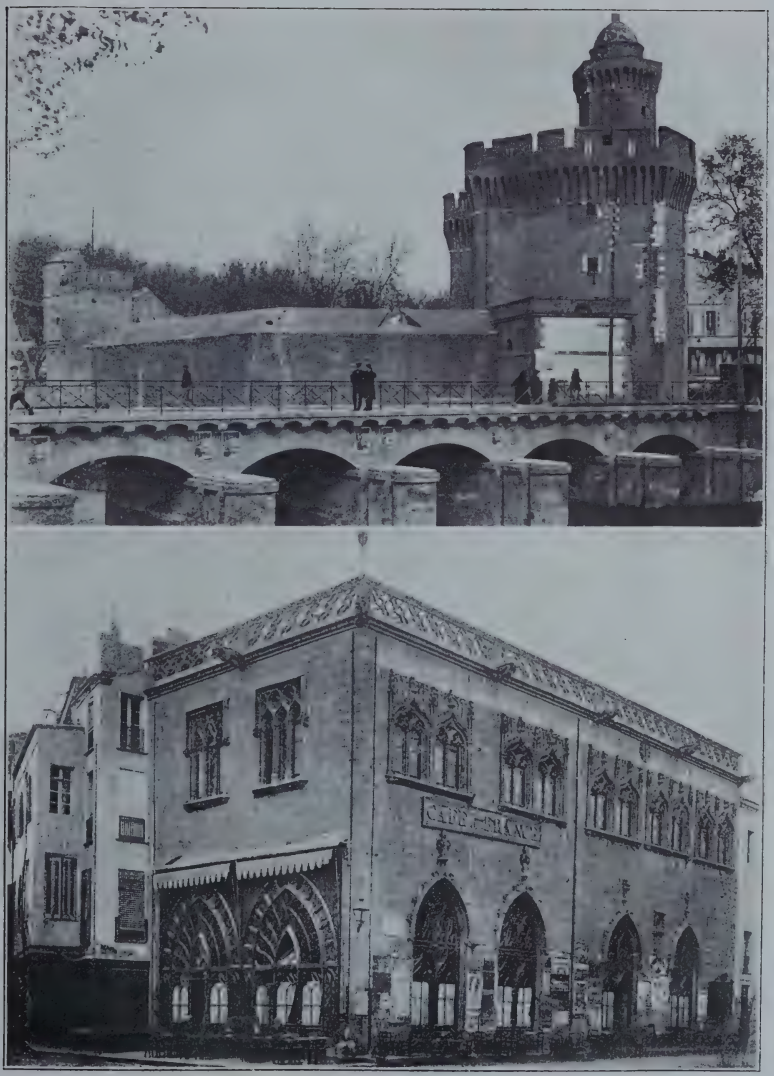

Le Castillet. (*Phot. Sites et Monum. du T.C.F.*) — La Loge de mer (*Perpignan*).
PL. XIV.

Fabre, docteur en médecine, de Saorle, près Vinça; Cassanyes, médecin à Canet; Montégut, cultivateur d'Ille-sur-Tet. En outre, deux prêtres défroqués, Delcasso et Chambon, furent nommés suppléants. Parmi les cinq « Conventionnels », on comptait deux modérés, Guiter et Fabre; un « Girondin », Birotteau; deux « Montagnards », Montégut et Cassanyes, le premier peu instruit et de caractère médiocre, l'autre intelligent et audacieux. La proclamation de la République — implicitement décrétée à Paris le 22 septembre 1792, officiellement le 25 — fut accueillie avec transports à Perpignan où le parti des « Patriotes » dominait de plus en plus.

Presque en même temps, le 9 octobre, Lucia succédait à Guiter comme maire de Perpignan. Après avoir été procureur général syndic du département, il avait été député à la Législative; rendu maintenant à sa ville natale, il en devenait le premier magistrat. C'est surtout dans ses nouvelles fonctions qu'il donna la mesure de ses vertus. Dans une adresse qu'il envoyait à la Convention, le 25 octobre, Lucia disait : « Chargés de l'exécution de vos décrets, nous ne souffrirons point qu'il soit porté la moindre atteinte à la sainteté de la Loi. Nous sommes républicains; elle régnera seule ou nous mourrons pour elle ». Fidèle à ses idées de sagesse, il ne cesse de se dire l'ennemi des « factieux » et de flétrir les « hommes de sang » qui « ne rougissent pas de prêcher le meurtre et la révolte ». Jacobins exaltés, maratistes fougueux avaient, dans le maire de Perpignan, un adversaire convaincu. Et, lorsque après les élections départementales du 11 novembre le Conseil du département se fut donné pour

président Sérane, dont les opinions étaient conformes à celles de Lucia, un petit groupe d'hommes se trouva formé, dévoué à l'intérêt public, prompt à épargner aux administrés les excès révolutionnaires, prêt à tout pour défendre la frontière contre la menace espagnole de plus en plus redoutable.

A la fin du mois de septembre suivant, Lucia reprit les fonctions de procureur général syndic; avec Sérane, Roussel, La Ferrière et Moynier, il assura la marche à peu près normale de tous les services, malgré la fièvre populaire que les échos de la Convention ne cessent plus d'entretenir et d'accélérer.

Le procès de Louis XVI, qui se termina par la condamnation et l'exécution du roi (21 janvier 1793), obligeait nos Conventionnels à manifester leurs opinions. Birotteau reconnut Louis XVI coupable et passible de la peine de mort, mais avec sursis jusqu'à la paix; Guiter, Girondin décidé, mais républicain assez pâle, reconnaissait la culpabilité de Louis XVI, mais le déclarait inviolable; Fabre, malade bien à propos, garda la chambre durant tous les débats et fut ainsi dispensé de se prononcer; Montégut et Cassanyes votèrent délibérément la mort de « Capet ».

Quant à l'esprit public en Roussillon, à cette époque, il est défini en ces termes dans une lettre de Lucia : « Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir l'esprit public à la hauteur où il doit être. Militaires, citoyens, corps administratifs, tout marche d'accord. Le « Maratisme » ne fait aucun progrès : le républicanisme, l'indivisibilité de la République est le vœu commun. Nous ne redoutons point l'ennemi extérieur, mais nous faisons des

vœux pour que la Convention, faisant une fois entière justice des intrigants, nous permette de croire qu'elle veut sincèrement, comme nous, que tout plie sous l'autorité de la loi ».

C'est bien de la Convention elle-même que Lucia redoutait l'écroulement de ses rêves : l'avenir devait bientôt justifier ses craintes.

Entre Girondins et Montagnards, la lutte était devenue terrible au sein de la Convention. A mesure que le péril étranger croissait, les esprits s'échauffaient, s'habituaient aux mesures extrêmes. La Commune de Paris stimulait le zèle de la Montagne et dictait sa conduite à l'Assemblée. Le 31 mai 1793, Paris soulevé réclame l'arrestation de vingt-deux députés girondins. Birotteau, député des Pyrénées-Orientales, est du nombre. Il s'échappe, va à Lyon, y fomente l'insurrection contre la Convention.

A Perpignan et dans le département, la « Révolution du 31 mai » avait provoqué des protestations véhémentes. La *Société populaire* de Perpignan, notamment, qui réunissait les plus ardents patriotes, suivait, à cette date, Birotteau et Guiter. De Lyon, Birotteau entretenait une active correspondance avec ses amis, et l'une de ses lettres servit un peu plus tard à faire condamner à mort l'un de ses partisans, Dougados. La Terreur commençait. Sérane, Escalaïs, Fabre devaient payer un peu plus tard de leur vie leur attachement aux idées girondines, et Lucia lui-même se vit contraint de résigner ses fonctions. Il devait mourir de maladie à Paris le 24 mai 1794.

Partout, la Montagne prenait le dessus. Dans les Pyrénées-Orientales aussi, les plus chauds prenaient

la tête du mouvement, et Cassanyes devenait, après Lucia, le véritable inspirateur des Roussillonnais, tandis que Birotteau, ayant quitté Lyon pour se joindre aux Bordelais dressés contre le Gouvernement du Salut public, était livré à une commission militaire et condamné à mort. Delcasso, député suppléant, prit sa place à la Convention, où ses opinions le classèrent tout de suite parmi les plus hardis.

La menace extérieure fournit la véritable explication du triomphe des Montagnards. De même, c'est la guerre avec l'Espagne qui explique la conversion en masse des Roussillonnais aux idées extrêmes que deux seulement sur cinq de leurs représentants à la Convention avaient originairement professées.

Les premiers bruits d'une agression espagnole avaient été répandus au mois de mai 1792. Au cours de l'été et de l'automne suivants, ces bruits commencèrent à prendre consistance. Les autorités locales, saisies d'inquiétude, avaient alors eu l'idée de consulter l'ambassadeur de France à Madrid, et celui-ci, le 19 octobre, leur répondait : « Les dispositions de l'Espagne à l'égard de la France sont malveillantes peut-être, mais éloignées de se manifester par des hostilités. »

Lucia voyait plus clair que le diplomate officiel. Le péril extérieur le préoccupait. Le 5 janvier 1793, il considérait la rupture comme imminente. Écrivant à Servan pour lui demander des troupes et du canon, il ajoute : « La campagne peut s'ouvrir ici d'un moment à l'autre ». Mais les appels de ce sage restèrent vains. La Convention avait envoyé, il est vrai, des

commissaires ; peu favorables à Lucia, dont les idées étaient, à leur sens, trop tièdes, ces commissaires ne proposèrent pas les mesures efficaces que le procureur général syndic avait estimées indispensables.

Pourtant, au moment où les rois se solidarisaient contre la République naissante, le roi d'Espagne, Charles IV, pouvait d'autant moins rester en arrière qu'il appartenait lui-même à la famille des Bourbons. La mort de Louis XVI n'était-elle pas un défi qui l'obligeait à prendre les armes contre les « Régicides » ? En Catalogne, l'esprit public était très surexcité. Les préparatifs militaires étaient d'autant plus actifs que les émigrés français y collaboraient avec ardeur.

Tandis qu'en France le pouvoir exécutif se borne à créer sur le papier une « Armée des Pyrénées-Orientales » qui n'est, suivant le mot de Lucia, qu'« une montre sans ressorts », l'armée espagnole de Catalogne se masse, imposante, sur les Pyrénées. Alors, la Convention prend les devants et, fièrement, déclare la guerre à l'Espagne, le 7 mars 1793. L'enthousiasme patriotique acclame chez nous ce geste audacieux, et l'on danse à Perpignan. Cependant rien n'était prêt pour la lutte. Nos plus vaillants volontaires étaient partis pour de lointaines frontières ; le conflit avec la puissance voisine, bien que prévu dès longtemps par Lucia, prenait les autorités révolutionnaires au dépourvu.

Le 13 mars, trois commissaires de la Convention arrivent à Perpignan. Pendant un mois, ils travaillent sans relâche à élaborer les premiers éléments de la défense. Le 13 avril, nous les voyons à Béziers. A peine y étaient-ils depuis trois jours que le général

espagnol Ricardos, à la tête d'une armée solide et bien pourvue d'artillerie, mettait le pied sur le sol roussillonnais.

L'invasion commença le 17 avril. Elle eut lieu simultanément sur deux points : d'une part, à Saint-Laurent-de-Cerdans ; d'autre part, au col Portell, à l'ouest de Bellegarde. Maureillas, Le Boulou furent enlevés. En vingt-quatre heures, Ricardos se trouva maître de la haute vallée du Tech et de la ville de Céret. A Céret, La Houllière, vieux général qui commandait alors à Perpignan, avait envoyé 3.000 volontaires sous les deux généraux de brigade Villot et Gautier-Kerveguen. Ce petit corps de républicains fut vite rompu, dispersé, obligé de se retirer en désordre sous la protection du canon de Perpignan.

Les Espagnols avaient négligé les forts de Prats-de-Mollo et des Bains, qu'ils savaient dégarnis. Toutefois, ils ne surent pas profiter du désarroi de nos troupes pour marcher immédiatement sur Perpignan. Ils se répandirent sur les deux rives du Tech, tandis que le col Portell livrait passage à leur grosse artillerie. Puis, ils se mirent à bloquer Bellegarde. Au bénéfice de ce retard, Perpignan put se mettre plus sérieusement en défense.

A l'annonce de l'invasion, les commissaires de la Convention revinrent de Béziers en toute hâte. C'étaient Brunel, Rouyer et Le Tourneur. De concert avec les administrateurs du département, ils lancèrent un vibrant appel aux populations de tout le Midi. L'appel fit écho. En peu de jours, dix mille volontaires affluaient, accourus principalement de l'Hérault, de l'Aude, de la Haute-Garonne, voire du

Gers et du Cantal. Des généraux arrivaient en même temps : de Flers, Grandpré, Solbeauclair, Dagobert. Ainsi se forme cette *Armée des Pyrénées-Orientales* qui devait tant de fois se couvrir de gloire : le jeune et vaillant de Flers en fut le premier général en chef.

La tactique révolutionnaire est, par excellence, la tactique offensive, qui semble convenir si éminemment au tempérament français. De Flers, l'inaugurant en Roussillon, ordonne à Dagobert de surprendre l'ennemi campé en avant du Boulou. Dagobert obéit et engage le combat près de la grande ferme de *Mas Deu*. Des renforts, amenés par de Flers en personne, permettent à Dagobert de se bien tenir, et notre artillerie réussit à déblayer la plaine et les monticules voisins, lorsque, à la chute de la nuit, une panique s'empare brusquement des troupes trop neuves qui luttent si vaillamment depuis plusieurs heures. Le cri de « Sauve-qui-peut! », malencontreusement poussé par les gendarmes nationaux du général Dugua, affole littéralement les jeunes volontaires, qui cèdent tout à coup le terrain et courent se réfugier derrière les remparts de Perpignan (19 mai). Ricardos ne les poursuit pas, fidèle à son principe de lenteur, et les républicains reprennent courage.

Campé au cœur du Roussillon, l'Espagnol obligeait cependant la Convention à prendre des mesures plus importantes. Un petit corps de volontaires ne pouvait suffire à déloger l'envahisseur : la France était ouverte de ce côté à l'étranger. Les représentants du peuple, commissaires de la Convention, furent chargés d'y pourvoir. Gaston, Fayau, se joignirent, en mai, à Brunel et à Le Tourneur.

Ces quatre représentants sont remplacés bientôt par Leyris, Bonnet, Projean, Fabre et Espert. Puis Gaston revient pour remplacer Espert, tandis que Cassanyes vient remplacer Projean (15 juillet). Ce fut Cassanyes surtout qui, grâce à son activité, décida de la revanche.

Pendant qu'on avisait du côté français à réparer les effets de la négligence passée, les Espagnols s'établissaient solidement sur le territoire reconquis par leurs armes. Ils tiennent Corneilla-del-Vercol, Elne, Argelès. Les forts de Prats-de-Mollo et des Bains ont été facilement occupés. Bellegarde, après une magnifique défense, a cédé à une pluie de mitraille et a capitulé le 25 juin. Le 13 juillet, Ricardos porte son quartier général à Trouillas. Au sud de Perpignan, les Français, sous la direction du colonel Vialis, chef du génie, avaient formé le « Camp de l'Union », et, le 14 juillet, l'anniversaire de la prise de la Bastille y fut célébré par eux si bruyamment que le général espagnol put entendre, de son camp, cette *Marseillaise* dont les mâles accents déjà célèbres avaient résonné sur tant d'autres frontières en chant de victoire.

Le 17, un duel d'artillerie s'engage, si violent qu'on l'a comparé à la fameuse canonnade de Valmy ; puis les têtes de colonnes de l'armée espagnole s'ébranlent. Mais Cassanyes a harangué les volontaires du Camp de l'Union. Son éloquence enflammée a électrisé les cœurs. D'autre part, Ricardos a atténué l'élan de son attaque en détachant un corps pour aller passer la Tet au nord de Perpignan. L'effort des Espagnols se brise contre nos retranchements et Ricardos recule. L'ère des

succès était ouverte pour l'armée des Pyrénées-Orientales.

Sous les ordres du général Lancaster, gouverneur de Puigcerda, une seconde armée espagnole avait envahi le territoire français. Cette armée de Cerdagne était venue camper au col de la Perche, tout près de Montlouis. Dagobert et Cassanyes y courent avec une poignée d'hommes, et, après un vif combat, le 28 août, non seulement refoulent Lancaster, mais s'emparent de Puigcerda, menaçant l'Espagne chez elle.

Puis Cassanyes et Dagobert se retournent contre le général Crespo, que Ricardos a détaché pour donner la main à Lancaster et à qui un traître a livré Villefranche le 4 août. Le 6 août, un parti ennemi menace Eus. Le conseil de la commune refuse de céder : « Les hommes libres d'Eus, dit-il, ne composent jamais avec des esclaves et ils sont tous prêts à périr plutôt que de trahir le serment qu'ils ont fait à la République ». A cette fière réplique, les Espagnols répondent en mettant le feu au village; mais le 2 septembre, arrivé sur les hauteurs qui dominent la rive gauche de la Tèt, près de la forêt de la Clavera, au lieu dit *Les Llançades*, Crespo se heurte aux vainqueurs de Lancaster et se voit rejeté avec sa division dans le fond de la vallée sur Prades. Les deux combats de la Perche et des Llançades comptent parmi les plus vifs et les plus glorieux de toute la campagne. Les forces de Lancaster étaient anéanties, les troupes de Crespo étaient en déroute.

Cependant, Ricardos lui-même avait conçu le projet de couper la retraite de Dagobert vers la

plaine et de rejeter sur la rive gauche de la Tet le gros de l'armée française. Les commissaires Fabre, Bonnet et Expert, ayant suspendu de Flers, avaient donné le commandement à Barbantane. C'était un choix malheureux. Incapable de manœuvrer, Barbantane ne sut pas arrêter Ricardos qui franchit la Tet le 29 août et s'établit fortement à Corneilla, puis sur les hauteurs de Peyrestortes. Par ce mouvement, l'adversaire avait réussi à couper les nôtres en deux, car, tandis que la majeure partie des troupes républicaines était restée au Camp de l'Union, une division, celle de Montredon, chassée de Corneilla, avait fui sur Salses. Barbantane éperdu avait partagé son sort.

Cette conduite peu digne du général en chef souleva les plus vives protestations dans Perpignan. Aujourd'hui encore, en Roussillon, on dira d'un écervelé qu'il est « un barbantane ». Le pauvre tacticien qui portait ce nom devenu proverbial fut dépouillé en hâte de son commandement. D'Aoust lui succéda, tandis que la division réfugiée à Salses était confiée à Goguet.

Jeune et énergique, d'Aoust opposa un beau sang-froid aux attaques de plus en plus pressantes de l'Espagnol. Ricardos, en effet, s'efforçait de rejeter les troupes du Camp de l'Union dans Perpignan. La ville s'alarme, mais d'Aoust fait bonne contenance dans la nuit critique du 2 au 3 septembre. La situation, néanmoins, demeurait très dangereuse. Il était temps que Cassanyes vînt apporter au gros de l'armée le réconfort de sa présence.

Le 16 septembre, l'éloquent Conventionnel re-

joint à Perpignan son collègue Fabre, et, tout aussitôt, son influence se fait sentir. Ricardos a commis l'erreur de disperser ses forces ; il occupe à la fois Ponteilla, Peyrestortes, Argelès, Prades ; il a même négligé de couper les communications entre Salses et Perpignan. Le 17 septembre, de bon matin, les Espagnols attaquent un poste important que d'Aoust avait établi au Vernet. Les nôtres battaient déjà en retraite, lorsque Cassanyes accourt au pont de la Pierre, les arrête, les harangue, les ramène au feu. Pendant ce temps, d'Aoust a tiré des troupes du Camp de l'Union ; il arrive et se joint au détachement dont le fougueux représentant du peuple a pris en personne le commandement. Alors s'engage un violent combat d'artillerie et de mousqueterie ; les Espagnols, mis en fuite, regagnent leur camp de Peyrestortes. Or, Cassanyes a compris qu'il faut profiter de l'élan des Républicains. Il court à Salses, met en marche Goguet et sa division. Fabre et d'Aoust mènent, de leur côté, les vainqueurs du Vernet. Ceux-ci combattent plusieurs heures à Peyrestortes et leur état de fatigue les empêche de faire l'effort décisif ; mais l'arrivée de Goguet et de Cassanyes leur rend soudain tout leur courage. Les Espagnols sont pris entre deux feux. Le corps de d'Aoust, d'une part, la division de Goguet, d'autre part, se ruent sur le camp ennemi, enlèvent les retranchements. A dix heures du soir, les débris de l'armée de Ricardos étaient en retraite vers le camp de Trouillas. La brillante victoire de Peyrestortes reste, dans nos annales militaires, l'action décisive qui a brisé l'invasion espagnole de 1793 et sauvé, non seulement le Roussillon,

mais encore la France méridionale toute entière.

Le lendemain, Dagobert arrivait de Cerdagne avec sa division par la route d'Estagel. On lui donna aussitôt le commandement en chef que d'Aoust exerçait seulement par intérim. Cassanyes et Fabre, d'Aoust et Goguet auraient voulu courir tout de suite au camp de Trouillas, devenu le quartier général de Ricardos. Dagobert hésita; il perdit deux jours précieux à « ruminer ses idées ». Quand, le 22 septembre, anniversaire de la République, il se résolut à attaquer, il subit, entre Trouillas et Sainte-Colombe une sanglante défaite.

A la suite de cet échec, Dagobert retourne en Cerdagne; Cassanyes l'y accompagne; d'Aoust, reprenant le commandement du corps principal, reforme le Camp de l'Union, tandis que Ricardos recule et fortifie un camp au Boulou. De nouveaux volontaires sont venus de tous les départements du Midi. Le général espagnol le sait : il se décourage. Dans sa propre armée, il compte des jaloux et des insoumis : le duc d'Ossuna, le comte La Union de Las Amarillas. Volontiers, il repasserait les Pyrénées; la Cour de Madrid s'y oppose : il se tient donc sur la défensive et résiste énergiquement aux attaques de d'Aoust. L'ardeur républicaine se dépense dans des épisodes plus brillants que profitables, tels que celui de « la Batterie du sang », entre le Boulou et la Chapelle de Saint-Luc.

Au lieu de continuer le commandement à d'Aoust, le Comité de Salut public envoya un nouveau général en chef, Turreau, qui fut bientôt en désaccord avec les représentants Gaston et Fabre, à ce moment à l'armée. Ceux-ci formèrent un corps de quelque

6.000 hommes, placé sous les ordres du général Delattre, et ils lancèrent ce détachement — dit « Armée de Collioure » — dans l' « Expédition de Rosas ».

C'était là une offensive prématurée. Delattre dirigea trois colonnes en Espagne : l'une par le col Fourcat, l'autre par le col de Banyuls, la troisième par le col des Belitres ; mais il ne put dépasser Llança et Espolla, et fut refoulé. En vain Dagobert, revenu de Cerdagne, avait-il essayé de seconder Delattre par une diversion devant Céret.

Turreau n'ayant pas réussi, le Comité de Salut public le remplaça par Doppet, qui arriva au quartier général, alors à Banyuls-dels-Aspres, le 28 novembre. C'était un ancien médecin, républicain sincère, mais officier médiocrement doué. A défaut de la faveur de Gaston, qui tenait pour d'Aoust, Doppet eut celle de Fabre et aussi l'appui de Hardy, agent du ministre de la guerre Bouchotte. Ce Hardy, modèle du « sans-culotte », s'occupait de tout avec une ardeur brouillonne. Livrée à des influences si diverses et à des directions si mobiles, l'armée des Pyrénées-Orientales manquait de cohésion.

Au commencement de décembre, elle se trouvait fâcheusement disséminée : l'armée de Collioure n'avait que 1.500 hommes le long des Albères, du col de Banyuls à Villelongue-dels-Monts ; d'Aoust, avec 5.700 hommes, occupait, sur la rive gauche du Tech, Banyuls-dels-Aspres, le Pla-del-Rey et la Chapelle de Saint-Luc ; une division, momentanément confiée à La Terrade, était en arrière, de Tresserre à Llauro. Ainsi, sans parler de la division Dagobert, occupée en Cerdagne, les troupes françaises for-

maient trois tronçons. Très éprouvées par les derniers combats et par de fortes pluies récentes, elles étaient surtout désorganisées par la succession trop rapide et l'impéritie des chefs. Ricardos profita de ces circonstances. Sans consulter Doppet, les généraux Raimond et Bernède, d'accord avec les représentants du peuple, ont dégarni le camp de Villelongue pour attaquer Montesquiu. Ricardos se jette alors sur le camp de Villelongue et s'en empare, tandis que les nôtres s'enfuient jusqu'à Argelès. Et Hardy d'écrire à Bouchotte : « La perte de Villelongue est due à l'indigne conduite de nos chefs et à l'ambition qui les dévore, à l'inhumanité qu'ils montrent à l'égard des soldats... Ils sont presque tous des ex-nobles. »

Le 15 décembre, Ricardos se rendait maître de Banyuls-sur-Mer; Delattre était en retraite sur Collioure et la reprise de Villelongue par Doppet, le 18, ne compensait qu'en partie les revers des jours précédents. Parmi les braves qui se distinguèrent dans cette journée du 18 décembre, une mention toute spéciale doit être faite de Lannes, alors capitaine au 2e bataillon du Gers. Aussitôt après ce succès qui, du moins, sauvait son honneur, Doppet, malade, remit le commandement à cet intérimaire toujours prêt qu'était d'Aoust.

Avec sa lenteur ordinaire, Ricardos reprenait maintenant l'avantage et fortifiait ses positions. Il dirigea un de ses lieutenants, La Cuesta, sur Collioure et Port-Vendres. L'attaque espagnole vint du côté de Cosprons. Le fort Saint-Elme ayant été livré à l'ennemi par le traître Duffau, Port-Vendres succomba. Le représentant Fabre fut tué dans le com-

bat et les nôtres reculèrent sur Collioure. Mais Collioure, défendue par Manneville, dut capituler à son tour : l'armée de Delattre se trouva donc rejetée sur Argelès ; elle était d'ailleurs presque réduite à rien par les défaites successives qu'elle avait subies depuis trois semaines.

La situation était redevenue grave. « L'ennemi — mandait au Comité de Salut public le représentant Gaston — n'a qu'un pas à faire pour s'emparer de Perpignan, et c'est apparemment la dernière lettre que je vous écris. »

Ricardos ne se risqua point à ce pas et se borna à prendre, tout à son aise, ses quartiers d'hiver. Il s'installa derrière ses retranchements établis au Boulou et à Collioure, couvrant ce vaste camp au moyen d'avant-postes installés à Saint-Ferréol et à Saint-Luc. Ce qui restait de l'armée des Pyrénées-Orientales s'enferma, de son côté, dans le Camp de l'Union : la situation de cette armée était à cette heure lamentable. Le Comité de Salut public se rendit compte que, pour fournir une nouvelle campagne, elle avait besoin d'une refonte totale. Par arrêté en date du 2 nivôse an II (23 décembre 1793), tous les représentants en fonctions dans les Pyrénées-Orientales furent rappelés. Deux nouveaux représentants furent désignés, Milhaud et Soubrany ; enfin un nouveau général en chef fut nommé, c'était l'intrépide Dugommier.

La plupart des généraux arrêtés ou destitués, le tribunal militaire révolutionnairement organisé, telles furent les premières mesures des nouveaux représentants. Dagobert fut admis à se justifier à

Paris; mais Bernède au Camp de l'Union, d'Aoust et Delattre à Paris, subirent la peine de mort. Les fournisseurs de l'armée se virent menacés du même sort, et l'un d'eux fut guillotiné à Narbonne, le 29 janvier 1794. Le général de Lamer, chargé de l'intérim du commandement en chef en attendant l'arrivée de Dugommier, partagea avec Milhaud et Soubrany la lourde tâche de réorganiser l'armée. « Les deux tiers manquent d'armes, d'habits et de souliers », écrivent les représentants du peuple. Il fallait réunir des munitions et des vivres, renouveler l'armement, assurer les services administratifs, créer des ambulances, augmenter le nombre des hôpitaux et en améliorer la tenue, fortifier la discipline. Actifs et implacables, Milhaud et Soubrany agirent en tout suivant les principes du terrible Comité dont ils étaient les commissaires.

L'heure était aux partis extrêmes. Convaincus que la population était trop tiède, les représentants multiplient les arrestations et expédient au tribunal révolutionnaire de Paris maint suspect : Sérane et Fabre, collaborateurs de Lucia, sont du nombre. La Société populaire, sous l'impulsion des représentants, rachète ses manifestations girondines de naguère en faisant du zèle. Le 1er février 1794, elle est félicitée par eux, car elle a décidé de faire abattre les signes extérieurs du culte catholique, notamment « les soi-disant saints qui montaient la garde dans les rues ». Le culte révolutionnaire de la Raison était le seul qui fût admis par Soubrany et Milhaud. Églises fermées ou converties en magasins; statues de saints enlevées, brisées ou brûlées; cloches envoyées à la Monnaie; calendrier

Le Roussillon sous la Révolution. (*Pyrénées-Orientales.*)

PL. XV

républicain substitué à l'ancien; chasse aux suspects : c'étaient, en Roussillon comme ailleurs, les effets du triomphe complet des Montagnards.

Comme dans la plupart des anciens évêchés, la cathédrale était convertie en temple de la Raison, et la déesse nouvelle était encensée à Saint-Jean. En vain les modérés essayèrent-ils de s'opposer à l'organisation de la Terreur dans Perpignan. Deux nouveaux représentants, Chaudron-Roussau, Châteauneuf-Randon, sont venus aider Milhaud et Soubrany. La police est leur affaire. Les clubs sont épurés; Escalaïs est guillotiné sur la Loge.

Mais notre pays était menacé par l'étranger; l'Espagnol campait au Boulou et le souci de la défense primait jusqu'aux plus ardentes querelles politiques.

Dugommier arriva à Perpignan le 27 nivôse (16 janvier 1794). Quatre jours plus tard, il est au Camp de l'Union. Tandis qu'il achève de réorganiser l'armée, Dagobert, dont le projet d'offensive en Cerdagne agrée au Comité de Salut public, ouvre la campagne du printemps, le 6 avril, en entrant à Bellver; de là, il marche sur la Seu d'Urgel dont il frappe les habitants d'une forte contribution ; mais, se sentant malade, il doit battre en retraite et il expire le 18 à Puigcerda, laissant la réputation d'un soldat hardi, courageux et capable, par instants, d'une véritable inspiration. Son plan d'invasion en Catalogne eût peut-être réussi à dégager tout de suite le Roussillon : ce plan ne survécut pas à Dagobert, et l'intérêt se concentra aussitôt sur Dugommier.

Celui-ci avait enfin réussi à mettre ses troupes

sur pied de guerre. L'armée des Pyrénées-Orientales est maintenant « régénérée et pourvue de tout ce qui doit lui assurer la victoire », suivant l'expression des représentants Milhaud et Soubrany. Ceux-ci, aux côtés du général en chef, surveillent et, parfois, inspirent ses décisions. Sur 27.000 hommes dont dispose ce commandement collectif, 9.000 appartiennent à la dernière levée, hommes ardents, mais mal instruits. Aussi les 18.000 anciens forment-ils la première ligne. Leur objectif immédiat sera d'enlever l'un de ces deux points essentiels : Bellegarde ou Saint-Elme. Augereau dirige l'aile droite; Pérignon, le centre; Sauret, la gauche. Le quartier général est porté à Pollestres, puis à Nils. Le général Despinoy est chargé de le garder et aussi d'exercer les troupes de seconde ligne. En face, l'armée espagnole avait maintenant pour chef le comte La Union de las Amarillas, l'ancien et peu respectueux lieutenant de Ricardos. Elle était inférieure en nombre à l'armée française, mais supérieure en artillerie, en cavalerie, et surtout très fortement retranchée.

Dugommier conçoit le dessein d'attaquer la droite des Espagnols et de couper leurs communications entre Le Boulou et Collioure. Le 8 floréal (27 avril), il ébranle sa propre droite et donne le change à La Union. Ce mouvement détermine les deux combats de La Palmera (27 et 28 avril), où Augereau, avec la légion dite des « Allobroges », se distingue et demeure vainqueur. Mais comme La Union a porté aussitôt le meilleur de ses forces de ce côté, Augereau recule sur Oms. La feinte avait donc réussi.

Pendant ce temps, Dugommier assied son quartier général à Banyuls-dels-Aspres et se saisit des Albères. Montesquiu est enlevé brillamment par Pérignon. La Union s'aperçoit alors que son adversaire sépare son armée en deux. Il perd du temps, hésitant sur la tactique à suivre ; il laisse Dugommier arriver avec le gros de ses forces, et, le 1er mai, s'engage la grande bataille du Boulou.

Dès 4 heures du matin, les Français remontent en même temps les deux rives du Tech. Les batteries espagnoles sont enlevées vivement par le général Lemoine ; le général Quesnel, avec ses cavaliers, prend les équipages en tête, pendant que le général La Barre, avec ses cavaliers aussi, franchit le pont de Céret dont Augereau a ouvert le passage. Il tombe ainsi sur le derrière de l'ennemi. Alors, c'est la déroute au camp espagnol : cavaliers et fantassins ne songent qu'à fuir, et, sachant la route de Bellegarde au pouvoir des Républicains, ils prennent par la petite vallée de Riunoguès qui aboutit au col Portell.

La Union laissait aux mains de Dugommier, outre sa riche vaisselle, 2.500 prisonniers, 140 pièces de canon, 800 mulets chargés de bagages et des effets de campement pour 20.000 hommes. Une aussi belle victoire fut saluée avec enthousiasme dans la France entière. La Convention décréta que « l'armée des Pyrénées-Orientales avait bien mérité de la Patrie ».

Au lieu de poursuivre les vaincus, Dugommier préféra investir les places du littoral. Il détacha 14.000 hommes avec mission de s'emparer des hauteurs qui dominent le fort Saint-Elme, Port-

Vendres et Banyuls-sur-Mer. En même temps, Pérignon menace Bellegarde et Augereau se dirige sur Arles et Saint-Laurent-de-Cerdans.

La Union put donc refaire son armée à Figuères sans y être inquiété; mais toute la côte fut bientôt aux mains des Français, y compris Collioure. Ce fut le général espagnol Navarro qui signa la capitulation aux termes de laquelle était rendue « au Peuple français cette partie de la République que la trahison avait livrée ». Et les deux représentants du peuple écrivent à cette occasion à la Société populaire de Toulouse la relation suivante : « Le fort Saint-Elme, qui s'appellera désormais *Fort du Rocher*, a été foudroyé par notre artillerie et ne s'est rendu qu'après avoir été englouti sous ses ruines. Port-Vendres a été évacué en même temps... Enfin, aujourd'hui, 9 prairial, nous avons vu sept mille esclaves, sur lesquels le despote de Madrid pouvait le plus compter, déposer leurs armes aux pieds des hommes libres triomphants. » A la nouvelle de ces succès, la Convention décréta, le 15 prairial (3 juin 1794), que « l'armée des Pyrénées-Orientales ne cessait de bien mériter de la Patrie », et que, sur la place de Banyuls-sur-Mer, où Navarro avait capitulé, un obélisque de granit serait élevé avec cette inscription : « *Ici sept mille Espagnols déposèrent les armes devant les Républicains et rendirent à la valeur ce qu'ils devaient à la trahison.* »

Interrompue un moment par l'absence de Dugommier, qui dut aller soigner une blessure reçue au siège de Collioure, l'offensive contre La Union reprit dès son retour au camp. Le général espagnol,

refusant de reconnaître la convention signée par son lieutenant Navarro, avait incorporé dans ses troupes les hommes qui avaient rendu leurs armes à Banyuls, violant ainsi manifestement la capitulation et le droit des gens.

Pour répliquer à cette mauvaise foi, il fut décidé que l'on ne ferait plus de prisonniers parmi les soldats ennemis et que les émigrés français qui seraient saisis en Espagne seraient retenus en otage. Coup sur coup, Campredon, Ripoll furent occupés; les Républicains, naguère encore envahis, devenaient envahisseurs à leur tour.

Cependant, Bellegarde tenait encore. Pour sauver la garnison héroïque qui s'y défendait contre nous sous la direction du brave Vallesentaro, La Union essaya d'une attaque générale : il fut battu à Saint-Laurent-de-la-Muga par Augereau, après une action sanglante où 9.000 Français eurent raison de 20.000 Espagnols.

Bellegarde devint alors l'objectif de toutes les forces dont Dugommier disposait. Lui-même avait assis son quartier général au village d'Agullana, et, le 18 septembre, Bellegarde capitulait. En décrétant à nouveau, à cette occasion, que l'armée des Pyrénées-Orientales ne cessait de bien mériter de la Patrie, la Convention ordonna une fête nationale, dite « Fête des Victoires », pour célébrer l'entière évacuation du territoire. Bellegarde reçut le nom de « Sud-Libre ».

On pouvait croire la campagne terminée : Dugommier ne voulait cependant pas laisser son adversaire hiverner paisiblement dans les retranchements qu'il avait établis, et qu'on appelait les *Lignes de*

Figuères. Il attaqua ces lignes le 17 novembre et périt lui-même glorieusement au milieu de la victoire.

Le 20 novembre, le lieutenant de Dugommier, Pérignon, et le représentant Delbrel, successeur de Milhaud et Soubrany, achevaient de mettre en déroute l'armée espagnole. La Union lui-même fut tué ; dix mille Espagnols restèrent sur le champ de bataille, trois cents pièces de canon furent conquises, et Figuères ouvrit ses portes le 28. La prise de Rosas par Pérignon, le 3 janvier 1795, termina brillamment cette belle et fructueuse campagne.

Pendant ce temps, Thermidor avait mis fin au régime de la Terreur. Delbret, Goupilleau et Vidal, tous modérés, avaient remplacé les représentants rappelés. Un peu plus tard, Pelet et Projean vinrent relever leurs collègues, qui avaient demandé à rentrer au sein de la Convention.

Pour diriger la campagne qui devait s'ouvrir au printemps de 1795, le général Schérer fut désigné. De son côté, l'armée espagnole reformée péniblement sous Gérone, était confiée à un chef nouveau, José Urrutia.

Un combat sur la Fluvia, le 14 juin, permit à Schérer d'établir de fortes positions en pays ennemi, suivant les instructions essentiellement défensives qu'il avait reçues. Mais, en Cerdagne, les Espagnols reprirent, à leur tour, l'offensive ; deux généraux espagnols, La Cuesta et Oquendo, attaquèrent le général Charlet qui commandait notre division de Cerdagne. Bellver fut pris ; Montlouis, menacé. La

paix de Bâle arrêta alors les opérations. Mais les volontaires hardis qui avaient tant de fois montré leur valeur dans l'armée des Pyrénées-Orientales, en Roussillon, en Cerdagne et même en Catalogne, ne terminaient point là leur carrière : les divisions Augereau, Pérignon, Sauret et Charlet, dont nous avons vu les premiers exploits, devenues de véritables troupes d'élite, seront incorporées dans l'armée d'Italie et feront mieux encore lorsqu'elles auront pour chef un Bonaparte.

Le 3e jour complémentaire de l'an III (19 septembre 1795), les troupes de l'ancienne armée des Pyrénées-Orientales destinées à l'armée des Alpes passent à Perpignan. C'est le représentant Bousquet qui préside à leur mise en marche. C'est lui aussi qui préside, dans notre pays, à la réorganisation administrative de l'an IV. Il fait cesser l'état de siège qui, depuis trois ans, pesait sur Perpignan et met en pratique la Constitution de l'an III, dite « Constitution directoriale ».

Il s'agissait d'abord de procéder aux élections. Cassanyes fut élu au Conseil des Cinq-Cents ainsi que Guiter, Montégut, Delcasso et Izos (Jacques), de Prades : ce dernier remplaçait le trop timide Fabre, tandis que les quatre autres Conventionnels bénéficiaient à nouveau de la confiance des électeurs. L'administration du département fut ensuite élue : elle comprend Arago, père du célèbre astronome, Jalabert, La Ferrière, Bordes et Tastu (Abdon-Sennen). Pendant que le Directoire se débat contre les difficultés que l'on sait, l'administration des Pyrénées-Orientales s'applique à gérer au mieux

les intérêts locaux, à réparer les maux de la guerre et de la Terreur.

Dès la première séance, qui a lieu le 8 brumaire an IV (30 octobre 1795), La Ferrière est élu président; Pons, secrétaire. Cassanyes, le député actif par excellence, s'emploie pour leur obtenir des subventions et aussi des modérations d'impôts. Il fait retrancher 12.000 francs au montant primitivement fixé. En même temps, il demande le creusement d'un canal de Narbonne à Perpignan, l'amélioration des routes. Par malheur, le gouvernement manque d'argent; c'est en vain qu'il imagine les « mandats territoriaux » gagés sur les biens nationaux : le nouveau papier-monnaie partage le sort des anciens assignats.

Les à-coups de la politique générale, sous le régime instable qui résultait de la Constitution directoriale, retentissent en Roussillon comme ailleurs. Les administrateurs se succèdent. A l'expiration de son mandat aux Cinq-Cents, Cassanyes entre à l'Administration du département. Il y représente le parti de gauche, tandis que les émigrés, les prêtres réfractaires et tous les éléments de réaction travaillent à faire pencher à droite l'axe du pouvoir. Mais, toujours en quête de nouvelles tâches, Cassanyes se distingue surtout par l'appui qu'il donne à Augereau, revenu à Perpignan comme commandant de la 10e division militaire et chargé de ramasser les éléments d'un corps d'armée. Ce fut un détachement de ce corps qui fit un jour la curieuse expédition de Saint-Laurent-de-Cerdans.

Les émigrés repassaient la frontière et l'on savait qu'à Saint-Laurent bon nombre d'entre eux

se cachaient. Les administrateurs décidèrent d'y mettre ordre. Le 14 mars 1798, Cassanyes, accompagné d'Albert, aide de camp d'Augereau, va surprendre Saint-Laurent et ramasse une quinzaine de prisonniers dont un est même condamné à mort.

A dire vrai, cet exploit était chez nous la dernière victoire de l'esprit de 93. L'autorité dont Cassanyes jouit encore tient plus aux services rendus qu'au prestige des opinions. La période révolutionnaire touche à sa fin : le coup d'État du 18 brumaire est proche

XV

LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

L'organisation définitive du département. — Les Pyrénées-Orientales sous le premier Empire, le préfet Martin. — L'opposition à l'Empire et à la Restauration. — La tentative espagnole de 1815 : Castaños. — Les visites princières. — La lutte des partis : l'exil de Cassanyes, le député Durand. — La monarchie de Juillet : Castellane et le Roussillon sous Louis-Philippe. — Le choléra. — Le banditisme : les « Trabucayres ». — La politique ; Arago. — Le coup d'État ; le général Rambaud. — La rivalité de Durand et de Pereire, le « rastell ». — Les progrès du parti républicain. — Les troubles de 1870-1871 ; rôle d'Escarguel. — Les élus du département de 1875 à 1878. — Les transformations de Perpignan depuis les débuts du XIXe siècle. — Les progrès du rail dans le département et le développement économique. — Le mouvement intellectuel : instruction publique, établissements scientifiques. — L'agriculture. — Les études historiques ; le culte du passé en Roussillon.

L'armature administrative du département date du Consulat. C'est alors, en l'an VIII (1800), qu'apparaissent les arrondissements, les préfets, les Conseils de préfecture, les Conseils généraux, les Conseils d'arrondissement, les sous-préfets, les tribunaux civils, et, dans son ensemble, toute l'organisation judiciaire et financière qui subsistera désormais. Le 14 avril 1800, l'Administration centrale du département, établie sous le précédent régime, installe le premier préfet des Pyrénées-

Orientales, Charvet de Nancy. Le nouveau venu distribue ses services dans l'Hôtel du Département, qui devient la Préfecture. Maires, adjoints, conseils municipaux sont établis dans les communes. Mais la Constitution de l'an VIII n'admet aucune élection locale : les conseillers sont à la désignation du Pouvoir comme les administrateurs communaux ou départementaux, maires ou préfets Sous un régime aussi rigoureusement centralisé, la vie locale ne pouvait être faite évidemment que de contre-coups de l'histoire générale.

Depuis 1801 jusqu'à 1813, les Pyrénées-Orientales ont à leur tête un préfet bien représentatif du régime napoléonien, c'est le général de brigade Martin, dont on rapporte ce mot, à coup sûr dénué d'équivoque : « Dans mon département, je veux être préfet, évêque et même pape ! »

L'année 1813 ramène le péril aux frontières. Alors reparaît l'opposition. Les levées d'hommes, les perceptions d'impôts sont de plus en plus difficiles. Tandis que les armées françaises qui opèrent en Espagne reculent, les *guerilleros* espagnols menacent aujourd'hui Prats-de-Mollo, demain Montlouis. L'année 1814 aggrave ces symptômes. Les émigrés cachent mal leurs espérances. L'esprit public devient nerveux, volontiers hostile à l'Empire. Le général de cavalerie Digeon se plaint que les réquisitions sont mal accueillies. Voici que les troupes opérant en Catalogne refluent sur le Roussillon, en retraite sous la direction du maréchal Suchet. On les accuse de se mal conduire. La lassitude des Roussillonnais est visible. Elle explique l'impression causée parmi eux par l'abdication

de l'empereur à Fontainebleau. La nouvelle de cet événement fut connue officiellement à Perpignan le 21 avril, et un conseil municipal docile, présidé par le maire Delhom-Ripoll, parfait modèle du « rallié », se hâte d'envoyer au nouveau gouvernement une adresse, tandis que le général Paris, commandant la place, établit en ville l'état de siège.

Le gouvernement provisoire de 1814 eut pour lendemain la Restauration. Le régime de la Charte fut marqué, d'abord, par l'envoi d'une députation chargée de saluer à Narbonne le duc d'Angoulême, qui fut harangué par Jaubert-Campagne, le 4 mai; puis, ce fut le passage de la duchesse de Bourbon venant d'Espagne (9 mai). Toutefois, des manifestations en sens divers ne laissent pas de mettre en lumière les divergences de l'opinion. Un jour, au marché, des femmes crient : « Si le roi nous vend le pain aussi cher qu'auparavant, nous pouvons nous passer de lui! » Un autre jour, des soldats traitent bruyamment de « chiffon » le drapeau blanc que « mossen Carbassa », un abbé connu par son légitimisme militant, arbore à sa fenêtre. On chansonne l'abbé, mais aussi l'on pille ou l'on frappe. Lorsque Napoléon débarque de l'île d'Elbe, le chevalier de Rojoux, devenu préfet des Pyrénées-Orientales, a grand'peine à tempérer les mesures de rigueur que Paris lui impose. On voit le tribunal exilé en entier à Cahors, le 20 juin 1815. Et, tout aussitôt, le désastre de Waterloo jette l'inquiétude dans le département : « On se demande à qui nous appartiendrons », dit un rapport de police écrit le 2 juillet. Le 23 juillet, la question était tranchée et

la royauté était de nouveau proclamée et reconnue à Perpignan, où le duc d'Angoulême ne tardait pas à arriver en personne.

Une anxiété fort vive étreignait, à cette heure, les Roussillonnais et faisait taire momentanément sur notre frontière les discussions politiques. L'invasion étrangère, épargnée au département lors de la première abdication, n'avait pas été évitée après la seconde. Un général de Ferdinand VII, Castaños, avec trente mille hommes, a franchi le col Portell. Le roi d'Espagne s'était-il flatté de poser à nouveau la question du Roussillon devant l'Europe assemblée au congrès de Vienne ? Du moins, le bruit en courut. Le duc d'Angoulême parvint toutefois à faire entendre à Castaños qu'une occupation espagnole était présentement sans objet, et les Espagnols s'en retournèrent à Figuères, tandis que le duc repartait pour Bordeaux, après avoir visité Port-Vendres.

A peine est-il besoin de dire que les personnalités les plus marquantes de l'ère révolutionnaire furent l'objet de mesures rigoureuses de la part de l'autorité royale au temps de la *Terreur Blanche*. Cassanyes dut se réfugier en Suisse en 1816. C'est en exil, à Vevey, qu'il écrivit ses *Mémoires*; de 1821 à 1830, il vécut en Catalogne, à La Escala (province de Gérone). Revenu à Canet en 1830, il y mourut le 22 avril 1843.

La lutte des partis parlementaires, qui résume la politique intérieure pendant les règnes de Louis XVIII et Charles X, ne paraît avoir intéressé que le monde restreint des électeurs censitaires. Le riche banquier François Durand, constamment réélu, était, au premier chef, le représentant des

royalistes modérés. « Le portefeuille de M. Durand maîtrise 200 suffrages », écrivait un contemporain averti, Jaubert de Passa.

Sous les Bourbons, le parti républicain et le parti bonapartiste s'étaient à peu près confondus dans toute la France; en face de la couleur blanche de la cocarde royale, la cocarde tricolore réunissait les survivants de 93 et les fervents de Napoléon. En adoptant le drapeau aux trois couleurs, en ramenant les cendres de l'exilé de Sainte-Hélène, Louis-Philippe tentait, à la vérité, une sorte de transaction entre la royauté constitutionnelle et l'idée républicaine ou plébiscitaire. La Fayette lui-même n'avait-il pas appelé la monarchie de Juillet « la meilleure des Républiques »? Puis, une triple opposition se dessina contre le nouveau gouvernement : carlistes, républicains et bonapartistes travaillèrent à l'envi; ce fut surtout le parti républicain qui se développa.

Un nom est inséparable de la monarchie de Juillet dans la mémoire des Roussillonnais, le nom du général Castellane. Ce petit homme contrefait était un intraitable soldat, partisan résolu de la manière forte, menant sa division à la dure, toujours prêt à mater une émeute. Les alertes, la « petite guerre », telles étaient ses idées fixes. La parade militaire lui était chère, et il en donnait le spectacle fréquent à la société perpignanaise, qu'il se plaisait, d'autre part, à régaler dans son hôtel. Son intéressant *Journal,* aujourd'hui publié, fait place large aux « réceptions ». A la date du 13 décembre 1833, par exemple, le général écrit : « J'ai donné un bal où, avec les deux cents officiers de la

garnison, il y avait quatre cents personnes ». En 1842, un bal travesti réunissait au théâtre « deux mille personnes et de beaux costumes ». N'est-ce pas beaucoup pour une ville d'environ seize mille âmes? Au demeurant, le Perpignan de ce temps-là apparaît, à l'ordinaire, prospère et joyeux. Le « bal des grisettes » se donne dans une auberge rue Mailly, là même où Mgr Saunhac de Belcastel, en 1842, inaugure l'évêché (aujourd'hui poste central de police). Beaucoup de masques au Mardi gras et au jour de « Malloles », brillantes soirées à la préfecture, où trône, plusieurs années, l'imposante « madame Pascal », et où « madame Durand » remporte ses plus mémorables succès. En septembre 1839, le duc et la duchesse d'Orléans sont fêtés à Perpignan.

Puis, c'est Ibrahim-pacha. La cure de ce fils de Méhémet-Ali à Vernet-les-Bains, en 1845-1846, sert de prétexte à des réjouissances de toutes sortes. L'hôtel de l'Europe, qui attire à lui tous les hôtes de marque, devient plus que jamais le temple des mondanités. Seuls le quartier général où Castellane s'est établi, rue Mailly, depuis 1834, et les salons du banquier Durand rivalisent. Ce ne sont, à Vernet et à Perpignan, que cortèges éblouissants, soirées splendides et cadeaux princiers.

Naturellement, les démonstrations militaires les plus savantes sont ménagées par le zèle de Castellane. L'effervescence du département, à chaque tournant du XIXe siècle, a déterminé le gouvernement à fixer sur son sol des contingents considérables. C'est ainsi qu'en 1834 on y comptait le 2e et le 17e régiments d'infanterie légère, le 17e et le 47e de

ligne, quatre batteries d'artillerie, une compagnie du génie et deux escadrons de chasseurs, sans parler du train des équipages, des ouvriers d'administration, des canonniers et fusiliers vétérans. Mais il n'est pas jusqu'à la division de Castellane elle-même qui ne se laisse pénétrer d'idées subversives. La mise en jugement d'officiers coupables d'avoir signé à Limoux une protestation républicaine provoque, le 11 avril 1834, une manifestation à Perpignan. Le républicain Corbière est à la tête des manifestants qui se dispersent seulement à la seconde sommation et au cri de « Vive la République ! » Et Castellane d'écrire : « Les républicains crient beaucoup contre moi; ils ont acquis la certitude qu'ils ne seront pas ménagés; c'est là l'important ! »

Parmi les bataillons que Castellane exerce avec son ardeur infatigable le gouvernement trouvait des éléments tout désignés pour l'expédition d'Algérie, qui était la grande entreprise militaire du moment. On embarque donc à Port-Vendres des troupes fraîches, on y débarque des malades et des blessés. Plusieurs des généraux qui se sont illustrés en Afrique ont pris la mer dans le port roussillonnais, notamment Clauzel et Bugeaud. L'exceptionnelle situation de Port-Vendres par rapport à notre nouvelle colonie a frappé Castellane. Il s'en fait l'avocat enflammé auprès des pouvoirs publics et voudrait établir là précisément le grand port militaire de la Méditerranée française. La mise en valeur du pays le passionne. Amélie-les-Bains lui doit son nom (qui est celui de la Reine), l'élan de sa vogue et surtout son Hôpital militaire.

Une vieille Catalane, par Farail. — Un paysan catalan, par Belloc. — Catalan tenant le *porró* (*Phot. Brun frères à Perpignan.*)

PL. XVI.

Le tableau du Roussillon au temps de Louis-Philippe serait en somme assez souriant n'étaient ces trois maux : le choléra, le banditisme et la politique.

Les épidémies de choléra qui sévirent en 1835 et 1837 sont mémorables. En 1835, au mois d'août, Perpignan est infecté. Le quartier Saint-Jacques est particulièrement touché. Collioure est, en dehors du chef-lieu, la localité la plus éprouvée. En 1837, l'épidémie éclate le 25 août à l'hôpital militaire, le 29 en ville. Le 6 septembre, le fléau atteint son maximum d'intensité avec 6 décès en vingt-quatre heures. Le choléra règne deux mois et fait en tout, parmi la population perpignanaise, 85 victimes. Il fut proportionnellement plus meurtrier à Elne, Collioure et Saint-Laurent-de-la-Salanque, où le nombre des morts s'éleva respectivement à 24, 42 et 59.

Il y eut, quelques années plus tard, une époque où le banditisme devint obsédant. On arrêtait notamment les diligences non loin de Maurellas, sur la route d'Espagne. Une terreur véritable était entretenue par les exploits de la bande célèbre dite des *Trabucayres,* et le procès de ces terribles brigands, devant les assises de mars 1846, prit, aux yeux de nos aïeux, les proportions d'un événement historique.

En politique, les passions allaient s'excitant de plus en plus. Le nombre des électeurs inscrits dans les trois circonscriptions du département, qui n'étaient que 813 au début du règne, atteint, par une augmentation progressive, à 1.145. L'opposition libérale, d'abord impuissante, triomphe ensuite

grâce au prestige d'un grand homme, François Arago.

Le berceau de la famille Arago est à Tautavel. Il n'est point vain de noter qu'un Jean Arago y vivait en 1292, ancêtre certain du célèbre astronome : c'est la preuve qu'Arago est bien nôtre, pur Roussillonnais de race. En 1650, un Arago de Tautavel se marie à Estagel et s'y fixe ; de lui descend François Arago.

Arago (Dominique-François) naquit donc à Estagel, le 26 février 1786. Il fit ses études au Collège et à l'Ecole centrale de Perpignan, et entra à l'École polytechnique avec le n° 1, à l'âge de dix-sept ans. A peine sorti de cet établissement, Monge l'attacha à Biot, alors chargé de mesurer le méridien terrestre (qui passe par Dunkerque et Barcelone), en remplacement de Méchain, mort victime de ses fatigues (1806). Arago et Biot opérèrent sur les côtes de la Catalogne et dans les Iles Baléares (1806-1808). Il faut lire dans l'*Histoire de ma jeunesse* toutes les aventures qu'Arago eut à supporter pendant cette campagnes cientifique : fait prisonnier par les Majorquins, rendu ensuite à la liberté, il parvint à se rendre à Alger. Il revenait en France lorsqu'il fut pris par un corsaire espagnol et jeté sur les pontons de Palamos. Enfin, après bien des misères et des dangers, il put rentrer en France et venir rejoindre sa famille à Perpignan (1809). Quelques jours après, il repartait pour Paris. L'Académie des Sciences l'admit dans son sein, à la place de Lagrange. Il n'avait alors que vingt-trois ans. Il devint bientôt professeur à cette École polytechnique qu'il venait pour ainsi dire de quitter comme élève, puis direc-

teur de l'Observatoire, où il professa son cours devenu célèbre sous le nom d'*Astronomie populaire*.

En 1811, Arago avait présenté à l'Académie des Sciences un mémoire sur la polarisation, qui contient des expériences aussi fécondes qu'originales et brillantes. Ce mémoire fut, en effet, le point de départ d'admirables découvertes. De concert avec Biot, il détermina le poids de l'air par rapport à celui du mercure, et il mesura la déviation que les différents gaz font subir à un rayon de lumière. Ses travaux sur la vitesse de la lumière et sur l'optique ont une valeur capitale. Ce sont ceux auxquels il se livra avec le plus de suite. Ses découvertes en électricité et en magnétisme, si importantes qu'elles soient par elle-mêmes, ne l'occupèpent, pour ainsi dire, que passagèrement. On doit à Arago : les règles qui ont servi à mesurer les diamètres des planètes ; des études sur la réflexion de la lumière, sur la vitesse des rayons des étoiles ; la théorie de la propagation de la lumière et le système de la polarisation colorée. Il inventa pour ses expériences une foule d'instruments ingénieux qui excitaient l'admiration générale. Parmi les applications qu'il fit de la science, il convient de citer : ses règles pour la construction des paratonnerres, son système de phares, sa boussole perfectionnée. Mais ce qui seul suffirait à l'immortaliser, c'est la découverte du magnétisme par rotation, principe fondamental de la télégraphie électrique. Il s'occupa aussi : de la tension des vapeurs et des gaz, du mode de la propagation de la chaleur, de l'électro-magnétisme, des éclipses, de la constitution des comètes, etc...

En 1830, Arago devint, après Fourier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, et c'est à ce titre qu'il composa les *Notices biographiques* (Condorcet, Carnot, Bailly, Ampère, James Watt), modèles de style et de narration qui ajoutèrent singulièrement à sa réputation : il était de toutes les académies et de tous les ordres.

Arago avait une trop grande intelligence et des facultés trop puissantes pour s'absorber exclusivement dans des études qui, pour lui, n'étaient qu'un jeu. Esprit plein d'ardeur pour la liberté, Arago avait condamné les *Ordonnances,* cause principale de la Révolution de 1830. Élu député des Pyrénées-Orientales, il retrouva plus d'une fois les applaudissements chaleureux qui l'avaient suivi dans les Académies et à l'Observatoire. Il avait d'ailleurs tous les dons d'un grand orateur. « Sa mâle physionomie, son air d'autorité, sa tête admirablement belle et brillante d'intelligence, exprimaient avec une égale énergie, l'amour du beau et du bien, l'indignation contre le mal et la majesté intérieure d'une irréprochable conscience. Sa voix était vibrante; son geste, spontané et impérieux, commandait l'attention et accroissait encore la clarté de sa parole qui, simple et élevée tour à tour, restait toujours lumineuse et colorée. »

Assis à l'extrême gauche de la Chambre pendant tout le règne de Louis-Philippe, il prononça, un des premiers, le mot de « Réforme » ; il fut un des plus ardents défenseurs de l'indépendance électorale et parlementaire et prit souvent la parole dans les questions d'enseignement, de marine, de canaux et de chemins de fer. Membre du Conseil

général de la Seine, il le présida jusqu'en 1848.

Comme membre du *Gouvernement provisoire,* il apposa sa signature au bas du décret qui investit tous les Français du droit de vote ; en sa qualité de ministre de la marine, il supprima les châtiments corporels et décréta l'abolition de l'esclavage dans nos colonies. Il fit partie de la « Commission exécutive » élue par l'Assemblée Constituante et, aux *Journées de juin,* il marcha aux barricades à la tête des troupes.

Après le coup d'État, en 1851, Arago refusa énergiquement de prêter serment à l'Empire. Il mourut à Paris, le 2 octobre 1853, laissant la réputation d'un grand savant et d'un grand citoyen.

Telle est la vie de notre grand compatriote. Il importait de la présenter dans son ensemble. Plusieurs membres de sa famille ont, comme lui, joué un rôle actif dans les mêlées politiques. Mais c'est son influence personnelle qui a décidé de l'orientation de l'esprit public en Roussillon, à la fin du règne de Louis-Philippe, lorsque, en 1846, il fut élu à la fois dans les trois arrondissements. La qualité de son concurrent malheureux à Perpignan doublait, pour son parti, le prix de cette victoire. Il triomphait, en effet, de M. de Contades, petit-fils du marquis d'Oms, jadis émigré, et gendre de Castellane. Le cri de « Vive Arago! » exaspère le général qui, par bravade, fait le tour des rues à cheval et fait prendre les armes à ses troupes. Alors, des troubles éclatent, suivis de condamnations rigoureuses. *L'Indépendant des Pyrénées-Orientales*, qui s'est fondé le 1er janvier 1846, et qui soutient Arago, est frappé dans la personne de son rédacteur

en chef, Pierre Lefranc, dont la condamnation à la prison est annulée en 1848.

La République de 48 ne pouvait qu'être bien accueillie par un département dont François Arago, membre du Gouvernement provisoire, était devenu l'idole. Mais, par réaction contre le régime qu'avait personnifié Castellane, on pouvait redouter des troubles graves : il n'y eut , à la vérité, que des manifestations bruyantes, mais inoffensives, grâce aux chefs du parti républicain, Guiter et Lefranc. En l'absence du maire, André Ribell, et de ses adjoints, le notaire Théodore Guiter, chef de l'opposition dans le Conseil municipal, avait pris aussitôt en main l'administration de la ville. Le royaliste Lesaulnier lui a rendu témoignage : « Sans lui, écrit-il, les désordres dont Perpignan fut alors le théâtre fussent devenus des pillages, des incendies, des massacres, des brigandages de toute sorte. » Et le même auteur dit de Lefranc qu'il « contribua au maintien de l'ordre et au salut de ses propres ennemis ». Aussi, aux élections de 1848, François Arago arrive en tête de la liste; Guiter et Lefranc sont élus avec lui.

Le succès des idées avancées dans les Pyrénées-Orientales explique suffisamment pourquoi le département fut parmi les plus frappés au lendemain du coup d'État du 2 décembre. Collioure, Estagel, Sainte-Marie, Canet, Thuir, Coustouges, Céret, Laroque-des-Albères furent parmi les localités les plus éprouvées. A Perpignan, des manifestations tumultueuses furent suivies de nombreuses arrestations. Parmi les hommes de confiance du prince Napoléon qui présidaient alors aux répressions, le

général Rambaud, dit *Laï-Botos,* est resté légendaire. Au total, il y eut 10 déportés à Cayenne, 388 déportés en Algérie, 49 internés et 91 expulsés, sans parler des personnes éloignées momentanément ou soumises à la surveillance spéciale de la police. Aux élections législatives de 1852, Justin Durand, fils de l'ancien député de la monarchie de Juillet, fut élu comme candidat officiel contre Arago; au plébiscite du 22 novembre 1852, on n'enregistre dans les Pyrénées-Orientales que 248 *non* sur 45.799 votants. C'est désormais l'Empire autoritaire.

Mais voici qu'en 1863, Justin Durand se heurte à un concurrent nouveau, Isaac Pereire, président du Crédit mobilier et administrateur des chemins de fer du Midi. Un conflit d'intérêt a dressé face à face ces deux multi-millionnaires, dont les opinions sont, au demeurant, identiques, et leur duel acharné se poursuit en une campagne électorale inoubliable, devant un gouvernement d'abord hésitant et bientôt neutre. Les républicains eux-mêmes trouvent dans le spectacle de cette rivalité un dérivatif à leurs déconvenues. Toute une littérature de chansons populaires éclôt à cette occasion. Péreire l'emporte, mais la corruption avait été si claire que le Corps législatif prononça l'invalidation. Seulement, l'habitude de faire des élections à coup d'argent et à grand renfort de beuveries ne fut pas oubliée et le public qualifia ces pratiques d'un mot expressif qui est resté : *lo Rastell* (le Râtelier). Lentement le parti républicain se relève sous la direction de Lefranc et d'Emmanuel Arago, le propre fils de François, mais sans pouvoir triompher aux élections

La révolution du 4 septembre 1870 suscita dans tout le département une grande effervescence et même, sur plusieurs points, comme à Pia, des troubles sérieux. Ce n'était pas seulement la revanche du 2 décembre ou le désarroi des partis; les nouvelles de la guerre franco-allemande entretenaient dans les esprits un état d'excitation propice aux désordres : Pierre Lefranc, préfet du Gouvernement provisoire, est débordé et doit démissionner. A Perpignan, on voit de véritables journées de guerre civile. Simple citoyen, puis maire, Lazare Escarguel s'illustre en reprenant, avec plus d'énergie, avec un véritable courage civique, le rôle de Guiter en 1848. L'ordre ne se rétablit qu'en 1875 avec la nouvelle Constitution. Alors les chefs du parti républicain deviennent les élus du pays : Emmanuel Arago et Pierre Lefranc sont sénateurs; Lazare Escarguel, Paul Massot et Frédéric Escanyé, députés; Paulin Testory, maire de Perpignan. Et si le 16 mai coûte momentanément son siège à Escanyé, il est réélu en 1878.

Malgré leur importance qu'il serait vain de nier, les événements d'ordre politique sont loin d'épuiser l'intérêt que présente, pour l'histoire, la période contemporaine. Le Roussillon a participé tout naturellement à l'évolution générale dans l'ordre économique et intellectuel. Perpignan a changé d'aspect, du moins en partie. Les modifications de la ville ont eu lieu surtout à deux moments. En 1859, on se décida à démolir le « rempart de la Basse » qui reliait le Castillet au pont éclusé du bastion Saint-François. A la suite de ce dégagement, le fau-

bourg des *Tanneries* fut incorporé à la ville, la Basse fut assainie, des quais en maçonnerie furent établis, des maisons d'allure moderne s'élevèrent sur la rive droite, la place Arago fut créée, le Tribunal fut bâti. Le second stade, qui ouvre le vingtième siècle, est celui de la « démolition des remparts »; il n'a encore développé qu'en partie ses conséquences.

L'extension du réseau ferré a été tardif dans ce département situé si loin du centre. La ligne qui conduit en Espagne offre dans les Pyrénées-Orientales un développement de 66.285 mètres. Elle fut ouverte jusqu'à Perpignan depuis le 20 février 1858 : la gare provisoire était alors établie au Haut-Vernet, sur la rive gauche de la Tet. En août 1859, la ligne est en plein exercice et une gare en bois est établie sur la rive droite de la rivière. La gare actuelle date de 1862. La ligne atteint Collioure en 1866, Port-Vendres en 1867. Elle va jusqu'à Cerbère et Port-Bou, depuis 1878. L'embranchement de Villefranche-de-Conflent fut achevé en 1895, celui de Rivesaltes à Quillan en 1904. Maintenant, l'élan des « syndicats d'initiative » est en voie de lancer les stations pyrénéennes du Conflent et de la Cerdagne de même que les plages de la « Côte vermeille »; la traction électrique a pénétré où la vapeur aurait trop de peine à s'élever, tandis que les ressources motrices que l'ingéniosité moderne capte dans les pays de montagne semblent destinées à ouvrir des voies nouvelles à l'industrie.

Au point de vue intellectuel, la Révolution avait d'abord maintenu la vieille Université de l'Ancien Régime. Puis, en 1794, cette institution scolastique

et désuète fut supprimée et remplacée par l'École centrale, qui dura jusqu'en 1804. Dans cette école, dont le grand Arago fut un moment l'élève, se donnait ce que nous appellerions aujourd'hui un enseignement secondaire. Le Collège de Perpignan, à son tour, remplaça l'École centrale lors de la réforme napoléonienne. On l'établit dans le « Pensionnat de Pi », fondation privée, dans laquelle on peut voir, par conséquent, à certains égards, le germe de l'institution officielle d'aujourd'hui. Enseignement public et enseignement libre ont, en définitive, collaboré pour assurer cette large extension de l'instruction, qui est la condition indispensable du véritable progrès.

Quelques institutions intéressantes ont été fondées en Roussillon. Un Observatoire météorologique a été établi à Perpignan et tient, parmi les établissements similaires, un rang honorable. A Banyuls-sur-Mer, le « Laboratoire Arago », dépendance de la Sorbonne, est l'un des premiers parmi les instituts de Zoologie maritime du monde. Il est dû à un grand savant, Lacaze-Duthiers. Derrière les glaces de cristal de son *aquarium* de véritables petits lacs servent d'habitat à des poissons de toutes espèces et de toutes couleurs. Autour de la grande salle de ce bâtiment sévère, on voit des bustes de naturalistes célèbres et aussi le buste d'Arago, sous le patronage duquel a été inauguré ce remarquable établissement complété par une bibliothèque spéciale et de riches collections.

A un kilomètre du Laboratoire, Banyuls montre encore son *Sanatorium,* où les enfants scrofuleux ou

rachitiques de Paris et des provinces viennent faire leur cure d'air.

Ainsi les ressources scientifiques et climatiques de notre pays sont de plus en plus et de mieux en mieux reconnues et exploitées, et il convient de rendre hommage aux initiatives du dehors et du dedans qui ont concouru et concourent à de si heureux résultats.

Parmi les personnalités remarquables du département des Pyrénées-Orientales, nous citerons : d'abord, parmi les artistes, les trois Maurin (Antoine, Laurent-Jean-Jacques, Jacques-Étienne-Nicolas-Eugène), qui furent des peintres et des lithographes appréciés, le peintre Capdebos, les sculpteurs Oliva et Farraill. L'amiral Ribell a sa place marquée parmi nos grands marins. Parmi les médecins, il faut retenir le professeur Bonafos, les docteurs Jean et Paul Massot; le premier prit part à la campagne de Russie avec la Grande Armée; le second fut sénateur et se distingua comme philanthrope. Dans les lettres brillèrent le publiciste et poète Carbonell, le poète et érudit Joseph Tastu, dont le nom ne saurait être séparé de celui de sa femme, l'illustre Amable. Les chansons de Joseph Sirven méritèrent les louanges de Béranger. A la fin du XIX^e^ siècle, le maître de la langue locale fut Albert Saisset, l'humoriste si aimé du public, sous le pseudonyme de *Oun Tal.* Peu de vogues ont été d'aussi bon aloi que celle des *Catalanades* dont Saisset enrichit la littérature roussillonnaise. L'on chante encore ou l'on débite volontiers ces pièces dont la verve comique jaillit de la meilleure et de la plus pure des sources, l'observation.

Il ne convient pas d'ajouter, à cette liste de nos gloires les vivants qui, dans le xx^e^ siècle, honorent leur petite patrie en même temps que la grande : une seule exception sera faite ici à cette règle ; elle s'impose. La guerre déchaînée en 1914 est déjà entrée dans l'histoire. Or, elle a, dès la première heure, fixé les yeux du monde entier sur le maréchal Joffre, originaire de Rivesaltes, ancien élève du Collège de Perpignan, devenu l'un des plus grands parmi les Catalans de tous les temps.

Enfin il ne serait pas juste de passer sous silence les efforts si méritoires de ceux qui se sont attachés à améliorer la culture locale et à constituer l'histoire du pays. Le labeur des uns et des autres représente, en effet, une forme non négligeable du génie roussillonnais.

En décembre 1833 fut fondée la *Société philomatique des Pyrénées-Orientales,* devenue, en 1839, *Société des Pyrénées-Orientales, Sciences, Belles-Lettres, Arts industriels et agricoles,* et, en 1843, *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*. A côté des travaux économiques, des statistiques, des concours destinés à encourager l'amélioration des cultures et de l'élevage, le *Bulletin* de cette Société a donné aux historiens locaux une large hospitalité, grâce à laquelle ils ont pu publier de nombreux et parfois de volumineux travaux.

Le mouvement romantique avait donné chez nous le branle aux études locales. A partir de 1832, on voit une pléiade de bons esprits s'y attacher avec passion. A leur tête marchent Pierre Puiggari,

Campagne, les frères Renard de Saint-Malo (Jacques et Jean-Baptiste). C'est là véritablement la première génération de nos érudits. Ils fondent même un journal où se déverse le trop-plein de leurs trouvailles, c'est le *Publicateur des Pyrénées-Orientales,* qui paraît de 1832 à 1837. Cependant, ce ne fut pas un Roussillonnais qui publia la première grande *Histoire de Roussillon :* ce fut le Toulonnais Henry, il est vrai, bibliothécaire de la ville de Perpignan. Son ouvrage en deux volumes parut en 1835. Un nouvel essai de synthèse vint, en 1857, permettre de mesurer le chemin parcouru, l'*Histoire du Roussillon* de Gazanyola. Depuis, ceux qui ont contribué à compléter nos connaissances d'histoire locale sont légion. A l'heure actuelle, une Société récemment constituée, qui a pour organe la revue *Ruscino* et qui n'est, à vrai dire, qu'une filiale de la *Société agricole,* s'attache à l'histoire, à l'archéologie et à la linguistique, tandis qu'une autre société un peu plus ancienne, la *Société d'études catalanes*, exerce plus particulièrement son activité dans le domaine de la littérature proprement dite et du Folk-lore. Une revue plus récente encore, *Montanyes Regalades*, soutient la cause du traditionalisme local. Ainsi se manifeste, dans des directions diverses, la pieuse curiosité des Roussillonnais pour ce qui subsiste de leur passé et pour ce qui peut en être ressuscité.

Il ne convient pas ici, même en cette matière, de louer les vivants; mais, parmi les morts, aux noms qui ont été déjà cités un peu plus haut, il faut en ajouter un qu'on ne saurait oublier sans une véritable ingratitude, celui de ce bénédictin laïque que fut l'archiviste Julien-Bernard Alart.

*

Beaucoup sans doute, après lui, ont apporté leur pierre à l'édifice, mais nul n'a dégrossi plus de matériaux, nul n'a autant que lui contribué à extraire des textes et à réunir les éléments dont les auteurs de cette *Histoire* ont essayé de présenter une synthèse.

CONCLUSION

Adossé aux Albères, face à la Méditerranée, cette mer par excellence des civilisations antiques, le Roussillon apparaît avec son caractère de frontière dès le premier épisode classique qui marque son entrée dans l'histoire. Ce pays de Ruscino, où Annibal débouche d'Espagne, est un morceau de la Gaule. Il fait ensuite partie de la Narbonnaise, et l'époque barbare respecte cette soudure, car la Septimanie s'étend du Rhône aux Pyrénées. Mais l'élan carolingien, répondant à l'offensive arabe, prolonge la domination franque jusqu'à l'Ebre, et lorsque, sous Charles le Chauve, la Marche de Gothie se décompose en deux moitiés, en 865, la coupure, maladroitement, se fait aux Corbières, vouant ainsi le Roussillon à suivre, au temps de l'élaboration féodale, le sort non de ce Bas-Languedoc auquel le rattachait le passé, mais de cette Catalogne en formation dont le centre de gravité se fixe à Barcelone. Ainsi le Roussillon devenait catalan. Mais, fût-ce à son insu, il ne cessait point d'être gaulois, car le sang ne se prescrit point; et la frontière pyrénéenne, momentanément oubliée des politiques, ne pouvait davantage disparaître, car la géographie non plus ne se prescrit point. La preuve en est que Richelieu, voulant « mettre la France en tout lieu où fut la

Gaule » reprit le Roussillon au nom du même principe national des frontières naturelles qui a dicté à sa politique la reprise de l'Alsace.

Or, que le Roussillon soit devenu catalan au IX^e^ siècle et le soit demeuré jusqu'au XVII^e^, c'est un fait de conséquence et très caractéristique de son histoire. Gaulois et, par conséquent, Français par vocation ancestrale, les Roussillonnais sont devenus Catalans par leur langue, leur civilisation, les péripéties d'une longue histoire. Barcelone fut leur institutrice après Rome : Gallo-Romains ils furent, et Gallo-Catalans. Et cette double éducation ne les fait certes pas moins Français, mais elle leur vaut, en définitive, leur originalité parmi les Français.

Ce n'est pas seulement dans les souvenirs d'autrefois que le Roussillon d'aujourd'hui trouve la sauvegarde de son originalité parmi les pays de France. Tout en participant de leur mieux à la vie générale de la Nation à laquelle ils se sont donnés au dix-septième siècle, les Roussillonnais du vingtième s'attachent à maintenir tout ce qui distingue leur petite et chère province. Le mouvement catalaniste — qui, de l'autre côté des Pyrénées, domine l'évolution de la Catalogne actuelle dans ses multiples manifestations — a trouvé de ce côté-ci des monts un écho purement intellectuel, mais assurément fort sensible. La langue catalane est, à bien des égards, plus pure chez nous qu'à Barcelone, où l'influence du castillan et l'intervention troublante de certains philologues conspirent à en vicier le génie.

Une littérature catalane prospère en Roussillon; les *danses catalanes* continuent à faire le charme

des fêtes populaires, grâce à l'art pieusement entretenu de ces musiciens traditionnels que l'on continue à nommer les *cobles de Joglars,* de nombreux usages se perpétuent : la baretine rouge, la proprette coiffe blanche ne sont pas encore, et beaucoup s'en faut, des pièces de musée, et s'il est vrai que celle-ci se rencontre plus fréquemment en ville, celle-là n'est pas rare dans les montagnes. L'esprit local semble même d'autant mieux assuré de survivre qu'il est doublement garanti. Du côté du Languedoc, la langue, et, du côté de la Catalogne, la barrière politique préservent notre sol des importations trop envahissantes et du Nord et du Midi.

Se préserver des influences étrangères, rester *soi,* c'est bien là, en définitive, le trait qui caractérise le mieux le Roussillonnais à travers les âges. Il est vif, spontané; il est, en même temps, sobre, laborieux. La spéculation n'est pas son domaine, mais plutôt l'immédiate réalité. Le cœur est chaud comme le regard, la tête est prompte comme le bras, mais la main est persévérante autant qu'agile, car la ténacité est aussi une vertu locale. Docile à l'autorité qu'il a reconnue légitime et consacrée de sa confiance, le Roussillonnais ne subit pas sans révolte un pouvoir qu'il réprouve ou simplement qu'il désapprouve. Est-il forcé de se contenir, du moins il ne saurait oublier. Il résiste à Louis XI qui entend le prendre de force; il cède à Louis XIII qui s'est présenté en libérateur. Epris de liberté, il se cabre sous les régimes monarchiques de l'époque moderne : contre Olivarès ou contre Castellane, contre la Restauration ou contre l'Em-

pire ; et la ville « très fidèle » de Jean II d'Aragon s'est mise dans le cas d'être traitée en révoltée par le pouvoir à chacun des tournants trop brusques du XIX^e^ siècle. C'est que l'amour de l'indépendance a toujours été vivace au cœur des Roussillonnais. C'était, à vrai dire, pour eux une forme de la conscience individuelle, et aussi du patriotisme, cette conscience collective. De la fidélité séculaire aux *privilèges* du Moyen Age jalousement gardés, de la pratique des libertés si larges de la « terre catalane », ils ont tenu ce qu'avant même la Révolution on appelait « un esprit républicain ».

C'est précisément ce caractère roussillonnais, reconnaissable à travers les siècles, qui fait l'unité foncière de notre histoire. Grâce à lui, les annales du Roussillon regagnent, et au delà sans doute, l'intérêt que des circonstances défavorables risqueraient de leur faire perdre. D'autres provinces, plus vastes ou plus rapprochées du centre que le jeu des forces historiques a assigné à la formation de l'unité française, ont eu un rôle plus décisif dans l'évolution générale. Le Roussillon a vécu longtemps d'une vie purement locale ; lorsque, par instants, il force l'attention de la grande histoire, il apparaît de loin comme un simple élément passif. De fait, pris entre la France et l'Espagne, il a été trop souvent réduit à fournir un enjeu à la diplomatie ou des champs de bataille aux armées. Une étude plus attentive fait la place qui convient à ce petit peuple, souvent emporté par le tourbillon des événements dont il n'est pas maître, fidèle pourtant à lui-même et loyal envers les ancêtres. Qu'il soit

Majorquin, Aragonais, Espagnol ou Français par le caprice du sort, le Roussillonnais demeure toujours et avant tout Roussillonnais, et c'est le secret de ses résistances, comme le secret de ses abandons. Même quand il se donne ou se laisse prendre, de gré ou de force, il n'abdique point sa personnalité : il reste obstinément attaché à sa coutume et à sa langue ; il défend ardemment l'une et l'autre contre les compressions ou les infiltrations du dehors, et, dans cette fidélité jalouse à la patrie locale, fût-ce au sein d'une patrie plus grande, s'affirme justement une riche et consciente vitalité.

L'histoire du Roussillon est donc mieux que l'histoire d'une frontière ; c'est aussi l'histoire d'une unité à la fois ethnographique et politique, dont la destinée, si mêlée qu'elle soit, à de certaines heures, à l'histoire générale des grands États pyrénéens, vaut d'être méditée pour elle-même, parce qu'elle laisse apercevoir, à travers un passé mouvant et parfois capricieux, les manifestations toujours logiques d'un caractère propre et d'un tempérament original.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitres.	Pages.
PRÉFACE	1
I. — Le Pays et ses premiers habitants	3
II. — La domination romaine	16
III. — Les premiers siècles du Moyen Age	34
IV. — Les comtes héréditaires	50
V. — La première domination aragonaise	66
VI. — La période majorquine	75
VII. — La seconde domination aragonaise	91
VIII. — L'occupation française du XV^e^ siècle	110
IX. — La civilisation roussillonnaise au Moyen Age	127
X. — La domination espagnole	156
XI. — La Réunion à la France	170
XII. — La province de Roussillon	182
XIII. — La civilisation roussillonnaise pendant l'époque moderne	196
XIV. — La période révolutionnaire	207
XV. — Le département des Pyrénées-Orientales	242
CONCLUSION	263

Typographie Firmin-Didot et C^ie^. — Mesnil (Eure).

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C^ie^. — MESNIL (EURE).

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 076147831